

PLUi-H

Diagnostic territorial

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLUi arrêté le : 3 juillet 2025
PLUi approuvé le : 12 février 2026

Table des matières

PROFIL AGRICULTURE.....	7
L'agriculture, une activité économique majeure en France	9
L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires	10
Méthodologie de l'étude.....	11
Les caractéristiques du territoire des Sept Vallées	12
Les caractéristiques naturelles du territoire	12
Signes de qualité	14
Analyse du recensement général agricole	16
Orientation technico-économique des exploitations	16
Évolution du nombre d'exploitations agricoles	19
Évolution du nombre d'emplois agricoles.....	24
SAU moyenne des exploitations	28
Nombre moyen d'UGB par exploitation	31
SAU en terre labourable moyenne par exploitation	34
SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation	37
Analyse des données d'occupation du sol agricole et agronomique.....	40
Registre Parcellaire Graphique.....	40
Qualité agronomique des terres	42
Consommation foncière sur les 7 Vallées	43
Filières agricoles et agro-alimentaires	49
Filière agroalimentaire en France	49
Filière agroalimentaire en Hauts de France	49
Entreprises agroalimentaires sur les 7 Vallées.....	51
Projets en cours touchant l'agriculture sur le territoire	52
La stratégie ClimAgri Ternois 7 Vallées	52
Le Projet Alimentaire Territorial pour le Ternois 7 Vallées	53
Dispositifs d'aide au milieu agricole.....	57
Dispositifs d'aides Régionaux	59
Dispositifs en cours de réflexion par la CC7V	62
Partage des enjeux avec les élus et les agriculteurs	63
Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs	63
Scénarios de développement pour l'activité agricole sur les 7 Vallées	69
CONCLUSION	71
PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT	72
Caractéristiques des ménages.....	73
Evolution du nombre de ménages	73
Evolution de la taille des ménages.....	73
Caractéristiques des ménages.....	74
Zoom habitat des seniors	76
Revenus	77
Caractéristiques du parc de logement	79
Evolution du parc de logement	79
Répartition du parc de logement	80
Structure du parc de logement	81
Les résidences principales	84
Statut d'occupation des résidences principales.....	84
Le parc privé	86
Le parc locatif social	96
L'offre du territoire	96
Les demandes.....	99
La vacance	103

Données générales (INSEE)	103
Caractéristique de la vacance	105
Les résidences secondaires	108
Volume et localisation.....	108
Le marché immobilier et besoins de logements	110
Les prix du marché	110
La dynamique de construction.....	112
L'artificialisation des sols.....	113
Les besoins de logements.....	115
Les enjeux définis par les élus concernant cette thématique.....	118
L'Habitat dans le projet de territoire	118
Retour sur les entretiens.....	118
L'habitat et le projet de territoire	120
Les travaux en ateliers thématiques	123
Analyse AFOM	139
PROFIL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PATRIMOINE, TOURISME.....	140
Caractéristiques socio-économiques de la population	141
Une diminution de la population active, liée à son vieillissement.....	141
Une stagnation de la part des actifs occupés.....	143
Les classes populaires et à faible niveau d'études surreprésentées, malgré une forte progression des diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans.....	146
Un niveau de revenu moyen bas entraînant une assiette fiscale réduite	148
Éléments à retenir au sujet des caractéristiques socio-économiques à l'échelle de la Communauté de Communes des Sept Vallées.....	149
Les structures des emplois et de la demande de main d'œuvre	149
La répartition des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles	149
La répartition des emplois par secteur et sphère d'activité	150
Comparaison du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par professions et catégories socioprofessionnelles	152
Répartition géographique, dynamiques de localisation et indice de concentration des emplois.....	155
Répartition géographique des établissements économiques.....	158
Éléments à retenir au sujet de l'emploi à l'échelle de la Communauté de Communes des Sept Vallées	162
Zoom sur L'activité touristique.....	165
Cadrage – définitions et contexte	165
Contexte régional et départemental.....	165
Le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées	167
Tourisme patrimonial.....	167
Tourisme vert	173
Les principaux sites touristiques du territoire	179
L'accueil des touristes : hébergement et restauration	182
L'offre d'hébergement	182
Les résidences secondaires	183
L'offre en matière de restauration.....	185
L'office de Tourisme	186
Éléments à retenir au sujet de l'activité touristique à l'échelle de la Communauté de communes des Sept Vallées.....	187
Analyse AFOM :	190
Développement économique.....	190
Tourisme et patrimoine.....	192
PROFIL COMMERCES, EQUIPEMENTS ET SERVICES	193
Introduction : les équipements, commerces et services, un sujet transversal.....	194

Analyse des pôles d'équipements, commerces et services	196
Hiérarchisation des pôles selon l'offre d'équipements, commerces et services.....	196
Les bassins de vie : un territoire multipolaire	204
Éléments à retenir sur les polarités à l'échelle de la CC7V :	206
Analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services	207
L'offre commerciale	207
Les équipements de santé.....	216
Petite enfance	218
Enseignement.....	220
Les écoles maternelles et élémentaires.....	220
Les collèges de rattachement	223
Les lycées et formations post-collège	225
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	226
Médiathèques, bibliothèques et salles de spectacles.....	226
Equipements sportifs	227
Éléments à retenir sur l'analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services.....	229
Conclusion : tendances positives, tendances négatives, manques.....	230
Analyse afom	244
PROFIL MOBILITE	245
Introduction : définition et enjeux liés à la mobilité dans les Sept Vallées.....	246
Mobilité et transports	246
Répartition des compétences en matière de transports et de mobilité.....	248
Un territoire à la croisée de plusieurs pôles.....	249
Emplois 249	
Commerces, équipements et services	250
Les infrastructures de transport des Sept Vallées.....	253
Un maillage routier dense et performant	253
Une offre ferroviaire de proximité.....	260
Un réseau de bus n'offrant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture	271
Une itinérance douce à renforcer	275
Le transport de marchandises.....	277
Éléments à retenir sur les infrastructures de transport à l'échelle des Sept Vallées.....	278
Les déplacements des habitants	279
Les modes de déplacement utilisés par les habitants du territoire	279
L'émergence de nouvelles pratiques	282
La Communauté de communes des Sept Vallée, un territoire générateur de flux internes et externes	288
Éléments à retenir sur les déplacements des habitants à l'échelle des Sept Vallées.....	291
PROFIL TRANSITION ENERGETIQUE.....	292
Les définitions.....	293
Le PCAET, un outil pour agir	294
Le constat et les changements à venir	296
Les Gaz à effet de serre	296
Les effets du changement climatique	297
L'impact du changement climatique sur le territoire	300
Éléments à retenir sur le constat et changements à venir à l'échelle des Sept Vallées	302
Les bilans de consommation et production des énergies selon le PCAET	303
Les consommations énergétiques du territoire	303
La production d'énergie renouvelable sur le territoire.....	308
La balance consommation et production annuelle.....	310
Le potentiel de production d'énergies renouvelables	311
Éléments à retenir sur les consommations et productions d'énergies l'échelle des Sept Vallées	313

Analyse AFOM	314
Mobilité 314	
Transition énergétique.....	315

PROFIL AGRICULTURE

Le code de l'urbanisme indique que les rapports de présentation des documents doivent expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, mais aussi les pièces opposables du PLUi. Ces choix peuvent s'appuyer sur un diagnostic établi au regard des prévisions :

- économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique ;
- d'aménagement de l'espace ;
- d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique ;
- d'équilibre social de l'habitat ;
- de transports ;
- d'équipements et de services (article L141-3 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maîtriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes des Sept Vallées ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 69 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours de 32 réunions qui se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022. Afin de rencontrer les agriculteurs n'ayant pas pu être disponibles au cours de ces réunions, 3 permanences supplémentaires ont été organisées. La Communauté de Communes des 7 Vallées et le GEDA (groupe de développement agricole) ont choisi de relancer les personnes n'ayant pu se rendre aux réunions afin de les rencontrer au cours des permanences supplémentaires. Au total, 35 réunions ont eu lieu.

Ces réunions ont permis de faire remonter les situations de 164 exploitants agricoles réparties sur 53 communes du territoire intercommunal.

L'agriculture, une activité économique majeure en France

Source : Chambre d'agriculture

La France est le premier pays producteur agricole de l'union européenne. L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes.

Lors du recensement agricole de 2020, on comptait 416 054 exploitations en France (Métropole et DOM), contre 514 694 en 2010. Aujourd'hui, ce mouvement démographique de long terme se poursuit et il n'est pas près de s'arrêter prochainement.

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 26,7 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45ème parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production.

En 2019, l'Union européenne a produit 448,6 milliards d'euros de produits agricoles bruts (non transformés). La France a contribué à 17 % de ce total avec une production qui s'élevait à 77 milliards. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen même si cette place varie selon les productions.

Depuis la fin des années soixante-dix, la France dégage de ses échanges extérieurs un solde excédentaire. L'agroalimentaire est un secteur clé de l'appareil d'exportation français (10 à 12 % des exportations totales). Les domaines phares sont : vins et boissons, céréales et produits laitiers.

L'agriculture française a connu une période de grandes perturbations ces dernières années. Mais au-delà de cette instabilité récente, il faut noter que sur le moyen terme (depuis 1998), le revenu agricole est orienté vers une baisse tendancielle.

Les Sept Vallées, comme l'ensemble des territoires français, dispose d'une agriculture bien développée et source de valeurs ajoutées.

L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires

En France, en 2010, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44 % en 2000 (INSEE, Agreste, 2010). La production agricole est donc bien présente dans les territoires périurbains et urbains.

Toutefois, la proximité des tissus urbanisés confronte l'agriculture à plusieurs enjeux :

- foncier : consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines, spéculation rendant difficile l'accès aux terres ;
- économique : délocalisation des outils de transformation, développement d'offres de services pour les collectivités, circuits de proximité, productions spécifiques ;
- cohabitation avec le tissu urbain : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants...

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement territorial. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et crée des activités et des emplois qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Celle-ci façonne également en grande partie les paysages ruraux. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux en créant de l'emploi localisé et en contribuant à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux.

Face à l'artificialisation galopante des terres agricoles - la France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département tous les 7 ans – il convient désormais de faire évoluer les modes de raisonnement sur la gestion de l'espace et encourager ainsi des comportements, des décisions et des actions plus économes en espace.

Méthodologie de l'étude

Le diagnostic agricole se base d'une part sur des données génériques et officielles telles que le Recensement Général Agricole, ou encore le Registre Parcellaire Graphique, afin de pouvoir analyser les dynamiques agricoles de la Communauté de Communes des sept Vallées avec les territoires voisins et des territoires supra-territoriaux comme le Département ou la Région.

D'autre part, des données de terrains sont récoltées afin d'avoir des données plus précises sur certains sujets tels que les projets agricoles, les filières agroalimentaires ou encore la localisation du foncier à enjeu pour les exploitants. À ce titre, afin de rencontrer les exploitations agricoles du territoire, les élus ont décidé d'organiser des réunions d'information et de concertation par groupes de communes. Ces réunions, organisées en deux temps permettaient à la fois de présenter les tenants et aboutissants de la réalisation d'un PLUi sur le territoire et d'échanger avec les exploitants, un par un sur les caractéristiques de leurs exploitations. Afin d'optimiser les chances de réponse, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles du territoire en amont de ces réunions.

Ainsi, 35 réunions agricoles se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022, organisées par groupe de communes.

Les caractéristiques du territoire des Sept Vallées

Les caractéristiques naturelles du territoire

Les Petites Régions Agricoles (PRA) sont les intersections des Régions Agricoles avec les départements. Les Régions Agricoles (RA) elles-mêmes sont des régions ayant une même vocation agricole dominante, délimitées par l'INSEE.

Le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées est situé sur les Petites Régions Agricoles du Ternois, du Pays de Montreuil et du Haut Pays d'Artois.

L'atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais identifie le Ternois avec des paysages de belvédères (paysages régionaux du Haut-Pays, en balcon sur les paysages de l'eau et les paysages agri-métropolitains). Une succession de paysages remarquables le compose à travers les plateaux (Pernois, Saint-Polois, collines du pays d'Heuchin, Auxillois), et les différentes vallées (Nave et la boutonnière de Pernes, Ternoise, Canche, Authie). Les enjeux de préservation des paysages patrimoniaux et ordinaires se déclinent localement par le maintien des auréoles bocagères autour des villages, par la gestion des boisements en ponctuation, par la préservation des ambiances de vallées ou encore par la maîtrise et la structuration de l'énergie éolienne sur le territoire. La préservation du patrimoine local apparaît comme un enjeu fort.

Le grand paysage du Montreuillois pourrait être décrit comme un paysage de l'Artois « en miniature ». Constitué dans leur axe majeur par le sillon de la Canche, les paysages du Montreuillois se densifient ensuite par le jeu des affluents qui forment au Nord des épis presque rigoureusement parallèles, et qui constituent une véritable ode à l'alternance entre les vallées et les plateaux. Les paysages diffèrent entre les bois et forêts (Forêt d'Hesdin, Bois de Fressin, Bois de Sains, Bois de Créquy), l'openfield, les talus et rideaux et une mosaïque de cultures.

Le Haut Pays d'Artois est quant à lui formé par les collines de la partie occidentale de l'Artois, sur les revers oriental et méridional de la fosse du Boulonnais. Il est situé entre le Boulonnais, avec au sud le Pays de Montreuil et à l'est le Ternois. Cette PRA est un territoire dominé par l'élevage et l'herbe, mais il se distingue par son relief marqué et ses altitudes élevées.



Carte de localisation des PRA en Hauts-de-France

Signes de qualité

La qualité minimale d'un produit est définie par différents textes réglementaires :

- le règlement européen (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- les directives ou règlements européens pris dans le cadre de la Politique agricole commune (fruits et légumes, vins, volailles, spiritueux, produits de la pêche, œufs, chocolat, miel, confitures, etc.) ;
- des décrets nationaux (fromages, conserves, etc.) ;
- des codes d'usages (charcuteries, nougats, etc.).

Certains produits se différencient des autres car ils portent sur leur emballage, à côté des informations réglementaires obligatoires (dénomination de vente, date limite de consommation, etc.) un signe officiel de la qualité du produit, et des informations facultatives à vocation commerciale qui informent le consommateur.

Sous ce terme, on regroupe un ensemble de démarches volontaires, encadrées par les pouvoirs publics dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Ces démarches garantissent aux consommateurs qu'ils acquièrent des produits répondant à des caractéristiques particulières prédéfinies comme, par exemple, la manière dont a été élevé un poulet.

Ces signes sont gérés en France par les ministères chargés de l'agriculture et de la consommation ainsi que par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), travaillant sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Les projets d'AOP/IGP/STG sont homologués par arrêté interministériel (ministère chargé de la consommation et ministère chargé de l'agriculture), sur proposition de l'INAO, avant d'être transmis à la Commission européenne pour examen et enregistrement si les conditions du règlement européen sont respectées.

Les différents signes de qualité sont les suivants :

- AOC – Appellation d'Origine Contrôlée ;
- AOP – Appellation d'Origine Protégée ;
- IG – Indication Géographique ;
- IGP – Indication Géographique Protégée ;
- LR – Label Rouge ;
- STG – Spécialité Traditionnelle Garantie.

Un signe de qualité est présent sur le territoire des Sept Vallées : l'IGP Volailles de Licques.

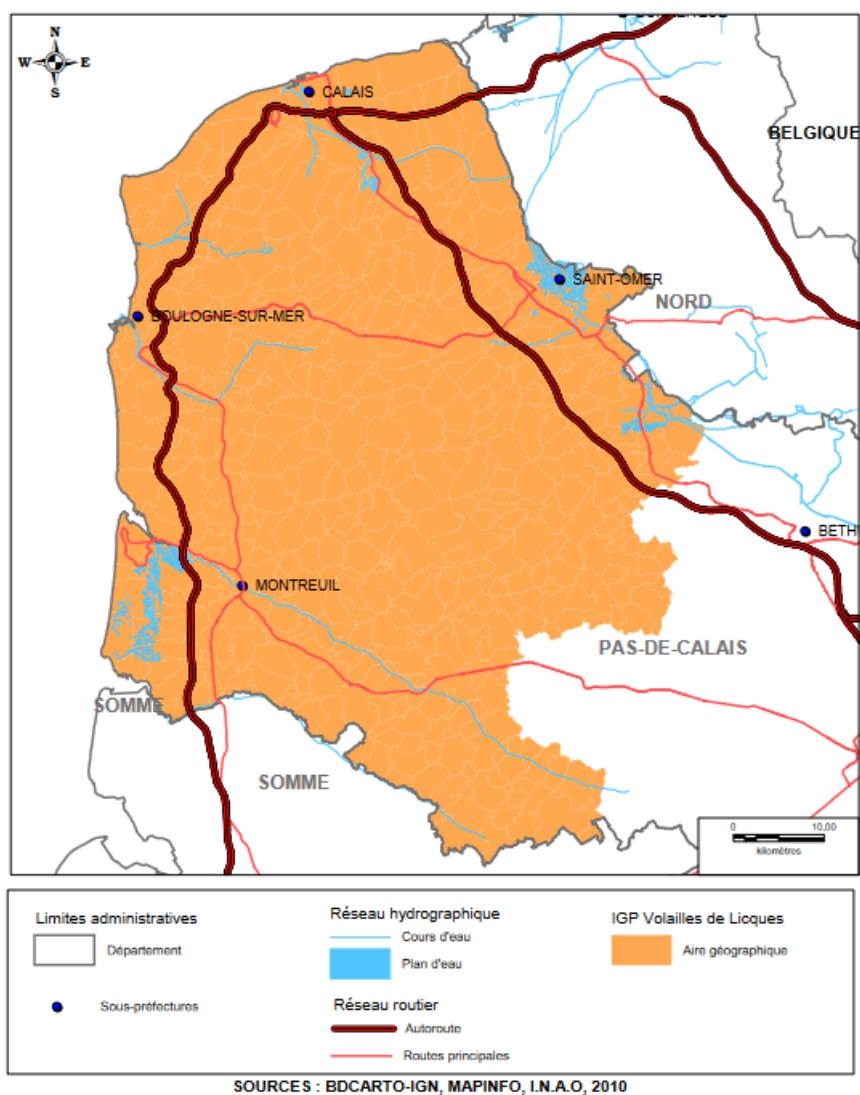
Les produits concernés par l'IGP sont les poulets, dindes, chapons et pintades fermières.

Les produits Volailles de Licques sont sélectionnés à partir de souches à croissance lente. L'objectif est de mettre à la disposition des consommateurs un animal « pubère », c'est-à-dire proche de la maturité sexuelle, à chair ferme, d'une bonne qualité gustative, « couvert », mais pas trop gras et à peau fine.

« Licques » est le berceau historique d'une production de dindes de Noël, introduite au XVII^e siècle par les moines prémontrés de Licques. La dinde de Licques possède sa fête qui est célébrée traditionnellement le dernier dimanche précédent Noël.

La délimitation de l'aire géographique correspond à l'arrondissement de Calais, Boulogne sur mer, Montreuil sur mer, Saint-Omer et les cantons limitrophes.

Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, des exploitations produisent des volailles sous l'IGP Volailles de Licques, notamment une à Aix-en-Issart d'après le questionnaire auprès des agriculteurs du territoire.



Aire géographique de l'IGP Volailles de Licques – INAO

On retrouve également des exploitations labélisées Label Rouge sur la CC des 7 Vallées, notamment en bovin et en volaille.

Analyse du recensement général agricole

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000, 2010 et le recensement 2020 est en cours.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

Orientation technico-économique des exploitations

0 - Evolution des Orientations technico-économiques entre 2010 et 2020 - p18

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

En 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes, huit OTEX communales sont présentes sur le territoire (sur une classification reprenant 18 postes) :

- Bovins lait ;
- Bovins viande ;
- Bovins mixtes ;
- Equidés et/ou autres herbivores ;
- Polyculture et polyélevage (exploitation de 230 ha de SAU avec des volailles et de bovins allaitants en Label Rouge, exploitation de 110 ha de SAU avec des vaches laitières et allaitantes, exploitation de 115 ha avec des truies et des vaches allaitantes);
- Céréales et oléoprotéagineux (COP) ;

- Cultures générales (autres grandes cultures) ;
- Sans exploitation.

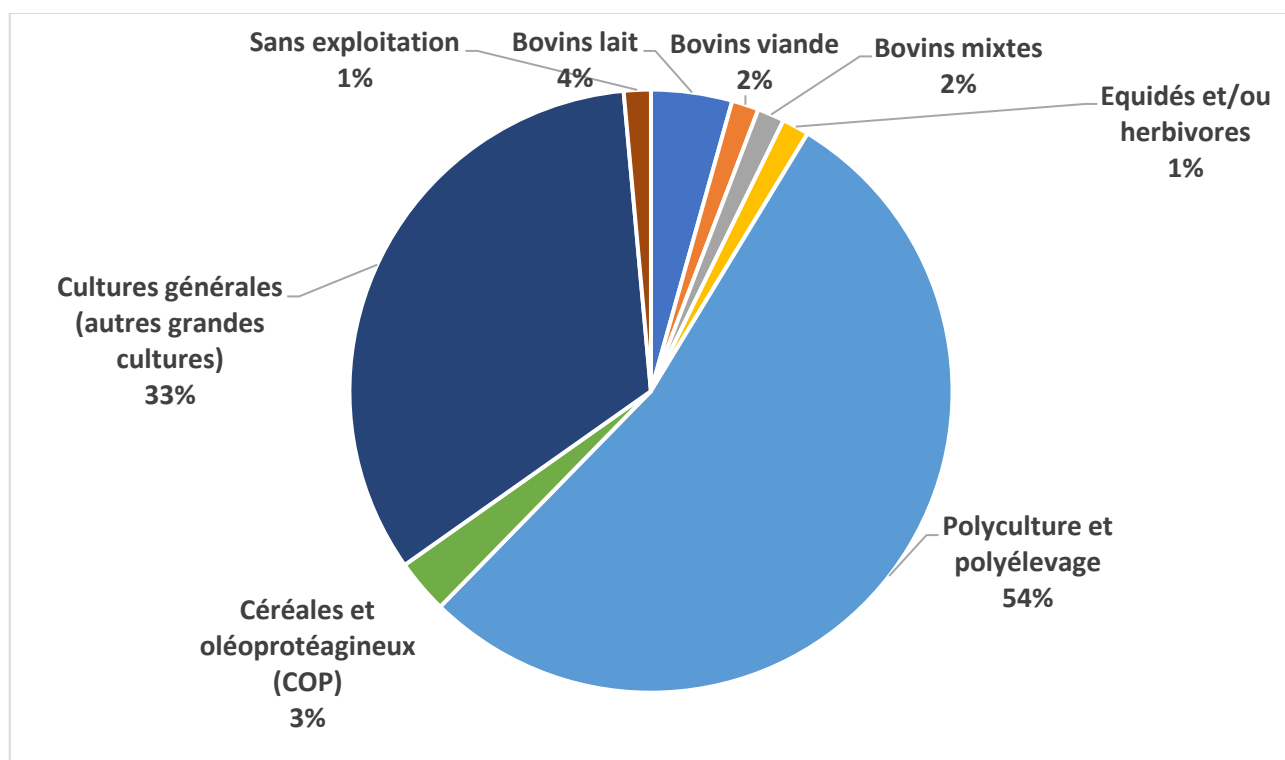
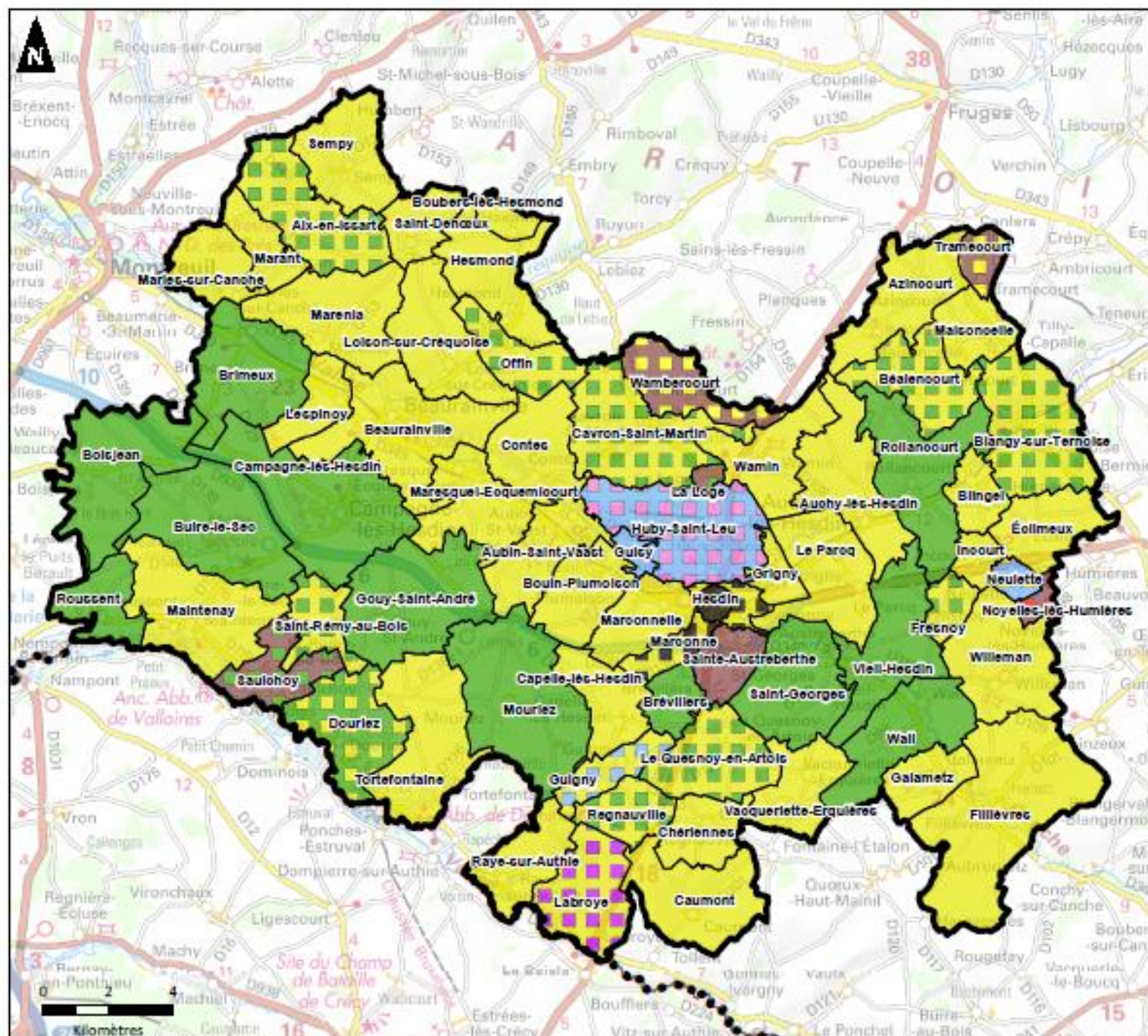


Figure 1. Part des différentes OTEX sur la CC des 7 Vallées

Evolutions des orientations technico-économique des exploitations (OTEX) entre 2010 et 2020



Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Pas d'évolution des OTEX :

-  Autres grandes cultures
-  Bovins lait
-  Bovins mixte
-  Polyculture et/ou polyélevage
-  Sans exploitation

Evolution des OTEX - 2010 > 2020 :

-  Autres grandes cultures > Polyculture et/ou polyélevage
-  Bovins lait > Polyculture et/ou polyélevage
-  Bovins lait > Céréales et/ou oléoprotéagineux
-  Bovins mixte > Autres grandes cultures
-  Bovins mixte > Bovins viande
-  Bovins mixte > Polyculture et/ou polyélevage
-  Polyculture et/ou polyélevage > Céréales et/ou oléoprotéagineux
-  Polyculture et/ou polyélevage > Autres grandes cultures
-  Polyculture et/ou polyélevage > Equidés et/ou autres herbivores
-  Polyculture et/ou polyélevage > Bovins lait

Évolution du nombre d'exploitations agricoles

0 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 - p23

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

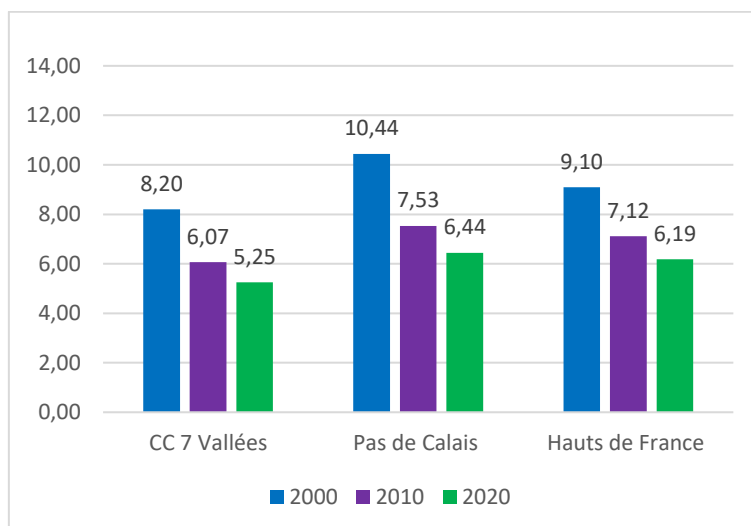


Figure 2. Nombre moyen d'exploitations par commune

La Communauté de Communes des 7 Vallées a vu son nombre d'exploitations diminuer entre 2000 et 2020, à l'image des territoires supra-intercommunaux que sont le Département du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale.

La plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles par commune s'est ainsi faite entre 2000 et 2010 avec une baisse de 27 % sur cette période à l'échelle intercommunale. Cette diminution est aussi forte que celle observée à l'échelle du Département (-27,88 %) et plus forte qu'à l'échelle de la Région (- 21,8 %).

La baisse observée entre 2010 et 2020 (-13,6%) est légèrement plus faible qu'à l'échelle du Département (-14,66%).

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-155	-27,00%	-57	-13,60%
Pas de Calais	-2598	-27,88%	-985	-14,66%
Hauts de France	-7576	-21,80%	-3701	-13,62%

Tableau 1. Évolution du nombre d'exploitations moyen par commune- Source RGA

Comparativement aux territoires intercommunaux voisins, la Communauté de Communes des 7 Vallées a perdu des exploitations dans les mêmes proportions entre 2000-2010 et 2010-2020.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-155	-27%	-57	-13,60%
CC Ternois	-274	-30,86%	-75	-12,21%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-172	-25,04%	-81	-15,73%
CA des 2 baies en Montreuillois	-92	-26,14%	-30	-11,54%

Tableau 2. Évolution du nombre d'exploitations moyen par EPCI – Source RGA

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est relativement le même entre les différentes intercommunalités, à l'exception de la CC du Haut Pays du Montreuillois qui a un nombre moyen d'exploitations agricoles supérieur aux trois autres.

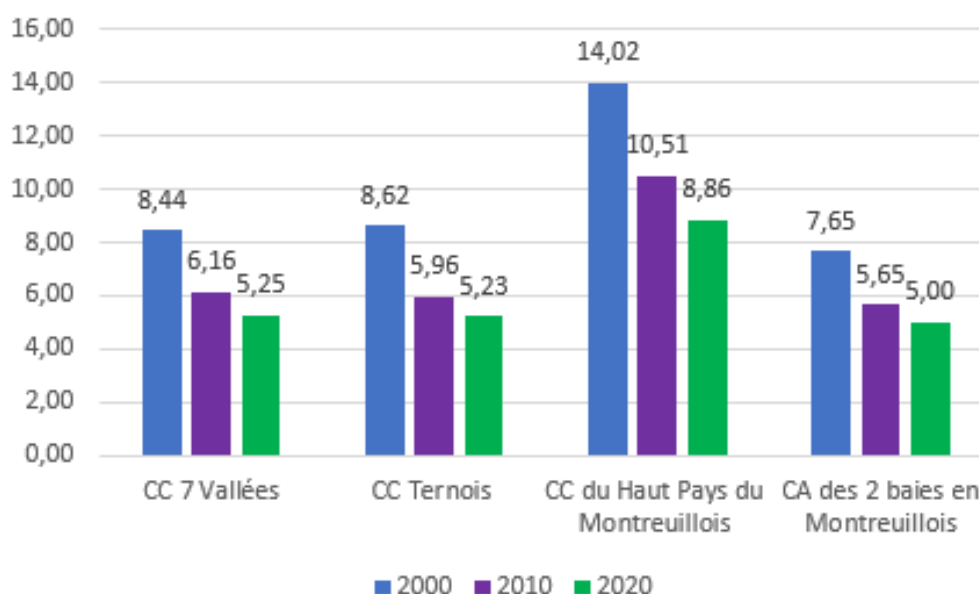


Figure 3. Nombre moyen d'exploitations par commune

Sur l'ensemble de la CC 7 Vallées, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 362 en 2020 contre 574 en 2000.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	574	419	362
Pas de Calais	9 319	6 721	5736
Hauts de France	34 749	27 173	23 472

Tableau 3. Nombre total d'exploitations agricoles - Source RGA

À l'échelle communale, ce contexte de régression des exploitations agricoles est relativement varié.

Selon le RGA de 2020, les communes suivantes ont perdu plus de 50% de leurs exploitations : Fresnoy Marant, Raye-sur-Authie, Saint-Denœux et Saint-Rémy-au-bois.

Certaines communes ont également vu diminuer leur nombre d'exploitations entre 2010 et 2020. C'est le cas de Aix-en-Issart, Azincourt, Béalencourt, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Boisjean, Brimeux, Buire-le-Sec, Campagne-lès-Hesdin, Caumont, Chériennes, Fillièvres, Gouy-Saint-André, Grigny, Hesmond, Huby-Saint-Leu, Le-Quesnoy-en-Artois, Maisoncelle, Marconnelle, Marenla, Maresquel-Ecquemicourt, Marles-sur-Canche, Noyelles-lès-Humières, Regnaucourt, Rollancourt, Sempy, Wambercourt et Willeman. Ces communes ont eu une diminution du nombre de sièges d'exploitations agricoles sur leur commune entre 0 et 50%.

Aubin-Saint-Vaast, Cavron-Saint-Martin, Eclimeux, Galametz, Guigny, Guisy, Incourt, Labroye, La Loge, Marconne, Neulette, Offin, Le Parcq, Sainte-Austreberthe, Saint-Georges, Saulchoy, Tortefontaine, Vacqueriette-Erquières et Wail ont vu leur nombre d'exploitations rester constant.

A contrario, certaines communes ont connu une évolution positive du nombre d'exploitation sur leur commune, entre 0 et 50%. C'est le cas d'Auchy-lès-Hesdin, Bouin-Plumoisson, Capelle-lès-Hesdin, Contes, Douriez, Loison-sur-Créquoise, Maintenay, Mouriez, Tramecourt, Vieil-Hesdin et Wamin.

Enfin, les communes suivantes ont augmenté leur nombre d'exploitations sur la commune de plus de 50% : Brévillers, Lespinoy et Roussent.

A Wamin, deux nouvelles exploitations ont été créées entre 2010 et 2020, l'une en 2012 et la deuxième en 2019. Ce sont des exploitations en polyculture-polyélevage, l'une ayant des bovins et des poules et la deuxième des bovins uniquement.

A Contes, une nouvelle exploitation a été créée en 2018. Celle-ci est en exploitation individuelle en polyculture-polyélevage avec des vaches allaitantes.

Les nouveaux exploitants des autres communes du territoire n'ont pas répondu au questionnaire.

■ Le devenir des exploitations

Sur les 362 exploitations sur la Communauté de Communes des 7 Vallées en 2020, 74 ont un exploitant de plus de 60 ans, ce qui représente 20% des exploitations et 21% de la SAU du territoire. Parmi ces exploitations :

- 34% n'envisagent pas de départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat ;
- 34% devraient être reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers ;
- 22% ne savent pas encore le devenir de l'exploitation ;
- 11% devraient disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations.

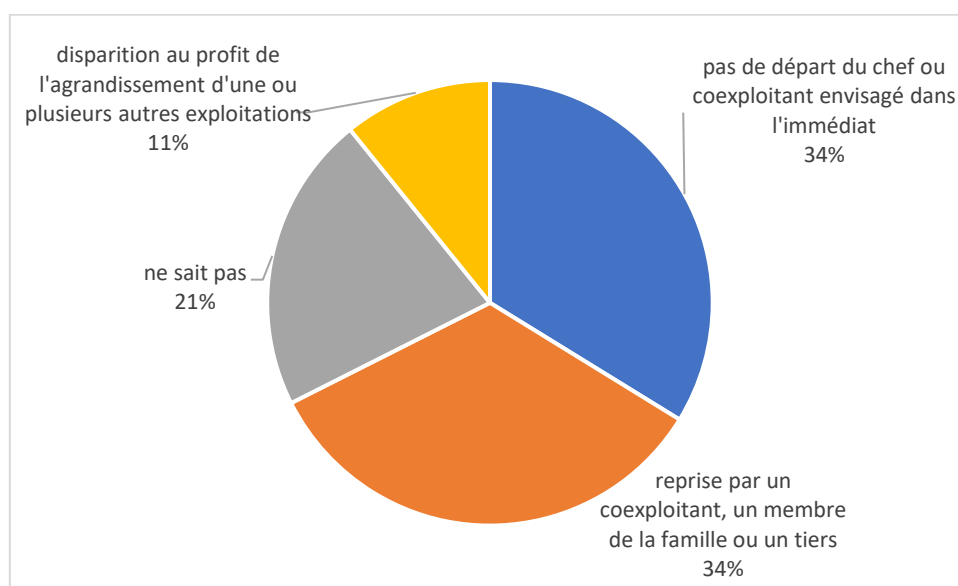
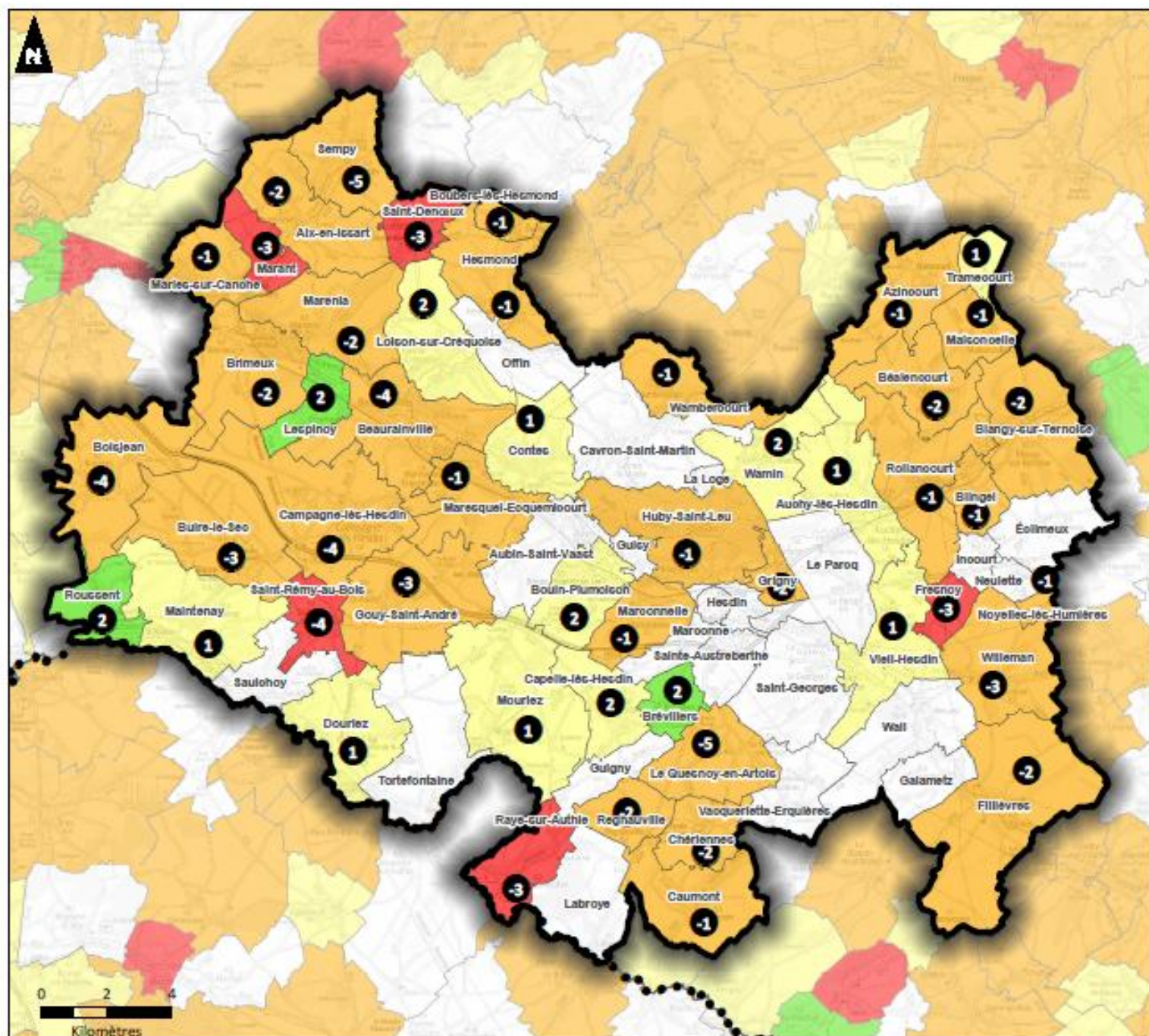


Figure 4. Devenir des exploitations dont l'un des exploitants a plus de 60 ans sur la CC 7 Vallées

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020



Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 :

-  > - 50%
-  - 50% à - 1%
-  Pas d'évolution
-  1% à 50%
-  > 50%

 Evolution brute du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020

Évolution du nombre d'emplois agricoles

0 - Évolution du nombre d'UTA entre 2000 et 2010 - p27

Sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, le nombre de chefs d'exploitation a diminué entre 2010 et 2020 en passant de 539 à 504. Cependant, le chef d'exploitation n'est pas la seule personne à travailler sur une exploitation agricole et la mesure du travail sur une exploitation agricole est représentée avec l'unité de travail annuel.

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

A l'échelle du Département et des Hauts de France le nombre d'UTA par exploitation est resté relativement constant depuis 2000. Au contraire, sur la Communauté de Communes, le nombre d'UTA a légèrement augmenté, passant de 1,67 UTA en 2000 à 1,87 en 2020. Cette augmentation est à mettre en relation avec l'évolution du nombre d'exploitations en baisse. La baisse du nombre d'exploitations a permis d'avoir plus d'emplois sur des exploitations plus grandes. L'emploi agricole s'est ainsi concentré.

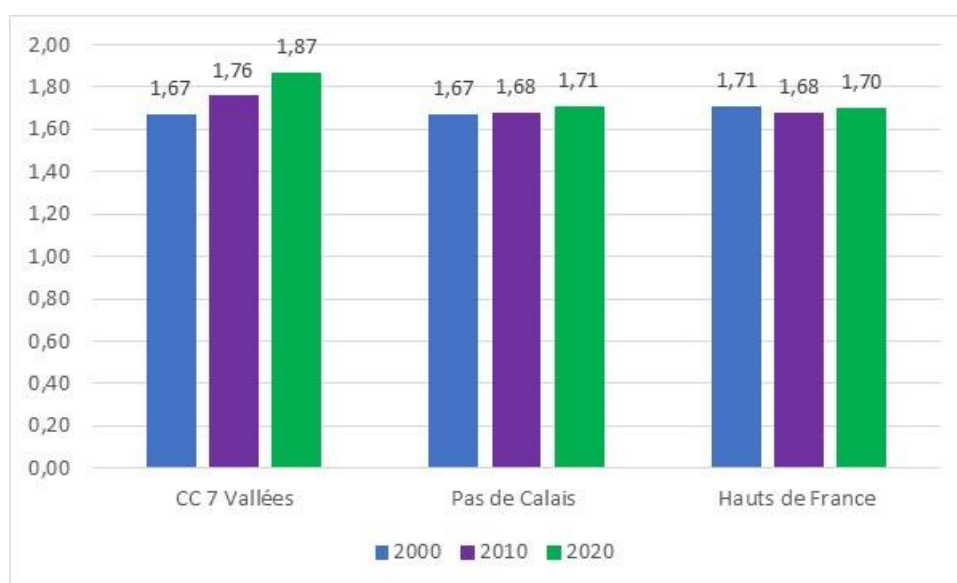


Figure 5. Nombre moyen d'UTA par exploitation

Au total sur l'ensemble de la Communauté de Communes, 677 Unités de Travail Annuel sont recensées en 2020 sur le territoire soit une perte de 7,36% depuis 2010.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	957	738	677
Pas de Calais	15 576	11 266	9824
Hauts de France	59 380	45 585	39918

Tableau 4. Nombre d'UTA par territoire - Source RGA

Entre 2000 et 2010, la CC 7 Vallées a perdu autant d'emplois agricoles en pourcentage que la région Hauts-de-France soit près de 23 %. Puis environ 7 % entre 2010 et 2020, cette fois de manière moins prononcée que le Département et la Région.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-219	-22,88%	-61,50	-7,36%
Pas de Calais	-4310	-27,67%	-1442	-12,80%
Hauts de France	-13795	-23,23%	-5667	-12,43%

Tableau 5. Évolution du nombre d'Unités de Travail Agricole - Source RGA

Comparativement aux autres territoires intercommunaux à proximité, la CC 7 Vallées dispose d'un nombre d'UTA par exploitation qui augmente légèrement depuis 2000, mais qui se trouve dans la moyenne des territoires voisins.

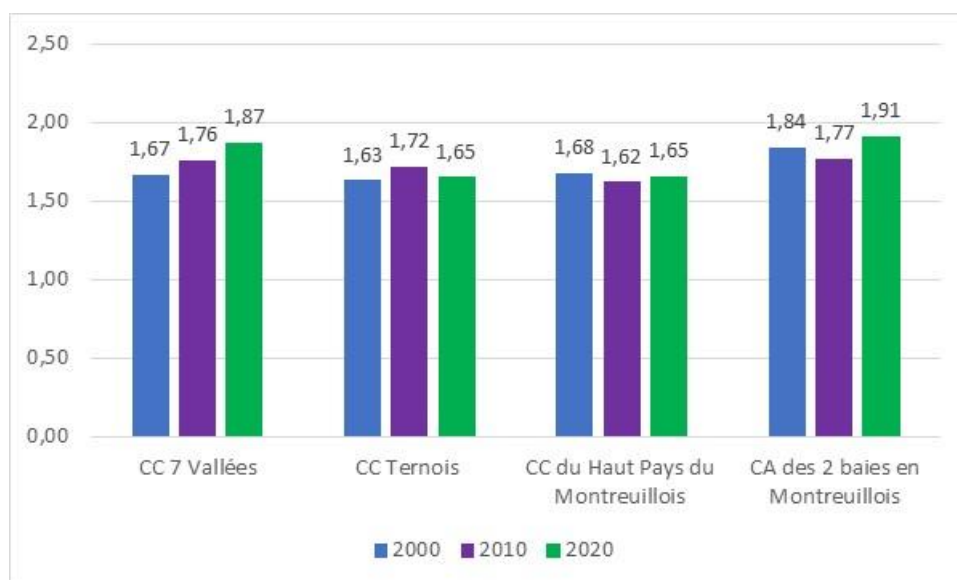


Figure 6. Nombre moyen d'UTA par exploitation

■ Répartition Homme – Femme

La part de femme parmi les chefs d'exploitations sur la Communauté de Communes des Vallées est passée de 24,9 % à 23,8%, soit une réduction d'un peu moins de 1%. Ainsi, il a de moins en moins de femmes parmi les chefs d'exploitation du territoire. Cette réduction est plus importante à l'échelle intercommunale qu'au niveau du département et de la région.

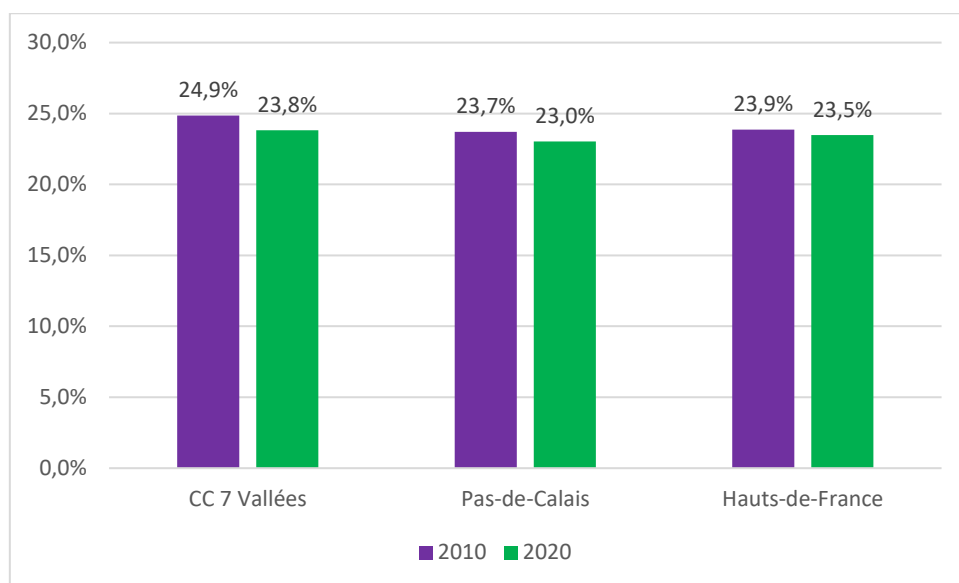


Figure 7. Evolution de la part de femme parmi les chefs d'exploitations

■ Répartition par âge

L'âge moyen des chefs d'exploitation a augmenté sur la Communauté de Communes des 7 Vallées en passant de 48 à 49 ans entre 2010 et 2020. En effet, la part d'exploitant appartenant à la tranche d'âge de plus de 55 ans sur la Communauté de Communes est passée de 27% en 2010 à 32% en 2020.

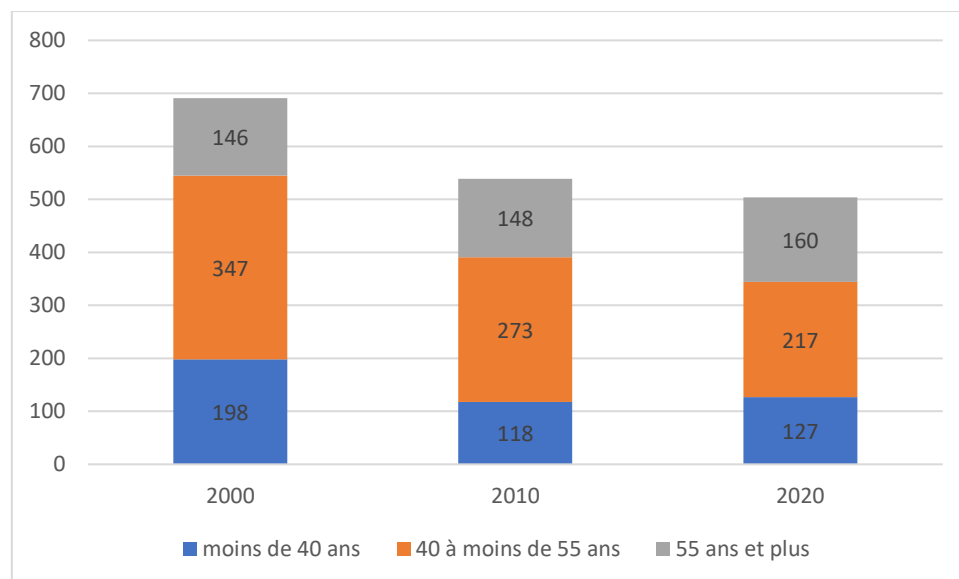
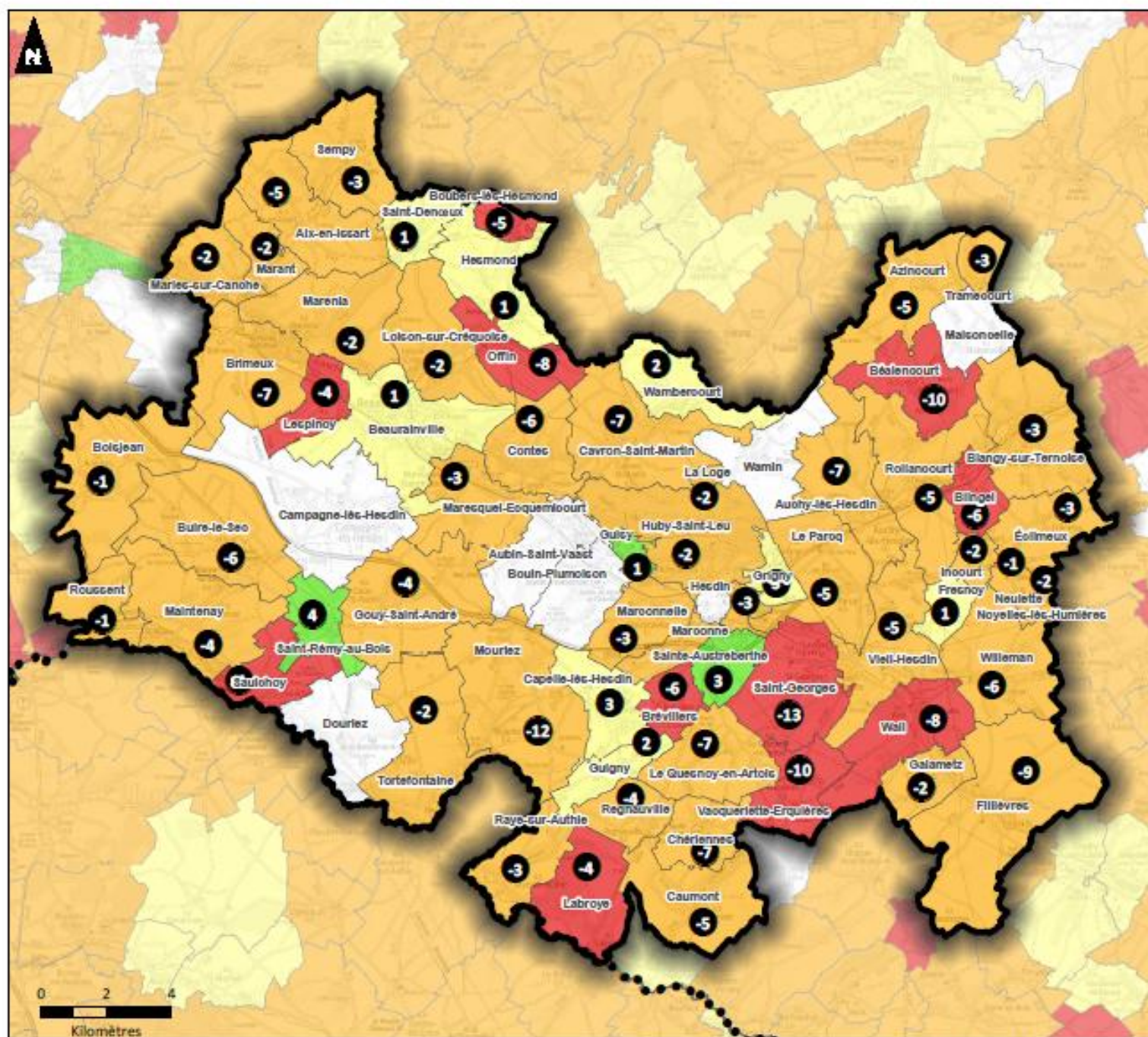


Figure 8. Répartition des âges des exploitants sur la Communauté de Communes des 7 Vallées

Evolution du nombre d'unité de travail annuel (UTA) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010



Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Evolution du nombre d'UTA des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

-  > - 50%
-  - 50% à - 1%
-  Pas d'évolution ou données manquantes
-  1% à 50%
-  > 50%

 Evolution brute du nombre d'UTA des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

SAU moyenne des exploitations

0 - Évolution du cheptel des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - p30

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de la CC 7 Vallées a progressé de la même manière que les exploitations de l'ensemble du département ainsi que des Hauts de France. Cependant, la SAU des exploitations de la CC 7 Vallées compte 15ha de plus que la moyenne de celles du département et de la région en 2020. Cela se traduit par la baisse du nombre d'exploitations et le maintien des surfaces agricoles, la SAU par exploitation sur le territoire des 7 Vallées est donc plus importante.

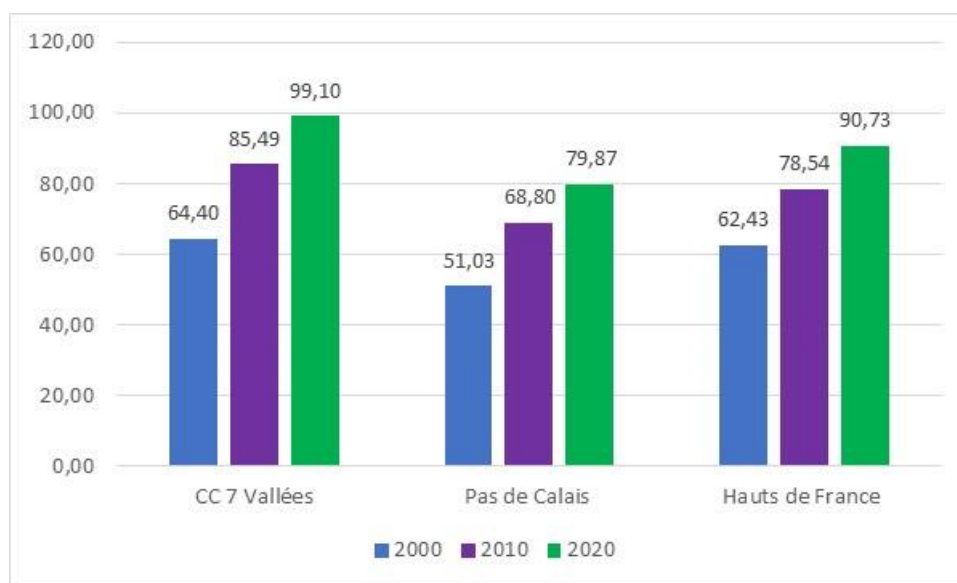


Figure 9. SAU moyenne par exploitation

Malgré une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, la SAU totale a baissé d'en moyenne 0,5% sur la région et le département entre 2010 et 2020. Sur la CC 7 Vallées, l'évolution est tout autre puisque la SAU a augmenté de 54 ha entre 2010 et 2020, ce qui représente 0,15% du territoire intercommunal. Cependant, celle-ci ayant diminué de 1 145 ha entre 2000 et 2010, la SAU totale de la Communauté de Communes a globalement diminué entre 2000 et 2020.

Ces chiffres sont néanmoins à relativiser, la SAU traduisant les surfaces des exploitants ayant leur siège sur un périmètre géographique défini. Des transferts de SAU peuvent ainsi s'opérer entre entités géographiques voisines lors d'une cession/acquisition d'exploitation agricole.

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	36966	35821	35 875
Pas de Calais	475551	462402	458 149
Hauts de France	2169254	2134076	2 129 510

Tableau 6. SAU des exploitations des territoires - Source RGA

Toutes les intercommunalités voisines ont vu la taille moyenne de leur exploitation augmenter. La SAU moyenne des exploitations de la CC 7 Vallées se situe dans la tranche supérieure des exploitations du secteur, avec environ 100 ha en moyenne par exploitation. La CA des 2 baies en Montreuillois est le territoire qui a les exploitations à la taille la plus importante, tandis que la CC du Haut Pays du Montreuillois a les exploitations ayant la SAU la plus petite en 2020.

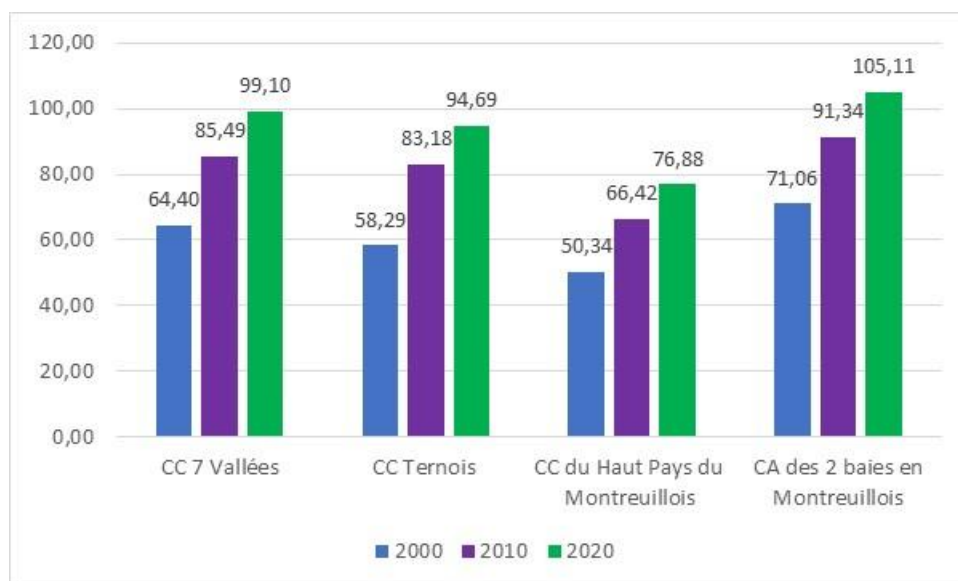


Figure 10. SAU moyenne des exploitations

Entre 2000 et 2010, la plupart des exploitations sur les intercommunalités ont perdu de la SAU (-1% à -3%) à l'exception des exploitations agricoles de la CA des 2 baies en Montreuillois qui ont eu une évolution positive de 5%. Sur l'intervalle 2010-2020, les exploitations des territoires intercommunaux voisins ont évolué au même rythme et ont gagné 0,15% de la SAU sur leur territoire.

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-1145	-3,10%	54	0,15%
CC Ternois	-688	-1,33%	-36	-0,07%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-379	-1,10%	-837	-2,45%
CA des 2 baies en Montreuillois	-1266	-5,06%	427	1,80%

Tableau 7. Évolution de la SAU des exploitations - Source RGA

Carte de la région de Valenciennes montrant les communes et leurs indices de vulnérabilité. La carte est colorée en orange et rouge, avec des communes numérotées. Des zones rouges et vertes sont également indiquées.

Réalisation : Audricc urbanisme, juin 2022



- Evolution brute de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

Nombre moyen d'UGB par exploitation

0- Évolution du cheptel des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - p33

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 2000 et 2020 à l'échelle de la Communauté de Communes 7 Vallées. Il est important de constater que l'élevage est plus présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle du Département et des Hauts-de-France.

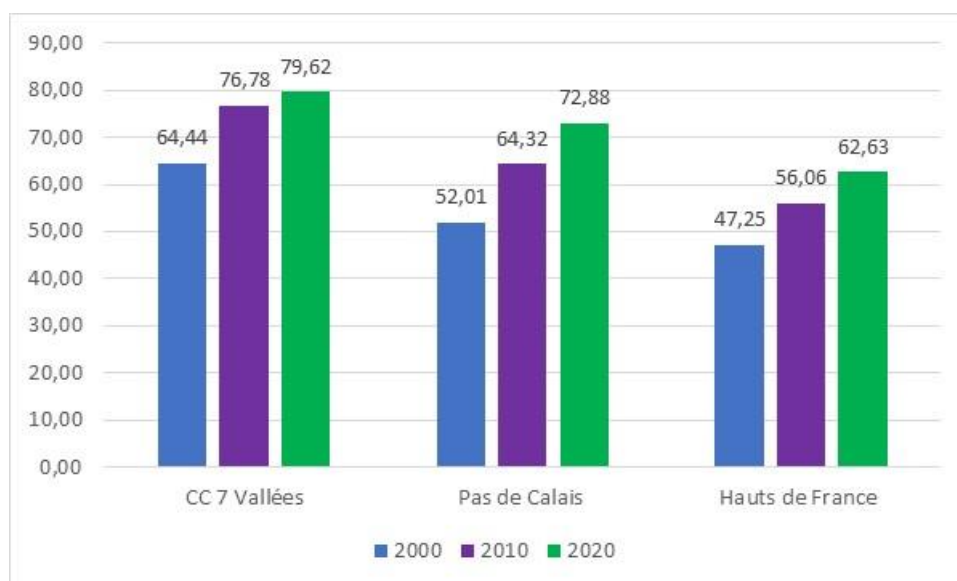


Figure 11. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Bien que le nombre d'UGB par exploitation ait progressé, en valeur absolue l'élevage est passé de 36 986 UGB en 2000 à 28 823 UGB en 2020, soit un recul de 22% depuis 2000. Il est intéressant de constater que l'élevage a également reculé entre 2000 et 2020 au niveau départemental et régional. L'élevage, en recul, s'est ainsi concentré dans un nombre moins grand d'exploitations, traduisant une intensification des pratiques. Le nombre d'UGB total a davantage diminué sur les 7 Vallées (-10,41%) qu'au niveau du Département (- 3,75%) et de la Région (-3,49%).

	2000	2010	2020
CC 7 Vallées	36986	32172	28 823
Pas de Calais	484664	432282	418 086
Hauts de France	1642010	1523406	1 470 248

Tableau 8. Nombre d'UGB par territoire - Source RGA

	2000-2010		2010-2020	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-4814	-13,02%	-3349	-10,41%
Pas de Calais	-52382	-10,81%	-14196	-3,75%
Hauts de France	-118604	-7,22%	-53158	-3,49%

Tableau 9. Évolution du nombre d'UGB par territoire - Source RGA

Comparativement aux autres territoires intercommunaux voisins, les 7 Vallées sont légèrement en dessous du nombre moyen d'UGB par exploitation en 2020. Seule la CC du Haut Pays de Montreuillois se distingue par l'importante évolution de son nombre d'UGB par exploitation depuis 2000. En valeur absolue, le nombre d'UGB a diminué sur l'ensemble des territoires intercommunaux (de -4% à -10% de 2010 à 2020).

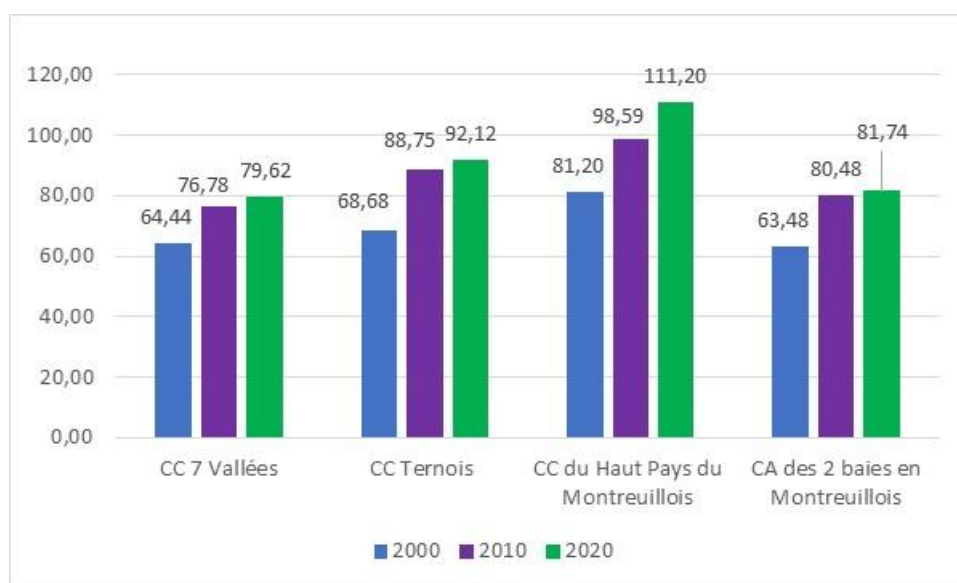


Figure 12. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Le recul des activités d'élevage a des incidences sur l'aménagement du territoire, notamment par la régression des surfaces de prairies pouvant engendrer des problématiques d'érosion, de transferts de matières en suspension vers les eaux superficielles ainsi que de diminution des recharges en eau souterraine.

The map illustrates the FIS 2015 results for the Communauté de communes de l'Artois. The communes are color-coded based on their FIS value: orange for positive values, yellow for negative values, and green for zero. The map includes a scale bar (0 to 4 km) and a north arrow.

Commune	FIS 2015
Sempy	-97
Boubers-lès-Hesmond	-128
Saint-Denis	-407
Alix-en-l'Isart	95
Marant	-9
Mariez-sur-Canohe	-128
Brimeux	-145
Mareuil	-175
Hesmond	36
Orma	-221
Lolson-sur-Créquière	77
Wamberscourt	128
Azincourt	-89
Tramecourt	-71
Maisoncelle	-93
Bélenoourt	-47
Blangy-sur-Ternoise	61
Rollanoourt	-125
Blangy	-334
Eolmeux	152
Neulette	-28
Noyelles-lès-Humières	58
Willeman	-104
Viell-Hesdin	-91
Wall	-570
Galametz	-26
Fillèvres	106
Vasqueriettes-Erquères	-244
Caumont	-23
Labroye	-230
Châtellain	-542
Regnauville	-213
Raye-sur-Authie	-213
Tortefontaine	-75
Douriez	-18
Capelle-lès-Hesdin	-160
Guigny	56
Le Quesnoy-en-Artois	-296
Brévillers	-64
Sainte-Austreberte	-59
Saint-Georges	-59
Maroilles	-133
Maroilles	-133
Boul-Plumet	2
Aubin-Saint-Vaast	-25
Gouy-Saint-André	145
Saint-Rémy-au-Bois	-3
Saulohoy	-3
Maintenay	-3
Roussent	-3
Bulre-le-Sec	-384
Campagne-lès-Hesdin	-353
Contec	-285
Cavron-Saint-Martin	-123
La Loge	-40
Wamin	60
Le Paroq	-125
Auchy-lès-Hesdin	-334
Inoourt	17
Fresnoy	-54
Neulette	-28
Noyelles-lès-Humières	58
Willeman	-104
Viell-Hesdin	-91
Wall	-570
Galametz	-26
Fillèvres	106
Vasqueriettes-Erquères	-244
Caumont	-23
Labroye	-230
Châtellain	-542
Regnauville	-213
Raye-sur-Authie	-213
Tortefontaine	-75
Douriez	-18
Capelle-lès-Hesdin	-160
Guigny	56
Le Quesnoy-en-Artois	-296
Brévillers	-64
Sainte-Austreberte	-59
Saint-Georges	-59
Maroilles	-133
Maroilles	-133
Boul-Plumet	2
Aubin-Saint-Vaast	-25
Gouy-Saint-André	145
Saint-Rémy-au-Bois	-3
Saulohoy	-3
Maintenay	-3
Roussent	-3
Bulre-le-Sec	-384
Campagne-lès-Hesdin	-353
Contec	-285
Cavron-Saint-Martin	-123
La Loge	-40
Wamin	60
Le Paroq	-125
Auchy-lès-Hesdin	-334
Inoourt	17
Fresnoy	-54
Neulette	-28
Noyelles-lès-Humières	58
Willeman	-104
Viell-Hesdin	-91
Wall	-570
Galametz	-26
Fillèvres	106
Vasqueriettes-Erquères	-244
Caumont	-23
Labroye	-230
Châtellain	-542
Regnauville	-213
Raye-sur-Authie	-213
Tortefontaine	-75
Douriez	-18
Capelle-lès-Hesdin	-160
Guigny	56
Le Quesnoy-en-Artois	-296
Brévillers	-64
Sainte-Austreberte	-59
Saint-Georges	-59
Maroilles	-133
Maroilles	-133
Boul-Plumet	2
Aubin-Saint-Vaast	-25
Gouy-Saint-André	145
Saint-Rémy-au-Bois	-3
Saulohoy	-3
Maintenay	-3
Roussent	-3
Bulre-le-Sec	-384
Campagne-lès-Hesdin	-353
Contec	-285
Cavron-Saint-Martin	-123
La Loge	-40
Wamin	60
Le Paroq	-125
Auchy-lès-Hesdin	-334
Inoourt	17
Fresnoy	-54
Neulette	-28
Noyelles-lès-Humières	58
Willeman	-104
Viell-Hesdin	-91
Wall	-570
Galametz	-26
Fillèvres	106
Vasqueriettes-Erquères	-244
Caumont	-23
Labroye	-230
Châtellain	-542
Regnauville	-213
Raye-sur-Authie	-213
Tortefontaine	-75
Douriez	-18
Capelle-lès-Hesdin	-160
Guigny	56
Le Quesnoy-en-Artois	-296
Brévillers	-64
Sainte-Austreberte	-59
Saint-Georges	-59
Maroilles	-133
Maroilles	-133
Boul-Plumet	2
Aubin-Saint-Vaast	-25
Gouy-Saint-André	145
Saint-Rémy-au-Bois	-3
Saulohoy	-3
Maintenay	-3
Roussent	-3
Bulre-le-Sec	-384
Campagne-lès-Hesdin	-353
Contec	-285
Cavron-Saint-Martin	-123
La Loge	-40
Wamin	60
Le Paroq	-125
Auchy-lès-Hesdin	-334
Inoourt	17
Fresnoy	-54
Neulette	-28

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022



Limites départementales

Evolution brute du cheptel (en UGB) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

■ Evolution du cheptel par catégorie d'animaux

Au sein de la Communauté de Communes des 7 Vallées, le nombre global d'animaux d'élevage a diminué entre 2000 et 2020. On remarque une diminution du nombre d'animaux dans chacune des catégories. Le cheptel ovin a subi la plus grande réduction avec une évolution de -71% entre 2000 et 2020. Viennent ensuite les porcins avec -62%, puis les volailles avec -21% et enfin les bovins, dont le cheptel a le moins évolué entre 2000 et 2020, avec 18% de réduction.

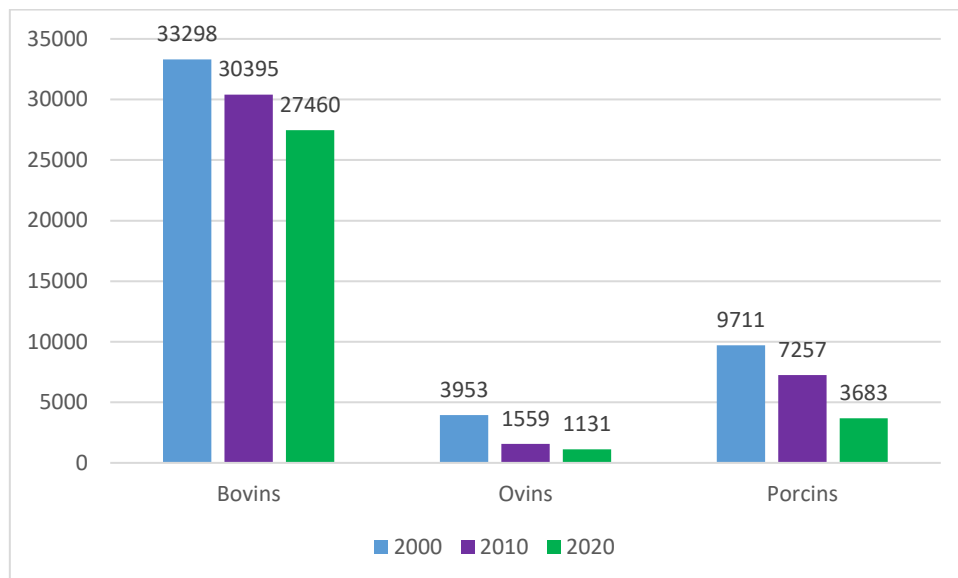


Figure 13. Evolution du nombre de têtes par catégorie d'animaux

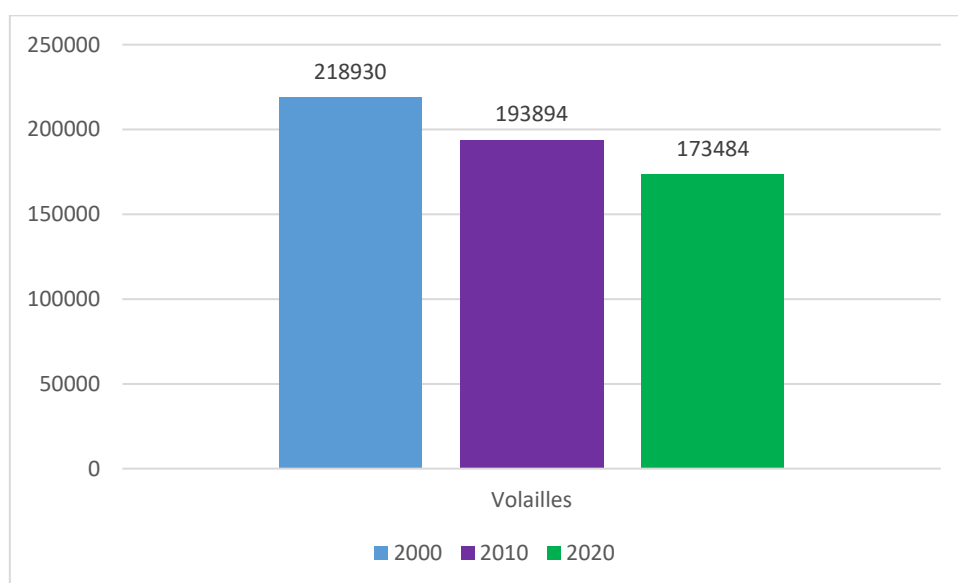


Figure 14. Evolution du nombre de têtes de volaille sur le territoire entre 2000 et 2020

SAU en terre labourable moyenne par exploitation

Les données du recensement agricole 2020 n'étant pas encore diffusées pour la SAU en terres labourables et en surface toujours en herbe, les données utilisées pour ces deux parties seront celles de 2010. Afin d'avoir le même laps de temps sur les graphiques et tableaux, les données du RA 1988 ont été également analysées.

De la même manière que la SAU totale moyenne augmente, les surfaces en terres labourables augmentent également dans le même rythme. Les exploitations agricoles sur le territoire de la CC 7 Vallées ont 7 ha de plus que la moyenne des exploitations sur le département et la région.

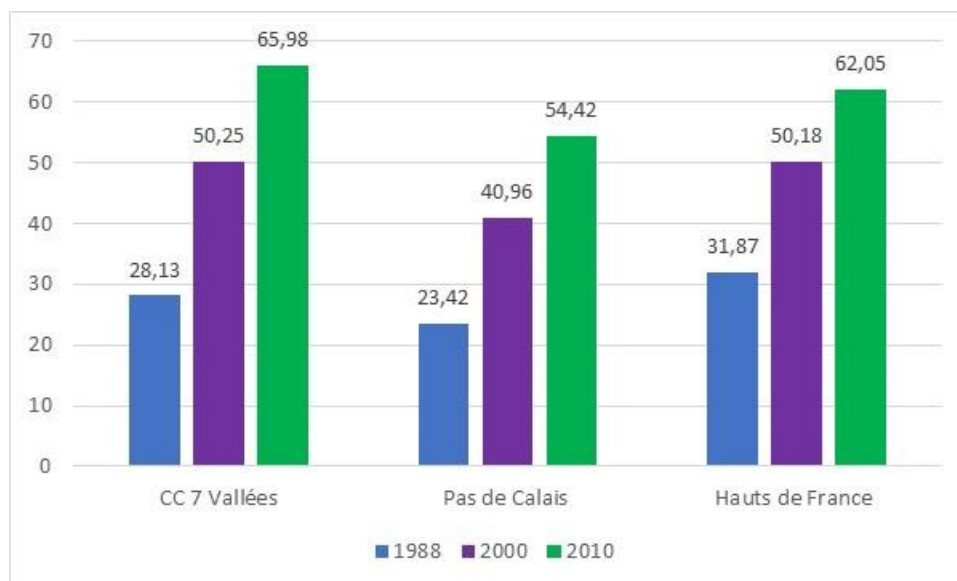


Figure 15. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

En valeur absolue, la CC 7 Vallées a tout de même perdu entre 1988 et 2010 environ 6% des terres labourables, soit environ 1 832 ha. Le Département et la Région des Hauts de France ont également une baisse des terres labourables.

	1988	2000	2010
CC 7 Vallées	29479	28846	27647
Pas de Calais	286733	381718	365767
Hauts de France	1752123	174394	168046

Tableau 10. Surfaces labourables par territoire - Source RGA

L'augmentation des surfaces de terres labourables par exploitation est constatée au niveau des territoires intercommunaux voisins.

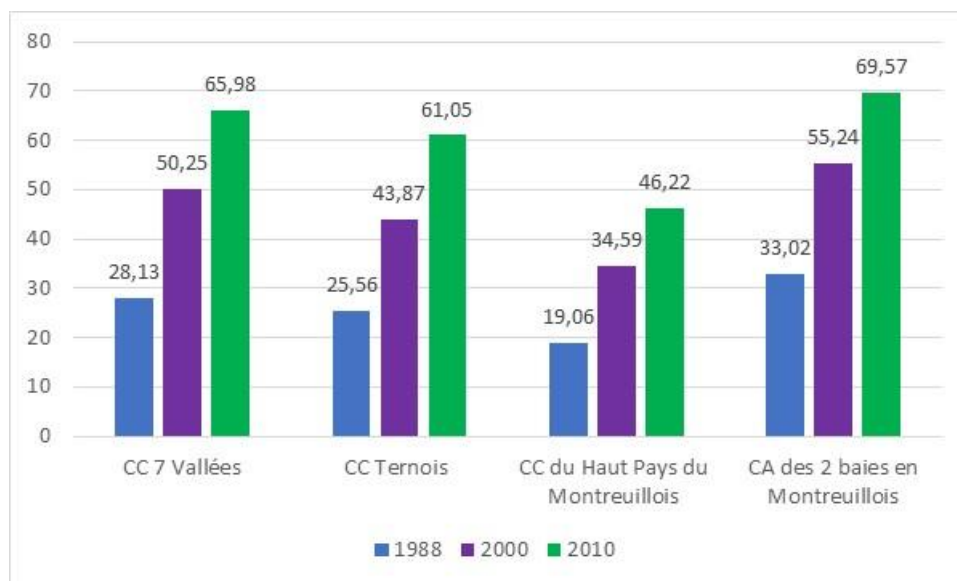


Figure 16. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

La CC 7 Vallées n'est pas le territoire intercommunal du secteur qui a perdu le plus de terres labourables en valeur absolue. Cependant la CC du Haut Pays du Montreuillois a pris 39 ha en terres labourables, ce qui représente 0,16 % d'évolution entre 2000 et 2010. Les autres territoires voisins ont perdu de la SAU en terres labourables entre 2000 et 2010.

	1988-2000		2000-2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-633	-2,15%	-1199	-4,16%
CC Ternois	121	0,31%	-1471	-3,78%
CC du Haut Pays du Montreuillois	393	1,68%	39	0,16%
CA des 2 baies en Montreuillois	-566	-2,83%	-1356	-6,97%

Tableau 11. Évolution de la SAU en terres labourables - Source RGA

SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation

0 - Évolution des Surfaces Toujours en Herbe des exploitations entre 2000 et 2010 - p39

Les surfaces toujours en herbe (STH) correspondent aux prairies permanentes sur le territoire.

De la même façon que les terres labourables, la STH moyenne par exploitation sur la CC 7 Vallées est nettement supérieure à la moyenne du département et de la région (environ +5ha par exploitation).

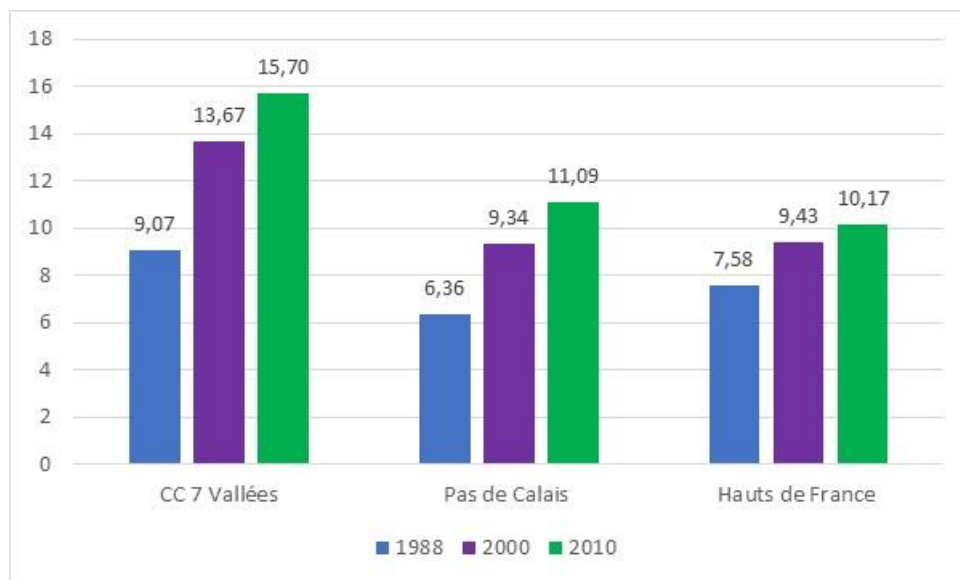


Figure 17. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Les surfaces toujours en herbe sont ainsi passées de 9 507 ha en 1988 à 6 578 ha en 2010, soit une perte de plus de 30%. Cette tendance s'est également observée dans les mêmes proportions à l'échelle départementale et régionale (-29 % pour le Pas-de-Calais et -34% pour les Hauts-de-France).

Il est important de noter le rôle important des prairies permanentes dans la gestion des ruissellements et des épisodes d'inondation, ainsi qu'en tant que puits de carbone.

	1988	2000	2010
CC 7 Vallées	9507	7844	6578
Pas de Calais	104948	87049	74515
Hauts de France	416693	327633	276277

Tableau 12. Surfaces Toujours en Herbe des exploitations - Source RGA

Comparativement aux territoires voisins, les surfaces toujours en herbe par exploitation ne cessent d'augmenter. La STH par exploitation de la CC 7 Vallées se trouve dans la moyenne des STH des territoires voisins.

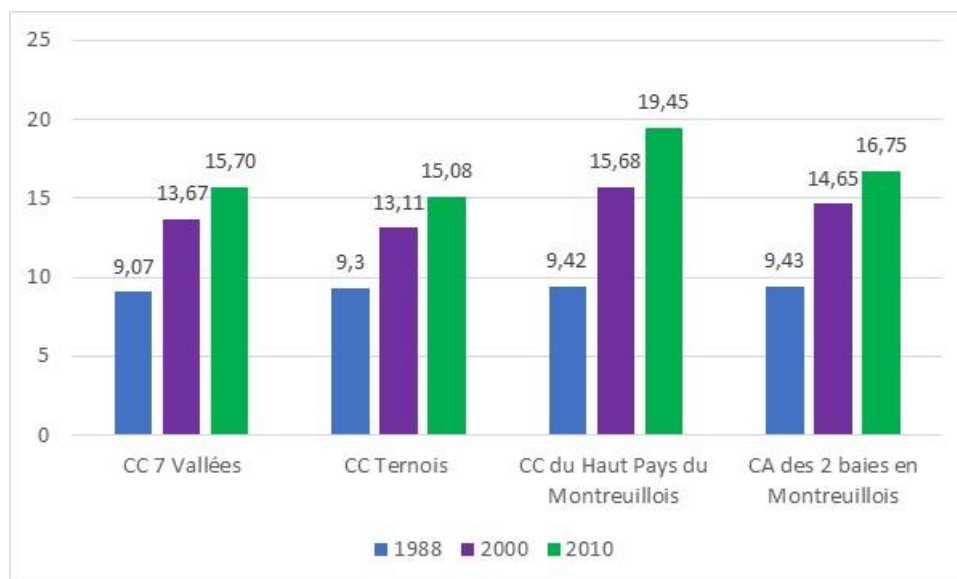


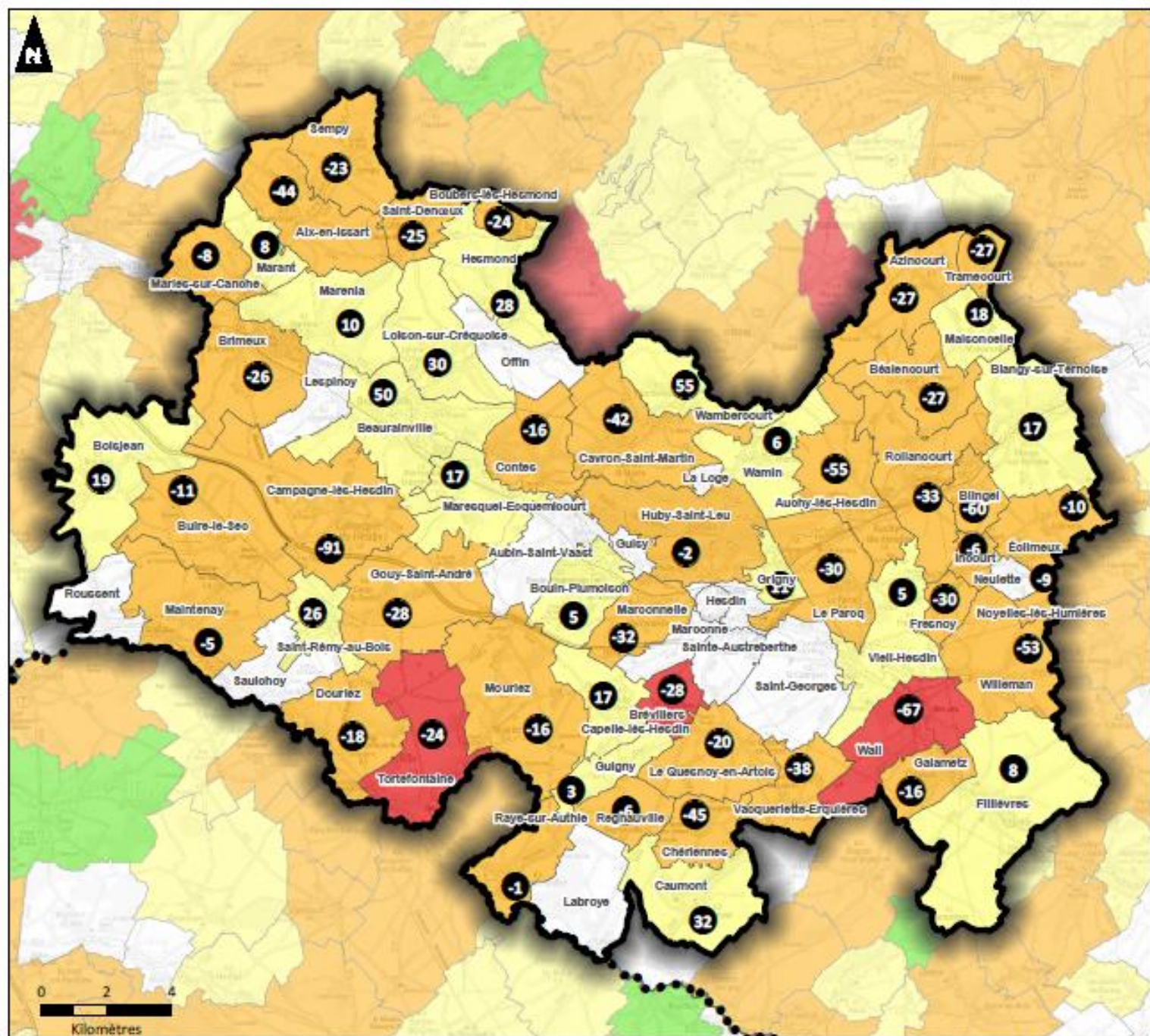
Figure 18. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Tous les territoires intercommunaux voisins ont vu leurs STH baisser sur le territoire en valeur absolue, allant de -13% à -34% de 1988 à 2010. Le territoire des 7 Vallées se trouve dans la moyenne avec -16,14% entre 2000 et 2010.

	1988-2000		2000-2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC 7 Vallées	-1663	-17,49%	-1266	-16,14%
CC Ternois	-2486	-17,60%	-2379	-20,44%
CC du Haut Pays du Montreuillois	-779	-6,74%	-755	-7,01%
CA des 2 baies en Montreuillois	-556	-9,73%	-802	-15,55%

Tableau 13. Évolution de la SAU toujours en herbe - Source RGA

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe (SAUh) des exploitations agricoles entre 2000 et 2010



Sources : RGA - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Evolution de la SAUh des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :

-  > - 50%
-  - 50% à - 1%
-  Pas d'évolution ou données manquantes
-  1% à 50%
-  > 50%

 Evolution brute de la SAUh des exploitations agricoles entre 2000 et 2010

Analyse des données d'occupation du sol agricole et agronomique

Registre Parcellaire Graphique

Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Sur le territoire Sept Vallées

Sur le territoire intercommunal, l'analyse s'est portée sur les années 2010 et 2020. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Libellé Groupe Culture	Surfaces (ha)	Pourcentage	Surfaces (ha)	Pourcentage
	2010		2020	
Céréales (blé, maïs, orge, sorgho, etc.)	16 668	46,60	15 592	43,61
Prairies	7 956	22,24	7238	20,24
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses (lin, betterave, etc.)	3 385	9,46	4 919	13,76
Fourrages annuels (maïs fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères, etc.)	2 962	8,28	2 932	8,20
Pommes de terre	1 178	3,29	2 240	6,27
Oléagineux (colza, soja, tournesol, etc.)	1 718	4,80	1 731	4,84
Légumes frais, plants de légumes, ou fraises	671	1,88	809	2,26
Jachères	413	1,15	151	0,42
Protéagineux et légumes secs pour leur graine (pois, féverole, lupin, etc.)	812	2,27	131	0,37
Fleurs et plantes ornementales	3	0,01	3	0,01
Vignes	0	0,00	3	0,01
Cultures fruitières	s	s	3	0,01
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	0	0	s	s
s = secret statistique				

Tableau 14. Registre Parcellaire Graphique sur les 7 Vallées

L'assolement moyen est représenté ci-après. Les cultures céréalières sont majoritaires sur le territoire avec 44%. Les prairies arrivent en second et les cultures de plantes à fibres (lin) et plantes industrielles arrivent en troisième position.

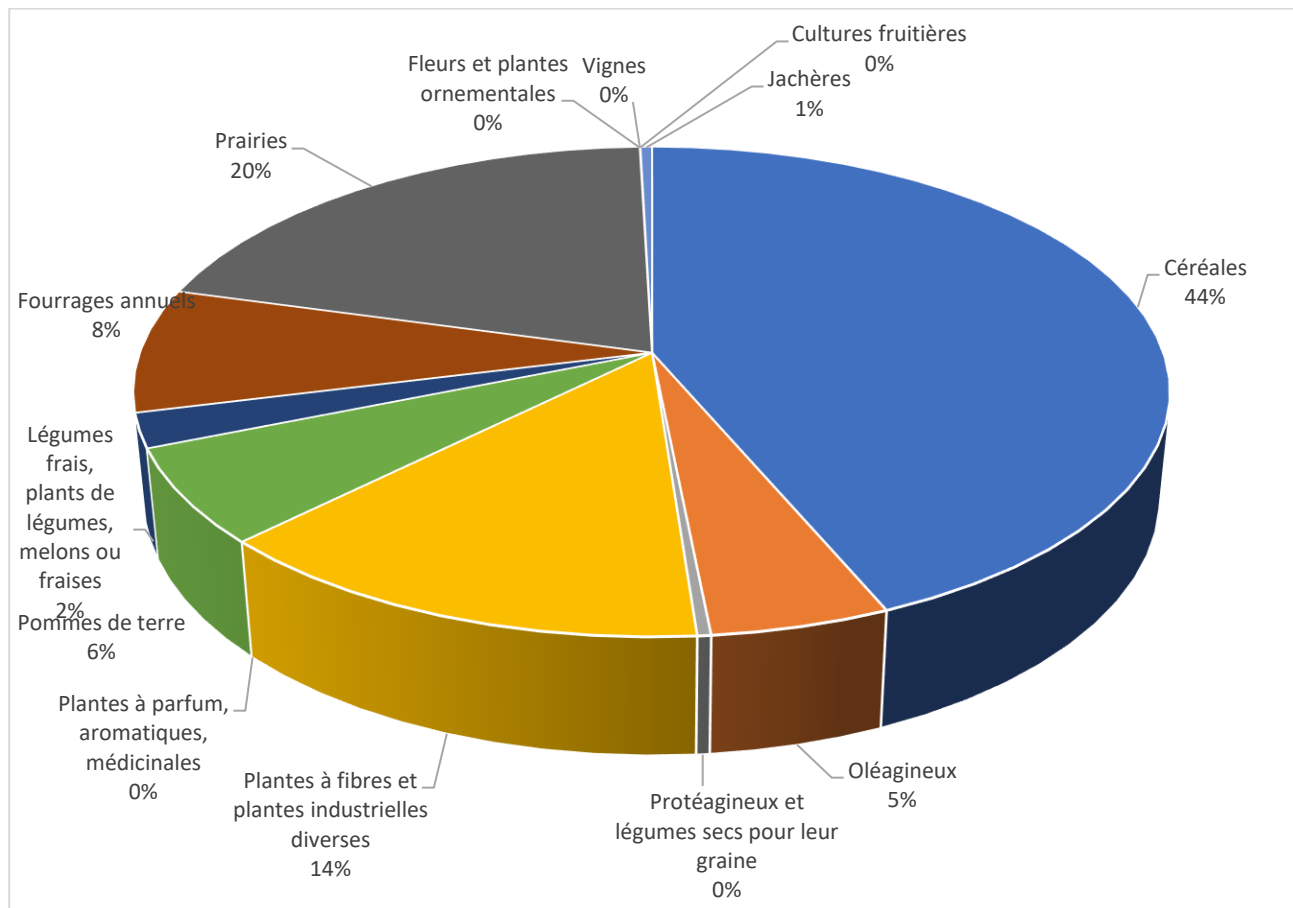


Figure 19. Assolement moyen sur le territoire intercommunal en 2020

Qualité agronomique des terres

Le référentiel Régional Pédologique de Nord-Pas-de-Calais indique que la grande majorité des sols sur le territoire intercommunal sont des sols limoneux éoliens et localement crayeux de plateaux de la partie centrale du Haut-Pays. Il s'agit majoritairement de brunisols à hauts rendements. La valeur agronomique des terres est ainsi importante sur les zones de plateau à travers la présence de bonnes terres limoneuses.

Le long de la Canche et de ses affluents, le sol caractérisé est un sol sous prairie, fortement à très fortement hydromorphe, des alluvions limoneuses des vallées artésiennes. Ce sol est caractérisé par des fluvisols. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (cailloux, galets) et sont généralement inondables en période de crue.

Le long de l'Authie, différents types de sols sont présents :

- Sols sous landes et prairies, fortement à très fortement hydromorphes, des alluvions tourbeuses de la vallée de l'Authie. Caractérisé à 70% par des histosols. Ils sont composés majoritairement par de la matière organique (débris végétaux) sous forme de tourbe ;
- Sols sous prairies, fortement à très fortement hydromorphes, des alluvions limoneuses des vallées artésiennes caractérisés en totalité par des fluvisols ;
- Sols des bordures de plateaux limoneux-argileux, localement caillouteux du Ponthieu caractérisé à 35% par des calcosols. Ce sont des sols moyennement épais (plus de 35cm d'épaisseur) développés à partir de matériaux calcaires.

La richesse agronomique exceptionnelle des terres cultivables de la région, combinée à des conditions climatiques tempérées et favorables aux cultures et à l'herbe, constituent le socle d'une économie agricole et agro-alimentaire puissante et variée.

Consommation foncière sur les 7 Vallées

0 - Occupation du sol agricole en 2018 - p45

L'occupation du sol sur la CC 7 Vallées est essentiellement des terres arables exploitées par les agriculteurs.

0 - Consommation d'espaces entre 2009 et 2020 - p46

0 - Consommation d'espaces et type de consommation entre 2009 et 2020 - p47

Entre 2009 et 2020, 147 ha ont été consommés à l'échelle de la communauté de communes des 7 vallées. Parmi cela, 100 ha ont été destinés pour l'habitat et 40 ha pour les activités économiques.

En comparaison avec les territoires voisins, la CC des 7 Vallées a consommé moins d'espaces que la CC du Ternois et le département du Pas-de-Calais.

Communauté de communes des 7 Vallées	Communauté de communes du Ternois	Département du Pas-de-Calais
69 communes – 497 km ²	103 communes – 633 km ²	890 communes – 6 671 km ²
147 ha de consommés entre 2009 et 2020 --> 2,13 ha par commune	223 ha de consommés entre 2009 et 2020 --> 2,16 ha par commune	5 943 ha de consommés entre 2009 et 2020 --> 6,67 ha par commune
Soit 0,29 % du territoire de la CC 7 Vallées	Soit 0,35 % du territoire de la CC du Ternois	Soit 0,89 % du territoire du département du Pas-de-Calais
Soit 0,0049 ha/habitant de la CC des 7 Vallées	Soit 0,0059 ha/habitant de la CC du Ternois	Soit 0,0041 ha/habitant du Pas de Calais

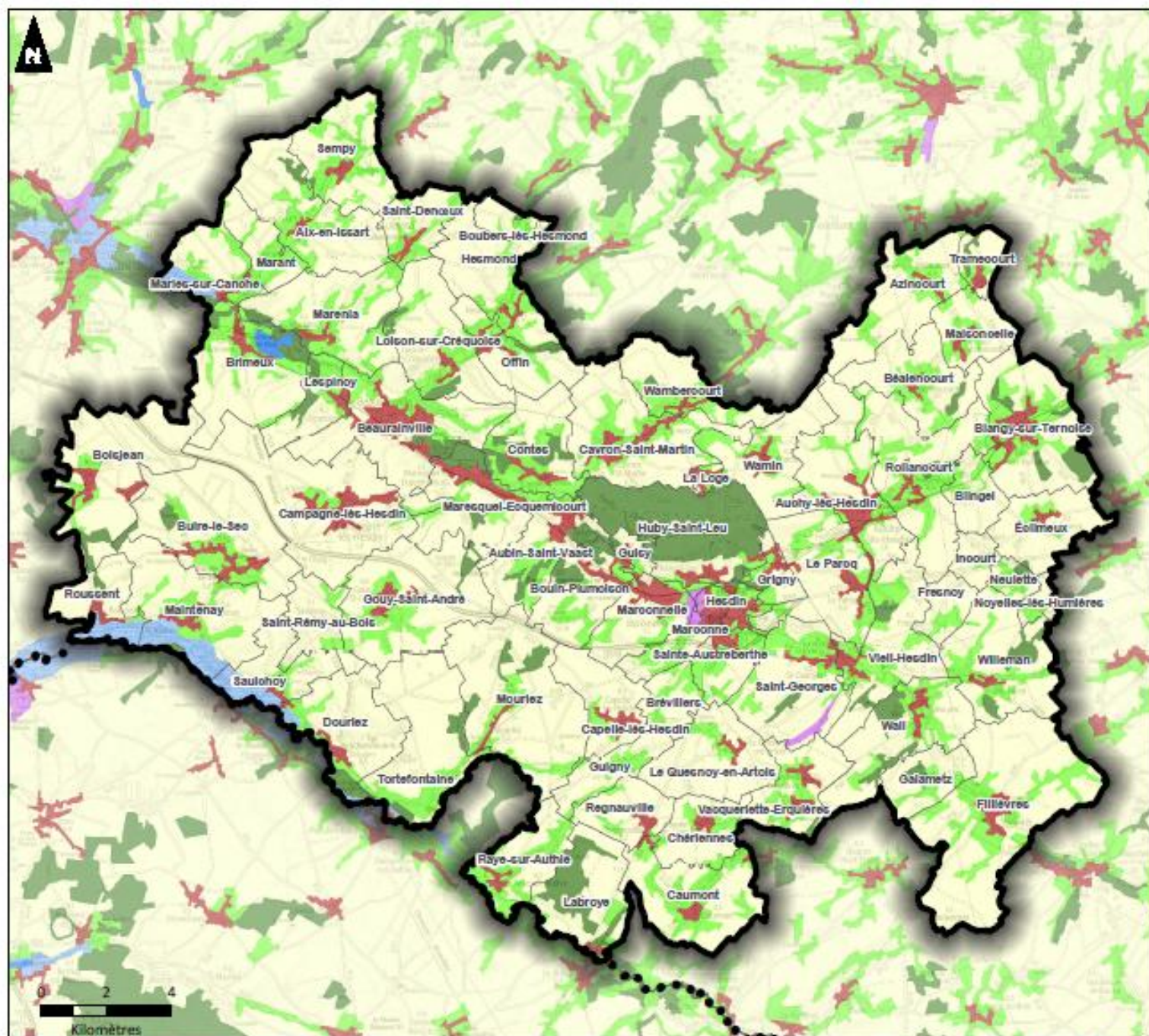
Tableau 15. Comparaison de la consommation d'espaces sur les 7 Vallées, le Ternois et le Pas-de-Calais.

0 - Taux d'espace consommé par rapport à la surface communale entre 2009 et 2020 - p48

La majorité des communes de la CC 7 Vallées ont consommé entre 0 et 1 % de leur surface communale. Les communes d'Incourt, Neulette et Hesdin n'ont pas consommé d'espace entre 2009 et 2020.

En revanche, les communes d'Aubin-Saint-Vaast et de Sainte-Austreberthe ont consommé entre 1 et 2,5% de leur superficie communale. La commune de Marconne a consommé plus de 2,5% de sa surface entre 2009 et 2020.

Occupation du sol en 2018 IFEN



Sources : IFEN - IGN - Auddicé urbanisme 2022

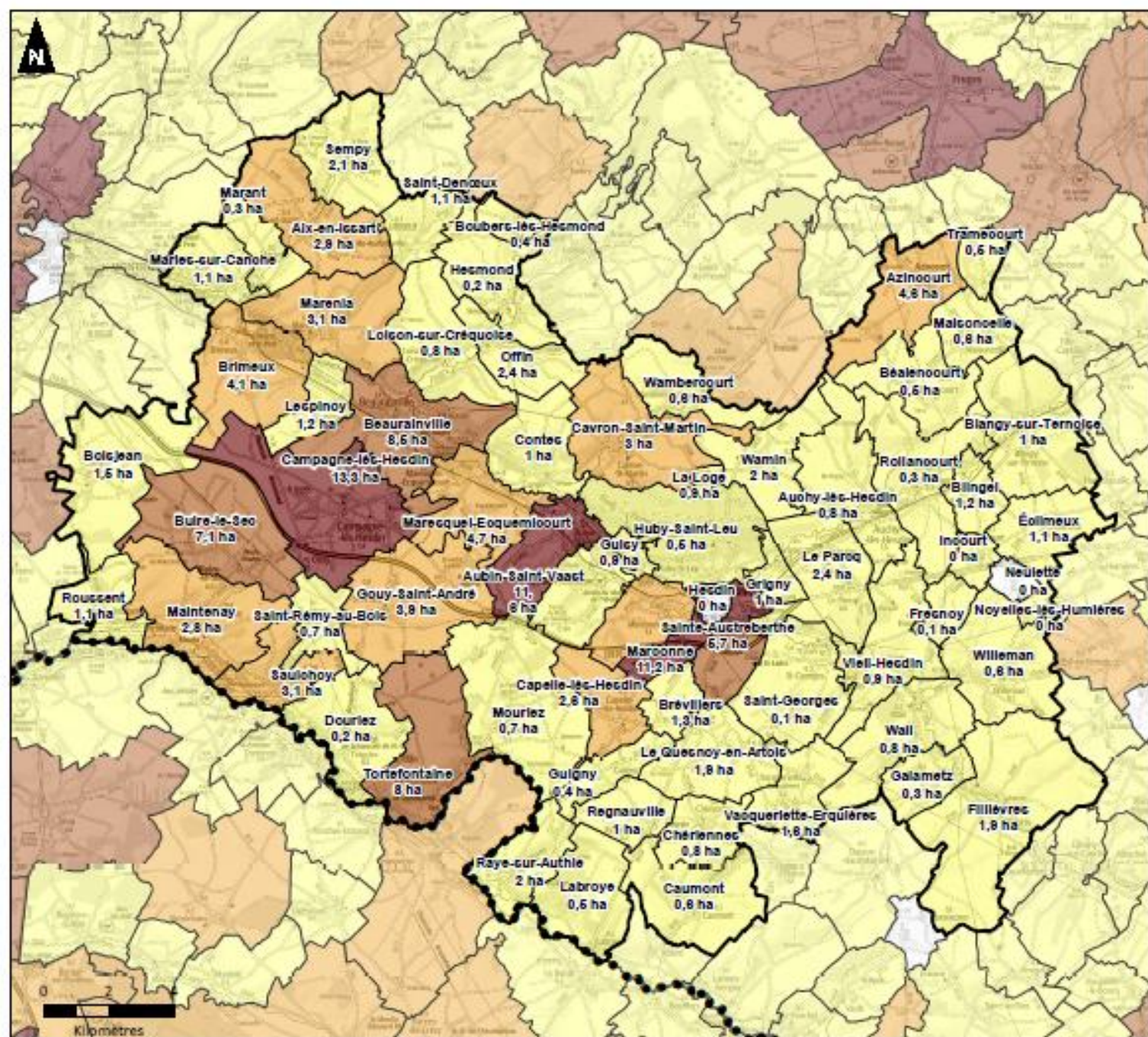
Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Occupation du sol :

-  Zones urbanisées
-  Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
-  Terres arables et vergers
-  Prairies
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Marais
-  Surfaces en eau

Consommation d'espace entre 2009 et 2020



Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

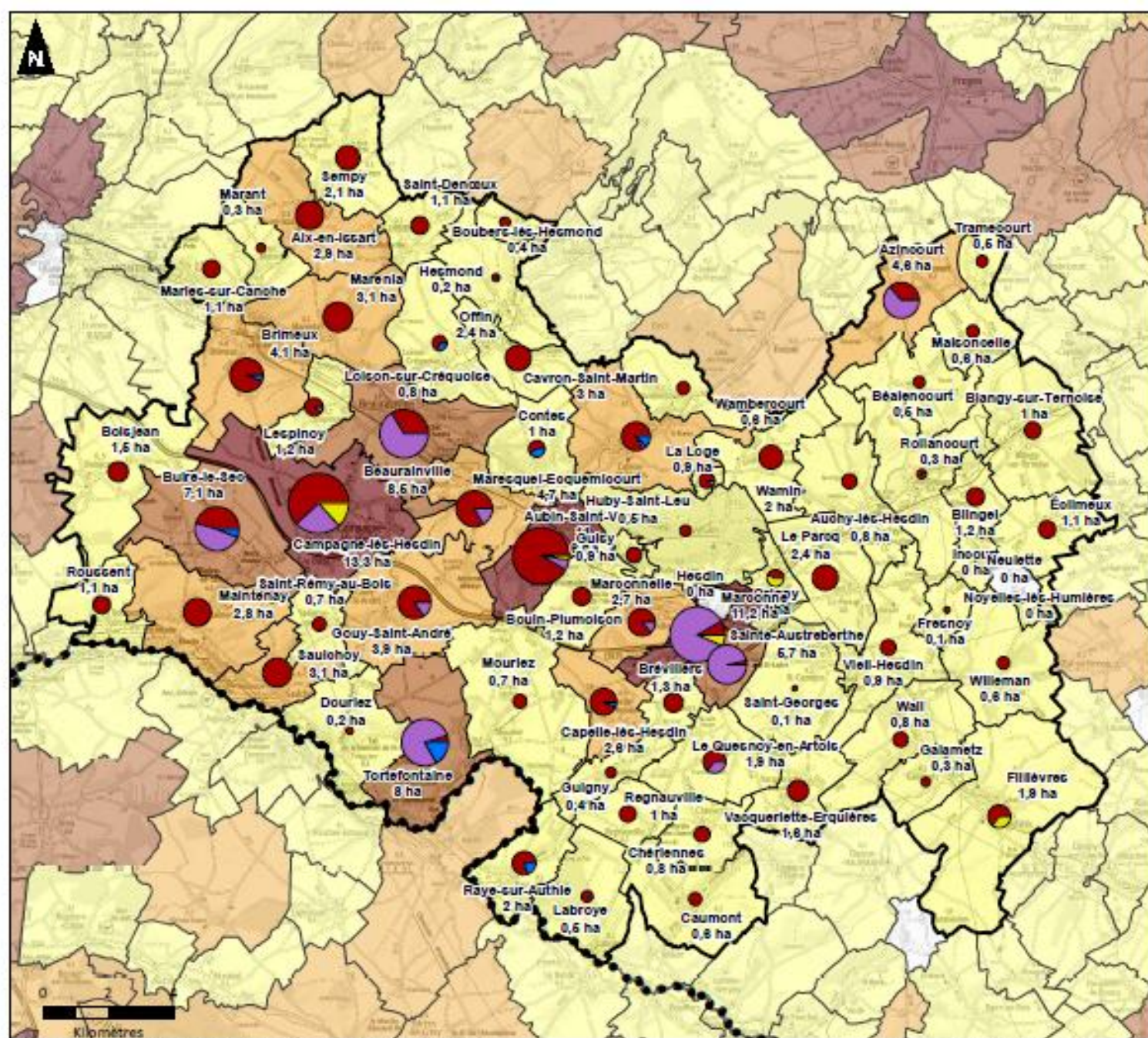
Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 :

-  Pas de consommation
-  Moins de 2,5 ha
-  Entre 2,5 et 5 ha
-  Entre 5 et 10 ha
-  Plus de 10 ha

Consommation d'espace entre 2009 et 2020



Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 :

-  Pas de consommation
-  Moins de 2,5 ha
-  Entre 2,5 et 5 ha
-  Entre 5 et 10 ha
-  Plus de 10 ha

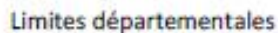
Répartition :



-  Habitat
-  Activité
-  Mixte
-  Inconnu

[illegible]

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022



☐ Pas d'espace consommé

■ Entre 0 et 1 %

■ Entre 1 et 2,5 %

■ Plus de 2,5 %

Filières agricoles et agro-alimentaires

Filière agroalimentaire en France

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises de transformation des produits agricoles et alimentaires. Composée à 98% par les micro-entreprises et les PME, les industries de la viande et du lait emploient 59% des effectifs du secteur et les coopératives agroalimentaires produisent 61% du chiffre d'affaires du secteur en 2019.

En 2019, la filière représente 16 431 entreprises, 436 547 Équivalent Temps Plein et 197,5 Milliards d'Euros de chiffre d'affaires.

Filière agroalimentaire en Hauts de France

Source : les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France – Décembre 2017

Les conditions pédoclimatiques très favorables à l'agriculture, associées aux compétences des agriculteurs, ont permis de placer la région en tête de bon nombre de spécialités agricoles. Au total, ce sont 40 productions agricoles différentes pour lesquelles les Hauts-de-France tiennent les 5 premières marches du podium national. Et parmi les plus symboliques, la région est la 1^{ère} de France pour le blé tendre, la betterave sucrière, l'endive, les pommes de terre (plant, consommation, fécule) ou encore les petits pois.

La puissance des capacités de production, la qualité et la diversité de ces ressources agricoles se sont transmises aux industries agroalimentaires régionales, ainsi qu'aux activités de négoce et de logistique qui sont indispensables à la valorisation de ces volumes exceptionnels, bruts ou transformés.



Figure 20. Rang de la région Hauts-de-France dans les productions nationales sur les volumes produits -
source : Agreste - SAA 2015

La diversité est certainement le qualificatif qui caractérise le mieux des industries de l'agro-alimentaire (IAA) en Hauts-de-France. En effet, toutes les activités de l'agro-alimentaire sont présentes sur le territoire et la fusion des deux régions Nord-Pas de Calais et Picardie est venue renforcer cette situation.

Première force de la région, la production et la transformation de pommes de terre avec 57% des emplois français situés dans la région (notamment grâce à la présence de McCain à Béthune et à Harnes). De même, les Hauts-de-France sont le premier employeur de France pour la transformation des fruits et légumes

(19% de l'emploi), mais aussi pour celle des céréales, grains et produits amylacés (39% de l'emploi) avec comme tête de file Roquette, mais aussi Tereos Syral.

Outre ces pôles positions, les Hauts-de-France sont présents dans chaque filière de l'agroalimentaire et occupent toujours une place de choix : 3ème pourvoyeur d'emplois dans la filière des corps gras (17% de l'emploi national), 4ème pour la filière pain, pâtisserie, boulangerie, biscuiterie, pâtes.

L'exploitation des chiffres permet de mettre en avant le leadership de la région en termes d'emplois dans la production de sucre (38% de l'emploi national avec la présence de Tereos et de Saint-Louis sur le territoire), mais aussi dans la production de glaces et sorbets (Häagen-Dazs, Nestlé Grand Froid...) avec 29% de l'emploi national.

Les Hauts-de-France brillent également dans la fabrication de bières, en se classant comme seconde région employeuse derrière le Grand-Est avec 24% de l'emploi national.

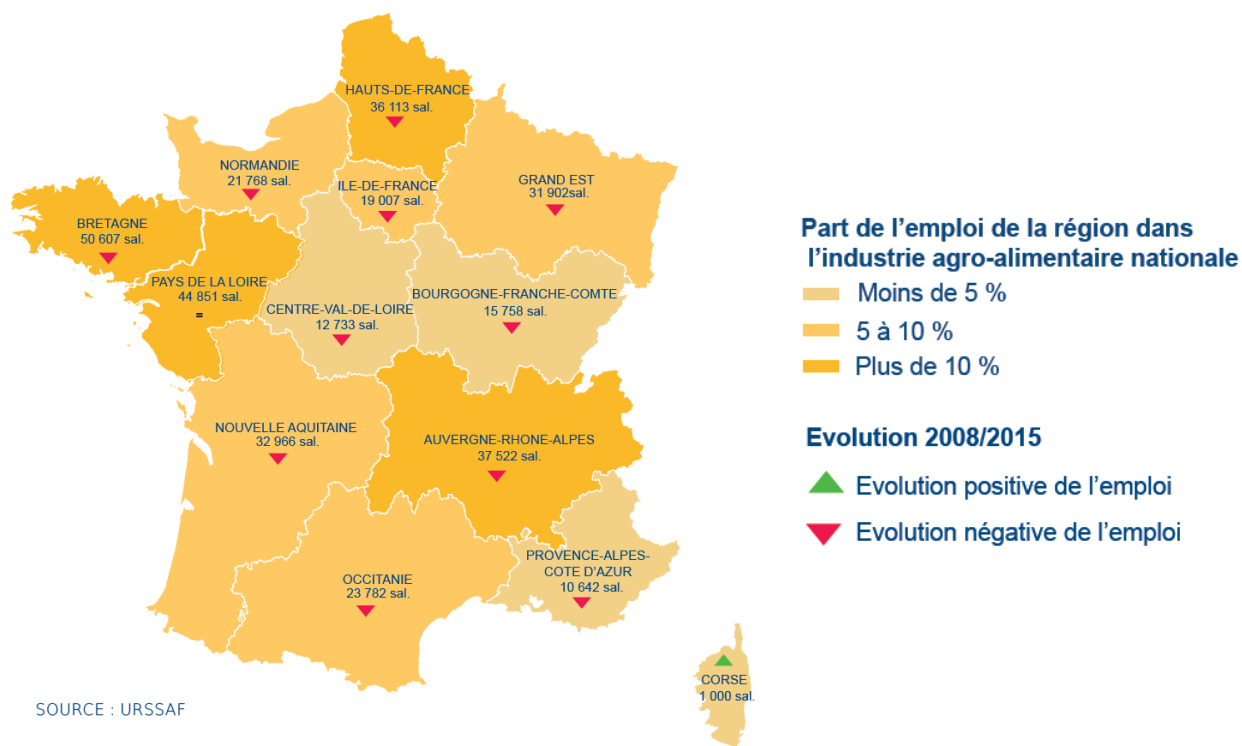


Figure 21. Les Hauts-de-France : 4ème région agro-alimentaire française en 2015 – Source : URSSAF

Entreprises agroalimentaires sur les 7 Vallées

Sur le territoire intercommunal, les entreprises agroalimentaires suivantes sont recensées :

Établissement	Commune	Type	Effectif
Germicopa	Auchy lès Hesdin	Plants Pomme de Terre	10 à 19
Nestlé Purina Petcare	Marconnelle	Alimentation pour animaux de compagnie	>300
Lebel Viande Services	Gouy-Saint-André	Découpe et charcuterie – salaison	15 à 44
Eurovanille	Gouy-Saint-André	Autres ingrédients et PAI	50 à 99
Fauconnier	Marconne	Production de boissons alcoolisées hors bières	40 à 99
Brasserie Saint Loupaise	Huby-Saint-Leu	Brasserie	0 à 9
Brasserie Quentovic	Beaurainville	Brasserie	1 à 2

Tableau 16. Recensement des entreprises de la filière agro-alimentaire sur les 7 Vallées

De nombreuses industries agroalimentaires sont situées à proximité du territoire intercommunal, notamment sur la Communauté de Communes du Ternois (Bigard, Herta, Prospérité fermière–Ingrédia), mais également sur la communauté de commune du Haut Pays du Montreuillois avec la société Macquet, spécialiste de la viande d’agneau de Fruges et Les Naturelles du Haut Pays. Enfin, d’autres industries agroalimentaires se trouvent également à proximité de la Communauté de Communes des 7 Vallées :

- L’usine Pasquier à Vron sur la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;
- Les délices des 7 Vallées à Tincques sur la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois ;
- Pasquier à Aubigny-en-Artois sur la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois.

Projets en cours touchant l'agriculture sur le territoire

La stratégie ClimAgri Ternois 7 Vallées

La problématique des Gaz à Effet de Serre (GES) et, plus largement, de l'adaptation au changement climatique, a très tôt fait partie de la politique publique menée par le Ternois et les 7 Vallées et, depuis une dizaine d'années, le territoire a eu comme ambition de développer une agriculture respectueuse de l'environnement, économe, et proche du territoire (Stratégie ClimAgri du Ternois 2014-2018).

Fort de cette dynamique, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ternois 7 Vallées a souhaité construire un programme d'actions adapté au contexte actuel. Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus global puisque le PETR a en parallèle élaboré un PCAET et souhaite affiner sa vision sur le volet agricole au regard d'enjeux importants et spécifiques à son territoire rural.

La stratégie ClimAgri 2020-2030 s'articule autour de 5 axes stratégiques, 11 axes opérationnels (dont 2 leviers transversaux) et 24 actions et vise à contribuer aux objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES, diminuer les consommations énergétiques et tendre vers l'autonomie alimentaire des élevages ;
- Développer des pratiques culturales moins énergivores et plus favorables au maintien d'un milieu de qualité ;
- Augmenter le stockage carbone ;
- Développer le potentiel de production d'énergie renouvelable ;
- Favoriser l'expérimentation, sensibiliser le plus grand nombre et valoriser la filière agricole.

Le Projet Alimentaire Territorial pour le Ternois 7 Vallées

Qu'est-ce que le PAT ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de fédérer les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé et sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Vers un PAT Ternois 7 Vallées

Impliqué depuis une dizaine d'années dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les pratiques alimentaires sur le territoire, le PETR a souhaité poursuivre cette dynamique multi-partenaire. En 2021, le territoire s'est engagé dans la définition de son Projet Alimentaire Territorial afin d'élaborer de manière concertée une feuille de route concrète à l'échelle du Ternois 7 Vallées.

Lauréat de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation – volet 1 en 2021, le PETR a pour ambition de développer un système alimentaire territorialisé et résilient, permettant l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité et propice à la création d'activité rémunératrice.

Le Diagnostic du PAT Ternois 7 Vallées

Porté par le PETR Ternois 7 Vallées, le PAT englobe 2 Communautés de Communes (Ternois Com et 7 Vallées). Le diagnostic du système alimentaire du PETR a été réalisé en juillet 2022. Il comporte 12 fiches apportant des informations sur les pratiques de consommation alimentaire du territoire et l'offre alimentaire du PETR.

Diagnostic de la consommation alimentaire	
A. Les consommateurs	
Fiche 1 :	Accessibilité sociale, nutrition et santé
B. Place des produits locaux dans les différents lieux de consommation	
Fiche 2 :	Réseau de détail et grande distribution
Fiche 3 :	Circuits de proximité
Fiche 4 :	Restauration collective
Fiche 5 :	Restauration commerciale et gastronomie

Tableau 17. Structuration du diagnostic de la consommation alimentaire

Ces fiches sont résumées ci-dessous avec les informations les plus importantes.

Le taux de pauvreté du territoire, située autour de 18% est supérieur de 3,5 points au taux de pauvreté national. Le territoire fait donc face à une certaine précarité économique pour une partie de cette

population. Les difficultés rencontrées pour accéder à une alimentation saine sont multiples, comme la précarité économique, l'isolement géographique ou la difficulté de cuisiner des produits bruts.

De plus, la majorité des communes du territoire ne présente aucune offre en point de vente alimentaire traditionnel. Ainsi 42% de la population réside sur une commune avec une offre inexistante, contre 11% à l'échelle du département.

Cependant, le territoire compte un nombre important de points de vente de produits locaux, la vente à la ferme dominant les modes de distribution avec près de 60 points de vente. On note la présence d'une dizaine de marchés hebdomadaire et produits du terroir, de dispositif de vente en ligne, de distributeurs automatiques et drive fermier.

Enfin, une opportunité d'approvisionnement local des restaurateurs existe, notamment grâce à la proximité de Ternois 7 Vallées, avec la Côte d'Opale et la baie de Somme qui attirent les touristes. Ainsi, les restaurateurs ont des démarches individuelles d'approvisionnement en direct auprès des agriculteurs du territoire, mais les acteurs institutionnels et professionnels du tourisme identifient surtout plusieurs difficultés dans sa mise en œuvre effective.

Diagnostic de l'offre alimentaire	
A. Dynamiques agricoles du territoire	
Fiche 6 :	Installation / Transmission / foncier
Fiche 7 :	Productions sous signe de qualité et environnement
Fiche 8 :	Agriculteurs en circuits courts
B. Organisation des filières alimentaires et place des démarches de proximité	
Fiche 9 :	Filière viande
Fiche 10 :	Filière lait
Fiche 11 :	Filière fruits et légumes
Fiche 12 :	Filière grandes cultures alimentaires

Tableau 18. Structuration du diagnostic de l'offre alimentaire

Ces fiches sont résumées ci-dessous avec les informations les plus importantes.

Le territoire est dynamique en matière d'installation et est une des régions qui installe le plus en Hauts-de-France. Pour autant les enjeux de transmissions sont bien là avec une dynamique de départs plus importante en nombre que les installations sur Ternois 7 Vallées. Les surfaces libérées partent à l'agrandissement des exploitations existantes et il s'agit donc d'aider à transmettre pour une nouvelle installation.

Au contraire, le territoire est peu dynamique concernant les Signes Officiels de Qualité (SIQO) et l'Agriculture Biologique qui y sont très peu déployés. On note majoritairement la présence de Label Rouge, liée à l'activité d'élevage du territoire.

Cependant, on peut noter que les circuits courts se sont fortement développés sur le territoire en 10 ans, avec une offre plutôt diversifiée : produits laitiers, viande, fruits et légumes, etc. La vente directe est la forme la plus courante d'engagement en circuits courts (83% des exploitations engagées).

Concernant les différentes filières d'élevage du territoire, la taille du cheptel bovin allaitant du territoire connaît une légère augmentation contrairement au nombre d'exploitations qui diminue. En parallèle, les autres filières animales (volailles de chair, ovins et porcins) connaissent une baisse importante de leur cheptel. La filière bovin lait connaît des dynamiques de diminution de son cheptel ainsi que des exploitations détenant des bovins laitiers.

Enfin, pour ce qui est des cultures, les surfaces en légumes ont considérablement augmenté en 10 ans, avec 2163 hectares cultivés contre 1218 en 2010. 213 exploitations produisent des légumes sur le territoire, mais seulement 7 exploitations seraient spécialisées en maraîchage. La majorité de la production reste des céréales avec 88% des exploitations du territoire qui en produisent (44% de la SAU). On constate une légère diminution des surfaces et une baisse plus notable du nombre d'exploitations en cultivant.

- **La Capacité d'approvisionnement théorique du PETR Ternois 7 Vallées**

D'après le diagnostic du PAT Ternois 7 Vallées, la mise en relation des besoins de la population de Ternois 7 Vallées avec les volumes théoriques produits sur le territoire montre une production largement excédentaire pour les grandes cultures, légumes et systèmes d'élevages bovins et volailles. Néanmoins, il s'agit de systèmes d'exploitation, qui, de par leur dimensionnement, favorisent les circuits longs et un écoulement des productions à l'extérieur du territoire. L'enjeu du territoire est donc de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande du territoire, en structurant des filières autour d'outils intermédiaires et en mettant en interaction des acteurs. Des manques clairs sont constatés sur les fruits, et les produits à base de lait de chèvre et brebis.

Les actions déjà menées sur le territoire

- **Accompagner les établissements scolaires**

Depuis 2017, le PETR et le CPIE Val d'Authie proposent un accompagnement technique et pédagogique à destination des établissements scolaires. L'objectif est de mobiliser largement l'ensemble de l'établissement et de l'engager dans une démarche d'amélioration continue via l'outil Mon Restau Responsable pour favoriser la bonne prise en compte des objectifs de la loi EGALIM.

Le PETR et le CPIE accompagnent aujourd'hui 4 établissements sur le territoire :

- Le Lycée Albert Châtelet – labellisé Mon Restau Responsable en 2019
- La Maison Familiale et Rurale de Rollancourt – labellisée Mon Restau Responsable en 2021
- Le Collège d'Auxi-le-Château depuis 2020
- Le Collège d'Auchy-lès-Hesdin depuis 2020

- Développer les circuits alimentaires locaux

Développer des circuits alimentaires de proximité en renforçant les liens entre chaque acteur de la filière (producteurs, restaurateurs, commerçants, consommateurs, etc.) est primordial. Depuis 2015, la Brochure Pauses Gourmandes en Ternois 7 Vallées référence les producteurs locaux du territoire. Mise à jour en 2021, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et l'Office de Tourisme Vallées d'Opale, elle présente les producteurs locaux, les magasins de produits du terroir, les marchés, les distributeurs automatiques.

- Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable de manière ludique

Chaque année depuis 2017, le PETR en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, coordonne l'opération « Automne Gourmand en Ternois 7 Vallées ».

Cet évènement à destination du grand public vise à sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable : les circuits de proximité, les produits du terroir, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une alimentation variée et équilibrée, etc.

Dispositifs d'aide au milieu agricole

Mesures agro-environnementales et climatiques

■ Qu'est-ce qu'une MAEC ?

Les MAEC sont des contrats d'une durée de 5 ans qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs, fondée sur des surcoûts et manques à gagner qu'elles entraînent.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions sur l'environnement et maintenir les pratiques sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

A l'image de la diversité des territoires, les MAEC sont multiples pour répondre aux enjeux :

- entretenir les éléments paysagers : haies, arbres, mares ;
- gérer les prairies de manière plus extensive ;
- réduire les produits phytosanitaires ou mettre en place du semis direct sur les sols cultivés ;
- prendre un engagement global à l'échelle de l'exploitation sur plusieurs thématiques (phytosanitaires, fertilisation, diversification culturale et rotation, autonomie fourragère) grâce aux MAEC « Systèmes ».

■ Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les agriculteurs, personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dans la région Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise).

■ Sur le territoire 7 Vallées

Quatre enjeux MAEC concernent le territoire des 7 Vallées :

- Enjeu eau potable ;
- Enjeu érosion ;
- Enjeu biodiversité ;
- Enjeu zone humide.

D'après le bilan MAEC 2015-2021, 52 dossiers ont été réalisés sur la CC7V (hors agriculteurs ayant des parcelles le long de l'Authie). Cela a permis :

- 54.34 ha réimplantés en herbe pour 5 ans ;
- 186.5 ha de prairies sans fertilisant pour 5 ans ;
- 88.53 ha de prairies en retard de fauche ;
- 52.65 kms de haies entretenus entre le 01/10 et le 01/03 ;
- 30 arbres têtards engagés ;
- 198 ml de ripisylves engagées ;
- 1024 ml de fossés entretenus ;
- 25.15 ha engagés dans la MAEC « réduction de phytos » pour 5 ans ;
- 57 ha engagés en MAEC système Polyculture-élevage (diminution de 50 % des phytos sur 5 ans, augmentation de la part en herbe par rapport au maïs) ;
- 101.02 ha engagés en MAEC SOL (passage à 100 % des parcelles en semis direct sous couvert sur 5 ans).

Dispositifs d'aides Régionaux

Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture : «ACTiv ton installation, prépare ta transmission»

- Objectif(s) :

Faciliter les transmissions d'exploitations, promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs, et maintenir le maximum d'agriculteurs en activité sur le territoire :

- en accompagnant les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission ») ;
- en accompagnant les porteurs de projet avant et après leur installation (dispositif d'accompagnement « ACTiv ton installation, prépare ta transmission ») ;
- en aidant les installations créatrices de valeur ajoutée (ARSI/Prêt d'honneur).

Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

- Objectif(s) :

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020 pour les deux PDR des deux régions historiques Nord-Pas de Calais et Picardie. A ce titre, elle pilote, en lien avec l'Etat, la mise en œuvre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) à l'échelle des Hauts-de-France.

La DJA est un dispositif co-financé par l'Etat et le FEADER.

Activ'Ta Diversification

- Objectif(s) :

Soutenir les projets de diversification des agriculteurs sur trois volets :

- Les aides aux investissements dans les exploitations ;
- L'accompagnement qualifié et accessible en Hauts-de-France ;
- La valorisation des réussites de diversification.

Aide à l'investissement productif dans les exploitations agricoles (aide PCAE)

- Objectif(s) :

Ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif et non productif dans les exploitations agricoles dans le cadre d'un projet global d'investissement afin d'améliorer de façon durable et globale la situation économique, sanitaire et sociale de l'exploitation, d'améliorer leur autonomie et le niveau global de leur performance environnementale.

Il s'inscrit dans le Programme de Développement Rural au titre des sous-mesures 4.1 et 4.4 dont les objectifs sont de :

- maintenir et renforcer la diversité de l'agriculture régionale ;
- accompagner les porteurs de projets qui souhaitent réduire les risques d'impacts environnementaux de l'activité agricole sur l'environnement et améliorer leurs impacts environnementaux ;
- maintenir l'élevage en région en améliorant l'autonomie des exploitations agricoles, en augmentant leur durabilité, l'amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal au-delà des obligations réglementaires et le renforcement de la prévention des maladies animales (biosécurité) et en permettant leur adaptation au marché ;
- améliorer la qualité des productions et à renforcer l'ancrage des filières végétales en région en adaptant ces productions au marché et en accroissant leur durabilité.

Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique

- **Objectif(s) :**

Cette mesure vise à accompagner les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique.

Elle est ouverte sur l'ensemble de la région et ne fait l'objet d'aucun zonage.

La mesure est déclinée en deux types d'opération :

- l'opération de conversion à l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion ;
- l'opération de maintien de l'agriculture biologique, accessible aux exploitants dont les surfaces sont certifiées en agriculture biologique.

Développement de la multifonctionnalité : Transformation et commercialisation des produits à la ferme

- **Objectif(s) :**

Cette opération vise à accompagner les porteurs de projet qui souhaitent développer ou créer des ateliers de transformation, ou réaliser des projets de commercialisation de produits agricoles à la ferme, en contribuant en particulier à une logique de circuits de proximité.

Les objectifs de ces investissements sont :

- la préservation et la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- le développement, l'adaptation et la capacité d'innovation des exploitations agricoles basés sur les activités de transformation et de commercialisation permettant l'amélioration de leur compétitivité ;

- le maintien, le développement et la valorisation de filières régionales, et notamment des circuits de proximité, en particulier alimentaires ;
- le renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Le projet doit correspondre à une unité fonctionnelle d'investissement contribuant directement à l'activité de multifonctionnalité visée.

Dispositif d'aide à la mise en place de systèmes agroforestiers

• Objectif(s) :

L'agroforesterie présente un intérêt économique et environnemental, car ces systèmes tirent parti des interactions positives entre les arbres et les autres productions agricoles en conciliant une production à court terme (élevage et/ou culture) et à moyen ou long terme (le bois des arbres comme source d'énergie ou matériau, des fruits, du fourrage, etc.) comme complément de revenu.

Pass'Agri filières en Hauts-de-France (PAFI)

• Objectif(s) :

Ce nouveau dispositif vise à soutenir :

- les projets de diversification des activités à la ferme toutes filières confondues : transformation et commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole et ceux liés à des activités d'accueil et de service à la ferme ;
- les investissements productifs spécifiques relatifs à certaines filières agricoles émergentes.

Les objectifs de ces investissements sont les suivants :

- donner une nouvelle dimension à la diversification agricole avec un dispositif harmonisé à l'échelle des Hauts-de-France ;
- améliorer l'accès aux aides en diversification et investissement productif à tous les porteurs de projets, notamment dans les filières émergentes ;
- augmenter le nombre d'exploitations agricoles engagées dans la diversification et permettre ainsi un meilleur partage de la valeur au profit des exploitants agricoles ;
- consolider les projets de diversification déjà engagés.

Dispositifs en cours de réflexion par la CC7V

Des dispositifs d'aides au milieu agricole sont déjà en cours sur la Communauté de Communes des 7 Vallées comme le versement d'une aide à l'installation de 1525 € par agriculteur nouvellement installé. D'autres dispositifs sont encore en réflexion comme la mise en place d'aides :

- pour faciliter les investissements en rapport avec la transition écologique et énergétique ;
- pour faciliter les expérimentations de nouvelles cultures.

Partage des enjeux avec les élus et les agriculteurs

Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Comme indiqué dans la méthodologie, 35 réunions agricoles se sont tenues de mi-février à mi-mars 2022, organisées par groupe de communes selon le nombre d'exploitants recensés.

Les représentants des communes ont listé les exploitations agricoles sur leur territoire. La Communauté de Communes a ensuite invité les exploitants sur la base de ces listings aux 32 réunions.

Trois permanences supplémentaires se sont ensuite tenues, permettant aux exploitants n'ayant pu venir aux premières réunions de participer. Puis un atelier thématique s'est déroulé le 31 mars 2022 à Maresquel-Ecquemecourt, en présence des élus du territoire et de partenaires (dont la Chambre d'Agriculture), où un premier aperçu des questionnaires agricoles a été donné.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 154 exploitants agricoles exploitant sur les 69 communes du territoire intercommunal. 362 exploitants ont été identifiés par le RGA 2020, 6 exploitants de plus ont participé, soit parce qu'ils ont des bâtiments sur le territoire intercommunal, soit par oubli des communes. Cela représente un taux de réponse de 41,8 %.

Tous les exploitants n'ont en revanche pas leur siège d'exploitation sur la Communauté de Communes. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été davantage renseignées que d'autres.

Au cours des réunions agricoles, les exploitants ont également pu localiser :

- Leurs bâtiments ;
- Leurs projets ;
- Le foncier agricole à absolument préserver pour maintenir la viabilité de leurs exploitations.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge sur les exploitants ayant répondu à la question est de 47 ans. Cette moyenne d'âge, sans être tout à fait proche de la retraite et de la transmission, est néanmoins relativement âgée. En comparaison, la moyenne d'âge des exploitants de la Communauté de Communes était de 49 ans d'après le RGA 2020. La moyenne d'âge des répondants peut notamment s'expliquer par une installation en tant que chef d'exploitation qui arrive relativement tard dans la profession. La moyenne d'installation des exploitants est en 2002, soit il y a 20 ans.

Parmi les 56 exploitants ayant déclaré avoir plus de 50 ans, 8 exploitants déclarent ne pas avoir de repreneur identifié (soit 14%). Ces huit exploitations représentent au total une surface agricole utile de 727 ha.

Statut des exploitations

33,1 % des exploitations sont des EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et 26,9 % sont des exploitations individuelles. En complément, 23,3 % sont des SCEA (Société civile d'exploitation agricole) et 14,1 % sont des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

En comparaison, d'après les données de la RGA 2020, sur la Communauté de Communes des 7 Vallées :

- 42,3% des exploitations sont en exploitations individuelles ;
- 29% sont en EARL ;
- 9,4% sont en GAEC ;
- 19,3% ont un autre statut.

Ainsi, parmi les exploitations ayant répondu, on remarque une surreprésentation des EARL et des SCEA et une sous-représentation des EI et des GAEC.

Sur les 163 répondants, 11 exploitants ont indiqué que l'agriculture n'était pas leur activité principale, soit 6,75 % des exploitations.

Emplois salariés

59 % des exploitations emploient un ou plusieurs salariés. Parmi les exploitants ayant précisé leur nombre d'Unité de Travail Annuelle, la moyenne est à 2,9 salariés par exploitation, avec un minimum de 0,2 UTA et un maximum de 17 UTA.

En comparaison, sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, la moyenne est de 1,87 UTA par exploitation. Ainsi, la moyenne des UTA par exploitation des répondants est supérieure à la moyenne intercommunale.

Environ 34% des exploitations ont prévu d'embaucher dans les 5 prochaines années.

Orientation technico-économique de l'exploitation

L'orientation technico-économique dominante est la polyculture-polyélevage avec 59,8 % des répondants. Viennent ensuite les exploitations en polyculture avec 21,8 %.

En comparaison avec les données du RGA 2020 sur la CC des 7 Vallées, la part d'OTEX polyculture-polyélevage de l'échantillon issu du questionnaire est plus importante avec 60% contre 54%. Au contraire, les OTEX dits de culture comprenant la polyculture et les cultures spécialisées sont sous-représentés avec 30% face à 36% pour les OTEX cultures générales et céréales et oléoprotéagineux du RGA 2020.

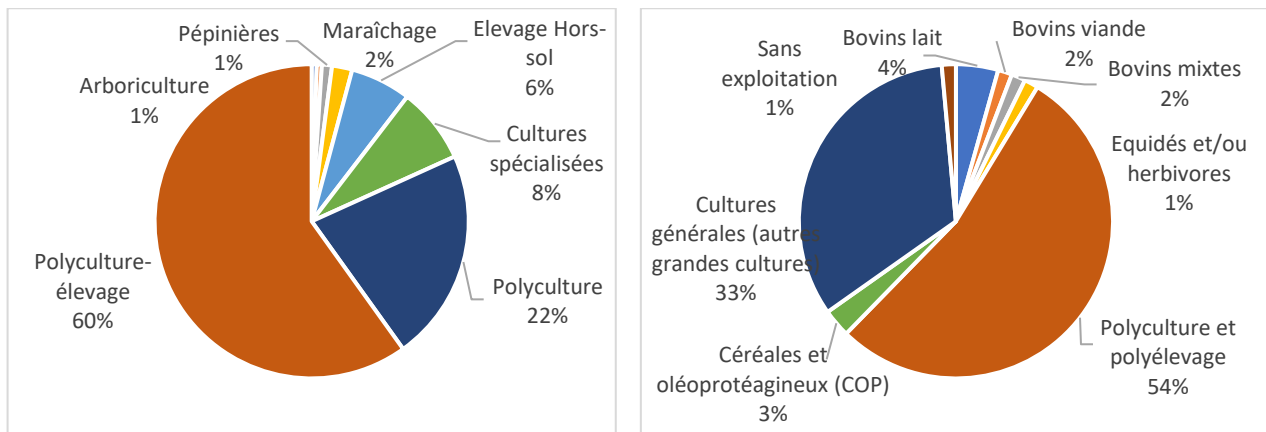


Figure 22. Répartition des exploitations par OTEX sur l'échantillon de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs de la CC des 7 Vallées et les données de la RGA 2020

Pour les agriculteurs ayant déclaré faire de l'élevage, les troupeaux sont aussi bien des chevaux, des vaches allaitantes, laitières, des volailles ou des porcs.

L'échantillon, issu du questionnaire des agriculteurs de la CC des 7 Vallées, montre une représentation plus importante des exploitations possédant un atelier bovin avec 84% en comparaison aux données du RGA 2020 de la CC des 7 Vallées avec 70% des exploitations possédant ce type d'atelier. Au contraire, les ateliers volailles, ovins et équins sont sous-représentés dans les exploitations ayant répondu au questionnaire. Enfin, les ateliers porcins se retrouvent dans les mêmes proportions entre le questionnaire et le RGA 2020.

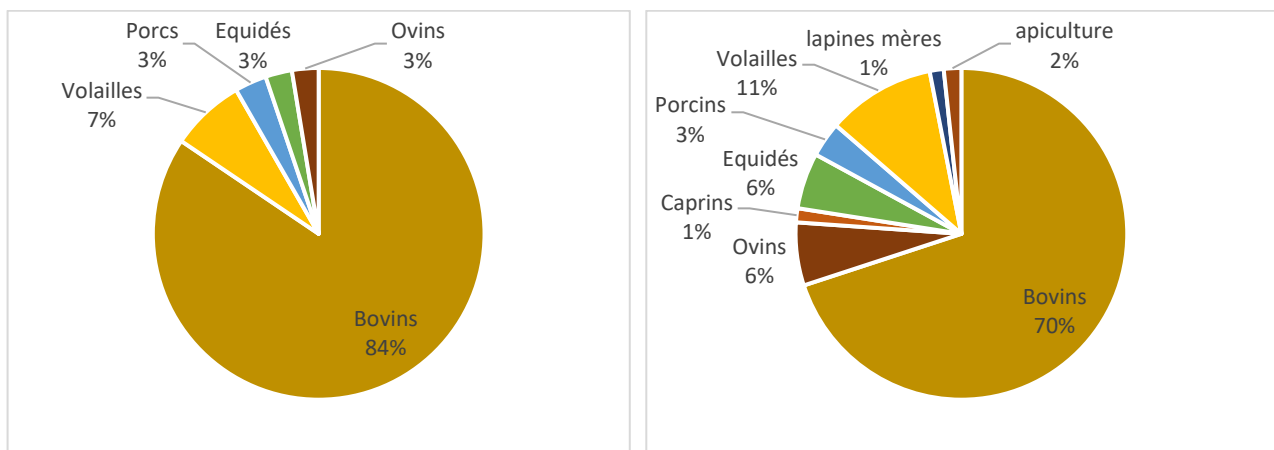


Figure 23. Répartition des exploitations par atelier d'élevage sur l'échantillon de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs de la CC des 7 Vallées et les données de la RGA 2020

7 % des exploitations ont indiqué avoir un atelier atypique, que ce soit de l'arboriculture, de l'horticulture ou des vergers.

Seules 7 exploitations sur 163 répondants indiquent réaliser une activité de service, en travaux agricoles ou BTP.

Environ 40 % des exploitants indiquent être soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (déclaration, enregistrement ou autorisation) et environ 11% seraient soumises au Règlement Sanitaire Départemental.

Surface Agricole Utile

Sur les 163 exploitants ayant répondu à cette question, la moyenne de surface agricole utile par exploitation est de 129 ha, soit davantage que les 99 ha moyen indiqués dans le RGA de 2020.

Les agriculteurs exploitent en moyenne sur 5 communes différentes (avec un écart de 1 à 15 communes différentes).

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Environ 28% des exploitants indiquent avoir un label de qualité sur une partie de leur production (agriculture biologique, exploitation en agriculture de conservation des sols¹, Global Gap², Haute Valeur Environnementale, Label Rouge, Saveurs en Or...) contre 7% pour les données du RGA 2020.

Concernant le Label Rouge, les produits labélisés sur les exploitations interrogées sont à 69% de la viande bovine, à 23% de la volaille et enfin à 8% de la viande ovine.

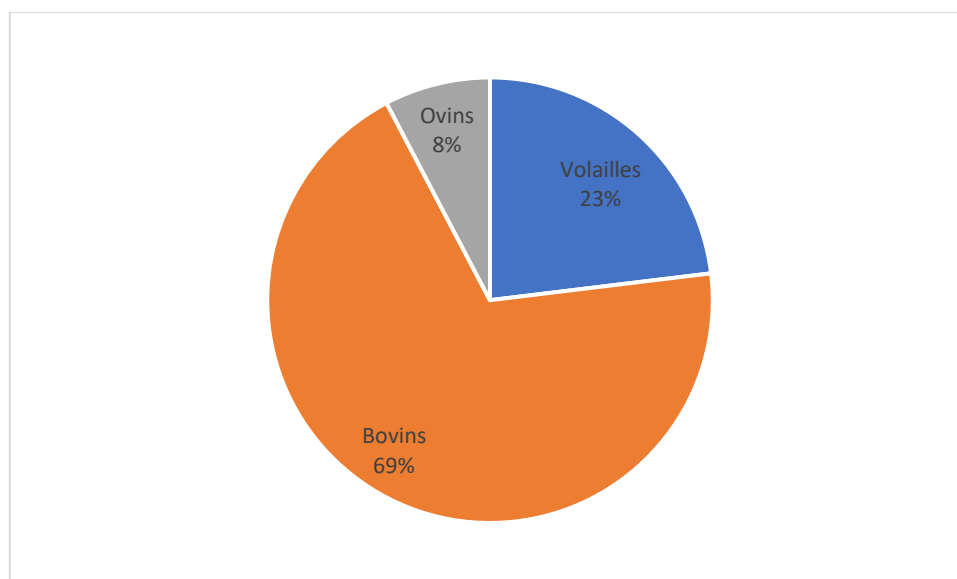


Figure 24. Répartition des produits labélisés label rouge parmi les exploitations ayant répondu au questionnaire

Environ 19% des exploitants indiquent pratiquer de la vente par circuits courts contre 13% pour les données du RGA 2020, et 46% de ces répondants déclarent avoir un local dédié.

19 exploitations sur les 154 répondants (12 %) indiquent faire de l'accueil à la ferme, soit en tant que ferme pédagogique, soit en tant que gîte ou chambre d'hôte contre 4% pour les données du RGA 2020.

¹ L'Agriculture de Conservation des Sols entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires : la couverture permanente des sols, le semis sans travail du sol, la diversité et la rotation des cultures.

² Global Gap est une série de normes de traçabilité et de sécurité alimentaire, reconnues au niveau mondial, pour les productions agricoles (végétales et animales). L'objectif est principalement de rassurer les consommateurs sur la manière dont les produits alimentaires sont produits sur les exploitations agricoles en minimisant les impacts des activités agricoles sur l'environnement, en diminuant l'utilisation des intrants artificiels et en garantissant une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs, ainsi que du bien-être des animaux.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Sur les 157 exploitations ayant répondu, environ 78% indiquent avoir déjà au moins partiellement été remembrés. Parmi les répondants, 55% indiquent avoir un parcellaire dispersé en îlots, 34% un parcellaire regroupé et 11% très émietté. A la question si le parcellaire était une contrainte pour l'exploitation, 59% ont indiqué que non, contre 41% indiquant que cela posait une contrainte particulière.

Sans surprise, environ 94% des exploitations indiquent avoir une partie de leurs terres en fermage. Tous les répondants n'ayant pas indiqué dans quelle proportion, il est compliqué d'avoir une moyenne. Sur les exploitants l'ayant indiqué, environ 80% des terres sont en fermage.

Sur les 148 exploitants ayant répondu à la question, 18 % indiquent avoir des terres avec un bail précaire.

Sur 158 exploitants ayant répondu à la question, 63% indiquent avoir une qualité agronomique potentiellement moyenne à bonne, contre 31% potentiellement bonne et 6% potentiellement moyenne à mauvaise.

Contraintes à l'agriculture

Sur l'ensemble des questionnaires, les principales difficultés au quotidien liées aux conflits d'usages sont les suivantes :

- Traversées de villages (circulation des engins, écoles) : 23% des répondants
- Cohabitation avec des tiers (maisons d'habitation) : 16%
- Traversées de routes (faire passer les animaux d'une parcelle à l'autre) : 14% des répondants
- Gênes liées aux infrastructures en place : 8% des répondants
- Autres : Zones de Non Traitement, parcs éoliens.

34% des 148 exploitants ayant répondu à la question indiquent avoir des parcelles difficiles à exploiter du fait de problèmes naturels (érosion, engorgement d'eau, inondation, coulée de boue).

Sur les 163 questionnaires reçus, 50 exploitants (30,6 %) indiquent être concernés par au moins un zonage environnemental (champs-captants, Natura 2000, ZNIEFF, zone vulnérable aux nitrates, zone humide, PPRI).

Avenir et projets

Sur les 151 exploitants ayant répondu à cette question, 87% indiquent que leur exploitation est viable, contre 2% non viable et 11% en situation incertaine.

62% des exploitants ont indiqué avoir un projet de construction de bâtiment, 16% un projet de démolition, 32% un projet de diversification.

Les projets de construction et démolition des bâtiments sont peu précisés, mais parmi les projets de diversification, on peut compter :

- 9 projets de diversification énergétique ;
- 6 projets de mise en place de vente en circuit-court ;

- 6 projets d'accueil à la ferme ;
- 6 projets de diversification culturelle ;
- 4 projets de création d'un atelier de transformation du lait et un de transformation de pomme de terre ;
- 1 projet de création d'une pension pour chien ;
- 1 projet de création d'une carrière ;
- 2 projets de création de nouveaux ateliers tels que du maraîchage ou de l'élevage de chevaux.

18% ont indiqué avoir un projet de modification des pratiques culturelles, 18% un projet de gîte ou chambre d'hôte et 9% un projet d'accueil du public.

31 exploitants ont par ailleurs des projets de valorisation énergétique individuel ou collectif liés à de la méthanisation ou des panneaux solaires ou photovoltaïques. Parmi ces réponses, seulement une partie comporte des précisions sur le type de projet envisagé. On compte parmi les projets précisés :

- 5 projets photovoltaïques (dont 4 en valorisation individuelle) ;
- 3 projets de méthanisation (dont 1 en valorisation collective) ;
- 1 projet de micro-méthanisation.

Enfin, 25% des exploitants ont indiqué qu'un de leur bâtiment pouvait faire l'objet d'un changement de destination.

Autres éléments portés à connaissance

Dans les autres éléments que les exploitants ont souhaité porter à la connaissance des élus, les agriculteurs font les constats suivants et sont repris sans filtre :

- Mettre les zones agricoles en zones constructibles pour l'activité agricole (construction de bâtiment, de stockage) ;
- Veiller à la préservation des sols agricoles et prendre en compte les risques environnementaux et climatiques ;
- Quelques exploitants sont inquiets par le projet de réaménagement de la traversée du village de Bouin Plumoison (dispositifs ralentisseurs) ;
- Remembrement à refaire sur Le Quesnoy en Artois ;
- Veiller à ce que le PLUi prenne en compte le fait que chaque exploitation ait besoin de se développer et de s'agrandir aux abords du siège ;
- Amélioration de l'accueil des camping-cars et bornes de recharge de voiture électrique ;
- Améliorer l'entente entre les agriculteurs de chaque village.

Scénarios de développement pour l'activité agricole sur les 7 Vallées

Au cours de l'atelier sur la thématique agricole du 31 mars 2022, plusieurs scénarios ont été proposés aux élus selon différentes thématiques.

Pour chaque thématique, les élus ont pu voter pour le scénario le plus souhaitable selon eux sur le territoire des 7 Vallées. Pour chaque thématique, différents scénarios ont été identifiés. Les élus avaient le choix pour voter sur le scénario qui était jugé le plus souhaitable pour le territoire ou de proposer un scénario alternatif. Pour chaque thématique, chaque participant avait un vote à positionner sur le scénario de son choix.

Le scénario ayant retenu le plus de voix pour chaque thématique est le suivant :

Thèmes	Scénario retenu
Débouchés des organismes stockeurs et coopératives agricoles	Maintien des surfaces dédiées aux organismes stockeurs et coopératives
Débouchés des circuits courts	Vente directe à la ferme & Magasin de vente/circuits courts
Destination des bâtiments	Changement de destination marginal sur les communes
Développement d'une agriculture complémentaire	Développement de maraîchage sur des terres communales et intercommunales
Photovoltaïque	Développement photovoltaïque possible sur les bâtiments et les espaces perdus pour l'agriculture (friches, parkings, zones polluées...)
Méthanisation	Pas de développement de méthanisation
Eolien	Pas de développement éolien
Biodiversité/paysage	Développement des éléments d'intérêt éco-paysagers et agro-écologiques (Espaces Boisés Classés, emplacements réservés...)
Outils de transformation	Développement d'outils de transformation au sein des exploitations
Circulation agricole	Pas de changements
Localisation des exploitations	Maintien des exploitations situées au sein des tissus urbanisés
Consommation foncière agricole	Maintien de la surface agricole totale de la CC7V

Tableau 19. Scénario de développement retenu par les élus pour l'activité agricole

Certains thèmes ont reçu un large consensus quant aux choix de leurs scénarios :

Thèmes	Scénario retenu
Débouchés des organismes stockeurs et coopératives agricoles	Maintien des surfaces dédiées aux organismes stockeurs et coopératives
Photovoltaïque	Développement photovoltaïque possible sur les bâtiments et les espaces perdus pour l'agriculture (friches, parkings, zones polluées...)
Méthanisation	Pas de développement de méthanisation
Outils de transformation	Développement d'outils de transformation au sein des exploitations
Circulation agricole	Pas de changements
Localisation des exploitations	Maintien des exploitations situées au sein des tissus urbanisés
Consommation foncière agricole	Maintien de la surface agricole totale de la CC7V

Tableau 20. Thème dont les scénarios ont reçu un large consensus

Cependant certaines thématiques ont fait l'objet de plus de discussion. C'est le cas des thématiques ci-dessous :

Thèmes	Scénario retenu	
Débouchés des circuits courts	Vente directe à la ferme & Magasin de vente/circuits courts	Les élus sont indécis entre leur volonté d'impulser et de faciliter le développement de la vente directe à la ferme ou celui de magasins de vente/circuits courts
Destination des bâtiments	Changement de destination marginal sur les communes	Hésitation entre un changement marginal sur les communes ou à large échelle au sein des exploitations
Développement d'une agriculture complémentaire	Développement de maraîchage sur des terres communales et intercommunales	Les échanges se sont tournés vers le développement de jardins vivriers périphériques et le développement de maraîchage sur des terres communales/intercommunales
Eolien	Pas de développement éolien	Discussion sur le développement sous condition et l'arrêt du développement de l'éolien
Biodiversité/paysage	Développement des éléments d'intérêt éco-paysagers et agro-écologiques (Espaces Boisés Classés, emplacements réservés...)	Les élus sont indécis entre maintenir et protéger ou développer des éléments d'intérêt éco-paysagers et agroécologiques

Tableau 21. Thèmes ayant fait l'objet de plus de discussions quant aux choix de leurs scénarios

CONCLUSION

Le diagnostic agricole a permis de développer les caractéristiques agro-naturelles du territoire des 7 Vallées. L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire à l'exception de la ville d'Hesdin où aucun siège d'exploitation agricole n'est présent.

L'analyse du recensement général agricole entre 2000 et 2020 a permis de constater les tendances d'évolutions de l'agriculture sur le territoire, qui est globalement similaire aux évolutions constatées sur le Département du Pas de Calais et de la Région Hauts-de-France. Les systèmes d'exploitation sont en majorités en polyculture-polyélevage. Les cultures présentes sont des grandes cultures (céréales et plantes à fibres et industrielles) ainsi que les prairies. Il est constaté une tendance à la baisse du nombre d'exploitations sur les communes et un agrandissement de celles-ci. Il est ainsi observé une augmentation du nombre d'emplois agricoles par exploitation sur la CC 7 Vallées. Tout en reculant, les activités d'élevages se sont également concentrées au sein des exploitations.

Différentes filières agricoles et agroalimentaires ont été identifiées sur et à proximité des 7 Vallées permettant aux agriculteurs de commercialiser leurs productions.

Une enquête de terrain a permis de confirmer les différents éléments tendanciels observés à travers le RGA. Les contraintes à l'agriculture, difficultés de traversées de village et cohabitation avec des tiers par exemple, ont notamment été précisées. Les différents projets des agriculteurs ayant répondu à l'enquête ont été identifiés.

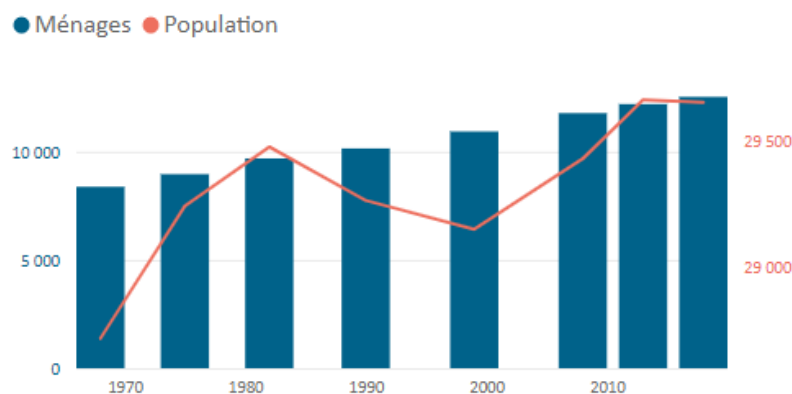
Afin de répondre aux tendances observées de l'agriculture, les élus ont pu hiérarchiser les enjeux agricoles et préciser un scénario souhaitable pour le développement agricole du territoire.

PROFIL SOCIO- DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT

Caractéristiques des ménages

Evolution du nombre de ménages

Evolution de la population et des ménages



Données : INSEE, séries historiques 1968 – 2018 et RGP, 2018.

Sur le territoire

des 7 Vallées, on observe un phénomène assez classique. En effet, la population est stable sur les 5 dernières années statistiques (2013 -2018). Pour autant, elle était en forte augmentation depuis les années 2000. En revanche, sous l'effet des phénomènes de décohabitation et/ou de vieillissement, **le nombre de ménages est lui en constante progression. On comptait 10 933 ménages en 1999 pour 12 532 ménages en 2018. Sur la période 2013-2018, le taux annuel de variation est de 0,5%. Cette progression dynamique et régulière du nombre de ménages a naturellement une incidence sur le besoin et l'offre de logements.**

29 653

Population en 2018

-0,01 %

Tx annuel de variation de la population entre

12 532

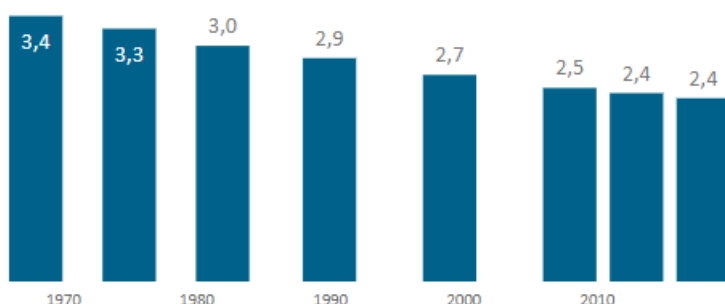
Ménages en 2018

0,5 %

Tx annuel de variation des ménages entre 2013 et 2018

Evolution de la taille des ménages

Evolution de la taille des ménages



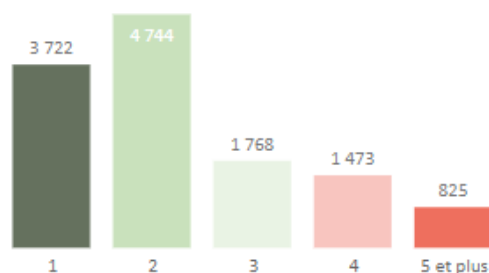
Données : INSEE, séries historiques 1968 – 2018 et RGP, 2018.

En constante diminution depuis 50 ans, la taille des ménages illustre ici clairement les changements de mode de vie et d'habiter de la population du territoire. Sous les effets conjugués de la baisse du nombre d'enfants par foyer, de l'augmentation de l'espérance de vie ayant pour conséquence l'allongement du maintien à

domicile des seniors, des phénomènes de décohabitation des jeunes ou de l'augmentation des familles monoparentales, la taille des ménages est passée en moyenne de 3,4 personnes par ménage en 1968 à 2,4 en 2018. Ces caractéristiques ne sont pas propres au territoire. Ainsi à l'échelle du SCOT, la taille moyenne des ménages est passée de 3,3 à 2,3 en 50 ans, avec rigoureusement la même tendance à l'échelle du Pas-de-Calais.

Caractéristiques des ménages

Composition des ménages

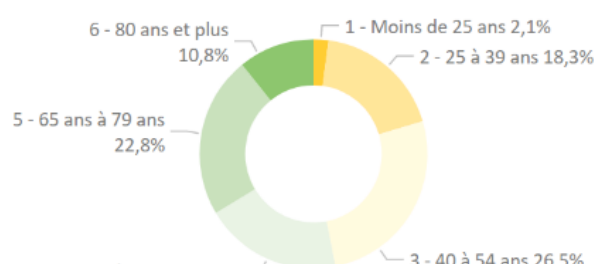


Données : INSEE, RGP, 2018.

Un peu plus des 2/3 des ménages du territoire (67,5%) sont de petits ménages composés d'une à deux personnes, corroborant ce qui précède : la baisse des grandes familles est avérée. En 2018, elles ne sont plus que 825 de 5 personnes ou plus soit 6,6%. La part de ménages seuls sur le territoire est de 29,7% (taux sensiblement identique à celui du SCOT (29,6%) mais inférieur à celui du Pas-de-Calais (31,6%) et de la région Haut-de-France (33,3%).

sous-représentation des ménages de moins de 25 ans par rapport au département (3,6%) et de la région (4,9%). Les phénomènes de concentration des étudiants et/ou des apprentis et/ou jeunes actifs sur les agglomérations et métropoles sont sans aucun doute une des explications de ce phénomène.

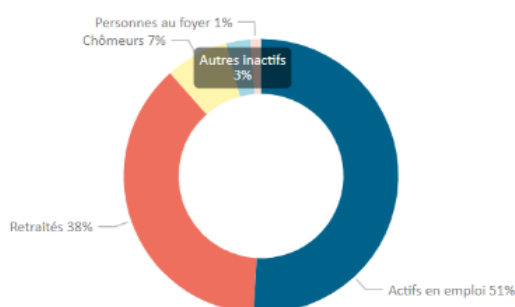
Age des ménages



Données : INSEE, RGP, 2018.

En miroir, **la tendance est au vieillissement sur le territoire** puisque 33,6% des ménages ont plus de 65 ans et 53,1% ont plus de 55 ans. **L'enjeu de l'adaptation des logements au maintien à domicile, aujourd'hui et dans les années à venir, apparaît donc prégnant.**

Activité des ménages

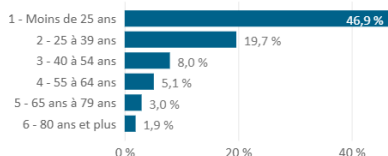


Données : INSEE, RGP, 2018.

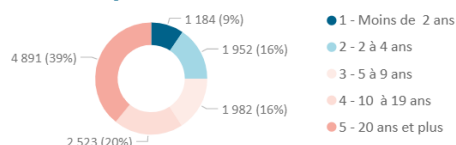
Sur les 7 Vallées, le taux de ménages actifs (51%) est légèrement inférieur à celui du Pas-de-Calais (53%). En revanche, on attire l'attention sur la surreprésentation des ménages retraités du territoire. Ils représentent 38% soit 6 points de plus qu'à l'échelle départementale (32%). Cette tendance est encore plus affirmée à l'échelle régionale. **Le territoire présente manifestement une grande attractivité pour les ménages retraités, soit qu'ils y demeuraient déjà, soit qu'ils viennent s'y installer.**

Mobilité résidentielle

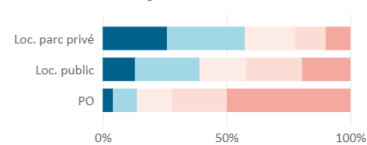
% mobilité résidentielle par Age des ménages



Ancienneté d'emménagement



Ancienneté d'emménagement



Données : INSEE, RGP, 2018.

Un constat s'impose : les habitants du territoire y sont particulièrement fidèles. En effet, près de 60% d'entre eux demeurent dans le même logement depuis au moins 10 ans. C'est sans compter les habitants qui ont pu changer de logement tout en restant sur le territoire. **L'attachement à la pierre est donc particulièrement prégnant, confirmé par les 39% d'habitants qui résident dans leur logement depuis plus de 20 ans.**

De fait, la mobilité résidentielle sur le territoire est plus faible qu'ailleurs. Avec 8,6% de ménages qui habitent leur logement depuis 1 an, le territoire affiche un écart de plus de 1% par rapport au département (9,7%) et de 2% avec la Région Haut-de-France (10,6%). Cette faible mobilité résidentielle est principalement alimentée par la conjonction d'un nombre important de propriétaires occupants d'une part et d'une proportion importante de ménages âgés.

En effet, on constate une durée d'occupation plus faible chez les locataires que les propriétaires occupants et parmi ces premiers chez les locataires du parc privé en particulier.

La mobilité résidentielle est très liée à l'âge. En effet, elle diminue progressivement avec l'âge pour devenir quasiment nulle. Ainsi, près de la moitié des ménages de moins de 25 ans ont récemment changé de logement, mais nous rappelons qu'ils ne représentent que 2,1% des ménages. En revanche, la mobilité est très faible à partir de 55 ans et ceci, malgré un besoin de changement de logements permettant de s'adapter au changement de structure familiale (sous occupation liée au départ des enfants puis au veuvage éventuel), au changement de mode de vie (retraite, baisse de ressources) ou aux difficultés de mobilité (étages, baignoire, etc..).

Secteur
Tout

Commune
Tout

☐ Les autres communes
☐ Pole Hesdinois

CC des Sept Vallées

Chiffres-clés

12 532 ménages

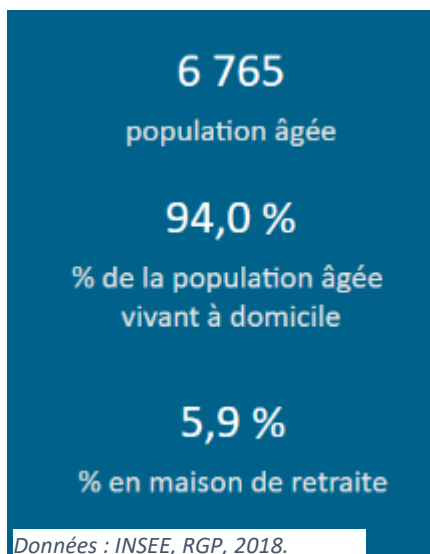
8,6 %
% mobilité résidentielle

Zoom habitat des seniors

Pour confirmer ce qui précède, la **population âgée compte 6 765 personnes et représente 22,8% des habitants et 33% des ménages.**

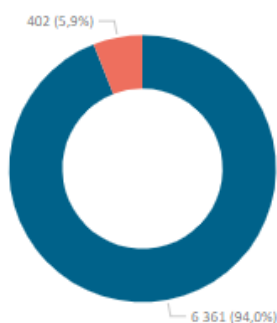
Parmi eux, 94% vivent à domicile et 6% en institution. Passé 85 ans, 20,6% des habitants du territoire vivent en maison de retraite, laissant encore la grande majorité de la population chez elle.

Avant cet âge de 85 ans, 94,5% des 75-84 ans et 97,8% des 65-74 ans vivent à domicile. Sur le territoire, ces chiffres confirment à la fois le désir de maintien à domicile, l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé et l'âge tardif de l'entrée en institution.

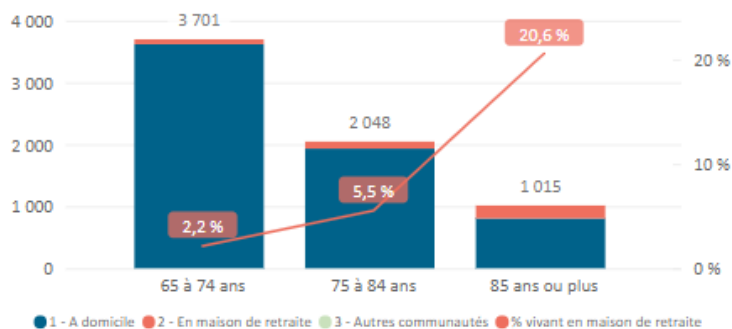


De fait, l'enjeu de l'adaptation technique des logements des seniors au maintien à domicile est et sera une problématique majeure et prégnante sur le territoire.

Lieu de vie des seniors de 65 ans ou plus



Données : INSEE, RGP, 2018.



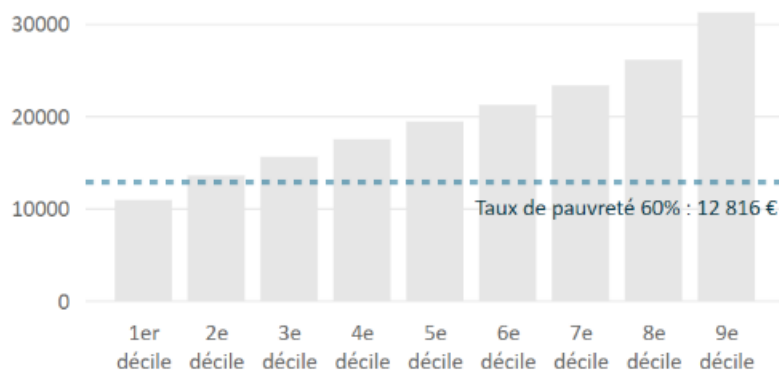
Revenus

Sur le territoire, la médiane sur les revenus disponibles est de 19 370€. Cet indicateur est comparable, bien que légèrement plus faible à celui de l'échelle du Département (19 560€) mais est beaucoup plus faible qu'à l'échelle nationale (21 930€).

De la même manière, le taux de pauvreté de 18,2% sur les 7 Vallées est similaire au taux départemental (18,4%). Ces taux sont bien supérieurs à ceux observés à l'échelle nationale (14,5%) traduisant **une pauvreté plus importante des ménages sur le territoire.**

Les inégalités entre les ménages sont marquées sur le territoire puisque le rapport interdécile entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés est de 2,86, ce qui constitue un chiffre relativement élevé. Par comparaison, les rapports interdéciles du Département et de la Région sont respectivement de 3,0 pour le Pas-de-Calais et 3,2 pour les Hauts de France, sachant que les grandes villes concentrent les hauts niveaux de ressources et creusent logiquement les écarts de revenus entre les habitants les plus riches et les plus modestes.

Répartition des ménages par décile selon leurs revenus disponibles



Données : INSEE, Filosofi, 2019.

19 370

Médiane sur les revenus
disponibles

13 224

Seuil de pauvreté 2019
(/an/UC)

18,20 %

Taux de ménages sous le
seuil de pauvreté

2,86

Rapport interdécile
D9/D1

Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

Le nombre de ménages est en constante progression sur le territoire. Cette progression dynamique et régulière du nombre de ménages a naturellement une incidence sur le besoin et l'offre de logements. Cette progression est alimentée par la constante diminution depuis 50 ans, de la taille des ménages illustrant clairement les changements de mode de vie et d'habiter. Ainsi le territoire compte selon l'INSEE au dernier recensement 29 653 habitants pour 12 532 ménages.

Un peu plus des 2/3 des ménages du territoire (67,5%) sont de petits ménages. Le territoire affiche une sous-représentation des moins de 25 ans. En miroir, **le vieillissement est à l'œuvre**, le territoire présentant manifestement une grande attractivité pour les ménages retraités. L'enjeu de l'adaptation des logements au maintien à domicile, aujourd'hui et dans les années à venir, apparaît donc prégnant.

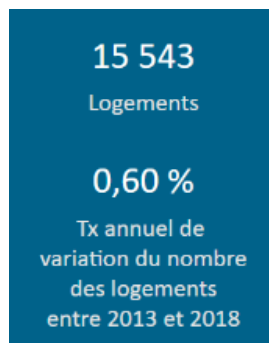
L'attachement à la pierre est bien présent et confirmé par les 39% d'habitants qui résident dans leur logement depuis plus de 20 ans.

Le territoire se caractérise également par **une pauvreté plus importante des ménages**. Ainsi, la communauté de communes présente à la fois le taux d'éligibilité aux aides de l'ANAH mais également le taux de ménages en précarité énergétique le plus élevé du département. Ainsi, 2 678 ménages sont concernés par cet indicateur soit 21,4% des ménages en précarité énergétique pour le logement.

Caractéristiques du parc de logement

Evolution du parc de logement

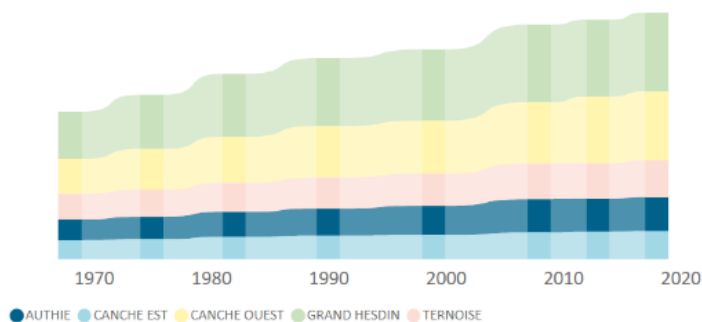
On compte 15 543 logements sur le territoire, avec un quasi doublement de ceux-ci en 50 ans. En effet, tout comme les ménages, le parc de logement est en constante augmentation depuis 1968. Le taux annuel moyen de croissance est de 0,6% affichant une constance remarquable au fil du temps en adéquation avec l'augmentation du nombre de ménages sur la période considérée.



Les secteurs Grand Hesdin et Canche Ouest comptent la majorité des logements (60%).

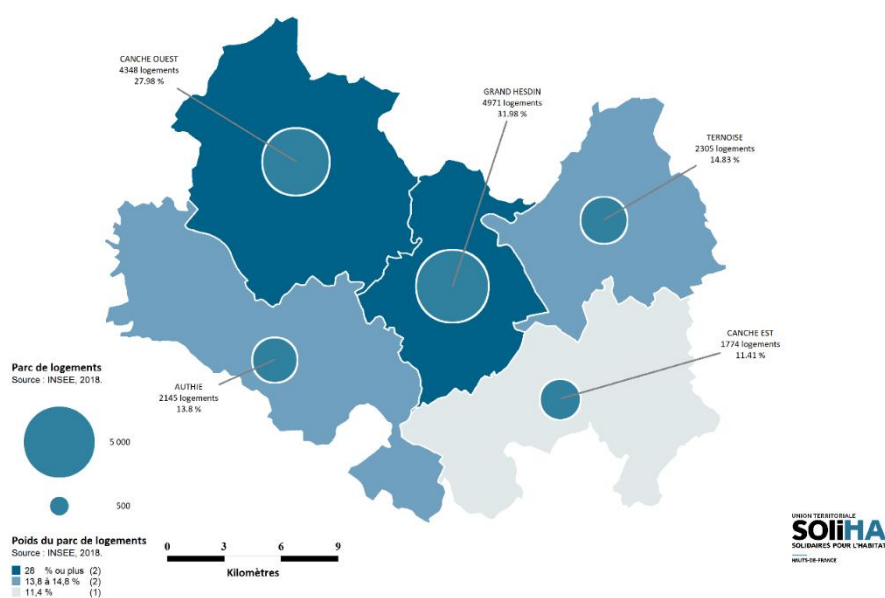
Ces tendances s'accroissent à l'échelle des 7 Vallées.

Evolution du parc logements entre 1968 et 2018



Données : INSEE, séries historiques 1968 – 2018 et RGP, 2018.

Répartition du parc de logement

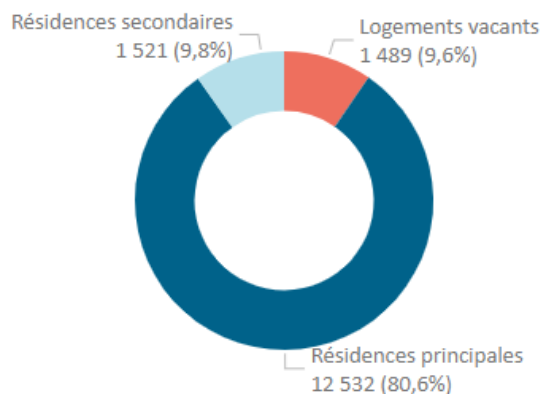


La part la plus importante des logements se concentre sur la Canche Ouest et le secteur Grand Hesdin et plus précisément sur un axe est-ouest le long de la vallée de la Canche et de la Ternoise, notamment sur les communes d'Auchy-lès-Hesdin, Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu, Aubin Saint-Vaast, Maresquel-Ecquemicourt, Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin et Brimeux.



Structure du parc de logement

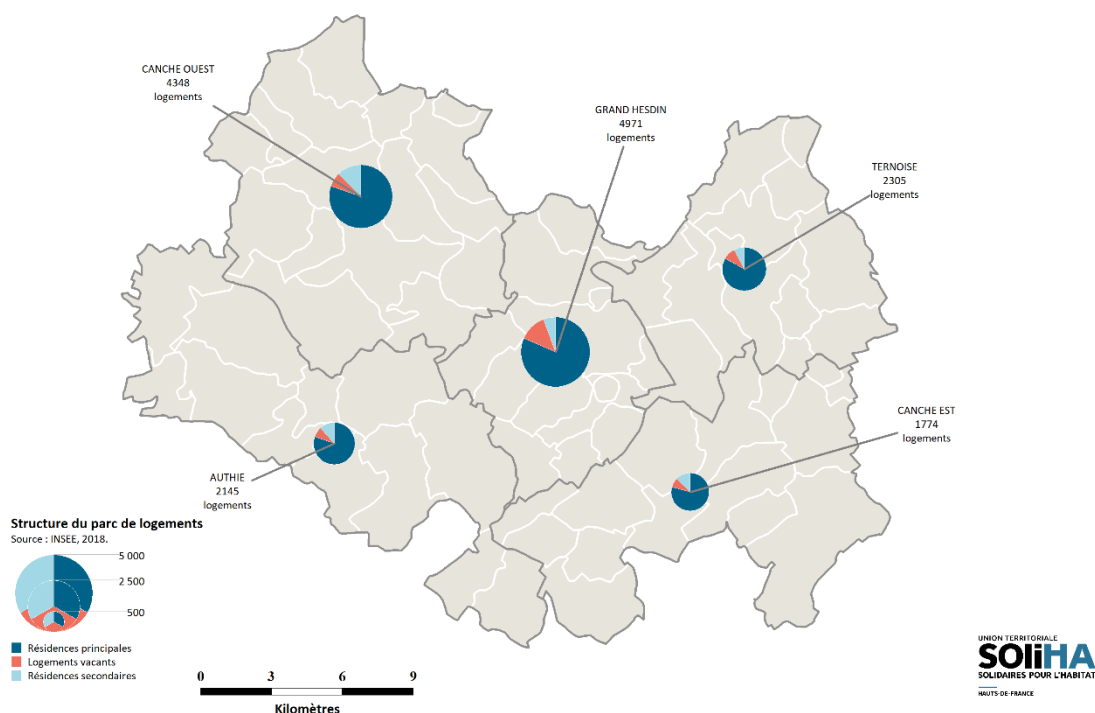
Structure du parc de logements



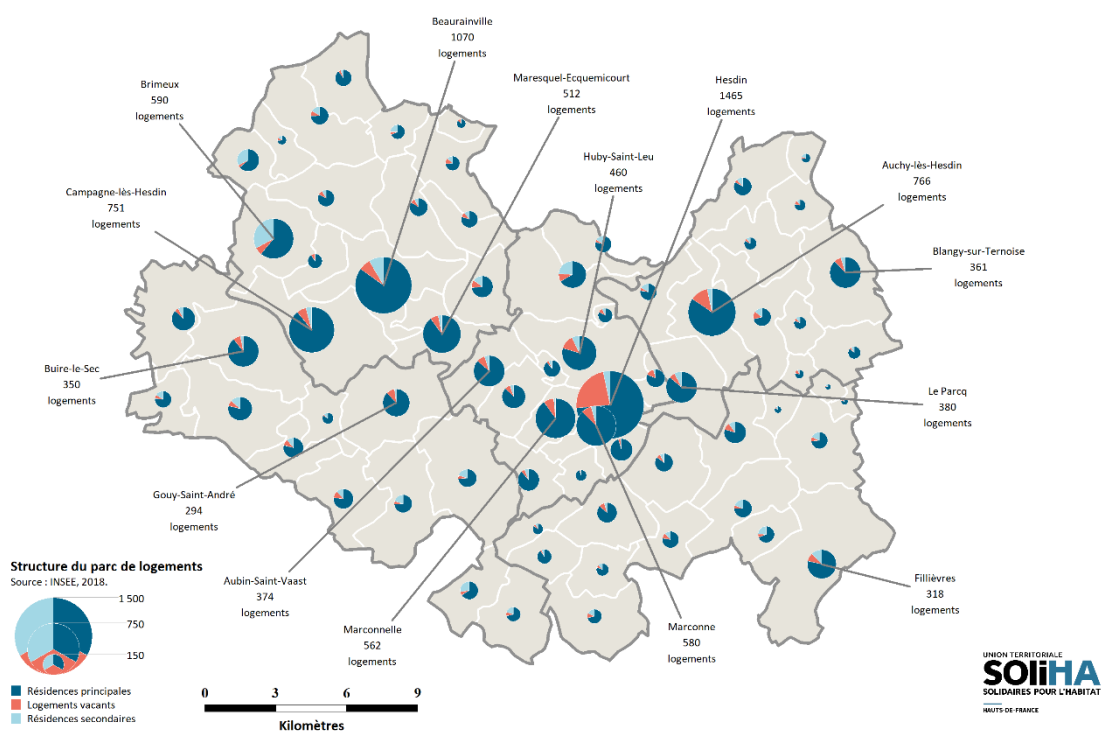
Données : INSEE, RGP, 2018.

Le taux de résidences principales au sein du parc de logements est de 80,6% soit 12 532 logements. Ce taux apparaît relativement faible comparé à ceux du Pas-de-Calais (86%) et de la Région (88,4%) et s'explique par la **conjonction d'une vacance assez importante (9,6%) et d'une présence non négligeable de résidences secondaires (9,8%)** que l'on ne retrouve pas à l'échelle départementale (6,4%).

Le taux de vacance, identique à celui du SCOT apparaît tout de même plus élevé qu'à l'échelle départementale (7,6%).



L'homogénéité apparente de la structure du parc par secteur doit être dépassée. En effet, la situation de certaines communes doit être considérée de plus près car elles pèsent lourdement sur les données plus globales. Pour autant, le Grand Hesdin totalise un taux de vacance plus important porté par la ville d'Hesdin. Les secteurs Canche Est, Canche Ouest et Authie ont des taux de résidences secondaires supérieurs à 12%.



Les villes d'Hesdin, avec un taux de vacance de 23,3% et dans une moindre mesure, Auchy-lès-Hesdin (12,4%) et Huby-Saint-Leu (13,7%) font mécaniquement augmenter le taux de vacance du territoire.

De la même manière, les communes de Brimeux (197 résidences secondaires pour 33,3%), Marles-lès-Canche (69 pour 33,1%) et Cavron-Saint-Martin (72 pour 24,3%) représentent 22,2% des résidences secondaires du territoire et viennent largement constituer le taux de résidences secondaires de 9,8%.

On attirera l'attention sur la situation particulière de 4 communes. En effet, Rollancourt, Hesmond, Marant et Contes sont les seules du territoire à présenter simultanément des taux de vacance et de résidences secondaires élevés. Dans ces petites communes, moins de 73% des logements sont des résidences principales, ce qui peut constituer une réelle problématique.

Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

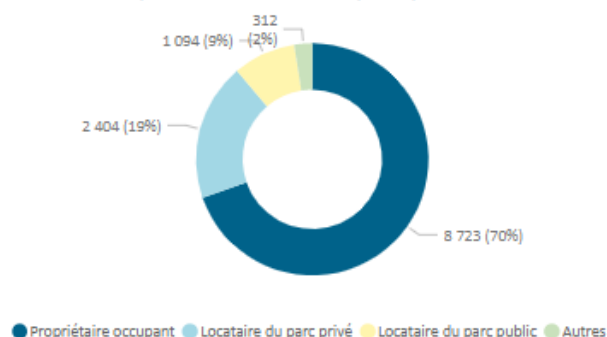
La part la plus importante des logements se concentre sur la Canche Ouest et le secteur Grand Hesdin et plus précisément sur un axe est-ouest le long de la vallée de la Canche et de la Ternoise.

Le parc de logements des 7 Vallées se caractérise par la conjonction d'une vacance assez importante (9,6%) et d'une présence non négligeable de résidences secondaires (9,8%).

Les résidences principales

Statut d'occupation des résidences principales

Statut d'occupation des résidences principales



80,6 %

Taux de résidences principales

69,6 %

% PO sur RP

Données : INSEE, RGP, 2018.

Sans surprise le statut d'occupation largement majoritaire est celui des **propriétaires occupants**. Ils représentent presque **70 % des résidences principales** (8 723). **On notera pour autant que les locataires du parc privé (2 404 locataires privés, 19% des résidences principales) sont plus de deux fois plus nombreux que les locataires du parc social sur le territoire** (1 094 locataires du parc public pour 9% des résidences principales).

Le poids du parc privé locatif dans l'offre locative nous conduit à penser qu'une partie de ce dernier **joue un rôle de parc social de fait**, contrairement à la situation du département du Pas-de-Calais où la part du parc social (20,3% des résidences principales) est plus élevée que celle du parc privé locatif (18,8%). Un des éléments d'explication peut résider dans l'absence d'obligation d'application de la loi SRU (20% de logements locatifs sociaux).

93,3 %

% de maisons

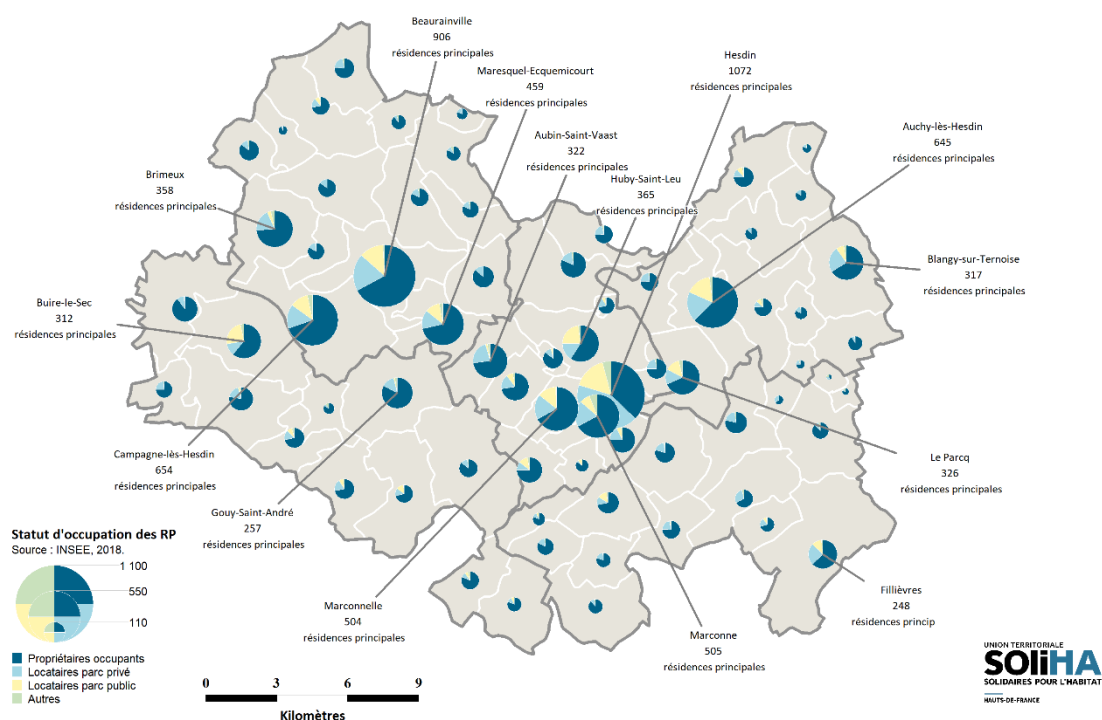
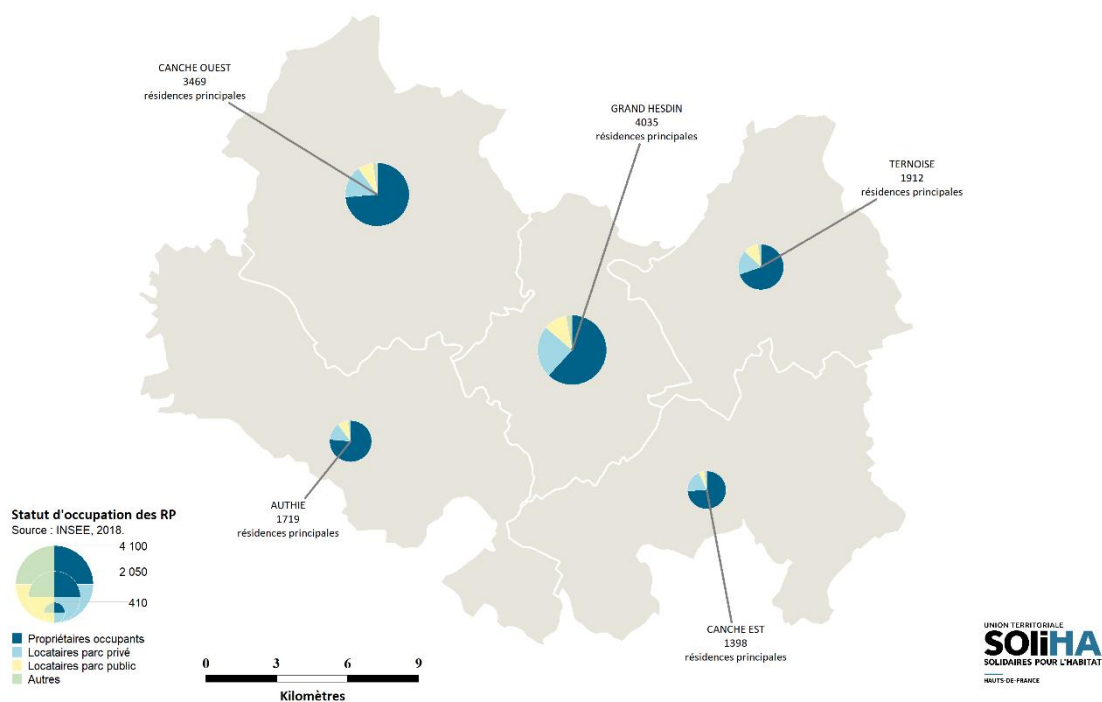
5,4 %

% d'appartements

Si les résidences principales des propriétaires occupants sont quasi exclusivement des maisons de façon attendue, on attirera l'attention sur la **faible proportion d'appartements parmi les logements locatifs** qu'ils soient publics ou privés (autour de 17%). L'essentiel du parc locatif est donc lui aussi constitué principalement de maisons créant ainsi sans doute une distorsion entre la physionomie de cette offre et les besoins de la population qui souhaiterait vivre dans les petites typologies ou qui ne souhaiterait pas avoir à assumer l'entretien des espaces extérieurs (jeunes, seniors, public modeste...).

Statut d'occupation	% de maisons	% d'appartements
Loc. public	77,4 %	17,3 %
Loc. parc privé	82,6 %	16,7 %
PO	98,7 %	0,4 %

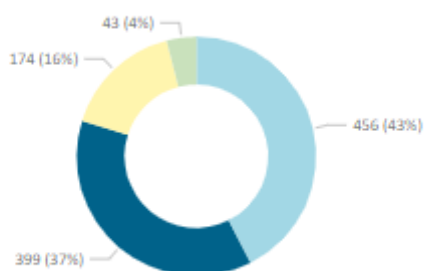
Données : INSEE, RGP, 2018.



Le parc locatif social se situe principalement dans les grandes communes qui elles-mêmes se situent comme nous l'avons déjà vu le long de la vallée de la Canche et de la Ternoise.

La commune d'Hesdin apparaît très atypique au regard de la structure de ces résidences principales par rapport au reste du territoire.

Statut d'occupation des résidences principales sur Hesdin



Données : INSEE, RGP, 2018.

Occupant Locataire du parc public Autres

En effet, le parc locatif privé y domine avec une offre représentant 43% des résidences principales pour seulement 37% de propriétaires occupants.

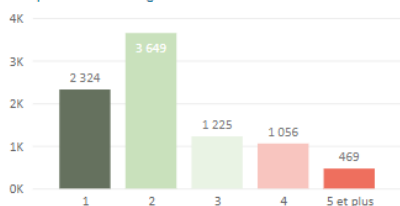
Le parc privé

Les propriétaires occupants

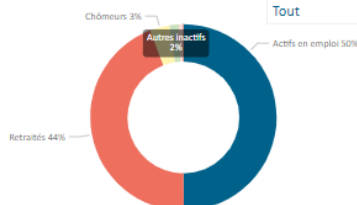
■ Caractéristiques des ménages

Caractéristiques des ménages - PO

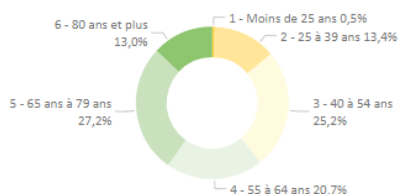
Composition des ménages



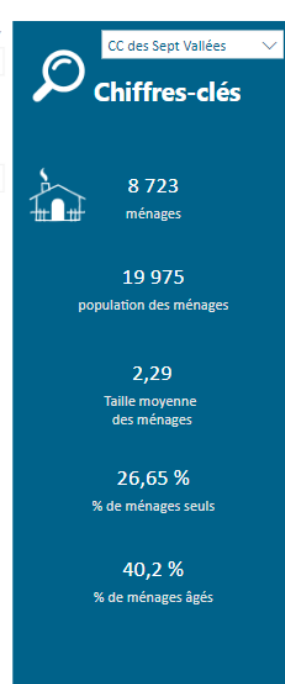
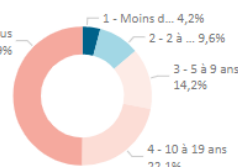
Activité des ménages



Age des ménages



Ancienneté d'emménagement



Données : INSEE, RGP, 2018.

Les propriétaires occupants (réfèrent principal du ménage) du territoire constituent deux catégories : les actifs pour 50% et les retraités pour 44%, soit quasiment un actif pour un retraité.

Dès lors il n'est pas étonnant de trouver une proportion importante de ménages âgés de plus de 55 ans chez les propriétaires occupants. Ils sont en effet 60,9% à être âgés de 55 ans et plus.

A contrario, les jeunes propriétaires occupants (25 – 39 ans) sont très peu nombreux (13,4%).

De ce fait, les ménages de 1 et 2 personnes sont majoritaires. Les familles composées de 3 personnes et plus (enfants) sont finalement largement minoritaires sur le territoire (31,5%), alors même, on le verra plus bas, que le territoire se caractérise par la prégnance des grands logements.

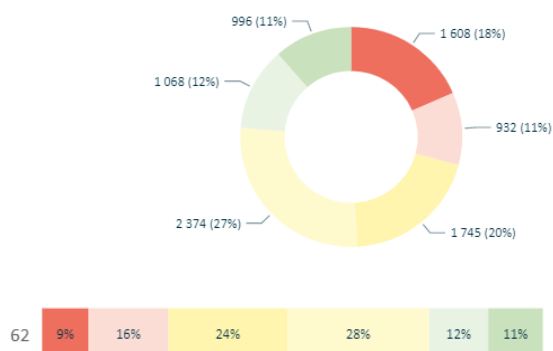
Enfin, les propriétaires occupants se caractérisent par un attachement très fort à la pierre puisque plus de 70% d'entre eux résident dans leur domicile depuis plus de 10 ans.

■ Caractéristiques des logements

Les caractéristiques liées à l'âge des logements de propriétaires occupants sont les suivantes :

Période d'achèvement

- 1 - Avant 1919
- 2 - De 1919 à 1945
- 3 - 1946 à 1970
- 4 - 1971 à 1990
- 5 - 1991 à 2005
- 6 - Après 2005

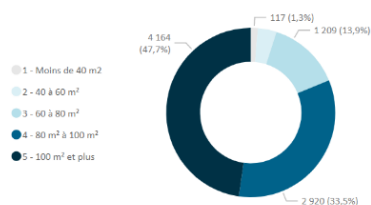


Données : INSEE, RGP, 2018.

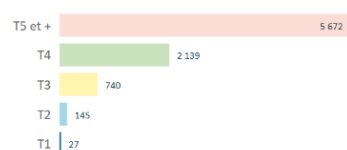
- Une part importante de logements anciens (antérieurs à 1946), bien souvent de bonne qualité constructive mais nécessitant une remise aux normes pour être performants, soit 29%.
- Près de la moitié des logements a été construite entre 1946 et 1990 avec peu ou pas de réglementation thermique.
- Enfin, 23% des logements sont plus récents (construits après 1990).

Superficie des logements

Superficie des logements

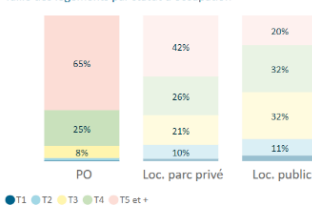


Résidences principales selon le nombre de pièces

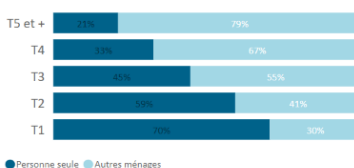


Statut d'occupation	% de maisons	% d'appartements
PO	98,7 %	0,4 %

Taille des logements par statut d'occupation



Part de personnes seules par typologie



Secteur

Tout

☐ Les autres communes

☐ Pole Hesdinois

Commune

Tout

☐ Personne seule



Données : INSEE, RGP, 2018.

La domination des maisons induit mécaniquement sur le territoire une très forte proportion de grands logements chez les propriétaires occupants. Ainsi plus de 80% de leur logement ont une surface supérieure à 80 m². A l'inverse, ils sont une minorité à vivre dans de petits logements de moins de 60m².

Vivre dans un grand logement est souvent considéré comme un élément de confort supplémentaire mais n'est pas sans poser la question des capacités d'entretien et des charges liées au logement (énergie, taxes, assurances etc..) et peut donc être un facteur de fragilité pour les ménages les plus modestes.

A noter que 26,65% des ménages propriétaires occupants sont constituées d'une seule personne.

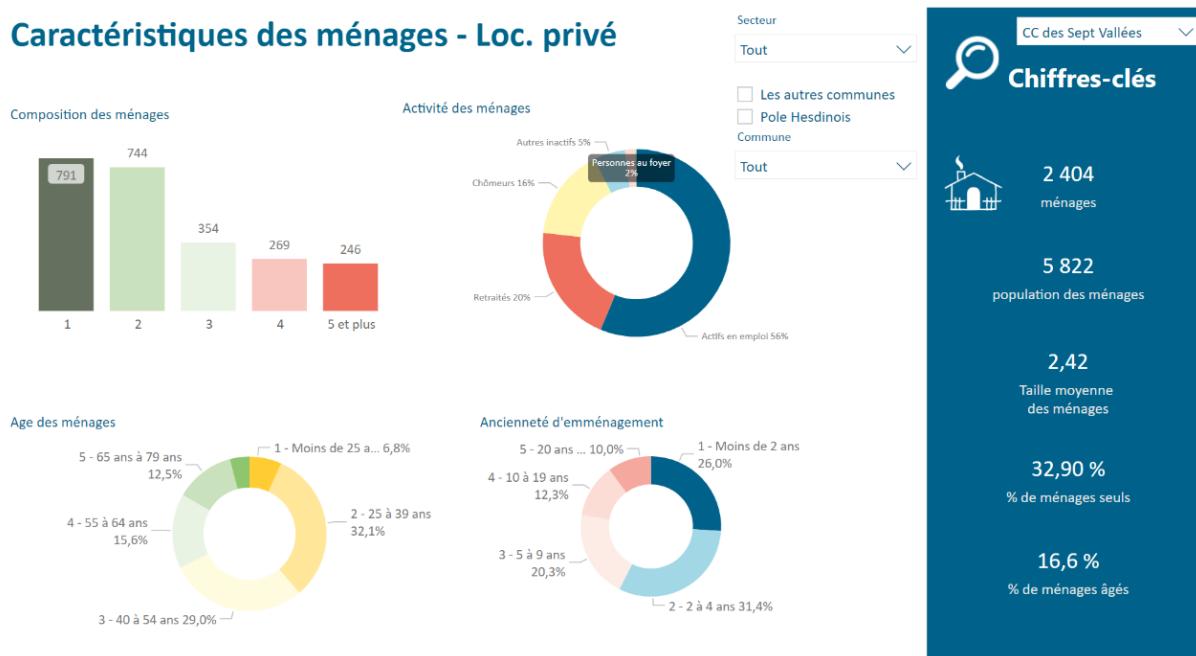
Parmi les 2 324 propriétaires occupants vivant seuls, on trouve encore 68% d'entre eux dans de grands ou très grands logements.

Cette sous-occupation ouvre des perspectives de mise en place de modes d'habiter alternatifs (colocation intergénérationnelle, habitat partagé, habitat inclusif...).

Le parc locatif privé

■ Caractéristiques des locataires du parc privé

Caractéristiques des ménages - Loc. privé



Données : INSEE, RGP, 2018.

Les locataires du parc privé sont nombreux sur le territoire (19% des résidences principales pour 2404 ménages). La taille moyenne de ces ménages est légèrement supérieure comparée à celle de l'ensemble des ménages du territoire (2,42 pour 2,30). Ceci s'explique par la proportion plus élevée de familles de plus de 2 personnes vivant dans ce parc. Même si le nombre de personnes seules y est plus important, le nombre de ménages de 2 personnes est sensiblement plus faible.

A la différence de l'ensemble des ménages, le parc locatif privé est principalement occupé par les actifs en emploi (56%) ou en recherche d'emploi (16%). La part de retraités y est beaucoup plus faible (20% contre 38% à l'échelle de l'ensemble des résidences principales).

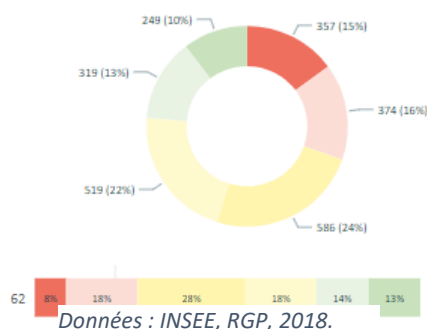
Ce constat trouve logiquement son explication dans l'âge des ménages résidant dans ce parc, puisque 2/3 des ménages locataires du parc privé ont moins de 54 ans.

Dans le même esprit la rotation sur ce segment de parc est plus rapide : Peu de ménages restent longtemps dans leur logement et la part de locataires vivant chez eux depuis moins de 2 ans est importante (26%).

■ Caractéristiques des logements en location privée

Période d'achèvement

- 1 - Avant 1919
- 2 - De 1919 à 1945
- 3 - 1946 à 1970
- 4 - 1971 à 1990
- 5 - 1991 à 2005
- 6 - Après 2005

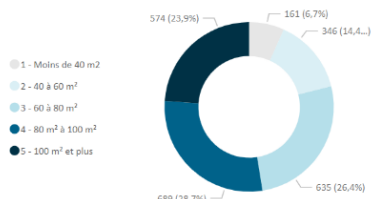


La répartition des logements locatifs privés selon la période d'achèvement est sensiblement identique à celle de l'ensemble du parc de logements, à savoir :

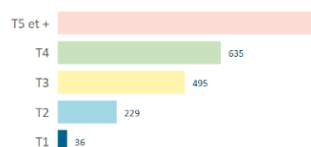
- 31% de logements datant d'avant 1946.
- 46% de logements construits entre 1946 et 1990.
- 23% de logements construits après 1990.

Superficie des logements

Superficie des logements



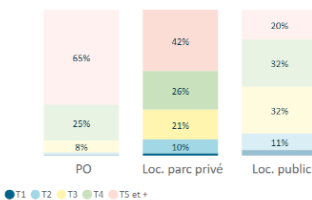
Résidences principales selon le nombre de pièces



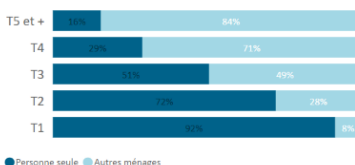
Statut d'occupation

Statut d'occupation	% de maisons	% d'appartements
Loc. parc privé	82,6 %	16,7 %

Taille des logements par statut d'occupation



Part de personnes seules par typologie



Données : INSEE, RGP, 2018.

De la même manière, le parc locatif privé est essentiellement constitué de maisons (plus de 80%) de grande taille (52,5% de grands logements de plus de 80 m²). **Les logements de moins de 60 m² sont peu nombreux (20% seulement) alors même que les ménages de 1 ou 2 personnes dans le parc locatif privé représentent plus des 2/3.** Dès lors, cette distorsion entre taille des ménages et taille du parc induit mécaniquement qu'un nombre important de personnes seules réside dans des logements de type 4 et 5 et sous-occupe ces derniers (27,8% de locataires du parc privé vivent seuls dans des logements de plus de 80 m²).

La structuration par le nombre de pièces est conforme à la taille des logements. La présence importante de maisons explique que 42% des logements locatifs privés soient des T5 ou plus.

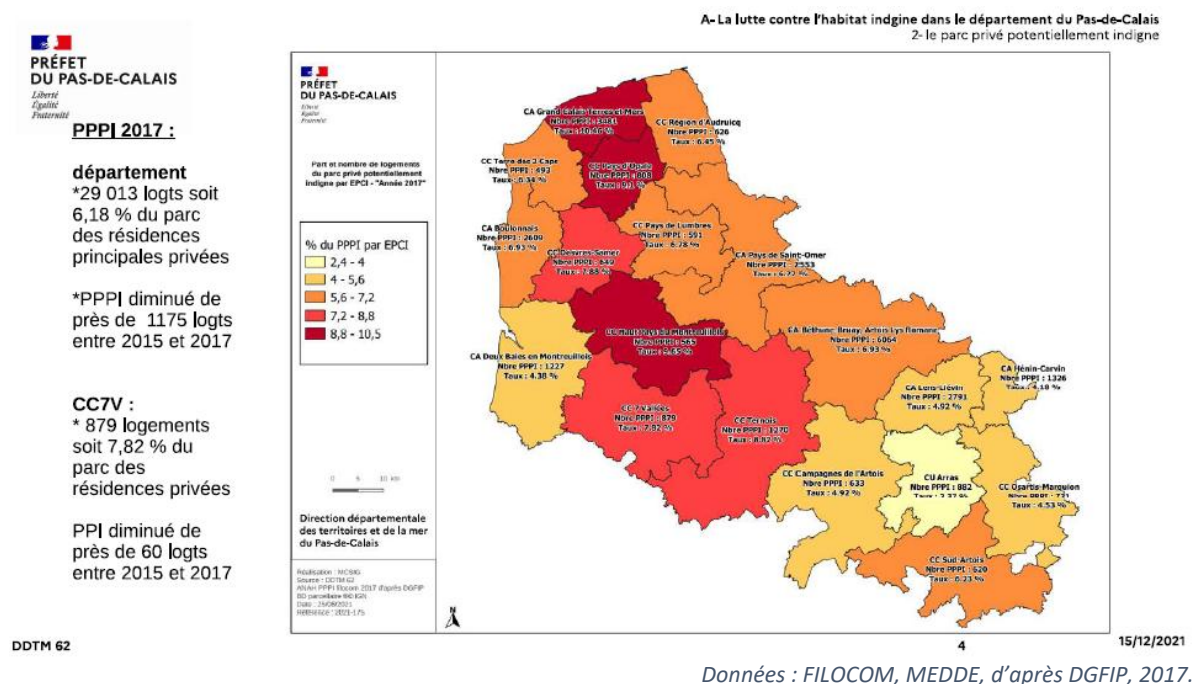
Les risques de précarité énergétique est également très importants chez les locataires, l'âge et la taille du parc constituant deux phénomènes aggravant des risques.

Le parc privé potentiellement indigne

Définition

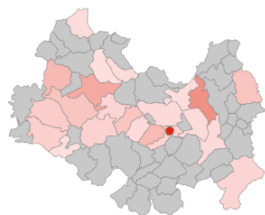
Le parc privé potentiellement indigne est un indicateur développé par l'Anah, pour repérer dans le parc privé, les secteurs à risque. Cet indicateur est issu du croisement de deux données du fichier des logements par commune (Filocom) : les revenus des ménages et la qualité globale du logement (classe cadastrale). La présomption d'indignité porte sur les logements occupés par leur propriétaire ou par des locataires du parc privé dont les ressources sont faibles et dont la qualité globale est mauvaise. Le noyau dur du PPPI est une sous-division ciblant les logements occupés par les ménages aux ressources les plus faibles et de plus mauvaise qualité.

Le classement cadastral des logements n'étant pas mis à jour régulièrement, cet indicateur doit être manié avec précaution.

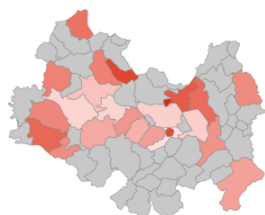


Parc privé potentiellement indigne (PPPI)

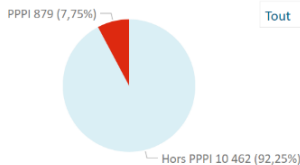
Nombre de logements en PPPI



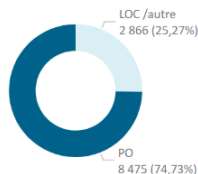
Taux de PPPI



PPPI

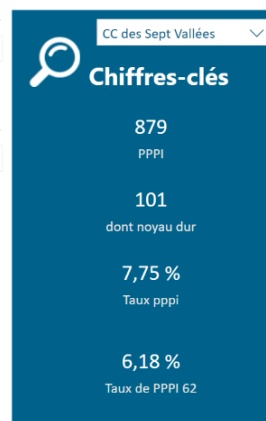
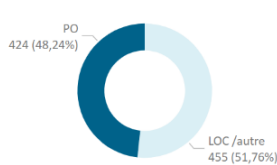


Résidences principales privées

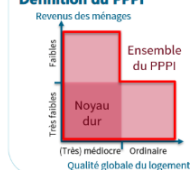


Secteur
Tout
Les autres communes
Pole Hesdinois
Commune
Tout

PPPI



Définition du PPPI



Données : FILOCOM, MEDDE, d'après DGFIP, 2017.

Les présomptions d'indignité sur le territoire sont importantes (7,75% des résidences principales privées contre 6,18% pour le Pas-de-Calais). Ces 879 présomptions se répartissent pour moitié chez les locataires du parc privé (51,8%) et pour l'autre moitié chez les propriétaires occupants (48,2%). Elles sont donc surreprésentées chez les locataires du parc privé qui ne représentent qu'un quart des résidences principales privées.

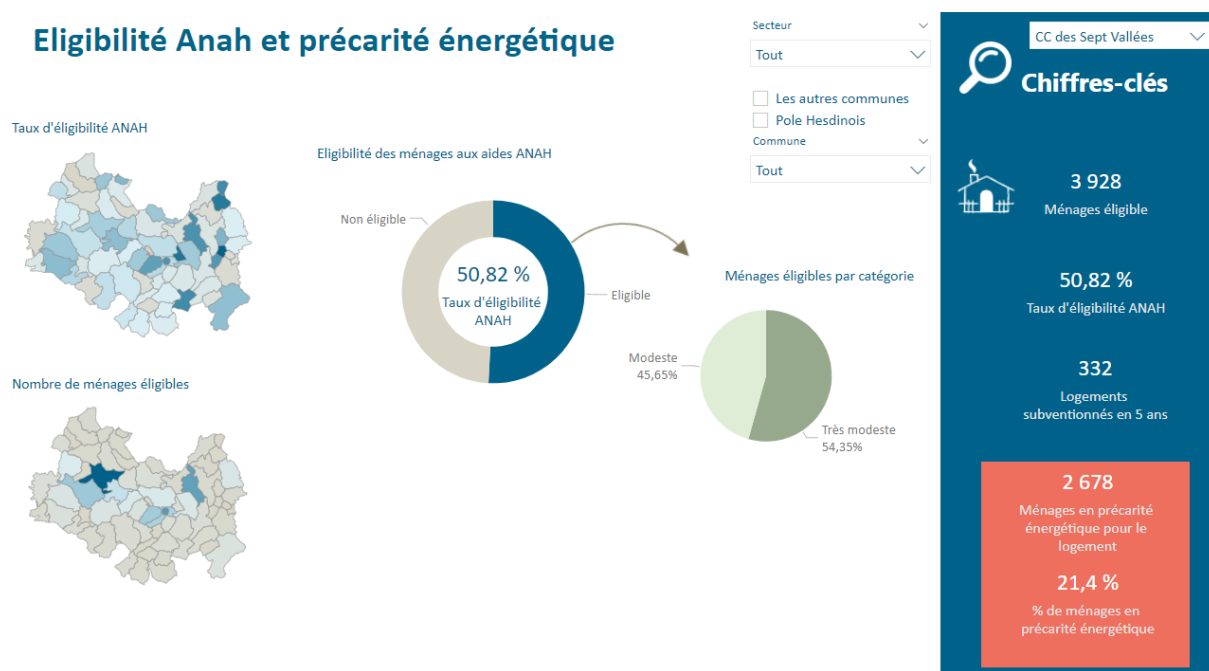
Le taux de PPPI sur ce segment monte à près de 16%. Cependant il existe des protections pour les locataires confrontés à des situations d'habitat non décent ou indigne. Il est plus difficile d'accompagner les propriétaires occupants avec les seules mesures incitatives d'aides aux travaux.

En volume, le PPPI se concentre sur Hesdin (125 présomptions) et Auchy-lès-Hesdin (60 présomptions). Le taux de PPPI peut être élevé dans certaines communes tout en représentant de faibles volumes (ex : La Loge – 16% de PPPI qui représentent 13 logements).

La réhabilitation aidée

■ Précarité énergétique et ménages éligibles

Eligibilité Anah et précarité énergétique



Données : GEODip, ONPE, 2018.

Sur le territoire, 3 928 ménages sont éligibles à l'ANAH. Ils représentent 50,8% des propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans et se répartissent à 54,4% en catégorie « très modeste » et à 45,6% en catégorie « modeste ». **Le territoire des 7 Vallées présente le taux d'éligibilité le plus élevé du Département.** A titre de comparaison, le taux d'éligibilité à l'échelle du Pas-de-Calais est de 43,6%. La répartition entre « modestes » et « très modeste » est, elle, sensiblement identique à celle du Département bien que le territoire compte un peu plus de ménages éligibles très modestes. (51,8% à l'échelle du Département).

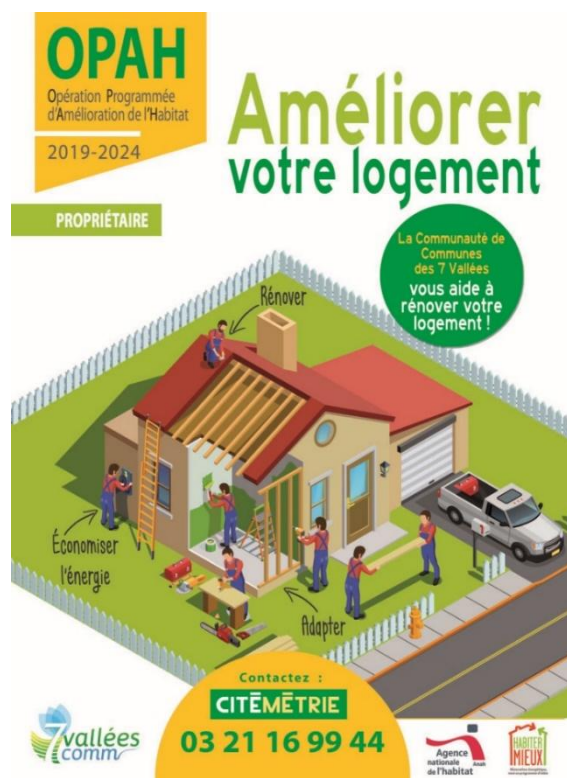
La partie Est du territoire concentre les communes ayant les taux d'éligibilité les plus élevés. Trois communes présentent des volumes importants de ménages éligibles : Beaurainville (288) ; Hesdin (229) et Auchy-lès-Hesdin (224).

Selon l'observatoire national de la précarité énergétique, sur les 7 Vallées, **le taux de ménages en précarité énergétique est également le plus haut du département avec 21,4%** sur le territoire contre 18,10% à l'échelle départementale. Ainsi, 2 678 ménages sont concernés par cet indicateur qui cible les ménages des trois premiers déciles ayant un taux d'effort énergétique de l'ensemble des consommations d'énergie pour le logement supérieur à 8% de l'ensemble de leurs ressources.

■ Les dispositifs du territoire

Le territoire dispose de plusieurs dispositifs :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2019 – 2024).
- Un espace conseil FranceRénov'



Bilan partiel de l'OPAH-RR au 31/08/22,

Depuis le 11/06/19: 746 contacts, 186 dossiers déposés et 172 dossiers agréés (en très grande majorité des propriétaires occupants).

ESPACE CONSEIL **FranceRénov'**
Le service public pour aider à rénover son logement

Vous avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez connaître les aides financières mobilisables ?

Les conseillers **FranceRénov'** vous guident **gratuitement** dans vos travaux de rénovation énergétique. Bénéficiez de conseils **neutres et adaptés** à vos besoins pour vous lancer dans vos travaux en toute sérénité.

Si vous souhaitez obtenir **un conseil personnalisé** pour votre projet de rénovation, vous pouvez revenir vers nous afin d'étudier les possibilités d'accompagnement de la part de votre Espace Conseil **FranceRénov'** :

- Etude des ressources et des aides mobilisables
- Définition et organisation de votre projet de travaux
- Lecture et conseils sur les devis
- Réalisation d'une évaluation énergétique...

Un projet **réussi** est un projet **bien réfléchi**, n'hésitez donc pas à mobiliser le service public disponible sur votre territoire via votre Espace Conseil **FranceRénov'**.

PERMANENCES :

- Saint-Pol-sur-Ternoise : mardi après-midi et jeudi matin
- Pernes : mardi matin et jeudi après-midi
- Auchy-lès-Hesdin : mercredi, toute la journée
- Beaurainville : vendredi, toute la journée
- Auxi-le-Château : 1er mardi du mois, uniquement l'après-midi
- Frévent : 1er mardi du mois, uniquement le matin

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

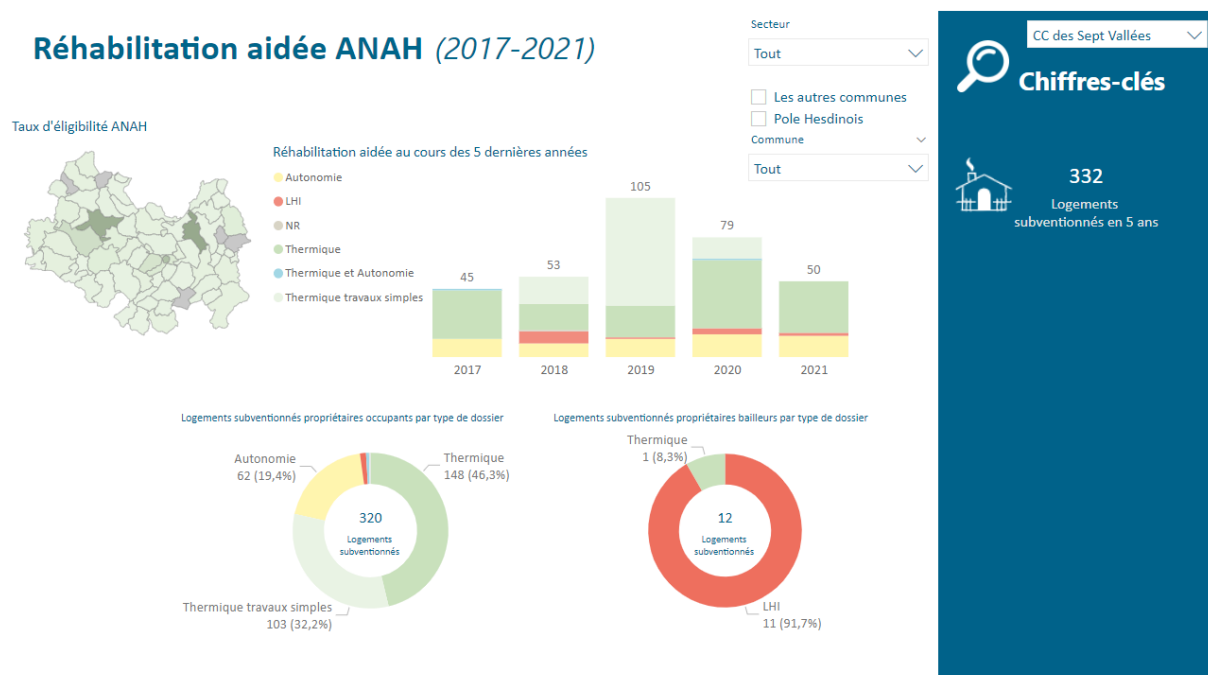
CERF Emilie - Conseillère FranceRénov' Ternois - 7 Vallées
06.12.65.77.22
eie-ternois-7vallees@inhari.fr

Bilan en 2021 de l'ECFR,

406 personnes conseillées sur le territoire 7 Vallées - Ternois dont 108 personnes lors des permanences mises en place sur la CC7V.

- Une étude est actuellement en cours pour mettre en place un dispositif spécifique d'OPAH-RU. Le territoire d'étude est le secteur d'Hesdin et sa couronne (5 communes).

■ Réhabilitation aidée de l'ANAH (2017-2021)



Données : Tableau de bord ANAH, 2017-2021.

Au cours des 5 dernières années, **332 logements ont été subventionnés par l'ANAH**.

On notera que ces résultats ont été renforcés sous l'effet des aides « Anah - Agilité », devenues MaPrimeRenov' permettant de subventionner des logements en dehors d'une logique de bouquet de travaux, donc sans atteindre un gain énergétique important. Ils représentent 1/3 des dossiers.

La plupart des dossiers sont à destination des propriétaires occupants (96% des dossiers). Chez ceux-ci, la réhabilitation thermique concerne plus des 2/3 des dossiers pour 20% de dossiers Autonomie. quatre dossiers ont permis de faire des travaux importants pour sortir des propriétaires occupants de logements indignes.

La réhabilitation de logements subventionnés appartenant à des propriétaires bailleurs est minoritaire. Elle concerne 12 logements locatifs privés en 5 ans mais porte principalement sur des travaux lourds pour remettre sur le marché locatif des biens dégradés (11 logements).

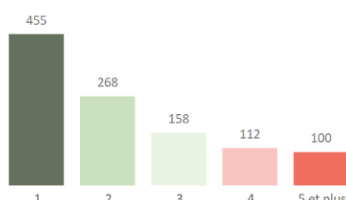
Le parc locatif social

L'offre du territoire

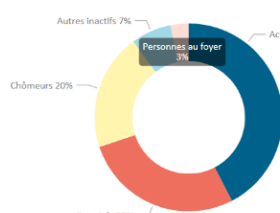
■ Caractéristiques des ménages

Caractéristiques des ménages - Loc. public

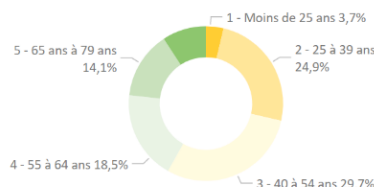
Composition des ménages



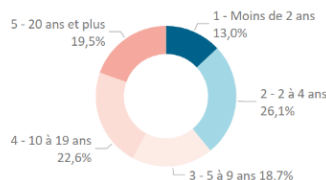
Activité des ménages



Age des ménages



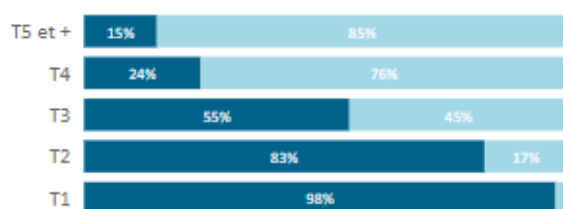
Ancienneté d'emménagement



Données : INSEE, RGP, 2018.

Les locataires du parc social sont principalement des petits ménages d'une à deux personnes soit 66% et 41,6% des locataires vivent seuls. La taille moyenne des ménages sur ce segment est donc la plus faible du territoire avec 2,25 personnes.

Part de personnes seules par typologie



Données : INSEE, RGP, 2018.

■ Personne seule ■ Autres ménages

Or, s'il est logique de trouver une majorité de personnes seules dans les T1 ou T2, on en trouve encore une part non négligeable dans les T3 puis dans une moindre mesure dans les logements de type 4 et 5 et plus. **Un phénomène de sous-occupation potentielle peut être envisagée.**

Les locataires du parc social se répartissent essentiellement en trois catégories : Les actifs

en emploi (42%), les retraités (28%) et les chômeurs pour (20%). C'est dans le parc social que réside la plus grande proportion de chômeurs et le moins d'actifs par conséquent sur l'ensemble des résidences principales du territoire. La part des retraités n'est cependant pas négligeable avec 28%.

La mobilité dans le parc social est importante puisque 39% des locataires résident dans leur logement depuis moins de 5 ans. Cependant on peut considérer que ce parc joue pour partie son rôle de tremplin dans le parcours résidentiel des ménages. En effet, ils sont 61 % à y demeurer depuis plus de 5 ans attestant de la qualité résidentielle du logement locatif social. Ici, ce dernier se distingue clairement du parc privé locatif dans lequel plus de la moitié des locataires ne restent pas plus de 5 ans. On rappellera que la moitié des présomptions d'indignité se trouve dans le parc locatif privé expliquant pour partie le taux de mobilité élevé sur ce parc privé.

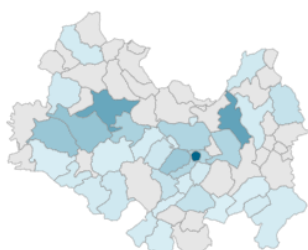
Comme dans le parc locatif privé, les ménages du parc locatif social apparaissent beaucoup plus jeunes que les propriétaires occupants du territoire.

Comparativement au parc locatif privé, les locataires du parc social sont relativement plus âgés que les locataires du parc privé. Il accueille proportionnellement moins de ménages de moins de 40 ans et plus de ménages de plus de 80 ans.

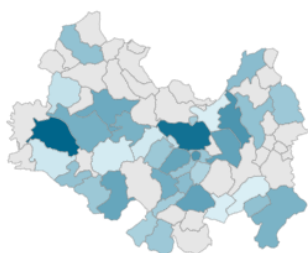
■ Poids du parc social par commune

Cadrage parc locatif social

Offre locative social (nb de logts aidés)



Offre locative social (% des RP)



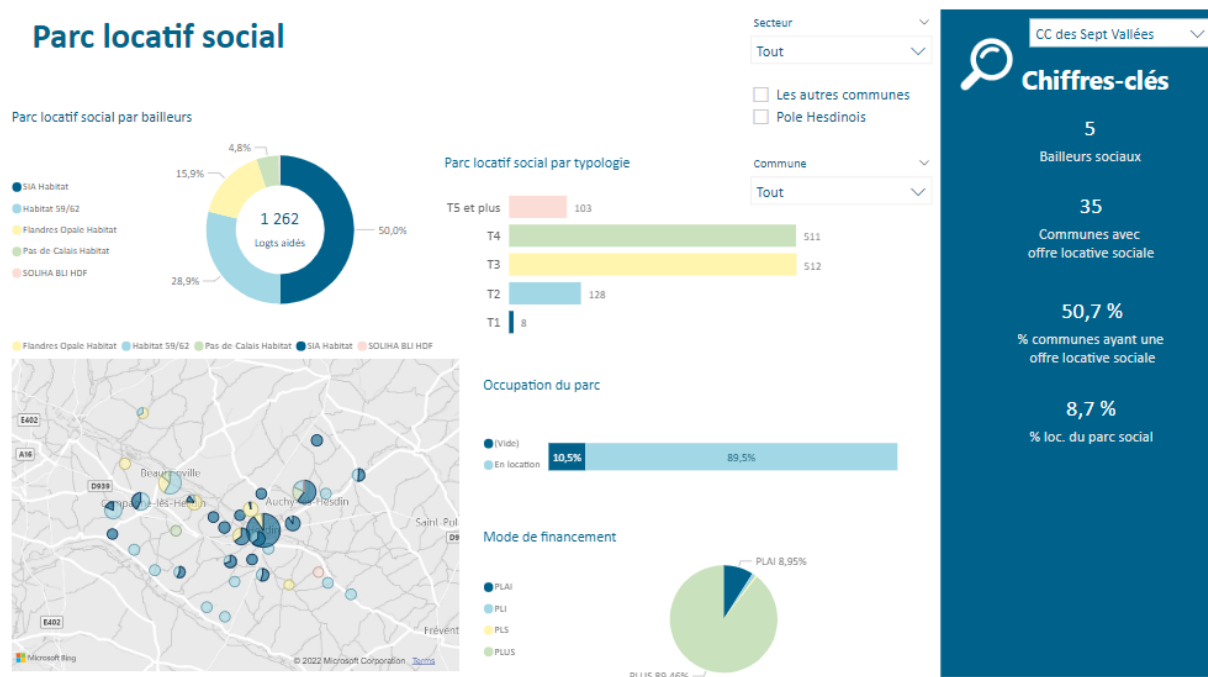
Secteur	Logts aidés	% loc. du parc social	Communes avec offre locative sociale	% communes ayant une offre locative sociale
GRAND HESDIN	520	10,8 %	11	78,6 %
CANCHE OUEST	305	7,7 %	5	31,3 %
TERNOISE	249	10,3 %	5	41,7 %
AUTHIE	138	7,7 %	8	66,7 %
CANCHE EST	50	4,4 %	6	40,0 %
Total	1 262	8,7 %	35	50,7 %

CC des Sept Vallées
Chiffres-clés
5 Bailleurs sociaux
35 Communes avec offre locative sociale
50,7 % % communes ayant une offre locative sociale
8,7 % % loc. du parc social

Données : INSEE, RGP, 2018 et RPLS, 2020.

Pour rappel, le territoire ne dispose d'aucune obligation d'offre locative sociale. **Malgré cette absence de contrainte à produire, plus de la moitié des communes dispose d'une offre locative sociale à destination des habitants.** L'offre est plus présente sur Hesdin et le pôle Hesdinois et plus particulièrement sur les grandes communes de la vallée de la Canche et de la Ternoise.

■ Les bailleurs du territoire



Données : RPLS, 2020.

Cinq bailleurs sont très inégalement présents sur le territoire. A lui seul, SIA Habitat possède la moitié des logements sociaux tandis que Habitat 59/62 (renomé « Habitat Hauts-de-France ») et Flandres Opale Habitat se partagent la quasi intégralité du parc restant (29% pour le premier et 16% pour le second).

Si la moitié des communes a une offre locative sociale sur son sol, cette dernière se concentre quantitativement dans les communes de la vallée de la Canche et de la Ternoise. Hesdin, à elle seule, offre 268 logements sociaux soit 21 % de l'offre des 7 Vallées.

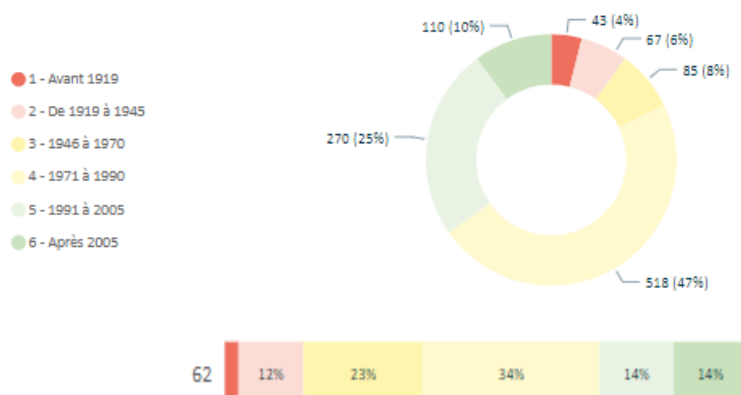
La typologie du parc social, contrairement au parc locatif privé est plus classique avec majoritairement des T3 et des T4, peu de T5 et plus et environ 11% de petits logements (T1/T2) ce qui correspondant peu ou prou à l'offre locative chez les bailleurs sociaux quel que soit le territoire.

Pour autant, en dépit de sa meilleure adaptation par la taille et la typologie, l'offre locative sociale demeure limitée (8,7% des résidences principales).

Les bailleurs sociaux font principalement appel aux PLUS (prêt locatif à usage social / 89,5%) laissant dans leur production une faible part aux logements très sociaux, les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration 9%). On rappellera qu'ils ne sont pas concernés par la loi SRU. **Pour autant, avec 18,4% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté et 20% de chômeurs parmi les locataires de leur parc, cette proportion de PLAI peut sembler insuffisante.**

■ Caractéristiques du parc locatif social

Période d'achèvement



Données : INSEE, RGP, 2018.

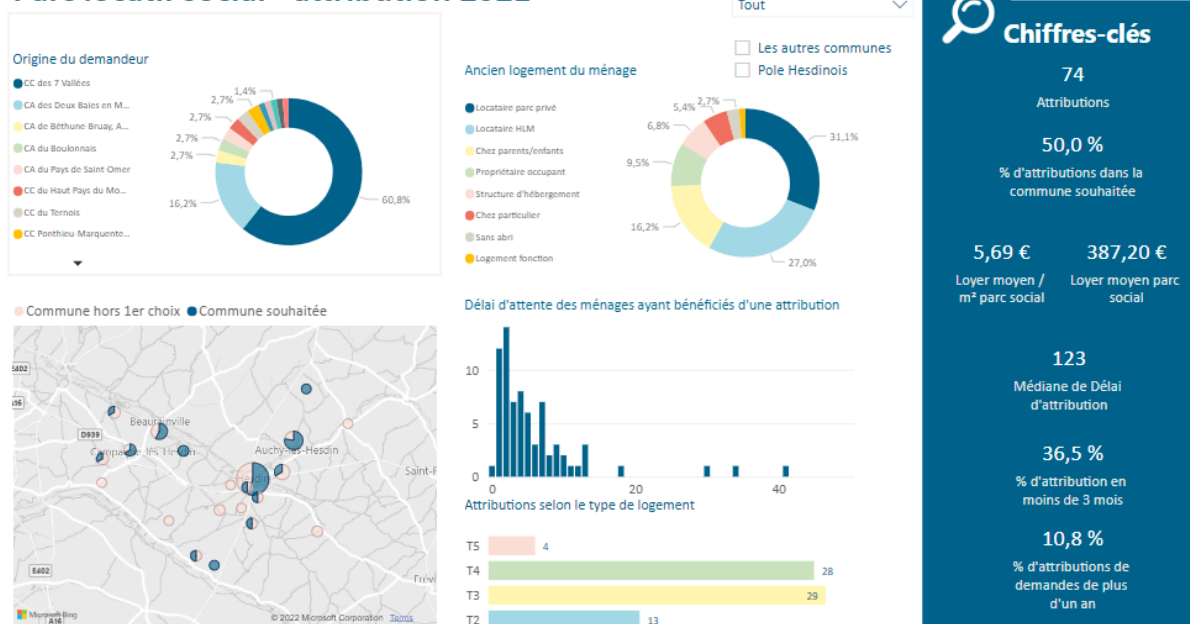
Près des ¾ des ménages locataires du parc social vivent dans des logements relativement récents construits entre 1971 et 2005. (47% construits de 1971 à 1990 et 25% de 1991 à 2005).

Le plan patrimoine des bailleurs doit prévoir un bon niveau d'entretien et de maintenance courante ainsi que les réhabilitations lorsque qu'elles sont nécessaires.

Les demandes

Attributions

Parc locatif social - attribution 2021



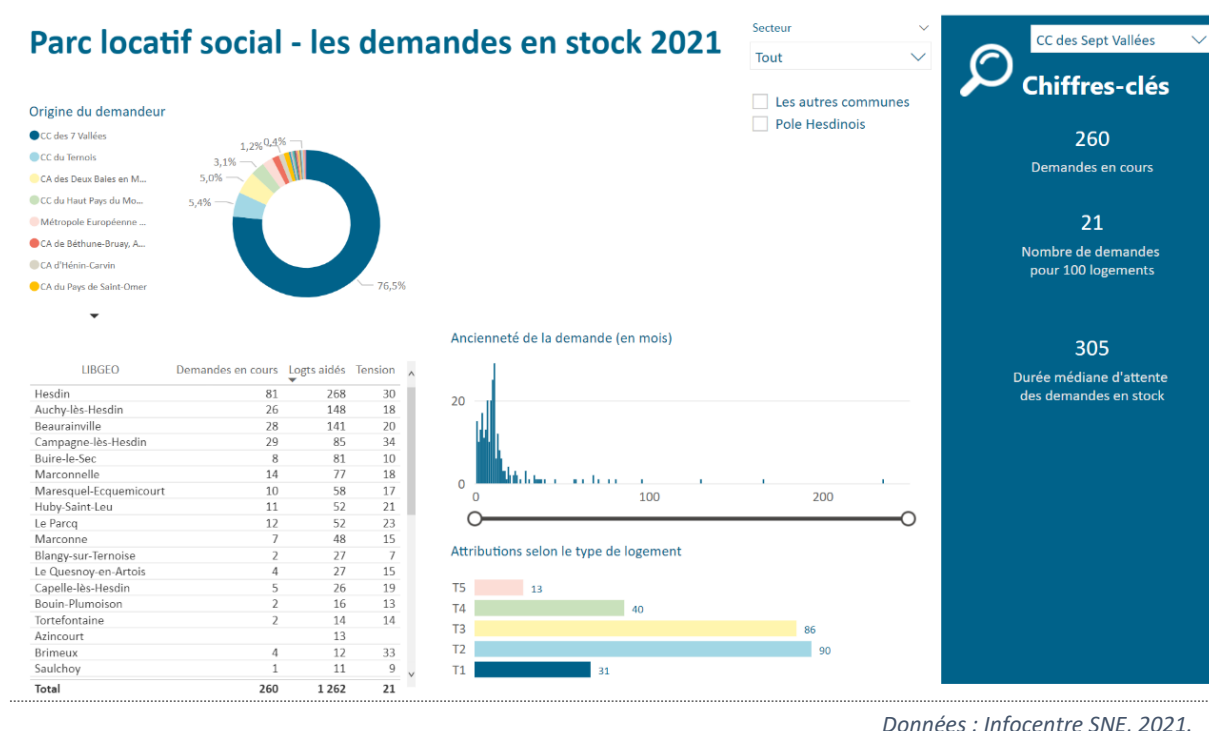
Données : Infocentre SNE, 2021.

Soixante-quatorze logements sociaux ont été attribués en 2021, principalement à des ménages résidents déjà sur le territoire des 7 Vallées (61%). Parmi les ménages provenant d'autres territoires, la CA des Deux baies en Montreuillois voisine, se démarque avec 16% des attributions. On peut supposer que, sur ce territoire, l'offre locative (sociale) est insuffisante et se reporte à l'intérieur des terres, ou affiche des niveaux de loyers dans le parc privé trop élevés reportant également la demande de logements sur le parc locatif social y compris sur le territoire d'étude.

Le parc locatif social du territoire joue pleinement son rôle. Il loge des ménages provenant du parc locatif privé à 31%, offrant des surfaces mieux adaptées aux besoins et des niveaux de loyer plus abordables d'une part et 32% de ménages sans logement en propre d'autre part (hébergement, sans abri, loger chez des proches ou des particuliers). Enfin les mutations internes au parc social représentent 27% des attributions.

Une grande partie des attributions se fait sur Hesdin qui concentre le parc locatif social et donc l'offre, tandis que le **délai médian** d'attente avant attribution est de 123 jours **ce qui est rapide**, confirmant la faible tension globale sur ce segment de parc.

Demandes en attente



Cependant, 260 demandes sont en souffrance sur le territoire provenant principalement de la population des 7 Vallées.

Ces demandes formulées par des ménages moins prioritaires connaissent une durée d'attente avant attribution beaucoup plus longue soit environ 1 an. Une étude plus fine indique aussi que les quelques demandes formulées par des personnes nécessitant un logement adapté au handicap connaissent des délais d'attribution anormalement long (plusieurs années) laissant à penser que **l'offre de logements locatifs sociaux adaptés est insuffisante sur le territoire des 7 Vallées entraînant des durées d'attente anormalement longues de ménages en situation en handicap.**

Par ailleurs, un nombre relativement élevé de demandes porte sur des petits logements (T1 et T2) alors même que ces catégories sont largement minoritaires dans l'offre locative des bailleurs sociaux et au-delà, sur l'ensemble des résidences principales.

Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

Sur les résidences principales, le statut d'occupation largement majoritaire est celui des propriétaires occupants. Les locataires du parc privé (2 404 locataires privés, 19% des résidences principales) sont plus de deux fois plus nombreux que les locataires du parc social sur le territoire. Les locataires du parc privé apparaissent donc nombreux sur le territoire

La commune d'Hesdin apparaît très atypique. D'une part, dans cette commune-centre, le taux de vacance monte à 23,3% soit 341 logements vacants. 120 logements vacants de longue durée d'origine privée sont à reconquérir. D'autre part, le parc locatif privé y domine avec une offre représentant 43% des résidences principales pour seulement 37% de propriétaires occupants.

La domination des maisons induit mécaniquement sur le territoire une très forte proportion de grands logements quel que soit le statut d'occupation. Habiter un grand logement est souvent perçu comme un élément de confort supplémentaire mais cette situation engendre parfois des phénomènes négatifs pour les ménages :

- Facteur de fragilité pour les ménages (capacités d'entretien ou capacités financières d'assumer les charges liées au logement)
- Sous occupation : 68% des propriétaires occupants vivants seuls logent dans de grands logements.
- Augmentation des prix à l'achat et à la location.
- Augmentation du risque de précarité énergétique.

Les petits logements sont à la fois, peu présents sur le territoire, recherchés par les locataires du parc social et parallèlement plus soumis à la vacance, les petites typologies du territoire étant souvent des logements anciens, vétustes ou non adaptés aux besoins des ménages.

Malgré l'absence de contrainte à produire, plus de la moitié des communes dispose d'une offre locative sociale à destination des habitants. Cinq bailleurs sont très inégalement présents sur le territoire. SIA Habitat, principal bailleur social possède la moitié de l'offre. La typologie du parc social, contrairement au parc locatif privé est plus classique avec majoritairement des T3 et des T4 mais toujours peu de T1 ou T2. La proportion de PLAI (logements les plus aidés) de 9% peut sembler insuffisante au regard du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté sur le territoire ou des 20% de chômeurs parmi les locataires du parc social.

L'offre présente sur le territoire permet de loger rapidement (~4mois) les ménages modestes prioritaires qui en ont besoin. Le stock de 260 demandes formulées par des ménages moins prioritaires connaissent une durée d'attente avant attribution beaucoup plus longue soit environ 1 an. La tension, de 21 demandes pour 100 logements apparaît normale. L'offre de logements locatifs sociaux adaptés est insuffisante sur le territoire des 7 Vallées entraînant des durées d'attente anormalement longues de ménages en situation en handicap.

Les dispositifs opérationnels ou de conseils en réhabilitation aidée sur le territoire produisent des effets puisque 332 logements ont été subventionnés par l'ANAH en 5 ans. Ces dossiers concernent principalement des propriétaires occupants. La réhabilitation aidée chez les bailleurs privés est faible mais permet la réhabilitation des logements très dégradés pour les remettre sur le marché locatif.

La vacance

Données générales (INSEE)

Les logements vacants

Secteur	Taux de vacance	Logements vacants
GRAND HESDIN	12,9 %	643
TERNOISE	9,4 %	216
CANCHE EST	8,2 %	145
AUTHIE	8,0 %	171
CANCHE OUEST	7,2 %	313
Total	9,6 %	1 489

Département	Taux de vacance	Logements vacants
62	7,6 %	54 709
Total	7,6 %	54 709

Secteur

Tout

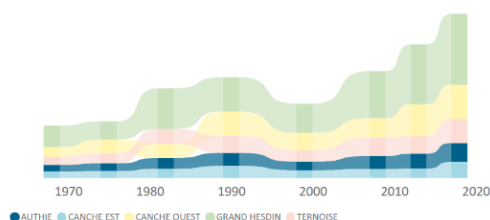
☐ Les autres communes

☐ Pole Hesdinois

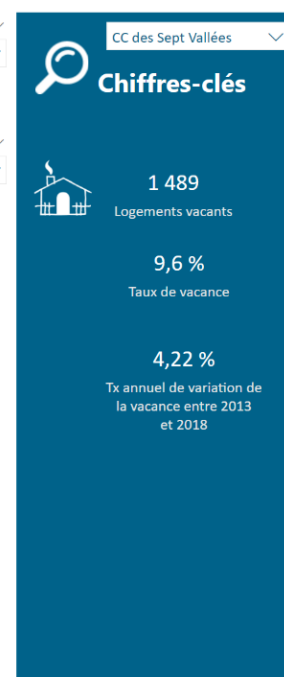
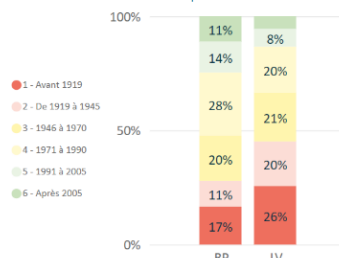
Commune

Tout

Evolution du parc vacant entre 1968 et 2018



Période d'achèvement selon l'occupation

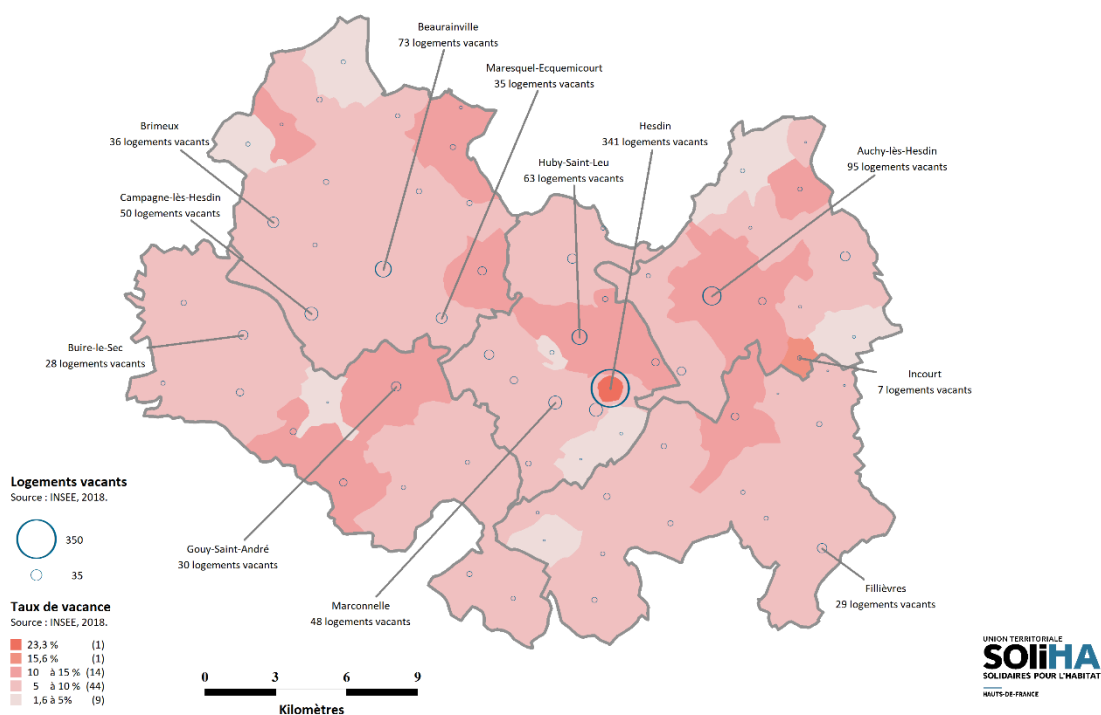
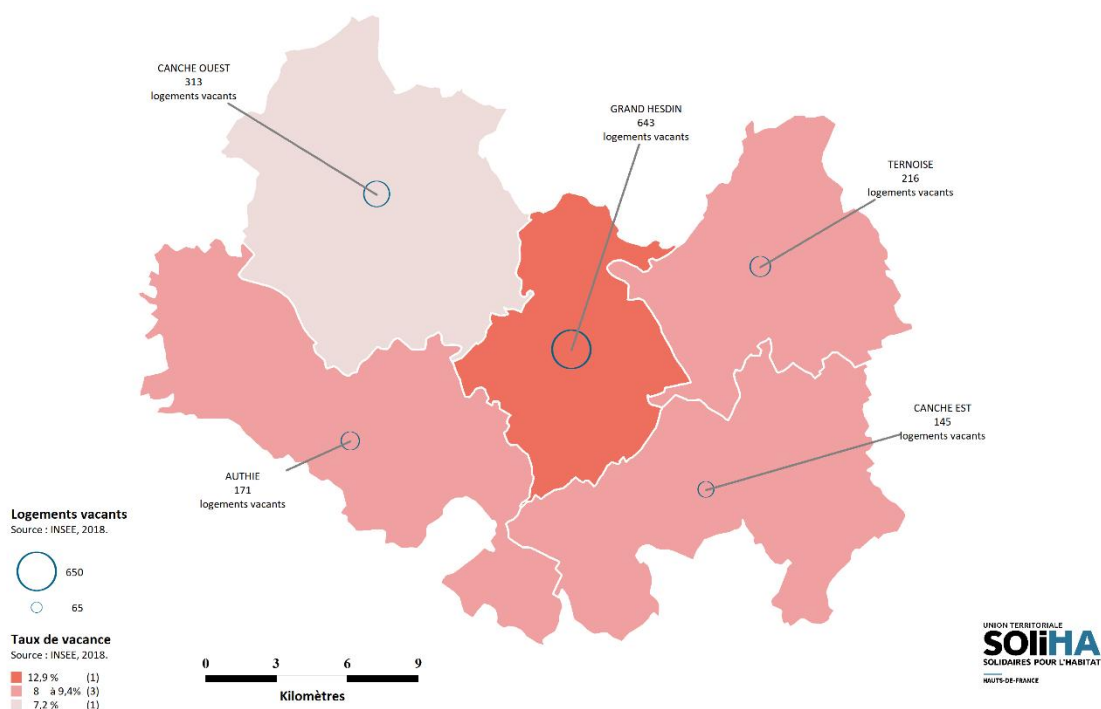


Données : INSEE, RGP, 2018.

Avec 1 489 logements vacants et un taux de vacance de 9,6% d'après l'INSEE, **le territoire est pleinement touché par ce phénomène**. Entre 2013 et 2018, la vacance a fortement augmenté au rythme élevé de 4,22% par an. Cette tendance est à l'œuvre sur le territoire depuis une dizaine d'année. Le territoire est plus marqué par la vacance qu'à l'échelle départementale dont le taux est de 7,4%.

Il apparait clairement que **le taux de vacance augmente avec l'âge et la vétusté** présumée du logement. **En effet près de la moitié des logements vacants date d'avant 1945** alors même que **27% des ménages seulement vivent dans le parc ancien**. A l'inverse et logiquement, les logements récents sont peu touchés par la vacance et ne sont principalement touchés que par une vacance de rotation ou de première occupation.

La vacance touche inégalement les communes du territoire.



Le phénomène de la vacance est en effet exacerbé sur Hesdin. Dans cette commune-centre, le taux de vacance monte à 23,3% soit 341 logements vacants.

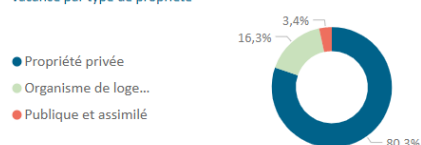
Dans une moindre mesure, les villes d'Huby-Saint-Leu (13,7% de vacance pour 63 logements vacants) et Auchy-lès-Hesdin (12,5% de vacance pour 95 logements vacants) présentent des taux et volumes importants.

A l'inverse, certaines communes peuvent présenter des taux de vacance importants mais ne représentant qu'un faible volume de logements vacants (ex : Le taux de vacance d'Incourt est de 15,6% pour seulement 7 logements vacants).

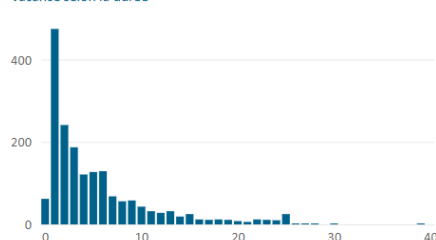
Caractéristique de la vacance

Les logements vacants

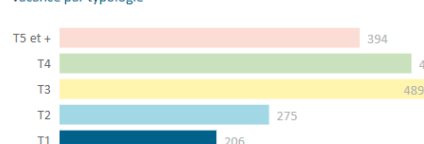
Vacance par type de propriété



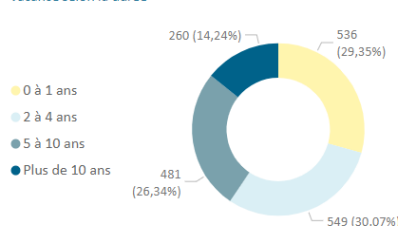
Vacance selon la durée



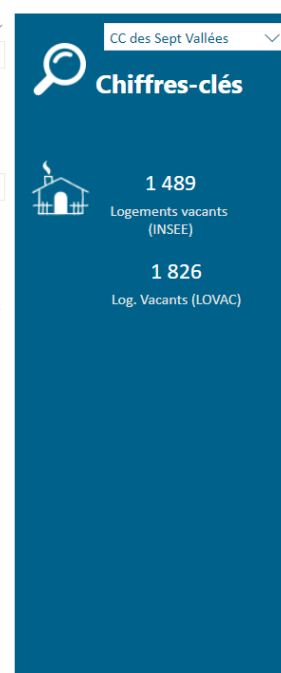
Vacance par typologie



Vacance selon la durée



Données : LOVAC, 2020.

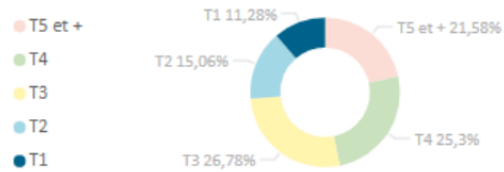


L'analyse des fichiers LOVAC (2020) permet de mieux saisir le phénomène de la vacance sur le territoire. Cette source dénombre 337 logements vacants de plus que l'INSEE, soit 1826.

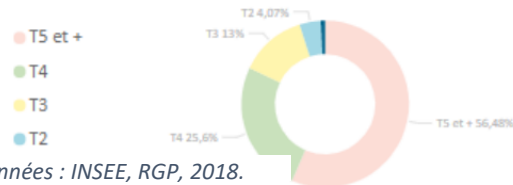
Ainsi, **80% des logements vacants appartiennent à des propriétaires d'origine privée**, 16% à des organismes de logements sociaux et 3% à des personnes publiques ou assimilées.

Cependant, la vacance de rotation représente une part importante des logements vacants du territoire : Près de 30% des logements vacants le sont depuis moins de 2 ans et près de 60% le sont depuis moins de 5 ans. De fait, 40% des logements vacants sont touchés par de la vacance structurelle (5 ans et plus) soit 741 logements, ce qui constitue une proportion importante.

Vacance par typologie



Résidences principales selon le nombre de pièces



Données : INSEE, RGP, 2018.

La taille des logements influence grandement la vacance puisque, malgré un parc de logements constitué d'une minorité de **petits logements** (moins de 20% de T1 à T3), ceux-ci représentent **plus de la moitié des logements vacants**.

Dit autrement, non seulement le territoire compte structurellement peu de petits logements, mais, de plus, ceux-ci sont largement touchés par la vacance.

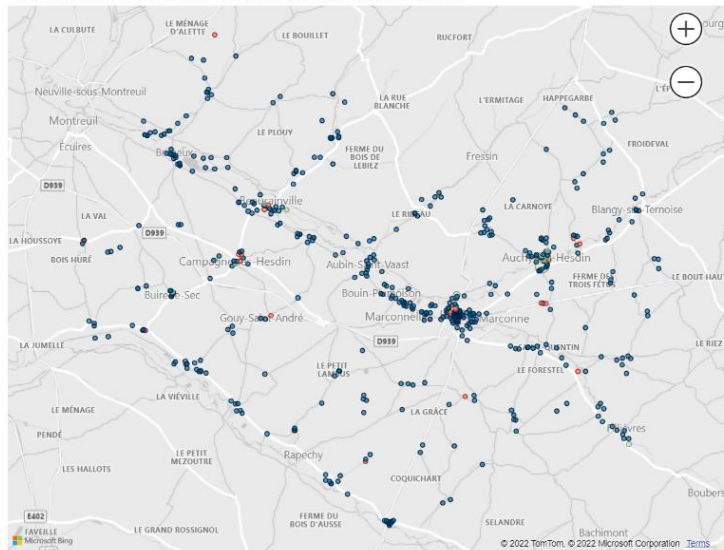
En effet, les logements de petites typologies sont occupés d'avantage par des locataires et donc mécaniquement plus soumis à une vacance de rotation. Cependant, la vacance des logements situés au-dessus-des commerces à Hesdin

concerne également des petites typologies. Ces logements anciens, peinent à trouver des occupants. Ils sont touchés alors par une vacance de longue durée.

Les logements vacants

Localisation des logements vacants

● Organisme de logement social ● Propriété privée ● Publique et assimilé



Secteur:

Tout

☐ Les autres communes

☐ Pole Hesdinois

Commune:

Tout

Durée de la vacance

☒ Sélectionner tout

☐ 0 à 1 ans

☐ 2 à 4 ans

☐ 5 à 10 ans

☐ Plus de 10 ans

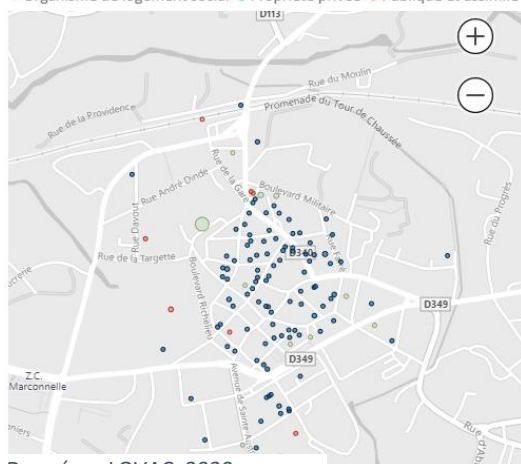


Données : LOVAC, 2020.

Toutes les communes (à l'exception de La Loge) comptent des logements vacants de longue durée. La norme se situe entre un et une dizaine selon la taille des communes. La ville d'Hesdin constituant un cas très particulier.

Localisation des logements vacants

● Organisme de logement social ● Propriété privée ● Publique et assimilé



Données : LOVAC, 2020.

On rappellera qu'à Hesdin, 3 ménages sur 5 sont locataires, le parc locatif constituant l'offre principale de logements dans cette commune.

Dès lors, le « risque » de vacance potentielle est plus élevé que partout ailleurs sur le territoire des 7 Vallées y compris sur la vacance de longue durée.

Ainsi, 192 logements sont vacants depuis au moins 5 ans. Bien que la vacance soit renforcée par les projets urbains en cours (ex : 68 logements vacants sur la résidence Tripier), le centre historique est particulièrement touché par un phénomène de vacance privée de longue durée : **120 logements à reconquérir.**

Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

La vacance touche inégalement les communes du territoire. Le phénomène de la vacance est en effet exacerbé sur Hesdin. Les logements anciens et présumés vétustes apparaissent logiquement plus touchés par la vacance. En effet près de la moitié des logements vacants date d'avant 1945 alors même que 27% des ménages seulement vivent dans le parc ancien. 80% des logements vacants appartiennent à des propriétaires d'origine privée.

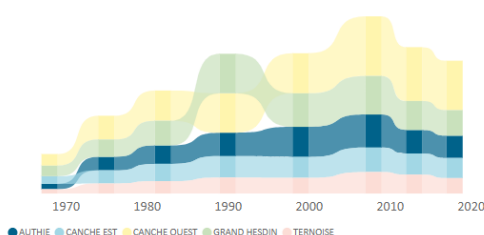
La commune d'Hesdin apparaît très atypique. Dans cette commune-centre, le taux de vacance monte à 23,3% soit 341 logements vacants. 120 logements vacants de longue durée d'origine privée sont à reconquérir.

Les résidences secondaires

Volume et localisation

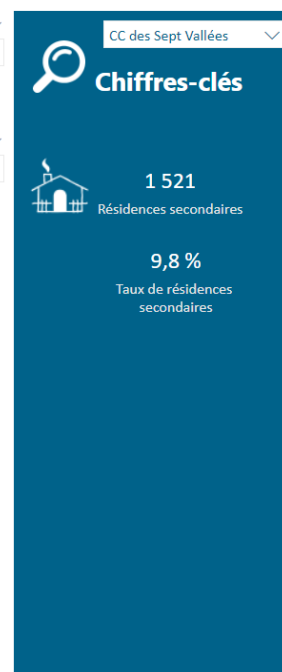
Les résidences secondaires

Evolution des résidences secondaires entre 1968 et 2018



Secteur	Résidences secondaires	Répartition des RS sur le territoire (%)	Taux de résidences secondaires
CANCHE OUEST	566	37,22%	13,0 %
GRAND HESDIN	293	19,24%	5,9 %
AUTHIE	255	16,76%	11,9 %
CANCHE EST	230	15,15%	13,0 %
TERNOISE	177	11,63%	7,7 %
Total	1 521	100,00%	9,8 %

Département	Résidences secondaires	Taux de résidences secondaires
62	45 645	6,4 %
80	24 936	8,3 %
59	19 249	1,6 %
02	9 415	3,5 %
60	9 260	2,5 %
Total	108 505	3,8 %



Données : INSEE, RGP, 2018.

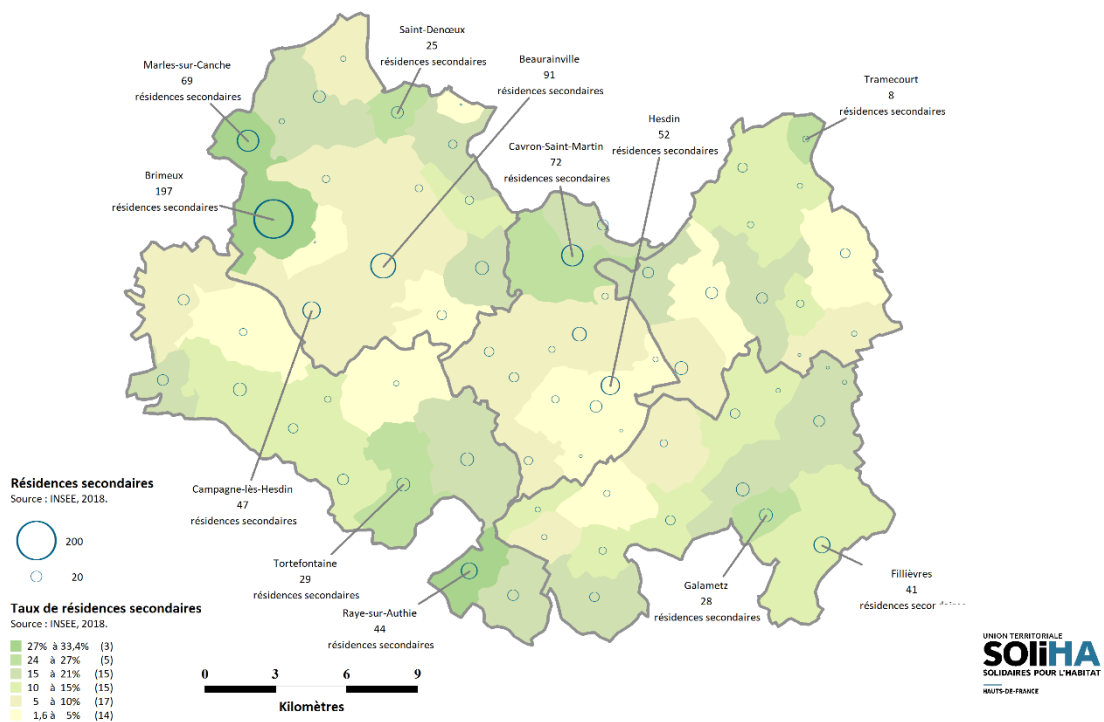
Les 7 Vallées comptent un nombre non négligeable de résidences secondaires, 1 521 soit 9,8% du parc de logements. Ce taux est bien plus important qu'à l'échelle du département (6,4%) et varie fortement selon les communes.

Deux pics illustrent plus particulièrement cette progression du nombre de résidences secondaires. Le premier dans les années 90, après une progression relativement régulièrement. Le second à la fin des années 2000. Depuis la tendance est à la baisse, mais demeure cependant à un niveau élevé.

Deux territoires ont principalement vu le nombre de leurs résidences secondaires augmenter, Grand Hesdin mais surtout le secteur Canche Ouest. Le territoire de l'Authie affiche une croissance plus régulière et non négligeable.

Certaines communes méritent que l'on s'y arrête. Brimeux totalise 197 résidences secondaires soit 1/3 de son parc de logements. Les communes de Cavron-Saint-Martin et Marles-sur-Canche disposent également de nombreuses résidences secondaires pesant fortement sur leur parc de logements (72 RS pour 24,3% et 69 RS pour 33,1%).

Les communes de Beaurainville et Hesdin ont des volumes importants de résidences secondaires (91 et 51) sans que celles-ci représentent une part importante de leur parc de logements (8,5% et 3,5%).



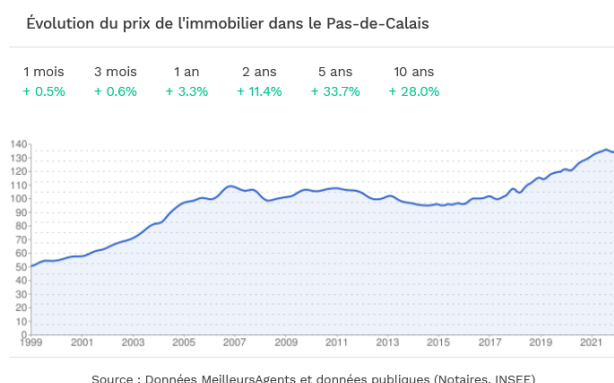
Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

Les 7 Vallées, comptent un nombre non négligeable de résidences secondaires, cependant le phénomène impact différemment les communes du territoire. 5 Communes sont plus particulièrement concernées :

- Brimeux, Cavron-Saint-Martin et Marles-sur-Canche qui comptent de nombreuses résidences secondaires, celles-ci ayant un impact fort dans la structuration de leur parc de logement.
- Beaurainville et Hesdin qui ont des volumes importants de résidences secondaires sans que celles-ci représentent une part importante de leur parc de logements.

Le marché immobilier et besoins de logements

Les prix du marché



Hauts-de-France : prix du m2 par département

Département	Prix m2 moyen appartement	Prix m2 moyen maison	Loyer m2 moyen appartement	Loyer m2 moyen maison
02 - Aisne	1 200 €	1 294 €	10,4 €	9,3 €
59 - Nord	2 588 €	2 039 €	12,8 €	10,5 €
60 - Oise	2 214 €	2 290 €	13,2 €	12,2 €
62 - Pas-de-Calais	2 391 €	1 775 €	10,9 €	9,8 €
80 - Somme	2 176 €	1 701 €	12,0 €	9,7 €

Estimations de prix MeilleursAgents au 1er juin 2022. Prix exprimés en net vendeur. [Plus d'informations](#)

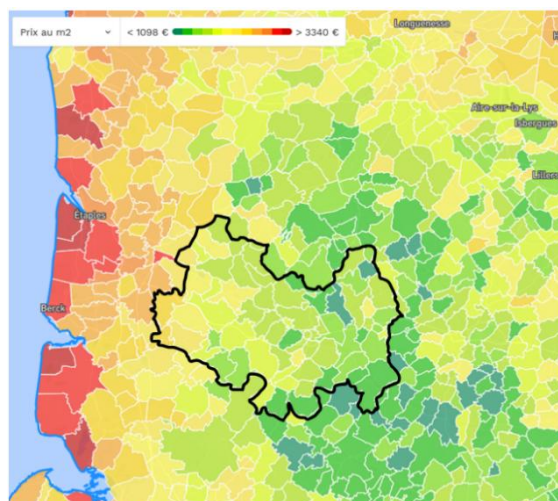
Après avoir connu une relative stabilité entre 2007 et 2017, les prix de l'immobilier dans le Pas-de-Calais sont en forte augmentation (+ 33,7% par rapport à 2017).

Ainsi, les prix dans le Pas-de-Calais s'établissent au 1^{er} juin 2022 à 2 391 €/m² pour un appartement, 1 775€/m² pour une maison.

Sur le territoire des 7 Vallées, on observe un gradient Est-Ouest de prix au m², ceux-ci augmentant en s'approchant de la Côte d'Opale.

Ainsi, sur le territoire, les prix moyens au m² oscillent pour une maison de 999 € à Maisoncelle, 1 229 € à Hesdin, jusqu'à 1937 € à Roussent.

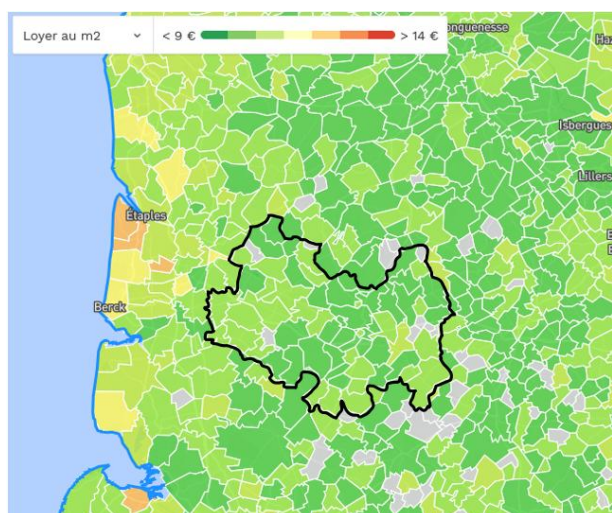
Les prix au m² des maisons apparaissent donc plus faibles qu'à l'échelle du Département. Cependant, le



Source : Prix moyens au m², 1er juin 2022 - Meilleurs Agents

le poids des grands logements au sein du parc de logements participe mécaniquement à augmenter les coûts d'acquisition.

Les appartements sont peu nombreux sur le territoire. A Hesdin, le prix moyen au m² de ce type de bien est particulièrement bas par rapport aux moyennes départementales : 1 453€/m² à Hesdin contre 2 391€/m² dans le Pas-de-Calais. Cela confirme la moindre attractivité de ce type de bien, qui, comme on l'a vu, sont souvent concernés par une vacance de longue durée, du fait, pour certains, de leur mauvais état, de leur localisation et/ou de leur inadaptation aux nouveaux besoins.



Pas-de-Calais (9,8 €/m²).

Source : Loyers moyens au m², 1er juin 2022 - Meilleurs Agents

Sur Hesdin, qui concentre l'offre locative privée, les coûts au m² sont de 9,4 € pour un appartement et de 8,7€ pour une maison.

Pour autant et comme vu précédemment, la surface moyenne des logements sur les territoires est élevée renchérissant mécaniquement les coûts de loyer pour les habitants des 7 Vallées.

Sur le segment de la location, le territoire affiche des prix de loyer au m² relativement faible. Au plus haut, il est de 10,1 €/m² pour une maison à Vieil-Hesdin, seule commune dont les prix au m² sont supérieurs à 10€, tandis que Béalencourt affiche le prix de loyer au m² pour une maison le plus bas de 7,6 €/m².

La plupart des communes se situent entre 8 et 9€ du m², s'inscrivant légèrement en dessous du coût moyen au m² des logements locatifs du

La dynamique de construction



Force est de constater que **la dynamique de construction de logements** sur le territoire des 7 Vallées est **clairement en retrait sur les 10 dernières années**. Ainsi, **le rythme de production de logement a-t-il baissé de 57,6%** entre les périodes 2010-2014 et 2015-2019. A l'échelle du Département, le rythme est également à la baisse mais de façon moins prononcée **(-16,9%)** sur les mêmes périodes.

L'essentiel de la production de logements se fait encore par construction nouvelle (85,5%), principalement dans le secteur de la Canche Ouest, 3 communes (Campagne-lès-Hesdin – 78 logements commencés ; Maresquel-Ecquemicourt – 69 logements commencés et Beaurainville – 41 logements commencés) concentrant sur la même période une production de 188 logements sur les 621 commencés sur l'ensemble du territoire soit 30%.

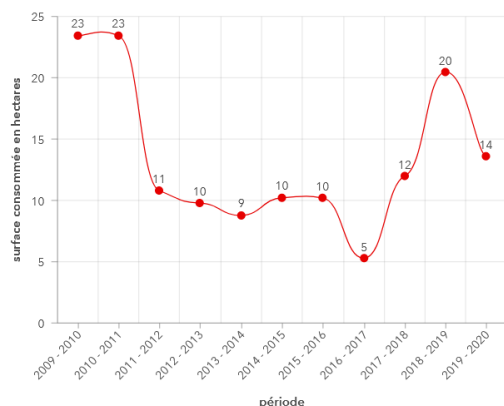
Suivant en cela la structure du parc existant, quitte à la renforcer encore, **l'essentiel de la production s'est concentré sur la construction individuelle pure** auxquelles sont venus s'ajouter 11,6% de constructions individuelles groupées. Dès lors, l'habitat en résidence et les logements collectifs ne pèsent, rassemblés, que 12,6% de cette production nouvelle.

Dans les prochains mois ou années, **la tendance au ralentissement de la production devrait se confirmer** plus encore sous les effets conjugués :

- D'une part, des mesures d'urbanisme relative à la diminution de l'artificialisation des sols qui réorientera la production de logements vers les zones déjà urbanisées et/ou la production d'habitats par transformation et amélioration.
- D'autre part, du renchérissement important et des difficultés majeures d'approvisionnement des matériaux liés à la crise sanitaire et à la crise internationale.

L'artificialisation des sols

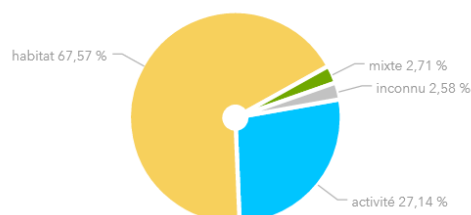
Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2020



* total = activité + habitat + mixte + inconnu

Données : Observatoire de l'artificialisation.

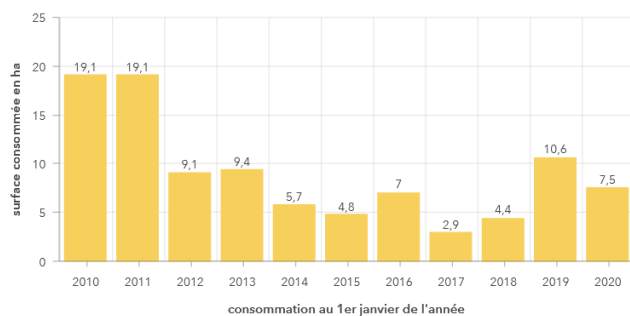
Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2020



Données : Observatoire de l'artificialisation.

Entre 2009 et 2020, 148 ha ont été consommé sur les 7 Vallées, dont plus des 2/3 par l'Habitat.

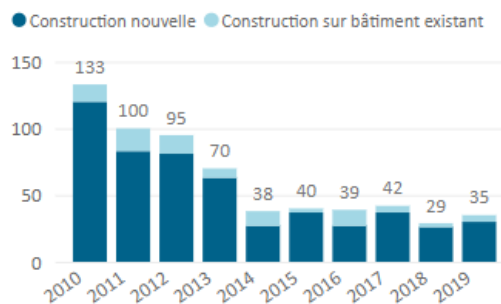
consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination d'habitats entre 2009 et 2020



évolution vers habitat

Données : Observatoire de l'artificialisation.

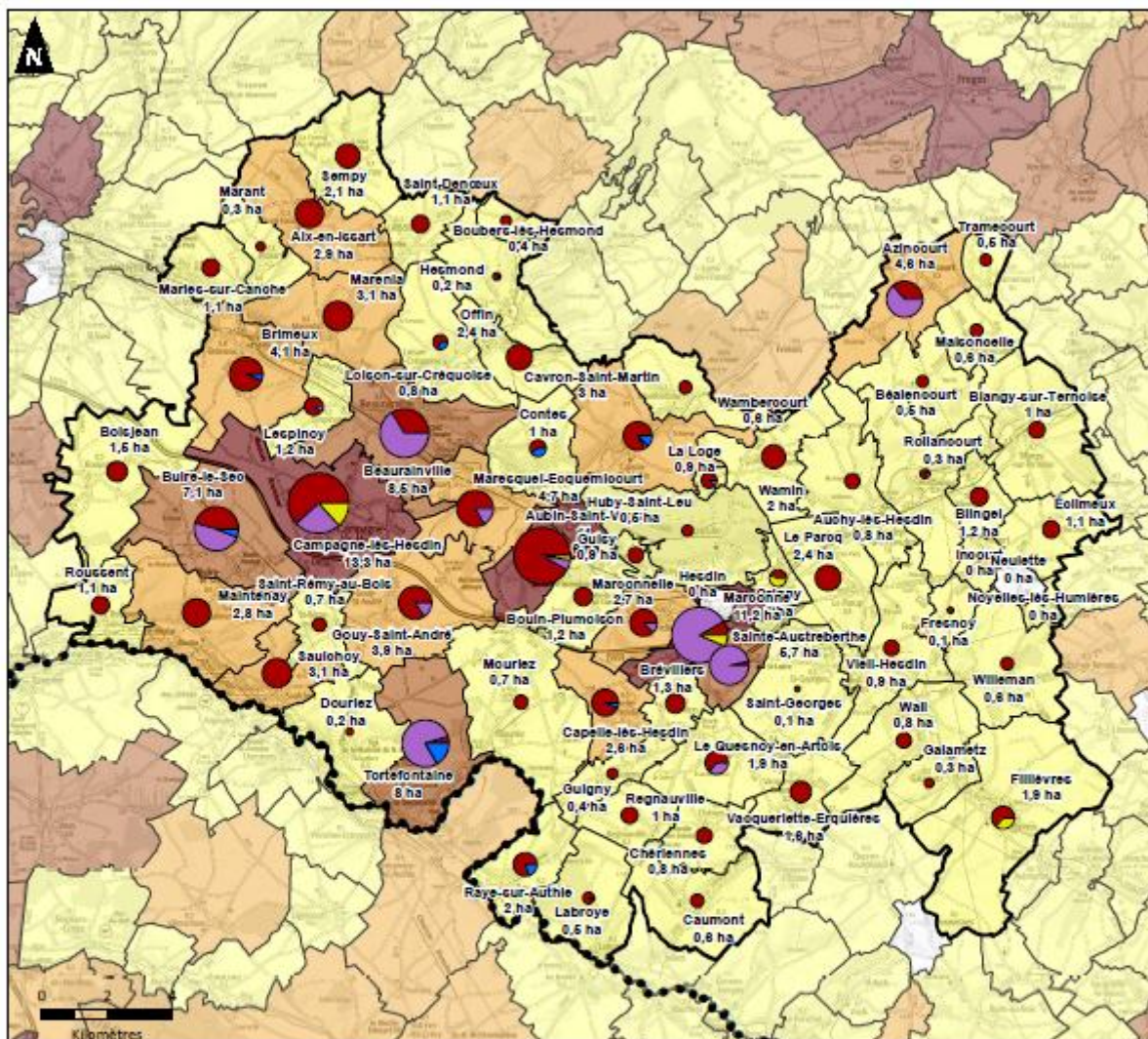
Logements commencés entre 2010 et 2019



Données : Sit@del, 2010-2019.

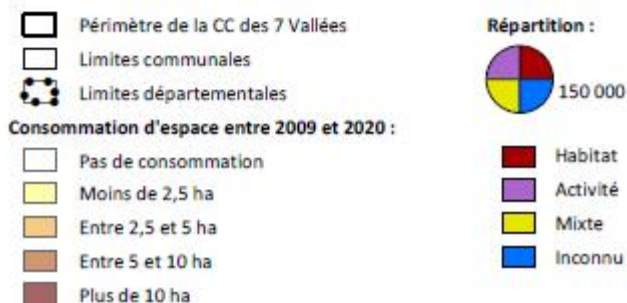
La courbe de la consommation des sols suit logiquement et fidèlement celle de la construction sur le territoire des 7 Vallées. De fait on constate depuis quelques années, (milieu des années 2010) **une baisse de l'artificialisation des sols induisant une consommation plus raisonnée des espaces naturels** et agricoles (en grande majorité). Parallèlement on constate également une baisse du nombre de constructions nouvelles. Pour autant, cette baisse ne traduit pas une diminution du nombre de ménages sur le territoire, puisque comme nous l'avons vu, celui-ci affiche une progression lente et régulière de 0,5% par an entre 2013 et 2018. Dès lors, on peut en conclure que la construction nouvelle et l'artificialisation ne riment pas forcément avec progression du nombre des ménages et/ou de la population et que d'autres voies et moyens de productions de logements ont été à l'œuvre sur le territoire (lutte contre la vacance, recyclage foncier, acquisition amélioration, densification de parcelle etc..).

Consommation d'espace entre 2009 et 2020



Sources : CEREMA Observatoire de l'artificialisation - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022



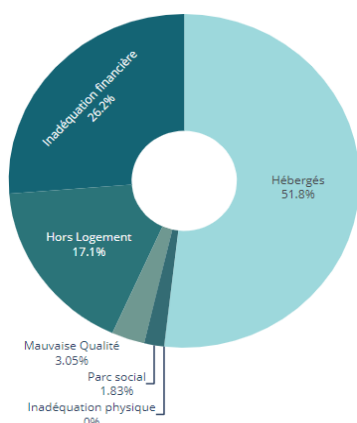
Les besoins de logements

L'outil Otelo ((Outil de Territorialisation des besoins en Logement) développé par le Cerema et le ministère de la Transition écologique permet d'estimer le besoin de logements dans les années à venir.

Ainsi, sur 6 ans, le besoin de logements sur le territoire est estimé à 497 logements. On parvient à se chiffrer en additionnant deux types de besoins de logements :

- Les besoins non-satisfaits (dits « en stock »), relatifs à diverses situations de mal logement.
- Les besoins à satisfaire à l'avenir (dits « en flux »), induits par l'évolution du nombre de ménages durant la période de projection.

Besoin en stock sur 6 ans



Hors Logement	28
Hébergés	85
Inadéquation financière	43
Mauvaise qualité	5
Inadéquation physique	0
Besoin interne au parc social	3
Besoin en stock	164

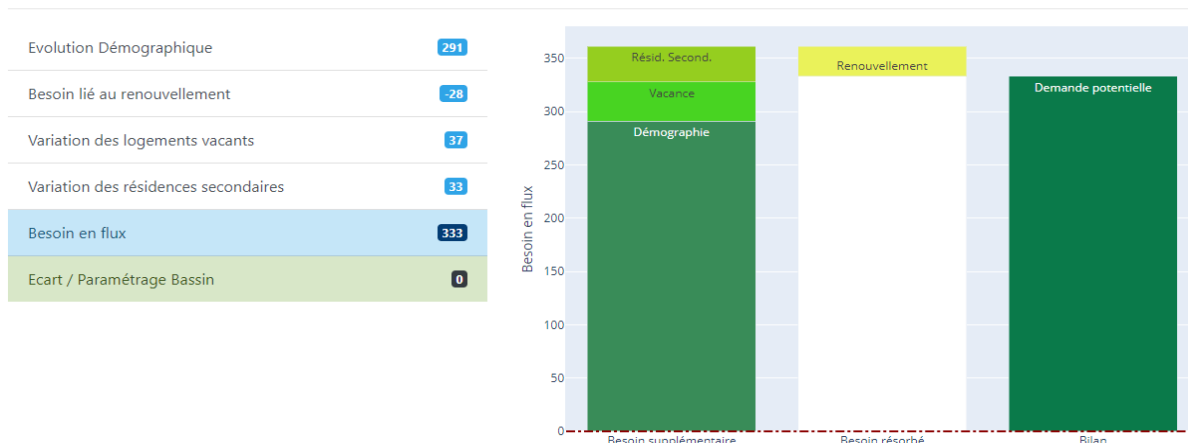
Données : Otelo, 2022.

Le besoin en stock sur le territoire est de 164 logements. Il est principalement constitué de personnes hébergées, de personnes vivant dans des logements de mauvaises qualités ou inadaptés.

Le besoin en Flux en revanche tient compte de plusieurs facteurs tels que l'évolution démographique, la variation des logements vacants, ou celles de résidences secondaires par exemple. Il s'agit donc de besoins supplémentaires à pourvoir. A l'inverse, le potentiel de renouvellement vient en déduction de ce flux de logements manquants.

Sur le territoire, le besoin en flux est de 333 logements (361 logements liés aux besoins à venir – 28 logements venant résorber une partie du besoin par renouvellement).

Besoins en flux sur 6 ans



Récapitulatif sur 6 ans



Le besoin total sur 6 ans est donc de 497 logements soit près de 83 logements par an. Par comparaison, la dynamique de construction sur le territoire affiche sur les 5 dernières années une moyenne de 37 logements commencés / an. Ce rythme couvre donc la moitié du besoin estimé.

Nous avons vu précédemment que le recours exclusif à la construction neuve n'était sans doute pas la seule réponse au manque de logements sur le territoire. Le ralentissement de cette dernière lié aux mesures d'urbanisme induites par le développement durable, à la diminution de l'artificialisation des sols, au renchérissement important des matériaux de construction et aux difficultés d'approvisionnement expliquent cette tendance. Dès lors, **si la dynamique de construction reste dans le même étiage contraint que celui que nous connaissons, il conviendra de satisfaire les besoins en logements du territoire par d'autres voies et moyens, économes de foncier, innovants ou visant à densifier l'habitat des communes** (développement des co-locations, l'habitat partagé, l'habitat inclusif, surélévation des bâtiments ou densification de parcelle, résorption de la vacance, transformation d'usage, acquisition amélioration, etc..). Tous ces leviers de productions non ou peu consommateurs de fonciers nous laissent à penser que **l'objectif théorique de production de 46 logements par an hors construction neuve standard est accessible**, surtout s'il est partagé par l'ensemble des communes, soit, 0,6 logements par communes et par an

Éléments à retenir au sujet des ménages de la Communauté de communes des Sept Vallées.

Après avoir connu une relative stabilité entre 2007 et 2017, les prix de l'immobilier dans le Pas-de-Calais sont en forte augmentation. Les prix au m² des maisons apparaissent donc plus faibles qu'à l'échelle du Département. Les appartements sont peu nombreux sur le territoire. A Hesdin, le prix moyen au m² de ce type de bien est particulièrement bas par rapport aux moyennes départementales confirmant leur moindre attractivité.

Sur le segment de la location, le territoire affiche des prix de loyer au m² relativement faibles. La plupart des communes se situent entre 8 et 9€ du m², s'inscrivant légèrement en dessous du coût moyen au m² des logements locatifs du Pas-de-Calais (9,8 €/m²).

Cependant, le poids des grands logements au sein du parc de logements participe mécaniquement à augmenter les coûts d'acquisition et les coûts des loyers.

La dynamique de construction de logements sur le territoire des 7 Vallées est clairement en retrait sur les 10 dernières années, l'essentiel de la production s'étant concentré sur la construction individuelle pur. Cette tendance au ralentissement de la production devrait se confirmer et se poursuivre dans les années à venir.

Entre 2009 et 2020, 148 ha ont été consommés sur les 7 Vallées, dont plus des 2/3 par l'Habitat. On constate depuis quelques années, (milieu des années 2010) une baisse de l'artificialisation des sols induisant une consommation plus raisonnée des espaces naturels et parallèlement une baisse du nombre de constructions nouvelles, qui ne se traduisent pas par une baisse du nombre de ménages puisque celui-ci affiche une progression lente et régulière de 0,5% par an entre 2013 et 2018. Dès lors, il semble que d'autres voies et moyens de productions de logements que la production neuve en extension aient été à l'œuvre sur le territoire. Cette tendance et ces pratiques sont bien sûr à poursuivre.

Sur 6 ans, le besoin de logements sur le territoire est estimé à 497 logements si la dynamique de construction reste dans le même étiage contraint que celui que nous connaissons, il conviendra de satisfaire les besoins en logements du territoire par d'autres voies et moyens, économes de foncier, innovants ou visant à densifier l'habitat des communes. L'objectif théorique de production de 46 logements par an hors construction neuve standard est accessible, surtout s'il est partagé par l'ensemble des communes.

Les enjeux définis par les élus concernant cette thématique

L'Habitat dans le projet de territoire

La thématique « Habitat » est appréhendée au sein de l'ambition « Habiter le territoire ». Cette ambition se décline en 3 grandes orientations

<i>3.1 Accompagner l'adaptation des logements (tant énergétique que fonctionnelle)</i>	▪ Adaptation des logements au vieillissement ▪ Rénovation énergétique ⇒ Mettre en place un guichet unique de l'habitat.
<i>3.2 Répondre à la demande de création de logements - Engager une réflexion sur la localisation des nouvelles opérations de logements</i>	▪ Nécessité de créer des nouveaux logements (logements adaptés aux personnes âgées, pour attirer les jeunes ménages, pour favoriser les parcours résidentiels sur le territoire). ▪ Plusieurs outils : rechercher et qualifier les gisements fonciers disponibles, disposer des outils de planification pour identifier et anticiper les besoins. ⇒ Engager une réflexion collective sur la localisation des nouvelles opérations de construction de logements dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.
<i>3.3 Améliorer le cadre de vie urbain et rural - Renforcer la stratégie de prévention et de lutte contre les inondations</i>	▪ Importance de disposer d'un cadre de vie de qualité pour l'attractivité résidentielle du territoire (préservation de l'environnement, qualité des espaces publics, résilience du territoire face aux risques naturels, services publics) ⇒ Elaborer un plan paysage. ⇒ Renforcer la stratégie de prévention et de lutte contre les inondations.

Retour sur les entretiens

En début de procédure d'élaboration du PLUi-H, l'ensemble des communes ont été sollicités afin de connaître leurs attentes sur le nouveau PLUi-H et aborder avec les élus les différents problématiques et enjeux qui concernent la commune.

Les entretiens se sont déroulés du 25 novembre au 9 décembre 2021. Sur la base d'un questionnaire remis en amont de l'entretien, les élus ont pu faire part des enjeux prioritaires à traiter pour leur commune et pour la CC7V au travers de l'élaboration du PLUi-H. Les questions à aborder étaient libres et à la discrétion des élus.

	<i>Retour sur les entretiens avec les communes :</i> • Secteur Authie : Des communes rencontrent une problématique de rétention foncière et de pression foncière. Un secteur marqué par le vieillissement de sa population. Un renouvellement des ménages s'opère néanmoins progressivement avec l'installation de jeunes ménages. Quelques communes rencontrent une vacance des logements. • Secteur Canche Est : Sur ce secteur les maires font ressortir une demande pour de la location ou de l'acquisition. Certains maires sont confrontés à l'insalubrité de quelques logements. Un secteur marqué par le vieillissement de sa population et l'installation de jeunes ménages. Quelques communes rencontrent une vacance des logements. • Secteur Canche Ouest : Sur ce secteur les maires font ressortir une demande forte pour de la location ou de l'acquisition. Des communes rencontrent une problématique de rétention foncière. Quelques communes rencontrant une vacance des logements. • Secteur Ternoise : Un secteur marqué par le vieillissement de sa population. Un renouvellement des ménages s'opère néanmoins progressivement avec l'installation de quelques jeunes ménages. Des communes rencontrent une problématique de rétention foncière. La vacance y est faible. • Secteur Grand Hesdin : Sur ce secteur les maires font ressortir une forte demande pour de la location ou de l'acquisition de logements ou terrain à bâtir. Certaines communes ont évoqué des problématiques de mal logement, d'insalubrité. La vacance est également problématique sur quelques communes. Un secteur marqué par le vieillissement de sa population. Un renouvellement des ménages s'opère néanmoins progressivement avec l'installation de jeunes ménages.
--	---

L'habitat et le projet de territoire

Fin 2020 a débuté le travail d'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées (CC7V). Le projet de territoire a été co-construit avec les équipes techniques de la CC7V, avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et surtout avec les élus communautaires des 7 Vallées. Celui-ci a été validé par le conseil communautaire le 5 juillet 2021.

Dans le même temps, le 31 mai 2021, la CC7V a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) en conseil communautaire. L'élaboration du PLUIH conduira les élus, à partir de l'automne 2022, à travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui constitue le projet politique des élus appliqué sur le PLUi-H.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Sept Vallées a souhaité analyser les liens éventuels entre le projet de territoire approuvé et les thématiques qui pourront être abordées par le PLUi.

L'analyse est présentée ci-dessous. Il faut surtout retenir que l'ambition n°3 « Habiter le territoire » est celle qui trouvera la meilleure traduction possible au sein du PLUi-H.

L'analyse de la déclinaison du projet de territoire au sein du PLUi-H a été réalisée à partir d'un code couleur :

Cas 1	Action pouvant trouver une traduction concrète au sein du PLUIH
Cas 2	Action pouvant trouver une traduction partielle au sein du PLUIH
Cas 3	Action ne pouvant trouver de traduction au sein du PLUIH

→ **Le développement économique et l'emploi sur le territoire**

Orientation stratégique	N° action	Nom de l'action
1.1 Pérenniser les activités en place sur le territoire dans différents secteurs d'activités (agriculture, commerce, industrie, artisanat, etc.)	1.1.1	Offrir du foncier pour favoriser l'installation et accompagner le développement des entreprises
	1.1.2	Accompagner la croissance endogène des entreprises (foncier/RH/formation, notamment dans la recherche de lieu d'implantation)
	1.1.3	Développer la filière « écoconstruction »
1.2 Attirer de nouvelles activités et entreprises	1.2.1	Développer une offre immobilière pour favoriser l'installation et le développement de nouvelles entreprises
	1.2.2	Créer une filière de l'emploi « ESS » en lien avec les structures existantes et les territoires voisins
1.3 Poursuivre et renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises (en place ou à l'installation)	1.3.1	Créer les conditions de mise en réseau des entreprises
	1.3.2	Organiser des événements/ moments de rencontre, afin d'ouvrir les entreprises à tous les publics
	1.3.3	Créer un guide des aides à disposition du monde économique
	1.3.4	Sensibiliser les « cédants » des entreprises et commerces
	1.3.5	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises via les aides directes
1.4 Renforcer la structuration touristique du territoire en prenant appui sur l'ensemble des atouts du territoire	1.4.1	Mettre en réseau les sites mémoriels (7V – Patrimoine historique)
	1.4.2	Structurer et professionnaliser un Office de Tourisme capable de promouvoir et de valoriser les atouts du territoire
	1.4.3	Définir un tourisme « évènementiel » (en lien avec le tourisme vert et le tourisme culturel)
	1.4.4	Compléter l'offre touristique

→ **Vivre le territoire**

Orientation stratégique	N° action	Nom de l'action
4.1 Poursuivre le développement d'une offre de soins complète et répondant aux besoins d'une population vieillissante	4.1.1	Poursuivre la promotion du projet territorial de santé et mettre les praticiens en réseau
	4.1.2	Initier un projet de maison des spécialistes de la santé
	4.1.3	Etudier les conditions de développement d'une offre itinérante de santé
	4.1.4	Intégrer dans le projet médical de santé du territoire une dimension prévention thérapeutique par le biais du sport par exemple
	4.1.5	Travailler à un service de coordination pour le retour à domicile suite à une hospitalisation : • En lien avec le guichet unique de l'habitat, travailler à l'aménagement et l'adaptation du logement
	4.1.6	Travailler à un service de coordination pour le retour à domicile suite à une hospitalisation : • Améliorer la coordination des acteurs de la santé pour faciliter le retour à domicile
	4.1.7	Harmonisation du SSIAD à l'ensemble du territoire
4.2 Structurer une offre de mobilité pertinente et adaptée aux besoins (différents publics à toucher, donc des réponses différenciées à apporter) et aux moyens de la CC des 7 Vallées	4.2.1	Mieux communiquer sur l'offre existante de mobilité du territoire
	4.2.2	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié sur le territoire
	4.2.3	Décliner et mettre en œuvre le Plan de Mobilité Simplifié : création de hub mobilité sur le territoire
	4.2.4	Décliner et mettre en œuvre le Plan de Mobilité Simplifié : Soutenir (dans l'organisation ou financièrement) lien plus
	4.2.5	Décliner et mettre en œuvre le Plan de Mobilité Simplifié : Anticiper les enjeux relatifs à la mobilité électrique
4.3 Maintenir et/ou développer une offre de services complète répondant aux besoins des habitants	4.3.1	Mettre en œuvre les moyens pour limiter la fracture numérique et l'illectronisme
	4.3.2	Renforcer l'offre en équipements
	4.3.3	Réflexion sur les outils de mobilité inversé, faire venir les services aux habitants
	4.3.4	Réflexion sur l'offre scolaire en RPI et RPC
	4.3.5	Poursuivre le recours aux fonds de concours
	4.3.6	Questionner le coût des loisirs et activités mis en place par la CC7V, mettre en place des tarifs sociaux plus accessibles pour toucher l'ensemble des publics

→ **La jeunesse**

Orientation stratégique	N° action	Nom de l'action
2.1 Accompagner les jeunes du territoire dans leur développement personnel et professionnel	2.1.1	Accompagner les communes dans la mise en place d'actions à destination de la jeunesse (centres de loisirs, formation des encadrants)
	2.1.2	Fédérer les animations à destination des jeunes, informer et communiquer
	2.1.3	Elargir les formations subventionnées par la CC (BAFA / BAFD / permis de conduire) à d'autres formations (telles que Sapeur-pompier ou Brevet National de Secourisme)
	2.1.4	Favoriser la découverte des entreprises du territoire et des métiers par les collégiens de la CC des 7 Vallées
	2.1.5	Mettre en place une politique « mobilité » en faveur des jeunes (lien à faire avec les enjeux de mobilité sur le territoire)
	2.1.6	Mise en place d'un PIJ (point information jeunesse) avec une organisation centralisée à Hesdin
2.2 Développer l'accompagnement à l'installation et à la parentalité pour attirer les jeunes ménages sur le territoire	2.2.1	Communiquer sur les dispositifs existants sur le territoire à destination des jeunes ménages
	2.2.2	Mettre en place une plateforme de baby-sitting

→ **Habiter le territoire**

Orientation stratégique	N° action	Nom de l'action
3.1 Accompagner l'adaptation des logements (tant énergétique que fonctionnelle)	3.1.1	Mise en place d'un guichet unique de l'habitat (en lien avec l'OPAH, l'espace FAIRE)
	3.1.2	Mise en place d'une politique de lutte contre la vacance dans l'habitat
	3.1.3	Poursuivre les programmes de rénovation / réhabilitation du parc de logements anciens
3.2 Répondre à la demande de création de logements	3.2.1	Renouer le contact avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire
	3.2.2	Engager une réflexion sur la localisation des nouvelles opérations de logements
	3.2.3	Produire de nouvelles opérations de logements en accession à la propriété ou locatif
3.3 Améliorer le cadre de vie urbain et rural	3.3.1	Elaborer un Plan paysage
	3.3.2	Engager une réflexion collective sur la localisation des nouvelles opérations de construction de logements dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H
	3.3.3	Renforcer la stratégie de prévention et de lutte contre les inondations
	3.3.4	Maîtriser le développement de l'hébergement touristique, en particulier dans et à proximité des zones naturelles
	3.3.5	Lutter contre l'habitat léger (construction légère sans autorisation)
	3.3.6	Coordonner les actions communales pour la limiter la vitesse des VL en traversée des villages

→ **Animer le territoire**

Orientation stratégique	N° action	Nom de l'action
5.1 Renforcer l'offre culturelle du territoire	5.1.1	Développer le Moyen-Age au-delà d'Azincourt, sans pour autant se limiter au Moyen-Age et explorer toutes les époques
	5.1.2	Créer une école des arts visuels
	5.1.3	Développer un théâtre de verdure en forêt d'Hesdin
	5.1.4	Médiathèque itinérante
	5.1.5	Route de l'osier
	5.1.6	Se doter d'un équipement culturel communautaire type salle de spectacles modulable
	5.1.7	Cabane à livres
5.2 Dynamiser l'animation et l'événementiel sur le territoire	5.2.1	Cinéma itinérant (en plein air, en EPHAD, etc.)
	5.2.2	Créer des événements culturels au cœur de la nature
	5.2.3	Créer un événement d'envergure en lien avec le sport et la nature
	5.2.4	Concours de talents (style radio crochet)
	5.2.5	Recréer et transformer des matériaux avec la recyclerie
	5.2.6	Poursuivre le renforcement de la communication de l'ensemble de la programmation événementiel auprès des habitants
	5.2.7	Festivals / compétition de drones et concours de jeu vidéo en partenariat avec une école de jeu située à Douai
	5.2.8	Mise en place de navettes lors des grands rendez-vous comme lors des 600 ans d'Azincourt, outil de mise en réseau
	5.2.9	Bus pour promouvoir les événements (mais aussi les événements à l'intérieur des bus type « opérabus », voyages contés)

Les travaux en ateliers thématiques

Lors de l'atelier Habitat qui s'est déroulé le 28/04/2022 à Hesdin, les participants ont été invités à travailler en petits groupes autour de 6 thématiques. Ci-dessous, les résultats de l'atelier :

Groupe 1 : La vacance des logements
<i>Quels sont les impacts de la vacance sur le territoire ?</i>
Phénomène qui touche particulièrement 2 ou 3 communes sur le territoire (Hesdin, Auchy-lès-Hesdin). Les maires présents sont vigilants et sensibles au phénomène. Sur les petites communes quelques logements vacants font bondir les statistiques sans que cela ne représente une réelle problématique. Les statistiques sur les petites communes sont peu ou pas fiables puisque la vacance constitue un flux et évolue en permanence. Sur Auchy-lès-Hesdin : Problématique spécifique liée au rachat par SIA de maisons. Elles n'ont pas été entretenues, ont de très mauvaises performances thermiques et sont maintenant proposées à la vente ou seront démolies. ➔ Les maires souhaiteraient avoir plus de visibilité et d'impact sur les stratégies des bailleurs sociaux. Sur Hesdin : Un centre-ville qui s'est paupérisé. Certaines rues peuvent être « malfamées ». La part de la population la plus aisée est partie à Montreuil, laissant les étages au-dessus des commerces vacants. Ayant de nombreux impacts négatifs : - Vacances locatives (moins d'habitant en centre-ville) - Loyers commerciaux chers sans revenus locatifs - Des biens qui se dégradent s'ils ne sont plus chauffés.
<i>Comment lutter contre la vacance de longue durée ?</i>
Peu de moyen d'actions si le bien est entretenu. Certains propriétaires peuvent avoir des réticences à louer, à la suite de mauvaises expériences locatives. ➔ Encourager la gestion locative.
<i>Que peut-on faire pour prévenir la vacance ?</i>
Arrêter la construction neuve n'est pas une solution. Cependant les produits neufs concurrencent de fait les segments anciens dévalorisés et peuvent donc participer à les rendre obsolètes plus rapidement. La taxe foncière n'est pas dissuasive. Le constat est fait que malgré l'encaissement des loyers, les propriétaires ne réinvestissent pas toujours dans leur bien. La Loi climat et résilience devrait produire des effets. ➔ Le permis de Louer est un outil qui vise à contrôler les règles actuelles en matière de mise en location (décence du logement). Il ne participe pas à créer de la vacance mais pourrait permettre d'inciter à effectuer des travaux et lutter contre les marchands de sommeil.
<i>Doit-on améliorer la connaissance de la vacance ?</i>
La connaissance des raisons de la vacance semble être une clé pour y remédier.
D'autres idées à retenir : La mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette interroge les maires. Certains sont déjà confrontés à des difficultés pour construire (RNU).

Groupe 2 : Habitat spécifique (personnes âgées, jeunes, gens du voyage, publics précaires et fragiles ...)

Vivre âgé chez soi, est-ce possible ?

Plusieurs pistes ont été évoquées pour améliorer l'offre de logements à destination des publics âgés :

- Développer des bédouilles ou les logements dédiés aux seniors ou l'habitat inclusifs (habitat partagé / colocations intergénérationnelles)
- Développer les services à domicile
- Augmenter les objectifs de l'OPAH en matière d'adaptation
- Sensibilisation et information renforcées auprès des seniors

Dépendance, quelles solutions sur le territoire ?

Le constat est fait qu'il n'y a pas assez de solutions face à la dépendance sur le territoire.

Quels logements pour les jeunes (apprentis / étudiants / primo-accédant) ?

Plusieurs pistes ont été évoquées pour améliorer l'offre à destination des jeunes :

- Colocation intergénérationnelle
- Chambres d'étudiants / studios aménagés
- Conteneurs aménagés
- Foncier accessible pour les jeunes couples accédants
- Production de petites typologies à loyers accessibles

L'offre à destination des gens du voyage est-elle suffisante / qualitative ?

Le constat est fait qu'il n'y a pas d'offre sur le territoire.

Pensions de famille, hébergement d'urgence... un besoin pour le territoire ?

Plusieurs pistes ont été évoquées pour améliorer les solutions d'habitat d'urgence :

- Avoir quelques pensions de famille car il n'y a qu'une offre de logements d'urgence avec le FIAC (Foyer International d'accueil et de culture).
- Au regard du taux élevé de violences conjugales, une structure d'accueil à destination des femmes victimes pourrait être mise à l'étude.

D'autres idées à retenir :

- Les résidences secondaires peuvent être problématiques quand leur propriétaire ne revient pas et donc n'entretient plus (cas des Anglais avec Brexit + COVID).

Groupe 3 : Habitat indigne / habitat dégradé
<i>0 - Quelles sont les principales situations de mal logement ?</i>
Les Elus se sentent démunis face : - Aux propriétaires occupants en situation de mal logement - Aux locataires indécents qui rendent des logements insalubres ou non décent - Aux marchands de sommeil (surtout dans les grosses communes)
<i>1 - Comment repérer les situations de mal logement ?</i>
Le réparaage des situations de mal logements s'effectue : - Avec l'OPAH-RU ou RR - Les ROL (Communes, EPCI, CCAS, partenaires sociaux) - Les élus - ...
<i>2 - Face à une situation de mal logement, savez-vous vers qui vous tourner ?</i>
Les élus savent se tourner : - Vers le guichet unique (DDTM 62) - En cas de péril, vers l'EPCI - En cas d'insalubrité l'ARS Mais restent démunis face aux situations évoquées précédemment : - Propriétaires occupants - Locataires indécents
<i>Quelle différence entre la non-décence et l'insalubrité ?</i>
Le sujet est complexe mais commence à être appréhendé.
<i>Comment améliorer le travail partenarial ?</i>
Le travail partenarial peut être amélioré mais uniquement pour les communes concernées (Bourg-centres, Hesdin).
Conclusion La lutte contre l'habitat indigne et dégradé n'apparaît pas comme une thématique prioritaire du PLH (d'autres actions sont à mettre en œuvre avant : énergie, vacance), car peu de communes sont concernées. Elle pourra néanmoins être déployée uniquement sur ces communes.

Groupe 4 : Parc locatif social

Comment améliorer l'accès au parc locatif social ?

Plusieurs leviers ont été évoqués :

- Révisions décennales, pour adapter le logement au parcours de vie
- Recensement / cartographie des besoins et de l'offre par typologie de logements

Doit-on augmenter l'offre locative sociale du territoire ?

Les élus sont intéressés s'il y a des financements de l'Etat.

Cela permettrait de répondre à une demande importante.

L'offre locative sociale représente un outil permettant de diminuer le nombre de logements insalubres occupés (capacité de relogement).

Comment améliorer le travail partenarial avec les bailleurs sociaux ?

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Nécessiter d'établir des liens avec les bailleurs sociaux.
- Des rencontres annuelles entre les locataires, les bailleurs et les mairies.

Autre action évoquée :

➔ Envisager de proposer le rachat des « périls » par l'action sociale.

Faut-il une offre locative sociale dans toutes les communes ?

C'est un choix politique. Les élus semblent s'accorder sur le fait qu'il faille une offre de services à l'échelle du territoire, par forcément à la commune.

D'autres idées à retenir :

➔ Mise en œuvre d'une éducation locative à destination des élus / des propriétaires / des locataires.

Groupe 5 : Réhabilitation aidée et rénovation énergétique

Comment accélérer la rénovation thermique des bâtiments ?

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Les incitations financières
- L'aide humaine (accompagnement administratif et technique)
- Les incitations fiscales
- Diagnostic de départ
- Contrôle des travaux réalisés

Quels sont les freins à la réhabilitation thermique ?

Les principaux freins identifiés sont les suivants :

- Complexité des procédures et des aides -> besoin de simplification
- Manque de cohérence et de lisibilité : Trop d'informations, peu lisibles.
- Gagner la confiance des particuliers -> besoin d'aide humaine

L'information sur la rénovation thermique est-elle suffisamment accessible ?

L'espace France Renov' est l'interlocuteur unique du territoire, cependant les maires n'en ont pas connaissance.

La logique de guichet unique doit s'articuler avec une logique d'aller vers (il faut aller chez les gens).

Les mairies peuvent être des relais locaux :

- ➔ Besoins d'avoir les bons documents en mairie à distribuer
- ➔ Besoins de savoir où accéder aux données.

L'exemple de Maresquel-Ecquemicourt a été évoqué : Un agent de proximité est présent pour aider les gens.

- ➔ Une réflexion sur la mutualisation des agents de proximité peut être menée.

Comment accélérer la rénovation du parc locatif privé ?

Les couts augmentant partout, la demande va s'accroître.

Quel rôle pour les artisans ?

- ➔ Besoins d'identifier les artisans
- ➔ Besoins d'accompagnement la labellisation RGE
- ➔ Besoins de formations pour les artisans (trop d'administratif également pour les artisans)

D'autres idées à retenir

Une attention particulière doit être portée aux personnes âgées.

Les seniors sont de moins en moins enclins à réaliser des travaux, l'âge avançant (manque d'énergie, plus envie de se projeter).

Cependant, à leur décès les maisons sont à vendre en état de passoire et ne trouvent pas preneur créant de la vacance.

Groupe 6 : Forme urbaine et densité

Comment lutter contre l'artificialisation des sols ?

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Permettre le changement de destination du bâti agricole, dans les villages et en dehors.
- Reconquérir les friches (mais parfois se sont des résidences secondaires)

La reconquête des logements vacants ne semble pas un levier pertinent car elle est variable selon les communes et beaucoup de communes ont peu de vacance.

Quelle densité acceptable en milieu rural ?

La densité acceptable passe par :

- Des parcelles de 300 m² à moins de 1000 m²
- Une diversité de taille des parcelles et de typologies au sein d'une opération.

Exemple de Blangy-sur-Ternoise : Le béguinage est une expérience réussie de densité.

Où doit-on ouvrir à l'urbanisation ?

- Dans toutes les communes : Enjeu à maintenir les effectifs scolaires.
- Certaines dents creuses ont été exclues des parties actuellement urbanisées.
- Les dents creuses couvertes par des zonages agricoles sont problématiques.

Quelles formes urbaines pour demain ?

Les communes les plus rurales ont peu ou pas de demande d'habitat collectif. Même les logements locatifs sont des maisons.

L'attractivité est similaire pour les formes d'habitat ancien plus dense ou en bande (maisons accolées) que pour les formes plus récentes.

D'autres idées à retenir

RAS

Annexes

■ Chiffres-clés ménages

Secteur	Taille moyenne des ménages	% de ménages seuls	% de ménages âgés	% de maisons	% de grands logements	% de ménages dans le parc ancien
AUTHIE	2,44	24,32 %	30,9 %	98,7 %	75,6 %	34,4 %
CANCHE EST	2,32	27,34 %	35,5 %	97,7 %	79,5 %	32,9 %
CANCHE OUEST	2,35	28,49 %	32,0 %	95,7 %	70,3 %	23,1 %
GRAND HESDIN	2,18	34,60 %	34,7 %	85,2 %	65,4 %	25,7 %
TERNOISE	2,35	28,09 %	35,2 %	98,0 %	69,3 %	31,6 %

LIBEPCI	Taille moyenne des ménages	% de ménages seuls	% de ménages âgés	% de maisons	% de grands logements	% de ménages dans le parc ancien
CC des Sept Vallées	2,30	29,70 %	33,6 %	93,3 %	70,3 %	27,9 %
CC du Ternois	2,36	29,58 %	32,5 %	91,7 %	71,4 %	28,9 %
Total	2,34	29,63 %	33,0 %	92,4 %	70,9 %	28,4 %

Département	Taille moyenne des ménages	% de ménages seuls	% de ménages âgés	% de maisons	% de grands logements	% de ménages dans le parc ancien
02	2,26	33,62 %	29,8 %	76,4 %	59,8 %	34,3 %
59	2,30	34,80 %	25,4 %	67,5 %	55,1 %	28,6 %
60	2,38	30,56 %	25,3 %	67,4 %	55,8 %	22,9 %
62	2,33	31,62 %	28,5 %	80,3 %	59,8 %	23,6 %
80	2,22	34,44 %	28,2 %	74,9 %	55,3 %	27,0 %
Total	2,31	33,32 %	26,8 %	72,1 %	56,8 %	27,0 %

■ Chiffres-clés logements

Secteur	Résidences principales	Taux de résidences principales	Logements vacants	Taux de vacance	Résidences secondaires	Taux de résidences secondaires
GRAND HESDIN	4 035	81,2 %	643	12,9 %	293	5,9 %
CANCHE OUEST	3 469	79,8 %	313	7,2 %	566	13,0 %
TERNOISE	1 912	82,9 %	216	9,4 %	177	7,7 %
AUTHIE	1 719	80,1 %	171	8,0 %	255	11,9 %
CANCHE EST	1 398	78,8 %	145	8,2 %	230	13,0 %

LIBEPCI	Résidences principales	Taux de résidences principales	Logements vacants	Taux de vacance	Résidences secondaires	Taux de résidences secondaires
CC des Sept Vallées	12 532	80,6 %	1 489	9,6 %	1 521	9,8 %
CC du Ternois	15 782	86,1 %	1 757	9,6 %	787	4,3 %
Total	28 314	83,6 %	3 246	9,6 %	2 309	6,8 %

Département	Résidences principales	Taux de résidences principales	Logements vacants	Taux de vacance	Résidences secondaires	Taux de résidences secondaires
02	231 215	86,7 %	26 011	9,8 %	9 415	3,5 %
59	1 111 651	90,8 %	93 689	7,7 %	19 249	1,6 %
60	340 146	90,4 %	26 778	7,1 %	9 260	2,5 %
62	617 547	86,0 %	54 709	7,6 %	45 645	6,4 %
80	251 458	83,3 %	25 347	8,4 %	24 936	8,3 %
Total	2 552 017	88,4 %	226 534	7,8 %	108 505	3,8 %

Secteur	% PO sur RP	% loc. du parc privé sur RP	% loc. du parc social
AUTHIE	76,2 %	13,7 %	7,7 %
CANCHE EST	74,1 %	19,1 %	4,4 %
CANCHE OUEST	73,5 %	16,6 %	7,7 %
GRAND HESDIN	61,8 %	24,5 %	10,8 %
TERNOISE	69,6 %	17,7 %	10,3 %
Total	69,6 %	19,2 %	8,7 %

LIBEPCI	% PO sur RP	% loc. du parc privé sur RP	% loc. du parc social
CC des Sept Vallées	69,6 %	19,2 %	8,7 %
CC du Ternois	68,1 %	22,1 %	7,5 %
Total	68,7 %	20,8 %	8,0 %

Département	% PO sur RP	% loc. du parc privé sur RP	% loc. du parc social
02	61,6 %	19,6 %	15,9 %
59	54,7 %	19,8 %	21,1 %
60	61,4 %	17,1 %	17,9 %
62	57,8 %	18,8 %	20,3 %
80	60,3 %	21,0 %	14,5 %
Total	57,5 %	19,3 %	19,4 %

Support 1 : Vacance des logements / De quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'un logement vacant ?

- Une définition qui **paraît simple** donnée par l'INSEE :

“Un logement vacant est un logement inoccupé à la date du recensement.”

- Qui cache de **nombreuses situations** :

- Proposé à la vente ou à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un propriétaire pour lui-même ou un tiers.
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (ex : un logement très vétuste).

- Un phénomène **nécessaire** et **utile** :

- Permet les parcours résidentiels (pouvoir changer de logement).
- Permet l'entretien du logement.

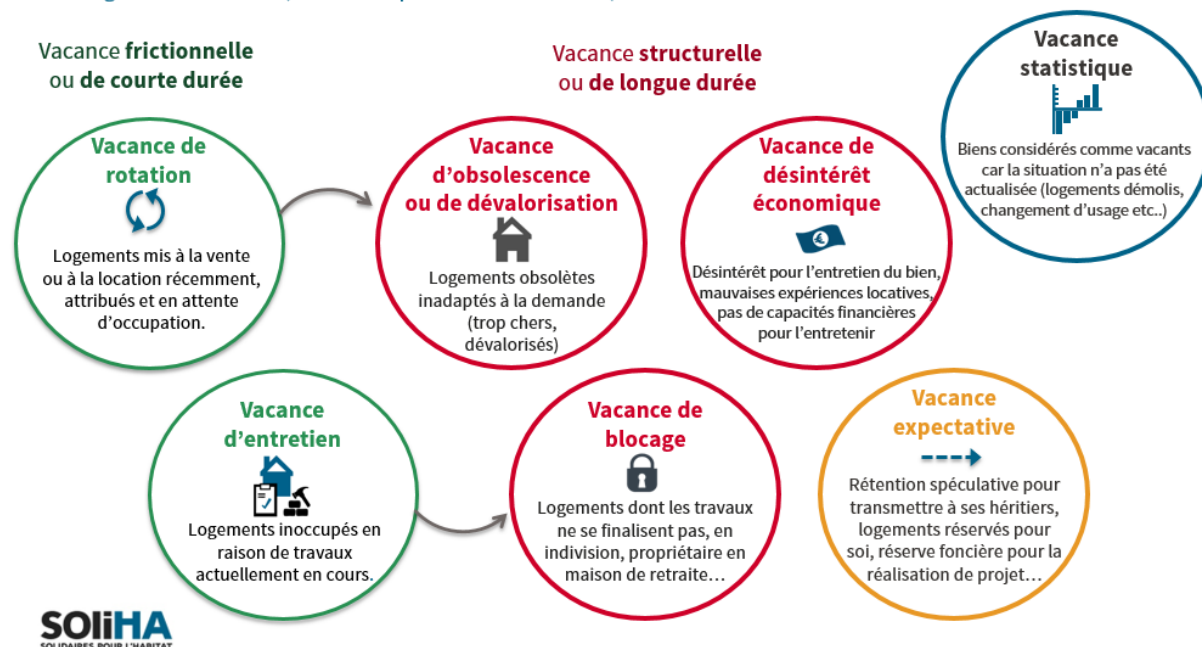
- Un taux de vacance important peut traduire :

- Une offre plus abondante que la demande
- La vétusté ou l'inadaptation du parc de logements
- Un nombre important de logements soumis à une rotation élevée

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

La vacance est plus ou moins problématique selon la situation. C'est donc un **phénomène complexe** car il n'est pas homogène.

6 catégories de vacance (+ 1 induite par le mode de calcul)



Support 2 : Habitat spécifique / Mettons-nous dans la peau des habitants

Comment me loger si je suis :



... un jeune apprenti

Comment me loger si je suis :



... un jeune couple

Comment me loger si je suis :



... un couple âgé

Comment me loger si je suis :



... une famille non sédentaire

Comment me loger si je suis :



... une femme victime de
violence conjugale

Comment me loger si je suis :



... je me retrouve sans
logement

Crédit : Flaticons.

Support 3 : Mal logement

Une sémantique qui recouvre des situations bien spécifiques :

- Quand l'habitat est occupé

Habitat non décent				
Problématique	Sécurité	Santé	Conformité du logement	
Nature	Habitat indigne			Non respect des règles de décence
	Risque pour la Sécurité	Insalubrité	Non respect des règles d'hygiène	
Autorités compétentes	Président d'EPCI (code de la construction)	Le Préfet (code de la santé publique)	Le Maire (règlement sanitaire départemental RSD)	Tribunal d'Instance (Relève du droit privé) Loi du 6 juillet 1989. Décret du 30 janvier 2002
Procédure	Administrative			Civile

Source : CAF, 2022.

- On parlera de dégradation lorsque l'habitat est vacant et impropre à l'habitation.

Quelques outils :

- Arrêté de péril
- Arrêté d'insalubrité
- Contrôle de décence
- Permis de louer
- Travaux d'office
-

➔ Guichet unique de l'habitat indigne

- PDLHI 62 : ddtm-ehi@pas-de-calais.gouv.fr

Support 4 : Parc locatif social - Comment ça marche ?

Chiffres-clés

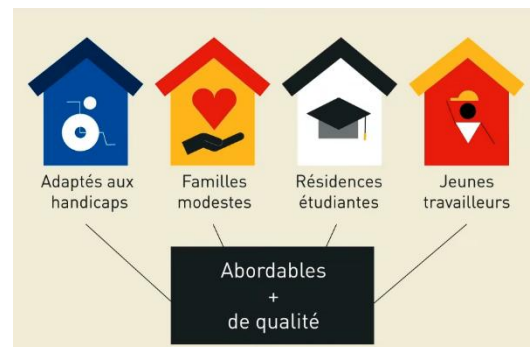
Les organismes Hlm possèdent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers.



L'objectif

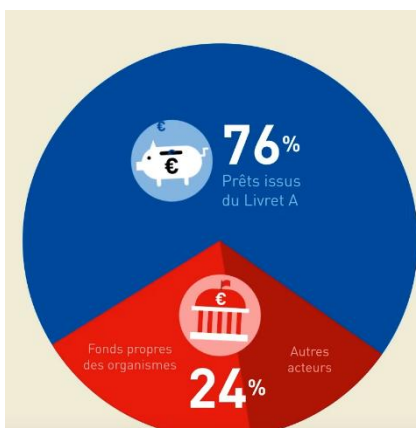


Objectif : Permettre à des ménages de se loger en dessous des prix du marché



Dans un l'habitat abordable et de qualité

Le financement



Prêts remboursés grâce aux loyers des locataires

Le logement social bénéficie de financements qui définissent trois catégories de logements sociaux.

Les PLAI (financés par un prêt locatif aidé d'intégration) : ce sont les logements sociaux aux loyers les plus bas, réservés aux personnes en situation de précarité ou aux ressources très modestes.

Les PLUS (financés par un prêt locatif à usage social) : les loyers sont plus élevés que pour ceux des logements PLAI.

Les PLS (financés par un prêt locatif social) : les loyers de ces logements sont plus élevés que ceux des logements PLUS.

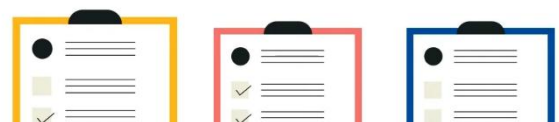
Les bénéficiaires

- ➔ Des conditions de ressources à respecter.
- ➔ 66% des ménages éligibles (traduisant un appauvrissement des ménages en France).

L'attribution

Pour chaque logement

- 3 candidatures examinées à la loupe par la commission d'attribution



Plusieurs **publics** sont considérés comme **prioritaires** pour accéder à un logement social. Il s'agit des personnes :

- *bénéficiaires du Droit au logement opposable (Dalo);*
- *en situation de handicap ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap;*
- *mal logées ou défavorisées et rencontrant des difficultés particulières de logement;*
- *hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition;*
- *reprenant une activité après une période de chômage de longue durée;*
- *vivant dans un habitat indigne;*
- *victimes de violences au sein de leur couple;*
- *menacées de mariage forcé;*
- *victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords;*
- *engagées dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle;*
- *victimes de traite des êtres humains ou de proxénétisme;*
- *ayant à leur charge au moins un enfant mineur et logées dans un logement suroccupé ou ne respectant pas les normes de décence;*
- *sans logement, y compris si elles sont hébergées par un tiers;*
- *menacées d'expulsion sans relogement*

Chaque bailleur dispose de sa propre commission.

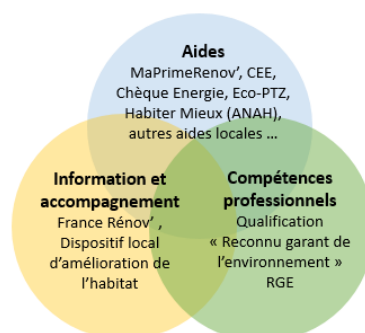
Comment déposer une demande ?



Sources : Chiffres clés du logement social - Edition nationale 2021 et vidéo Les Hlm - Comment ça marche, USH / Infographie "Je fais une demande de logement social" Direction de l'information légale et administrative, 2022.

Support 5 : Réhabilitation aidée et rénovation énergétique

3 Enjeux de la rénovation thermique :
lutter contre le changement climatique,
soutenir le pouvoir d'achat et améliorer
la qualité de vie.



Quels types de travaux sont subventionnés ?

Les priorités de l'ANAH



Des travaux de réhabilitation lourde :

travaux tous corps d'état : électricité, gros œuvre, charpente, couverture, plâtrerie, isolation, plomberie sanitaire, chauffage...



Des travaux d'économie d'énergie :

isolation des murs, des combles, des planchers, remplacement de chaudière, installation de ventilation, remplacement de menuiseries...



Des travaux d'adaptation :

installation de garde-corps et barres d'appui, douche à l'italienne ou à receveur extraplat, système d'éclairage automatique, monte escalier...

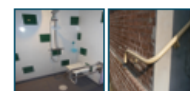
Un dispositif opérationnel peut permettre de subventionner d'autres thématiques hors priorité de l'ANAH si le territoire souhaite les subventionner.



Avant Après
Réhabilitation TCE



Rénovation énergétique
des combles



Douche
adaptée Main
courante

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires occupants :

A condition :

- de respecter certains **plafonds de ressources**
- d'occuper pendant 6 ans le logement
- d'avoir un projet de travaux éligible
- ...

Les propriétaires bailleurs :

A condition de **conventionner** leur logement :

- engagement à louer le logement sur la base d'un loyer plafonné (pendant 9 ans)
- engagement à louer à des ménages respectant certains plafonds de ressources (pendant 9 ans)
- d'avoir un projet de travaux éligible
- ...

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes (RFR max en €)	Equivalent salaire net d'impôt indicatif (base imposition 4%)
1	19 565 €	1 739 €
2	28 614 €	2 543 €
3	34 411 €	3 059 €
4	40 201 €	3 573 €
5	46 015 €	4 090 €
Par personne supplémentaire	5 797 €	515 €

Sources : Seuils ANAH, SOLIHA, 2022.



D'abord le dossier de demande de subvention, ensuite les travaux !

Sur le territoire

- Une OPAH
- Un espace France Renov'

OPAH

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

2019-2024

Améliorer votre logement

PROPRIÉTAIRE

La Communauté de
Communes
des 7 Vallées
vous aide à
rénover votre
logement !





Contactez :

CITÉMÉTRIE

03 21 16 99 44




ESPACE
CONSEIL



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
habiter son habitat





Vous avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez connaître les aides financières mobilisables ?

Les conseillers **FranceRénov'** vous guident **gratuitement** dans vos travaux de rénovation énergétique. Bénéficiez de conseils **neutres et adaptés** à vos besoins pour vous lancer dans vos travaux en toute sérénité.

Si vous souhaitez obtenir **un conseil personnalisé** pour votre projet de rénovation, vous pouvez revenir vers nous afin d'étudier les possibilités d'accompagnement de la part de votre Espace Conseil **FranceRénov'** :

- Etude des ressources et des aides mobilisables
- Définition et organisation de votre projet de travaux
- Lecture et conseils sur les devis
- Réalisation d'une évaluation énergétique...

Un projet **réussi** est un projet **bien réfléchi**, n'hésitez donc pas à mobiliser le service public disponible sur votre territoire via votre Espace Conseil **FranceRénov'**.

PERMANENCES :

- Saint-Pol-sur-Ternoise : mardi après-midi et jeudi matin
- Pernes : mardi matin et jeudi après-midi
- Auchy-lès-Hesdin : mercredi, toute la journée
- Beaurainville : vendredi, toute la journée
- Auxi-le-Château : 1er mardi du mois, uniquement l'après-midi
- Frévent : 1er mardi du mois, uniquement le matin

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

CERF Emilie - Conseillère FranceRénov' Ternois - 7 Vallées
06.12.65.77.22
eie-ternois-7vallees@inhari.fr





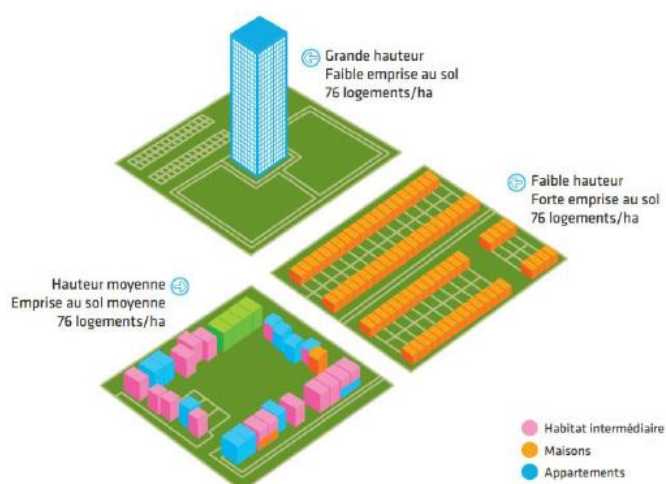
Support 6 : Forme urbaine et densité

Certaines formes urbaines sont plus ou moins consommatrices d'espace

Habitat pavillonnaire	Habitat semi-mitoyen	Habitat en bande	Habitat collectif
10 Logements par hectare	25 Logements par hectare	45 Logements par hectare	75 Logements par hectare
			

Source : Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer

Cependant, différentes formes urbaines peuvent aboutir à la même densité



Source : Guide Formes Urbaines et Densités. Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis

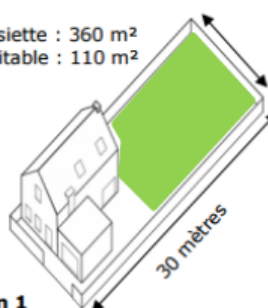
Densifier ne réduit pas forcément, la surface utile du jardin !

Optimisation de l'usage du terrain

Terrain d'assiette : 360 m²
Surface habitable : 110 m²

22 lgts/ha

Maison 1

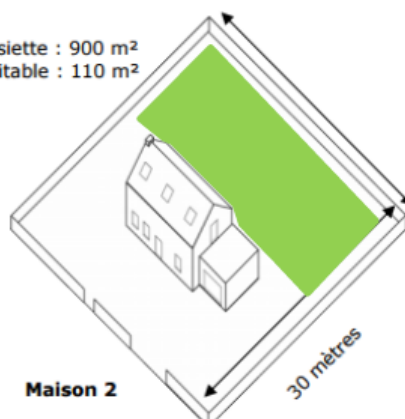


Consommation foncière excessive

Terrain d'assiette : 900 m²
Surface habitable : 110 m²

9 lgts/ha

Maison 2



Source: Agence d'études et d'Urbanisme de Caen Métropole

Analyse AFOM

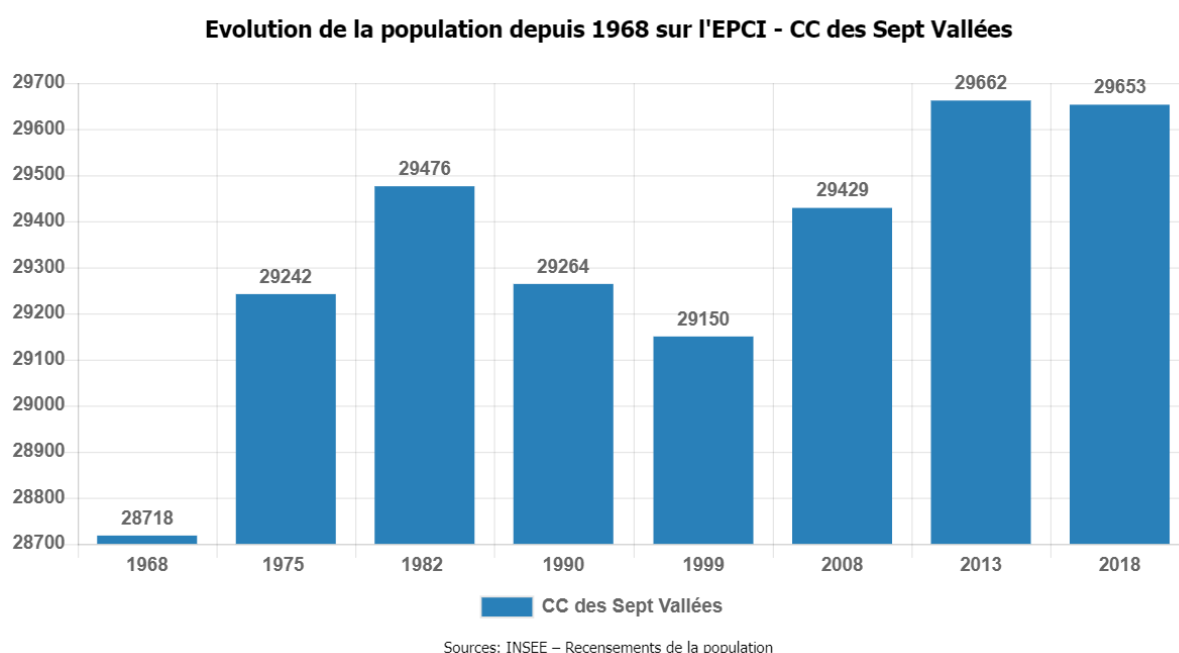
FORCES	FAIBLESSES
- Un parc de logement principalement localisé dans la vallée de la Canche à proximité des polarités (Beaurainville-Campagne et Hesdin) - Un parc de logement constitué de maisons de grandes tailles adaptées aux besoins des familles avec enfants - Un parc de logement qui continue de progresser sur la période 2013-2018 (0,6% par an) - L'existence d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et la présence d'un espace France Conseil Renov' - Une offre locative sociale qui permet de loger rapidement les ménages modestes prioritaires qui en ont besoin.	- Des typologies de logements peu représentées (T1 à T3) - Un parc privé potentiellement indigne relativement important avec des communes particulièrement concernées (Hesdin, Auchy) - Une part de logements vacants plus importante qu'à l'échelle du département du Pas-de-Calais et que la région Hauts-de-France. - Un parc de logement ancien pouvant entraîner des situations d'habitat indigne - La communauté de communes présente à la fois le taux d'éligibilité aux aides de l'ANAH mais également le taux de ménages en précarité énergétique le plus élevé du département. 2 678 ménages sont concernés par cet indicateur soit 21,4% des ménages en précarité énergétique pour le logement.
OPPORTUNITES	MENACES
- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur d'Hesdin - La mise en place d'un PLUi-H permettant la définition d'un programme d'action sur l'habitat (exemple du guichet unique Habitat) - Une structure de parc de logements privés permettant d'encourager les formes d'habitat partagé.	- Une fuite des petits ménages qui ne trouvent pas de logements adaptés à leur besoin - Le vieillissement de la population pourrait conduire à des difficultés de maintien à domicile voire sur le territoire - Des ménages moins résilients au renchérissement du coût actuel et à venir des énergies du fait de la superficie importante des logements d'une part, de l'âge et du niveau de vie.

PROFIL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PATRIMOINE, TOURISME

Caractéristiques socio-économiques de la population

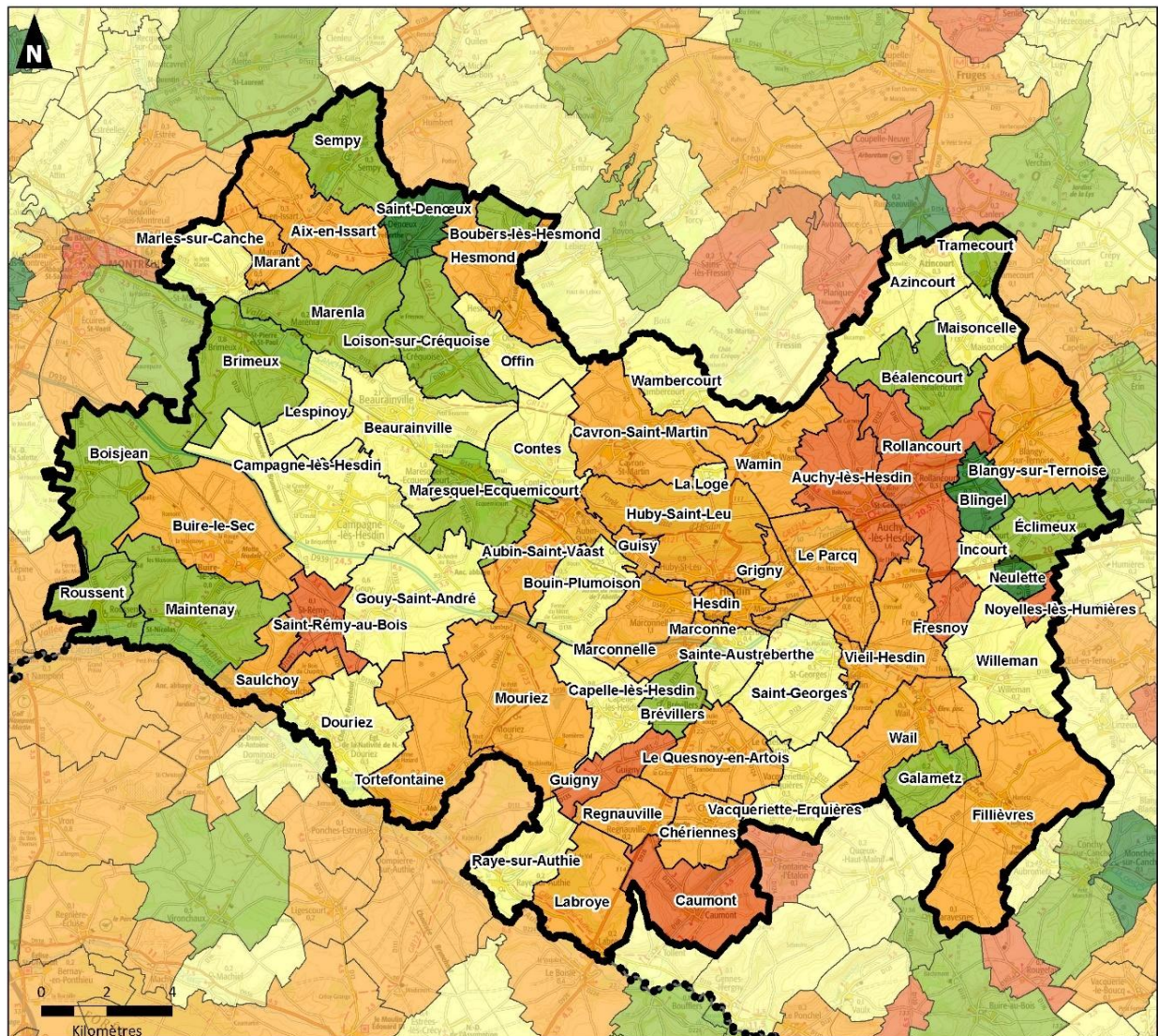
Une diminution de la population active, liée à son vieillissement

On observe ici que la population a augmenté de près de 1 000 habitants entre 1968 et 2018. Après avoir connu une dernière augmentation entre 2008 et 2013, le nombre d'habitants sur le territoire se stabilise.



Il convient également de s'intéresser à l'aspect qualitatif et non juste quantitatif de ces données. Pour rappel, la population non seulement stagne en quantité après avoir connu des fluctuations depuis 40 ans, mais tend, comme partout en France en dehors du centre des grandes métropoles, à vieillir.

Evolution de la population entre 2008 et 2018



Sources : INSEE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

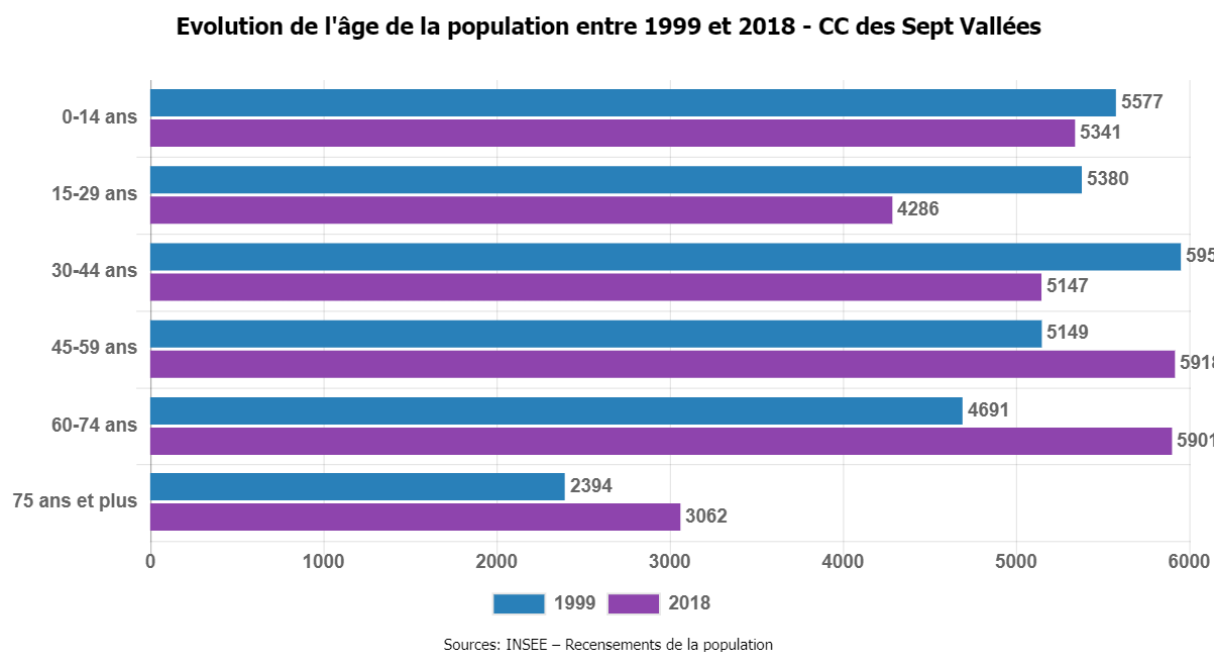
Evolution de la population entre 2008 et 2018 :

-  > - 10%
-  - 10% à 0%
-  0% à 10%
-  10% à 25%
-  > 25%

Cette première présente carte témoigne du pourcentage d'évolution de la population pour chaque commune de la Communauté de Communes des Sept Vallées. Ce zoom permet de montrer que l'évolution positive de la population s'est faite de façon variable entre les communes avec certaines qui ont connu entre 2008 et 2018, une importante augmentation, d'autres qui ont enregistré une

augmentation plus modérée, encore certaines qui ont vu leur population diminuer entre ces deux périodes.

En raison de leur proximité avec le littoral, les communes à l'Ouest du territoire, ont connu une évolution assez conséquente. La commune qui connaît la plus forte croissance est celle de Saint-Denœux avec un bond supérieur de 25% en dix.



Les jeunes sont de moins en moins nombreux au détriment des personnes plus âgées et plus particulièrement les retraités. En effet, de façon globale sur le territoire en 1999, les moins de 30 ans représentaient 37,1% de la population et les plus de 60 ans, environ 24,3%. En 2018, le constat s'inverse puisque les moins de 30 ans, représentent un taux de 32,4% et les 60 ans et plus, 30,2%.

Ce graphique démontre un très **net vieillissement de la population puisque toutes les tranches d'âge de plus de 45 ans sont en hausse d'effectif et toute les tranches d'âge de moins de 45 ans sont en baisse d'effectif.**

Le constat ci-dessus montre bien que la baisse de la population observée entre 1999 et 2018 présente en fait des évolutions profondes dans la structure de la population avec un **vieillissement important** des tranches d'âge.

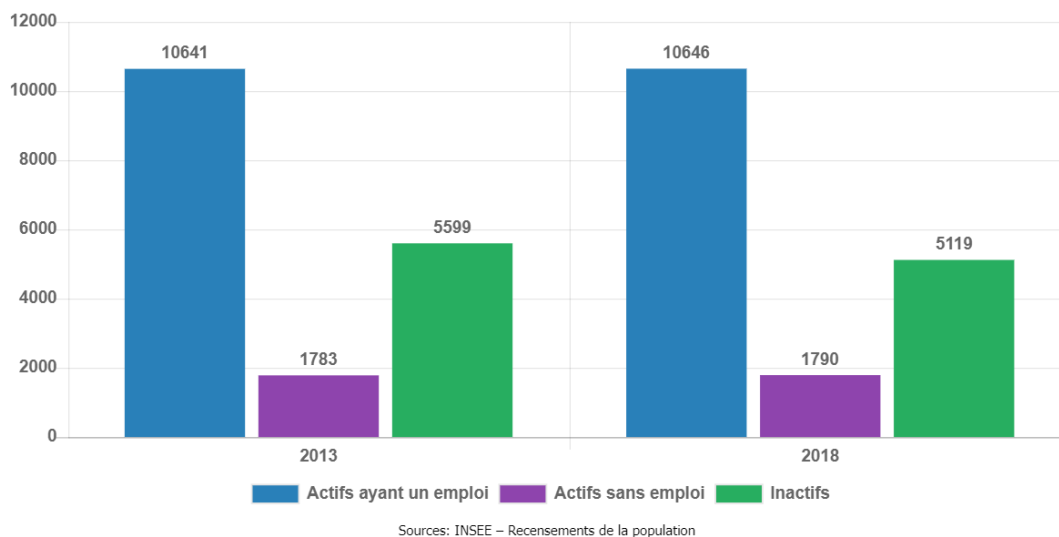
Le vieillissement de la population présente une menace pour l'évolution de la démographie intercommunale et pour son nombre d'actifs. C'est un point qui demande une réflexion profonde sur l'accueil de jeunes ménages qui sont les seuls à permettre un renouvellement des générations.

Une stagnation de la part des actifs occupés

Il est par ailleurs notable qu'au sein du groupe formé par les actifs de 15-64 ans, le nombre des actifs sans emploi, c'est-à-dire des chômeurs, est sensiblement le même entre 2013 et 2018 (+ 7 individus),

tout comme le nombre d'actifs occupés (+ 6 personnes). En revanche, le nombre d'inactif a diminué passant de 5 599 en 2013 à 5 119 en 2018. La perte de jeunes sur le territoire conduit mécaniquement à une baisse du nombre d'inactif.

Evolution du statut de la population communale de 15 à 64 ans entre 2013 et 2018 - CC des Sept Vallées



En comparaison aux autres territoires de référence en 2018, la Communauté de Communes des Sept Vallées détient une structure de population quasi-identique au périmètre Ternois 7 Vallées et au département. Le territoire du Ternois 7 Vallées, détient 61% d'actifs ayant un emploi (58% pour le Département), 11% d'actifs sans emploi (12% pour le Département) et 28% d'inactifs (30% pour le Département).

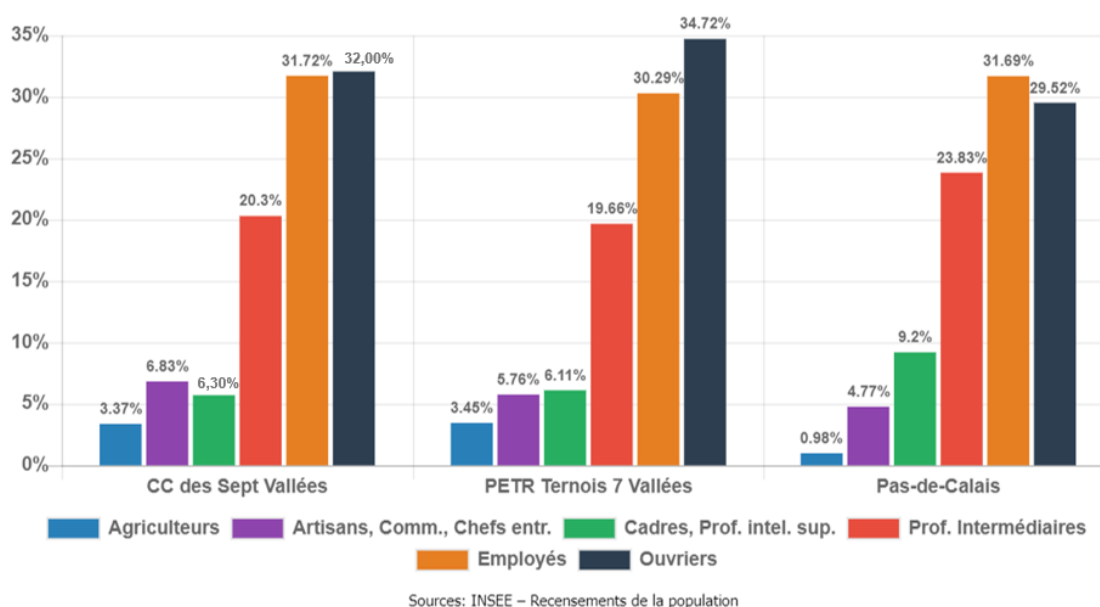
Statut de la population de 15 à 64 ans en 2018



Les classes populaires et à faible niveau d'études surreprésentées, malgré une forte progression des diplômés de l'enseignement supérieur en 15 ans

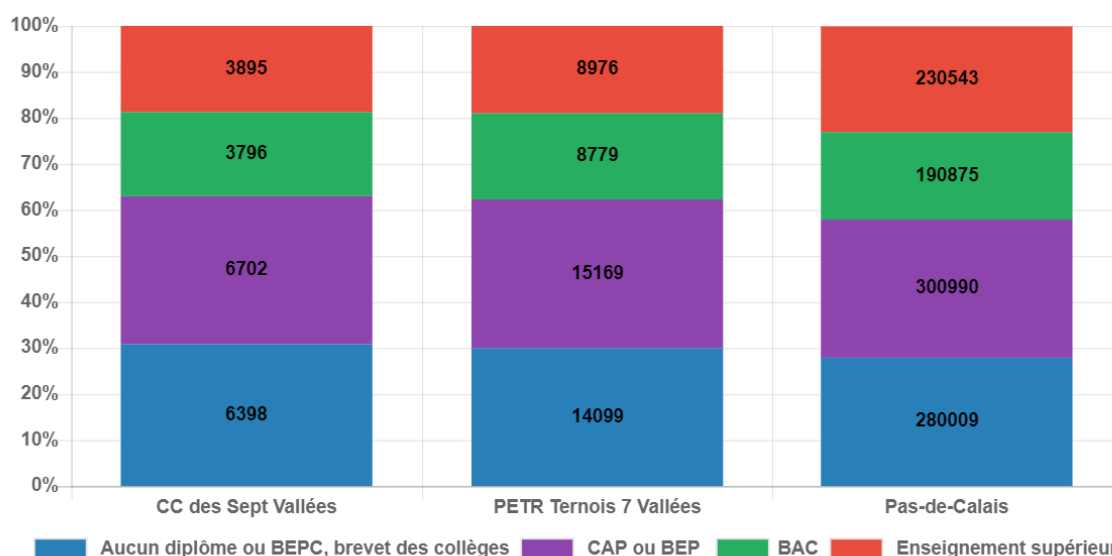
Ce taux de chômage peut s'expliquer en partie par la structure des actifs : les professions et catégories-socioprofessionnelles dites « populaires », ouvriers et employés, représentent ainsi ensemble près de 63% de la population active occupée de la Communauté de Communes des Sept Vallées, contre 61% au niveau départemental. Or ces catégories sont particulièrement exposées au risque de chômage.

Catégories socio-professionnelles des actifs occupés en 2018



On constate également un niveau d'étude moyen inférieur à la moyenne départementale, près de 31% des habitants n'ayant aucun diplôme hors BEPC / brevet des collèges contre 27% pour le Pas-de-Calais.

Qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018



Sources: INSEE – Recensements de la population

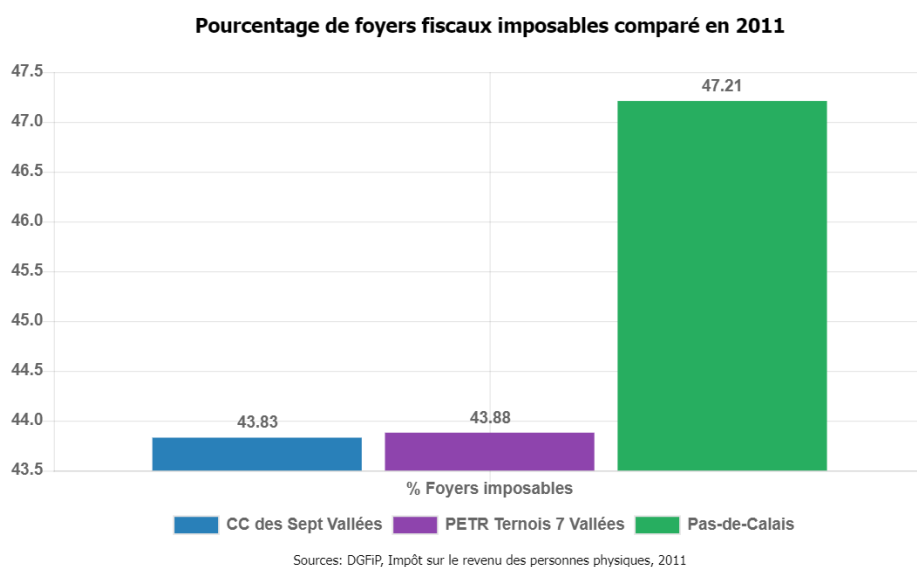
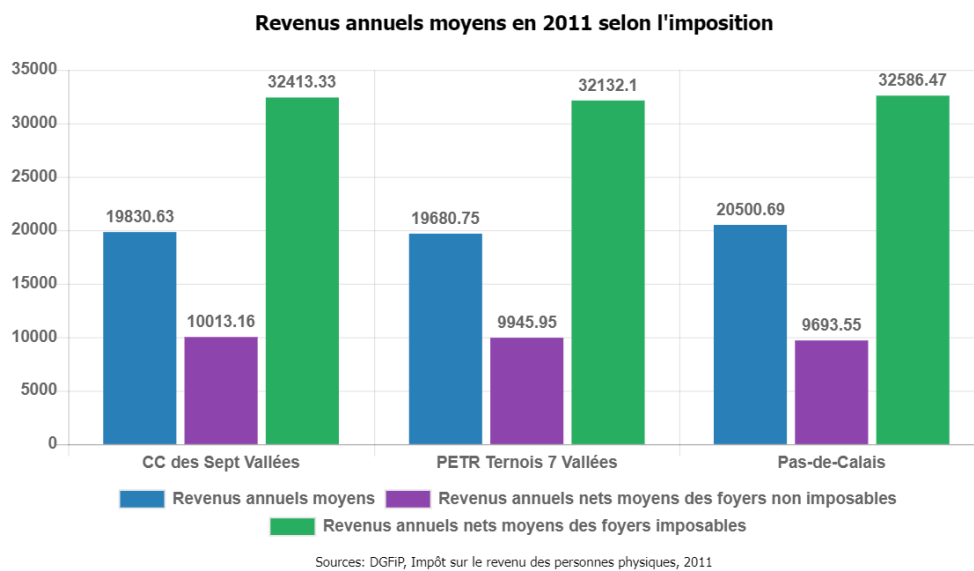
Il apparaît pourtant que le nombre de diplômés a fortement augmenté depuis 2013. Le nombre de possesseurs du Baccalauréat a ainsi augmenté de plus de 12%, avec une baisse de 33,6 points des non diplômés. Le taux des diplômés du supérieur a quant à lui également augmenté avec +17,7% en 5 ans. On observe là l'effet de la démocratisation des études, dont la principale conséquence est d'avoir rendu les diplômes comme une condition souvent nécessaire à l'accès à l'emploi.

Evolution du niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus non-scolarisée de la Communauté de Communes des Sept Vallées entre 2013 et 2018

CC des Sept Vallées	2013	2018	Evolution 2013-2018	%
Aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges	9641	6398	-3243	-33.64
CAP ou BEP	5971	6702	731	12.24
BAC	3413	3796	383	11.22
Enseignement supérieur	3309	3895	586	17.71
TOTAL	19025	16896	-5438	-24.35

Un niveau de revenu moyen bas entraînant une assiette fiscale réduite

Le niveau moyen ayant augmenté, mais restant inférieur à la moyenne départementale, il en résulte des revenus annuels moyens et une part de foyers fiscaux imposables relativement bas, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.



Le pourcentage de foyers fiscaux imposables en 2011 est relativement faible pour le territoire de la Communauté de Communes et celle du périmètre du Ternois 7 Vallées. Ces deux territoires ont un pourcentage de foyers imposables de moins de 44%. Celui du département est légèrement plus élevé avec un taux à 47,21%.

Éléments à retenir au sujet des caractéristiques socio-économiques à l'échelle de la Communauté de Communes des Sept Vallées



La stagnation de la population ces dernières années, associée à la perte de jeunes sur le territoire aboutit mécaniquement à une baisse tendancielle de la part des inactifs dans la population totale.

Il est par ailleurs notable qu'au sein du groupe formé par les actifs de 15-64 ans, le nombre des actifs sans emploi, c'est-à-dire des chômeurs, est en stagnation entre 2013 et 2018. On a donc un rétrécissement de la population en âge d'être active..

Ce taux de chômage peut s'expliquer en partie par la structure des actifs : les professions et catégories-socioprofessionnelles dites « populaires », ouvriers et employés, représentent ainsi ensemble près de 63% de la population active occupée de la Communauté de Communes des Sept Vallées, contre 61% au niveau départemental. Or ces catégories sont particulièrement exposées au risque de chômage.

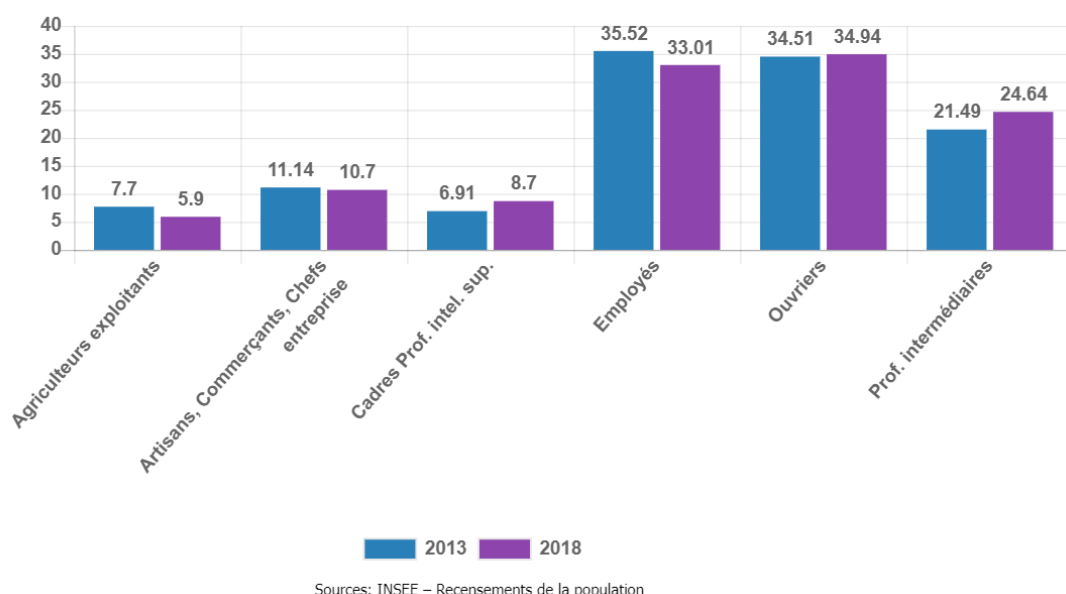
Les structures des emplois et de la demande de main d'œuvre

En préambule de ce chapitre, notons que le nombre d'emplois à l'échelle de la Communauté de Communes des Sept Vallées est passé de 8 440 emplois en 2008, à 8 129 emplois en 2018 (données INSEE).

La répartition des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles

Le premier constat à réaliser à la vue du graphique suivant est une diminution du nombre d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées. On constate que ce sont avant tout les employés et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant bien plus modérément. On note également une augmentation du nombre d'emplois ouvriers et à destination de professions intermédiaires.

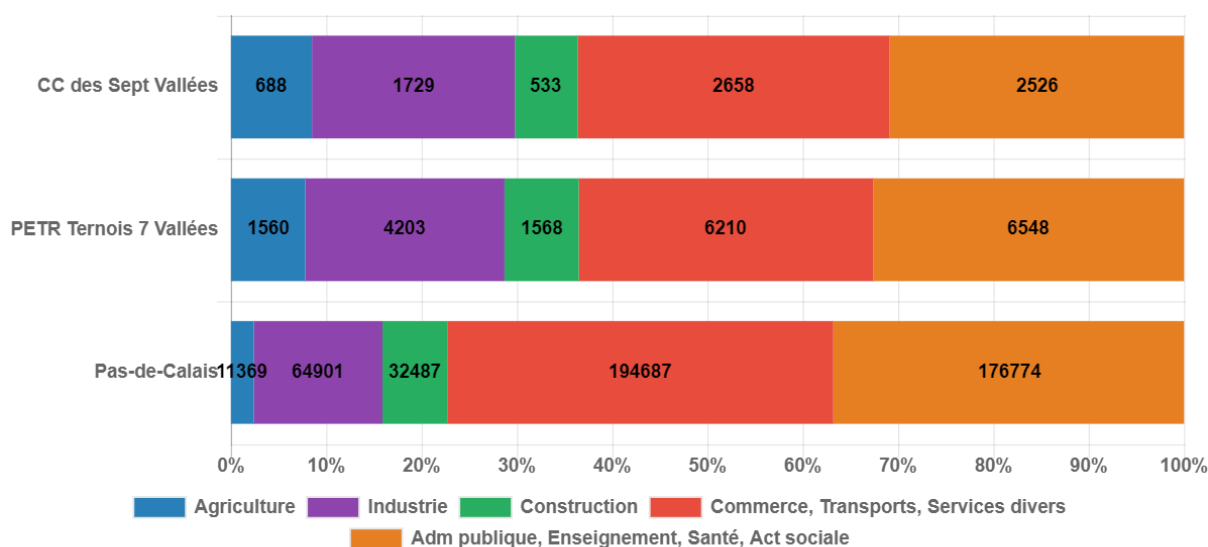
Évolution des emplois par Catégories Socio-Professionnelle sur le territoire entre 2013 et 2018 (exploitation complémentaire) - CC des Sept Vallées



La répartition des emplois par secteur et sphère d'activité

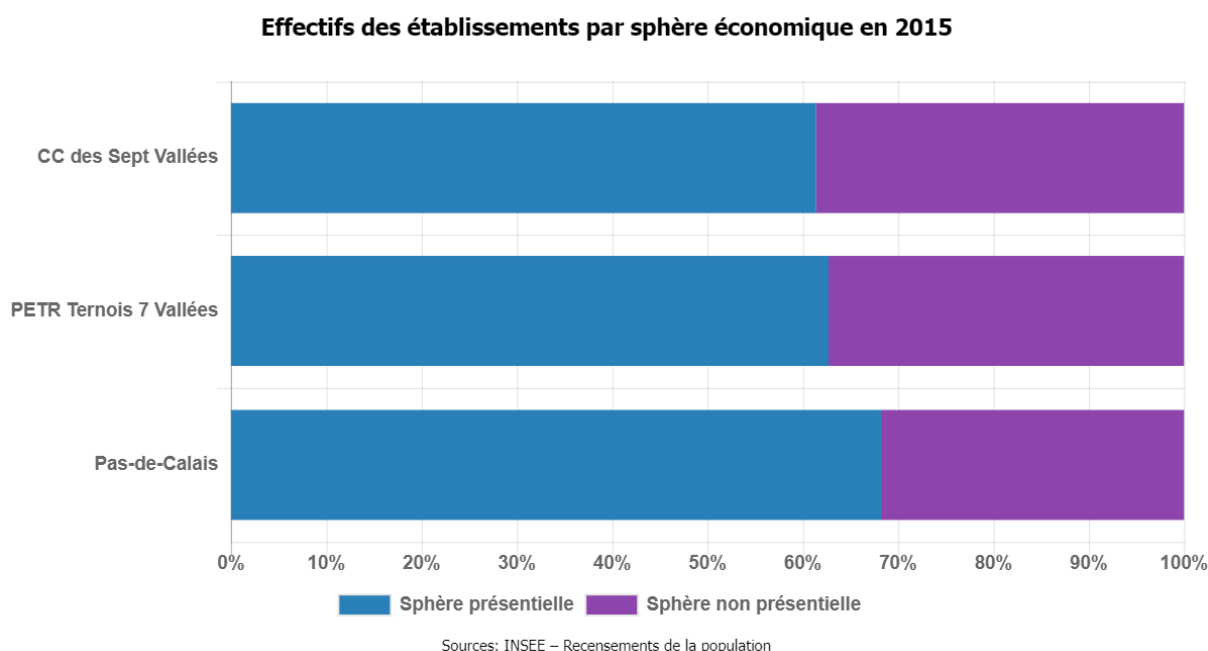
L'étude des secteurs d'activité les plus prégnants sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées permet en effet de mettre en évidence l'importance des emplois agricoles et industriels, qui représentent près de 30% des emplois. C'est presque identique à la moyenne du territoire du PETR, mais bien au-dessus de la moyenne départementale.

Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2018 (exploitation complémentaire)



On peut par ailleurs constater la concentration des emplois de services (au sens général, incluant commerces, transports et services divers) sur la Communauté de communes, qui représentent 2 658 des 6 678 emplois du territoire. Le constat est du même ordre pour les emplois de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale avec la présence de 2 526 emplois. La répartition des emplois par secteur d'activité à l'échelle du département est bien différente avec une part encore plus importante du secteur du service et des emplois de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale, au détriment de d'autres secteurs d'activité tels que l'industrie ou encore de l'agriculture.

Une autre typologie existe pour classer les activités économiques, qui sépare la sphère présentielle de la sphère non-présentielle.

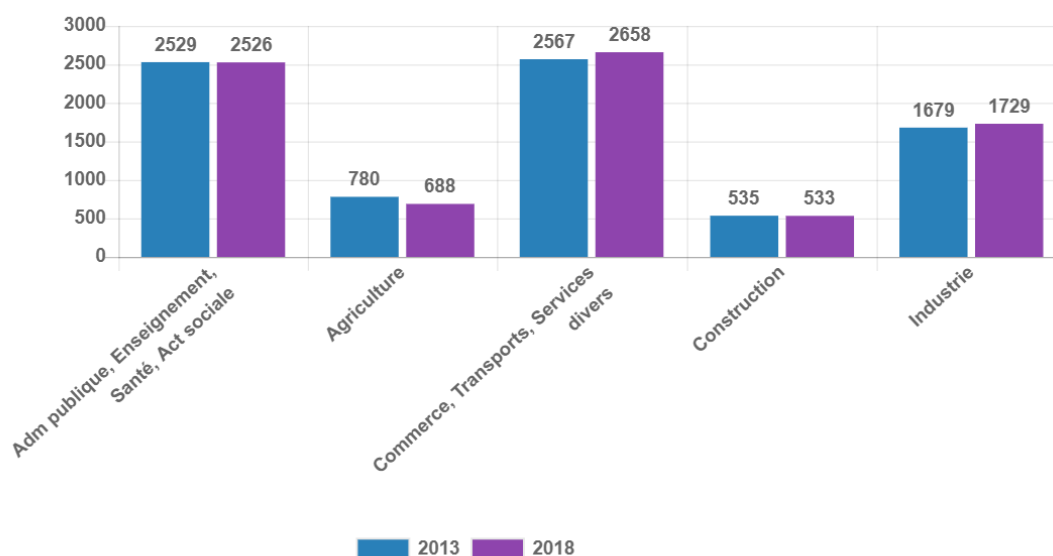


Activités présentielles (source INSEE) : activités nécessaires à la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire

Activités productives (source INSEE) : production de biens et services consommés hors du territoire

Il n'est pas étonnant de retrouver le même type de structure que sur le graphique précédent, agriculture et industrie représentant les principaux contributeurs à la sphère non-présentielle.

Évolution des emplois par secteurs d'activité sur le territoire entre 2013 et 2018 (exploitation complémentaire) - CC des Sept Vallées



Sources: INSEE – Recensements de la population

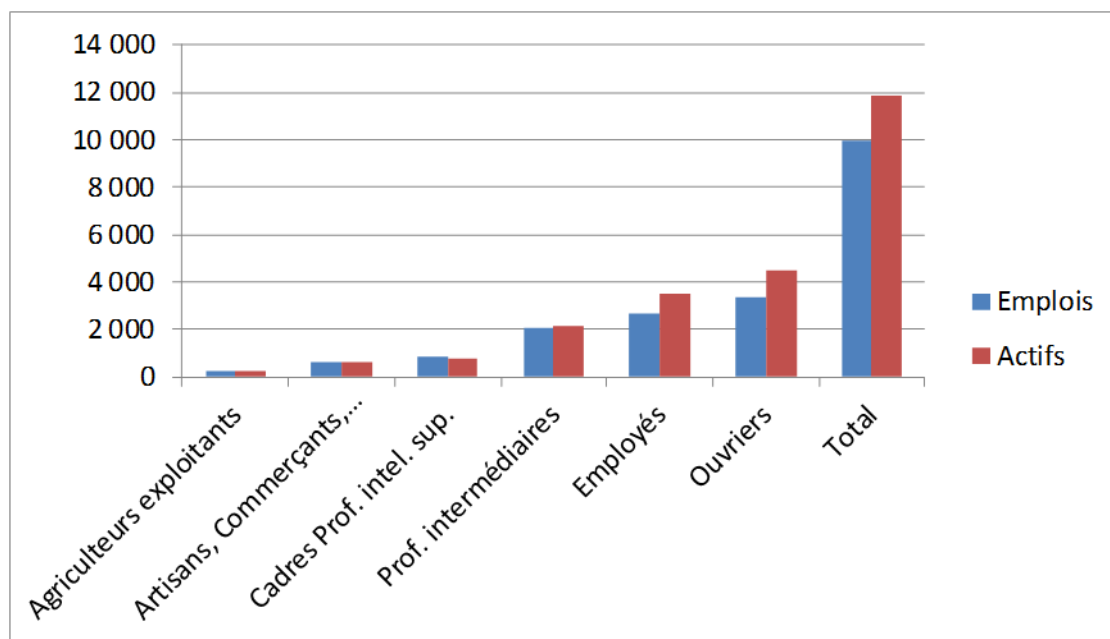
L'évolution du nombre d'emplois par secteur vient confirmer l'idée que c'est le secteur de l'agriculture qui a la perte d'emplois a été la plus prononcée. A contrario, les commerces, services et transports et le secteur de l'industrie ont vu doucement leur nombre d'emploi augmenter. Le secteur de la construction et ceux liés aux services publics (administration publique, éducation et santé) ont une part d'emplois constante.

Comparaison du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par professions et catégories socioprofessionnelles

Une comparaison par catégories socioprofessionnelles des actifs occupés et des emplois permet de mettre en évidence les catégories les plus touchées par le risque de chômage ou la mobilité contrainte.

Les ouvriers et employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus durement touchées par le risque de chômage ou par la mobilité contrainte. En effet, leur nombre d'actif sur le territoire est plus conséquent que celui du nombre d'emplois. Cela indique qu'une partie des actifs de ces catégories est contrainte à quitter le territoire pour trouver un emploi. A contrario, le nombre d'emplois cadres et professions intellectuelles supérieures est plus important que le nombre d'actifs sur les Sept Vallées. Ce phénomène montre une faible attractivité du territoire pour attirer les actifs de cette catégorie socioprofessionnelle.

Professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et des emplois en 2014



Source : INSEE RP2014

Évolution de la concentration d'emplois entre 2013 et 2018



Sources: INSEE – Recensements de la population

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur un territoire et les actifs ayant un emploi qui résident sur le même territoire. Il convient donc d'insister sur le fait que l'indice de concentration se base sur les actifs occupés, et **ne prend donc absolument pas en compte les chômeurs.**

Pour 100 actifs résidants dans la Communauté de Communes des Sept Vallées, 76,43% des emplois sont proposés sur son territoire. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'un territoire exerce sur les autres. Ce taux est encore plus fort pour le périmètre départemental et Ternois 7 Vallées.

Cette situation engendre une interdépendance forte avec les pôles d'emplois environnants, et de nombreux trajets quotidiens vers l'extérieur du territoire.

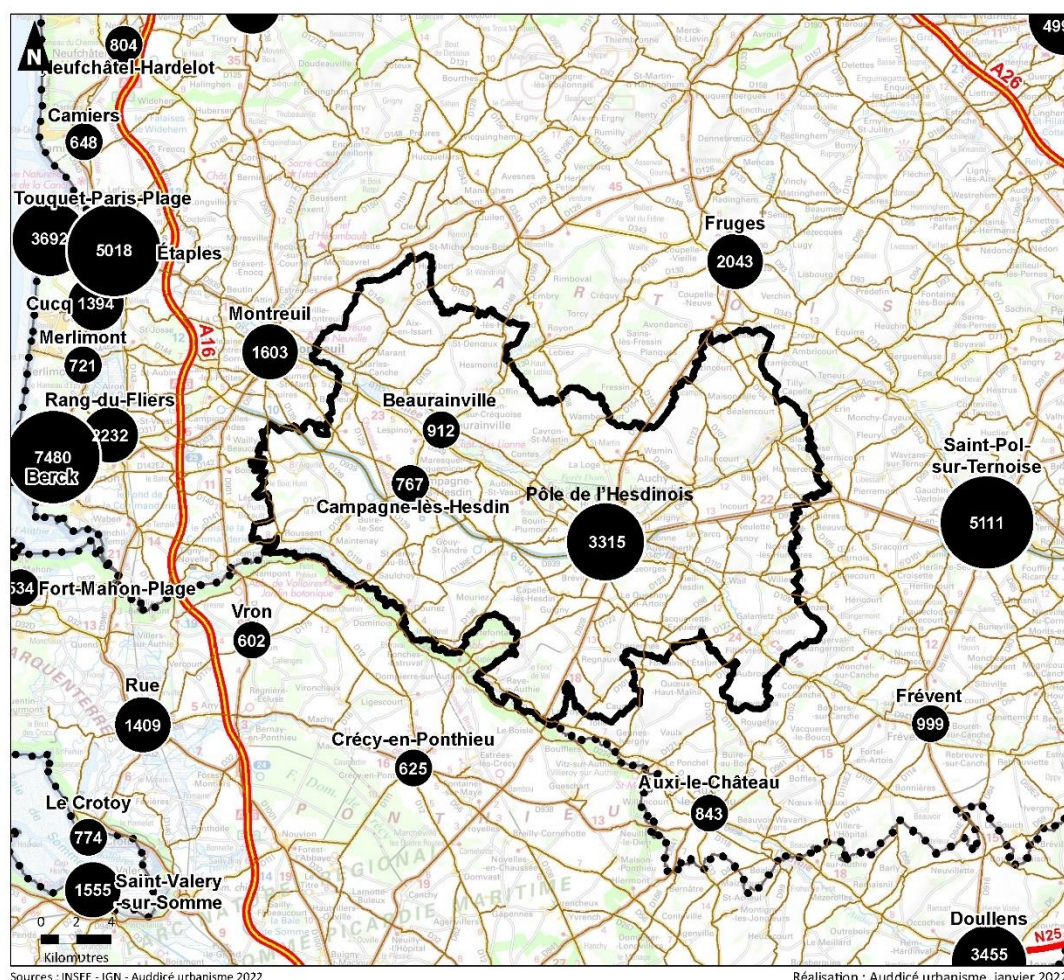
Répartition géographique, dynamiques de localisation et indice de concentration des emplois.



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

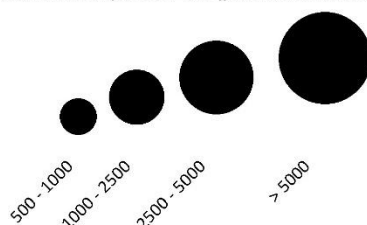


Pôles d'emplois en 2018



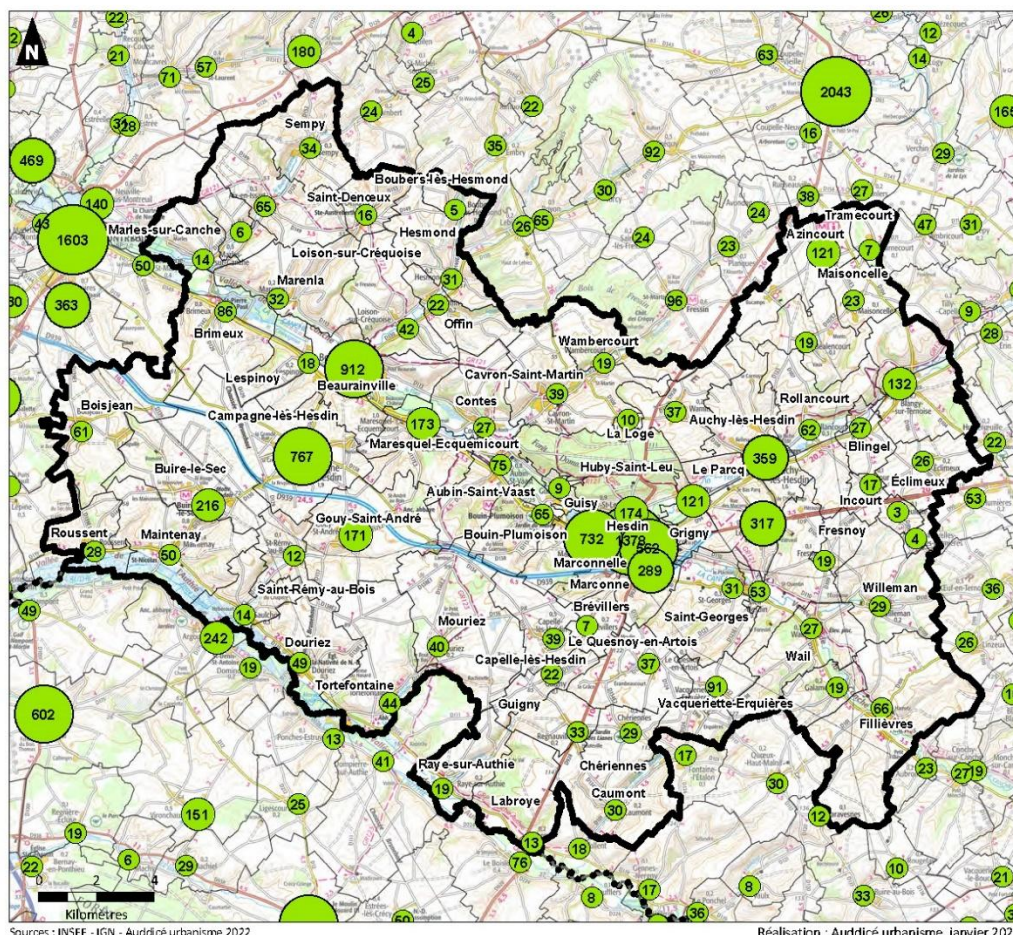
- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites départementales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Nombre d'emplois en 2018 (pour les communes supérieures à 500 emplois) :



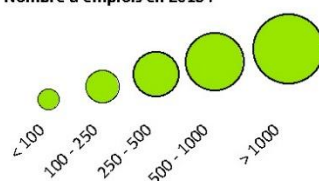
Au sein de la CC7V, nous apercevons que les pôles d'emplois se situent vers Hesdin et ses communes voisines (l'ensemble étant nommé pôle de l'hésdinois sur la carte, et englobant Hesdin Marconne, Marconnelle, Sainte-Austreberthe et Huby-Saint-Leu), ainsi que Campagne-les-Hesdin et Beaurainville. Mais regardons à présent sur la carte de la page suivante la répartition à échelle plus micro.

Nombre d'emplois en 2018



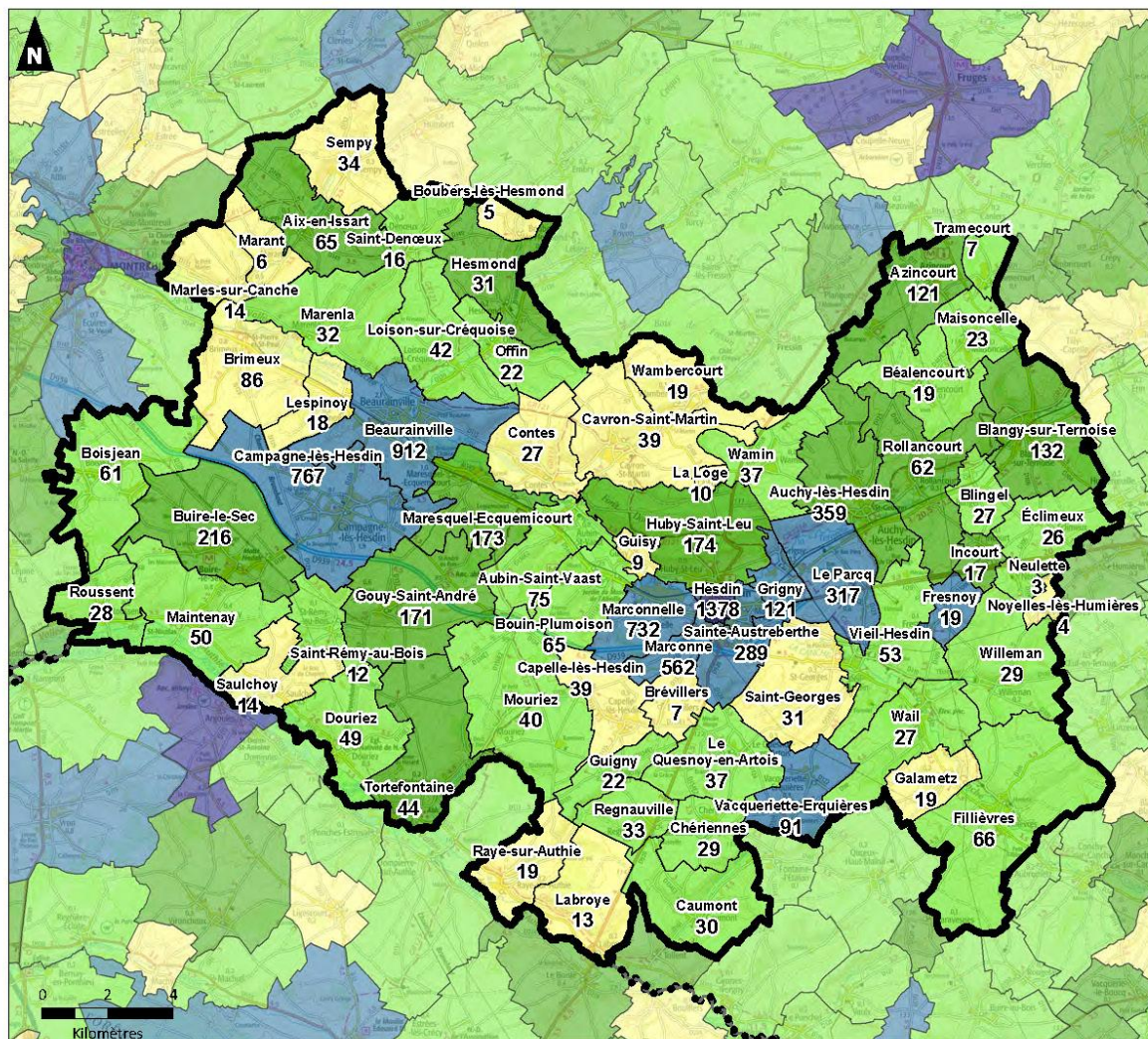
- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- ⬢ Limites départementales

Nombre d'emplois en 2018 :



En 2018, on comptait 8 129 emplois sur la Communauté de Communes des Sept Vallées, dont 1 378 à Hesdin, 912 à Beaurainville, 767 à Campagne-les-Hesdin. Comme le montrait la carte précédente, ce sont bien les trois grands pôles d'emploi du territoire. D'autres communes constituent également de petits pôles d'emploi, c'est le cas des communes autour d'Hesdin (d'où l'intérêt de parler de pôle hesdinois), mais aussi d'Auchy-les-Hesdin avec 359 emplois et Le Parcq et ses 317 emplois ainsi que Buire-le-Sec avec 216 emplois.

Indice de concentration de l'emploi en 2018



Sources : INSEE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Indice de concentration de l'emploi en 2018 :

- < 25
- 25 - 50
- 50 - 100
- 100 - 200
- > 200

X = Nombre d'emplois en 2018

Cet indice permet de faire ressortir les principaux pôles d'emplois de la Communauté de Communes des Sept Vallées et, par contraste, les communes avant tout résidentielles.

Répartition géographique des établissements économiques

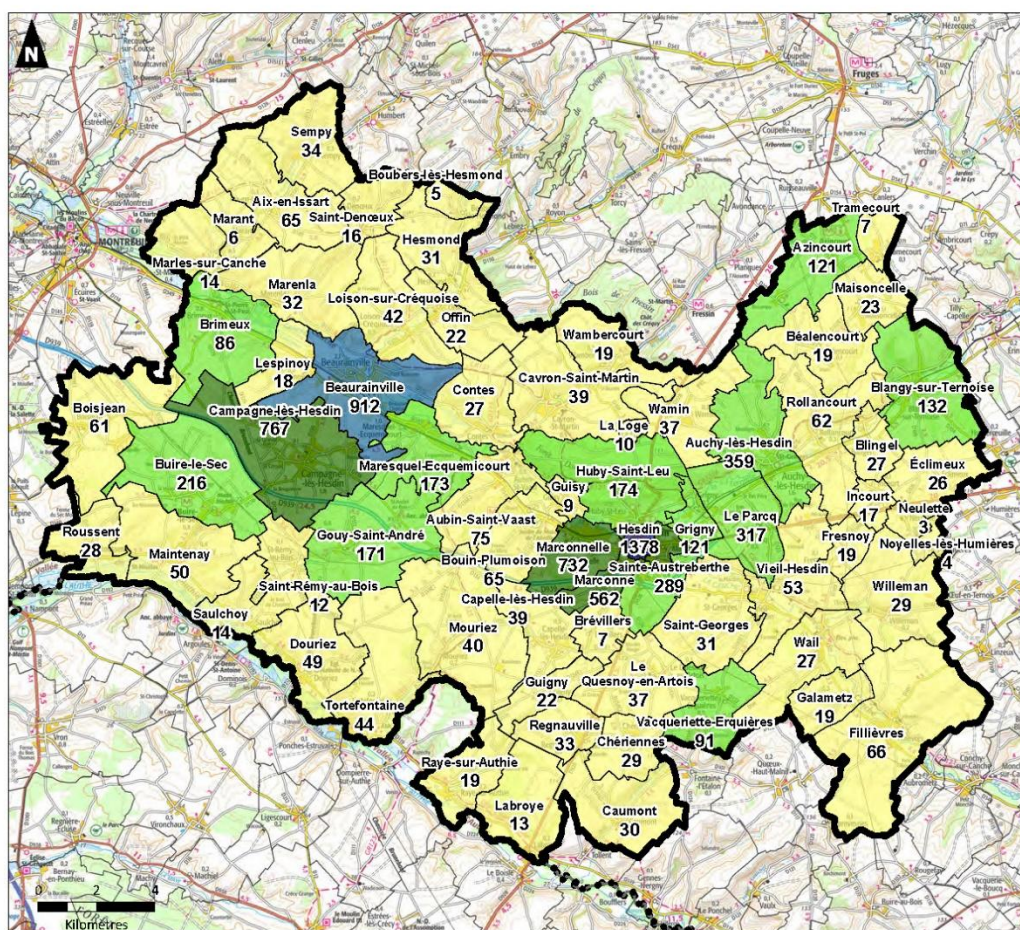
La carte ci-dessous laisse apparaître le nombre d'emplois recensés pour chaque commune de l'intercommunalité. Hesdin et les communes du pôle hesdinois, Beaurainville et Campagne-lès-Hesdin sont les communes détenant le plus grand nombre d'emploi.



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Part communale du nombre d'emplois recensés à l'échelle intercommunale en 2018



Sources : INSEE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Part communale du nombre d'emplois recensés à l'échelle intercommunale en 2018 :

- < 1%
- 1% à 5%
- 5% à 10%
- 10% à 15%
- > 15%

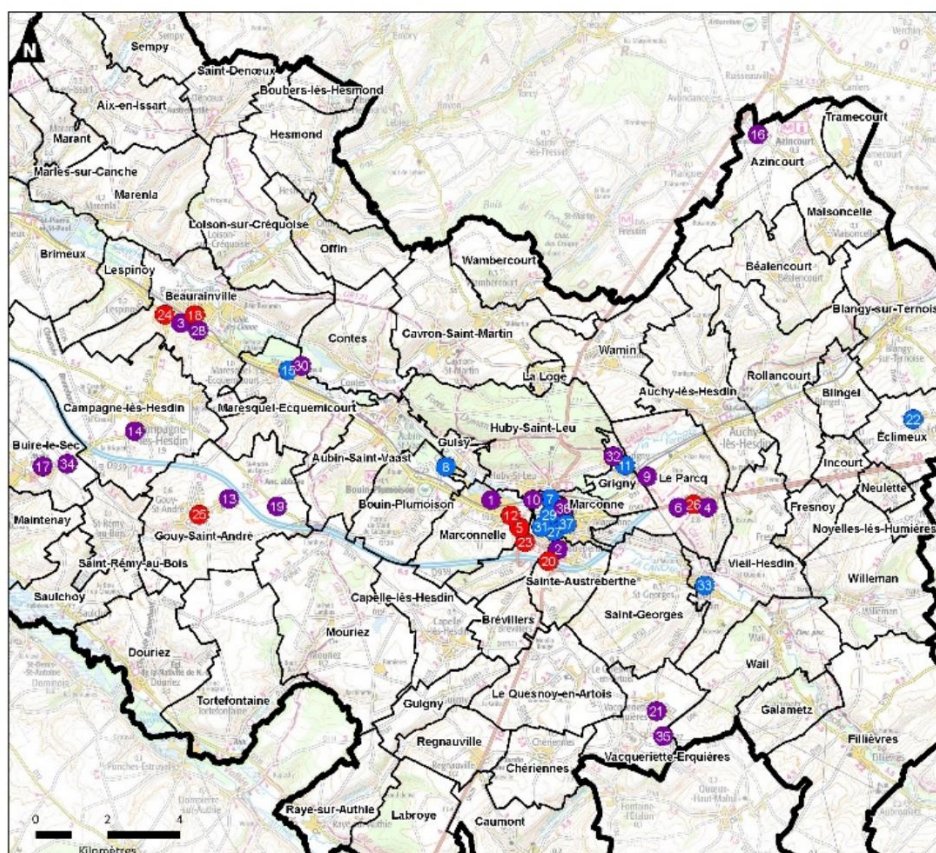
X = Nombre d'emplois en 2018

Sur le territoire de la CC7V, 37 entreprises emploient plus de 20 salariés. La plupart d'entre elles appartiennent aux secteurs de l'agro-alimentaire, de l'industrie ou du machinisme agricole :

NOM	COMMUNE	TYPE	DETAILS	NB SALARIES
Nestlé Purina	MARCONNELLE	Industrie	fabrication d'aliments pour animaux	298
DYKA SAS	SAINTE AUSTREBERTHE	Industrie	Fabrication de plaques, feuilles et tubes en plastique	214
GROUPE HARDI	BEAURAINVILLE	Industrie	fabrication de matériel agricole	160
SARL Ternois Pose	LE PARCQ	Industrie	Travaux de menuiserie bois et PVC	96
Carrefour Market	MARCONNELLE	Commerce	supermarché	82
M7V - Ternois Fermetures	LE PARCQ	Industrie	Fabrication menuiseries bois et plastiques	78
DV GROUP	HESDIN	Service	Administration d'entreprise	70
ADREXO (Le Messenger)	BOUIN PLUMOISON	Service	agence de publicité	66
ARKAL	LE PARCQ	Industrie	fabrication de constructions métalliques	63
FAUCONNIER	MARCONNELLE	Industrie	fabrication de spiritueux	61
Transports Blanchard	GRIGNY	Service	Transports routiers de fret interurbains	55
Intermarché	MARCONNELLE	Commerce	supermarché	53
EUROVANILLE	GOUY SAINT ANDRE	Industrie	industrie alimentaire	48
ETABLISSEMENTS ANTOINE CORNE	CAMPAGNE LES HESDIN	Industrie	Fabrication de matériel agricole	47
LA POSTE	MARESQUEL ECQUEMICOURT	Service	Postes nationales	47
BOULET	AZINCOURT	Industrie	Travaux de maçonnerie générale	46
ATELIER MECANIQUE DE BUIRE-LE-SEC	BUIRE LE SEC	Industrie	Fabrication de constructions métalliques	45
CAMPHE	BEAURAINVILLE	Commerce	Commerce de détail d'équipement du foyer	44
LEBEL VIANDES SERVICE	GOUY SAINT ANDRE	Industrie	Production de viandes de boucherie	41
BENTO (Mac Donald's)	SAINTE AUSTREBERTHE	Commerce	Restauration rapide	40
TERNOIS PLASTIQUES	VACQUERIETTE ERQUIERES	Industrie	Fabrication d'emballages en matières plastiques	39
DHALLEINE HERVE	ECLIMEUX	Service	Transports routiers de marchandises de proximité	35
GARAGE HESDINOIS - Renault	MARCONNELLE	Commerce	Commerce de véhicules	35
NCL - Carrefour Market	BEAURAINVILLE	Commerce	supermarché	31
LES COMMERÇANTS REUNIS	GOUY SAINT ANDRE	Commerce	Commerce de gros d'animaux vivants	28
TERNOIS FERMETURES LITTORAL	LE PARCQ	Commerce	Commerce de gros de bois et de produits dérivés	27
COGEP	HESDIN	Service	activités comptables	26
LEKAPVERRE	BEAURAINVILLE	Industrie	Façonnage et transformation du verre plat	26
AMBULANCES HESDINOISES	HESDIN	Service	ambulances	25
EUROVANILLE	MARESQUEL ECQUEMICOURT	Industrie	industrie alimentaire	25
HESDIN VOYAGES	HESDIN	Service	Transports routiers réguliers de voyageurs	25
DV ELECTRONIQUE	GRIGNY	Industrie	Réparation de matériels électriques	24
TRANSPORT MAF	VIEIL HESDIN	Service	Transport de voyageurs par taxis	24
AMBS CONSTRUCTIONS	BUIRE LE SEC	Industrie	Fabrication d'articles métalliques divers	22
SARL LEQUIEN	VACQUERIETTE ERQUIERES	Industrie	Mécanique générale	22
ARTOIS MULTI SERVICE	HESDIN	Industrie	Travaux d'installation électrique	20
ENEDIS	HESDIN	Service	Distribution et commerce d'électricité	20

Source : <https://www.aef.cci.fr/rechercheMulticritere/>

Entreprises de plus de 20 salariés



Sources : aef.cci IGN Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Types d'entreprises :**
- Commerce
- Industrie
- Service

Entreprises et nombre de salariés :

1 : Nestlé Purina - 298 salariés	19 : LEBEL VIANDES SERVICE - 41 salariés
2 : DYKA SAS - 214 salariés	20 : BENTO (Mac Donald's) - 40 salariés
3 : GROUPE HARDI - 160 salariés	21 : TERNOIS PLASTIQUES - 39 salariés
4 : SARL Ternois Pose - 96 salariés	22 : DHALLEINE HERVE - 35 salariés
5 : Carrefour Market - 82 salariés	23 : GARAGE HESDINOIS - Renault - 35 salariés
6 : M7V - Ternois Fermetures - 78 salariés	24 : NCL - Carrefour Market - 31 salariés
7 : DV GROUP - 70 salariés	25 : LES COMMERCANTS REUNIS - 28 salariés
8 : ADREXO (Le Messenger) - 66 salariés	26 : TERNOIS FERMETURES LITTORAL - 27 salariés
9 : ARKAL - 63 salariés	27 : COGEP - 26 salariés
10 : FAUCONNIER - 61 salariés	28 : LEKAPVERRE - 26 salariés
11 : Transports Blanchard - 55 salariés	29 : AMBULANCES HESDINOISES - 25 salariés
12 : Intermarché - 53 salariés	30 : EUROVANILLE - 25 salariés
13 : EUROVANILLE - 48 salariés	31 : HESDIN VOYAGES - 25 salariés
14 : ETABLISSEMENTS ANTOINE CORNE - 47 salariés	32 : DV ELECTRONIQUE - 24 salariés
15 : LA POSTE - 47 salariés	33 : TRANSPORT MAF - 24 salariés
16 : BOULET - 46 salariés	34 : AMBS CONSTRUCTIONS - 22 salariés
17 : ATELIER MECANIQUE DE BUIRE-LE-SEC - 45 salariés	35 : SARL LEQUIEN - 22 salariés
18 : CAMPHEs - 44 salariés	36 : ARTOIS MULTI SERVICE - 20 salariés
	37 : ENEDIS - 20 salariés

Éléments à retenir au sujet de l'emploi à l'échelle de la Communauté de Communes des Sept Vallées

En 2018, on comptait 8 129 emplois sur la Communauté de Communes des Sept Vallées contre 8 440 en 2008. Ce sont avant tout les ouvriers et les agriculteurs qui ont subi ces pertes, les autres catégories socio-professionnelles fluctuant plus modérément.

L'étude des secteurs d'activité les plus prégnants sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées permet en effet de mettre en évidence la diversité des emplois présents mais aussi de l'importance des emplois agricoles et industriels, qui représentent près de 30% des emplois.

On peut par ailleurs constater la concentration des emplois de services (au sens général, incluant commerces, transports et services publics) sur le pôle hesdinois.

En plus des 5 zones économiques d'envergure intercommunale, le territoire est également caractérisé par la présence assez disparate sur d'entreprises situées au sein des zones urbaines mixtes des communes, mais aussi des entreprises localisées en dehors des tissus urbanisés, en zones agricoles et naturelles.



Lors de l'atelier développement économique, patrimoine-tourisme qui s'est déroulé le 25/01/2022 à Hesdin, les participants ont été invités à citer trois atouts, trois faiblesses ainsi que trois potentiels à valoriser au sujet du développement économique. Les élus ont été divisés selon les sous-secteurs géographiques suivants :



Résultats de l'atelier :



- **Secteur Authie** : Un territoire à proximité du littoral et offrant du foncier pour de nouvelles activités économiques. Un manque de commerces et services de proximité est à souligner ainsi qu'un manque d'offre de transports en commun. Plusieurs potentiels sont à valoriser, notamment celui de la mobilité, le cadre de vie, la vente directe de produits locaux et le développement et l'expansion des entreprises.

- **Secteur Canche Est** : Le territoire détient un grand nombre d'activités agricoles et artisanat et développe son tourisme vert. Cependant, peu de grandes entreprises s'y localisent, il manque également des commerces et un foncier disponible.

Par ailleurs, un manque de personnes qualifiées est à déplorer. Il faudrait pour le territoire, valoriser le tourisme vert, développer les axes de mobilité, créer un lycée et un centre de formation en adéquation avec les offres d'emploi. Par ailleurs, est mentionner une volonté de valoriser les activités de loisirs notamment à travers la présence de l'eau.

- **Secteur Canche Ouest** : Territoire mettant en avant son secteur agricole et artisanal et une offre d'emplois importante. Il est également bien desservi par les axes routiers qui le relie jusqu'à la côte. Cependant, il manque selon les participants de foncier économique disponible, un centre de formation tout comme des commerces et des loisirs. Comme potentiel, il faudrait développer le tourisme vert, le foncier disponible, mieux communiquer sur les activités du territoire, améliorer également la desserte en train et rénover les logements existants (tout cela impacte l'attractivité du territoire).

- **Secteur Ternoise** : Le territoire détient une diversité d'activités, d'entreprises et commerces sur le territoire, ainsi qu'un nombre important d'activités agricoles. Cependant, un manque de formation en adéquation avec l'offre des entreprises est identifié, ainsi qu'un manque de foncier disponible pour les entreprises. Il faudrait donc permettre aux entreprises implantées de se développer. De plus, un développement de commerces et services de proximité et ambulants est demandé.

- **Secteur Grand Hesdin** : Concentre beaucoup d'entreprises en son territoire avec des axes routiers qui les desservent. Cependant, un taux de chômage important est à déplorer, ce

	<i>qui traduit peut-être un manque de formation en adéquation avec les emplois présents sur le territoire. Des formations seraient donc à développer pour correspondre aux demandes des entreprises. Néanmoins, il ne faudrait pas oublier le secteur de l'agriculture et essayer de diversifier les cultures, ainsi que les commerces et artisanat présents.</i>
--	--

Zoom sur L'activité touristique

Cadrage – définitions et contexte

Définitions

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « Le tourisme comprend **les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel** [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...] ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Du point de vue de l'INSEE, le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi.

Néanmoins, **il semble intéressant d'élargir la définition aux « excursionnistes »**, c'est-à-dire les personnes qui visitent le territoire sur la journée ou la demi-journée, et qui ont des attentes assez proches de celles des touristes : se divertir, se restaurer, se déplacer etc...

La thématique abordée dans le diagnostic est donc celle du tourisme au sens large du terme.

Contexte régional et départemental

L'économie touristique des Hauts-de-France en quelques chiffres

En mars 2019, l'INSEE a publié une brochure intitulée « Le Tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi », qui permet de faire le point sur le secteur au sein de la nouvelle Région.

Cette publication indique les chiffres suivants à l'échelle des Haut-de-France :

- 50 000 emplois générés par la présence de touristes sur le territoire en 2015 (le tourisme représente 70 000 emplois si l'on prend en compte les professionnels en charge d'activités de transport ou de préparation de voyages),
- 13 000 emplois dans la restauration, 11 000 dans l'hébergement, 6 300 dans les activités de sports et loisirs, 5 300 dans les activités culturelles,
- 2,4% de l'emploi régional, soit autant que l'industrie agro-alimentaire,
- 2% de croissance de l'emploi touristique entre 2009 et 2015, soit le 6^{ème} meilleur taux parmi les régions françaises, 4^{ème} en 2013.

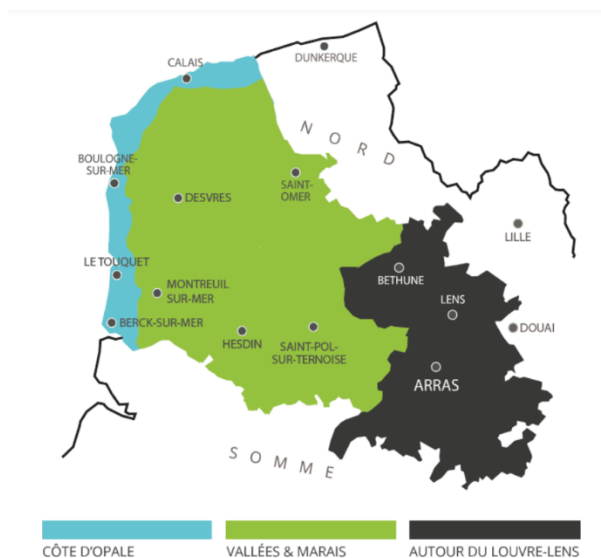
A l'échelle de la nouvelle région, le tourisme représente donc un secteur d'activité significatif en termes d'emploi. Entre 2009 et 2017, le nombre d'emploi touristique progresse de 8,4%. Toutefois, cette progression est moins dynamique que dans le reste de la France province, avec une augmentation de 13,2% du nombre d'emploi touristique.

Contexte départemental

D'après la publication citée précédemment, le Département du Pas de Calais compte quant à lui 13 300 emplois directement liés au tourisme. Les deux activités qui emploient le plus sont l'hôtellerie et la restauration.

Comme le montre la carte suivante, le Pas-de-Calais comprend plusieurs secteurs touristiques, susceptibles de générer des flux touristiques.

Les 3 formes de tourisme sont présentes dans le Département :



- Le tourisme balnéaire, dont l'attraction phare est la Côte d'Opale.
- Le tourisme culturel, avec les villes d'Arras et Lens
- Le tourisme vert, avec les vallées et marais présents sur le territoire.

Source : Pas de Calais tourisme

Le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées

Tourisme patrimonial

Voici une définition intéressante du patrimoine : « *Ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse* » ; « *Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe* » (dictionnaire Larousse).

→ Le patrimoine peut être **bâti**, mais aussi **culturel**, ou **naturel**.

Concernant le patrimoine bâti, on peut différencier :

- **Le patrimoine protégé** : les monuments historiques, les sites classés.
- **Le patrimoine non protégé**, beaucoup plus abondant, qui peut prendre des formes très diverses :
 - les grandes caractéristiques urbaines et paysagères du territoire (implantation des villages dans le relief, forme urbaine, matériaux de construction, etc...),
 - bâti remarquable (maisons, fermes, bâtiments publics),
 - patrimoine religieux (églises, calvaires, chapelles, oratoires),
 - Patrimoine rural (puits, pigeonniers...).

Finalement, qu'il soit protégé ou non, c'est bien **l'ensemble du patrimoine qui fait le caractère, l'ambiance et le charme du territoire**.

Ainsi, **patrimoine et tourisme sont 2 notions qui se recoupent partiellement** :

- Le patrimoine peut faire l'objet d'une valorisation touristique. De manière générale, il peut être un atout en termes d'attractivité, mis au service du développement territorial,
- Le tourisme peut exister sans patrimoine, même si de nombreuses activités touristiques sont liées au patrimoine (surtout si on le prend au sens large : bâti, naturel, culturel).

Les monuments historiques recensés sur la CC7V

La CC7V accueille de nombreux édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques sur son territoire.



Au sein des monuments historiques, nous en démembrons deux types :

D'une part, les Monuments classés : le caractère exceptionnel du site justifie une protection de niveau national. Cependant, les protections peuvent être assez lourdes et comprendre de ne pas faire de travaux sans l'autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et que toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500m doit impérativement l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

D'une autre part, les Monuments inscrits : la qualité du site justifie une surveillance de leur évolution. C'est-à-dire que la DRAC doit être informée des travaux mais ne peut s'y opposer sans lancer une procédure de classement et que toute modification réalisée dans le champ de visibilité de 500 m doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les Monuments Historiques du territoire de la Communauté de communes des Sept Vallées témoignent de son patrimoine historique et religieux. En effet, les principaux éléments classés sont des châteaux ou des églises. Néanmoins, il est important de notifier que le territoire ne regorge pas que de ces types de patrimoines. On y retrouve également des hôtels particuliers, fermes ou encore un moulin.

Eglise de Saint-Denoëux



Source : Monumentum

Moulin à eau - Maintenay



Source : Monumentum

Abbaye de Dommartin -
Tortefontaine



Source : popculture.gouv

Château des ducs – Le Parcq



Source : Monumentum

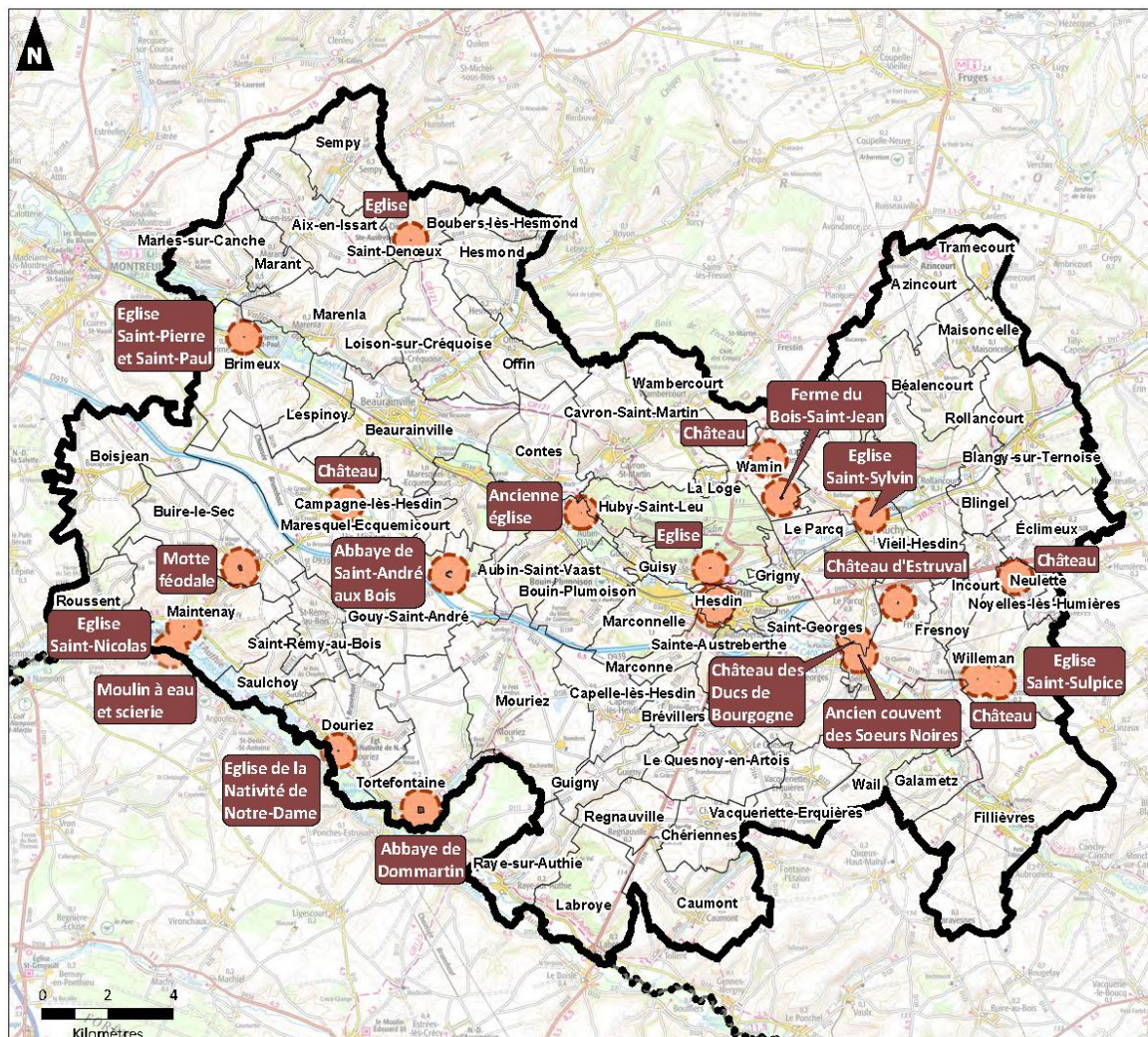
Ancienne commanderie du bois St Jean - Wamin



Source : Vallée d'Opale

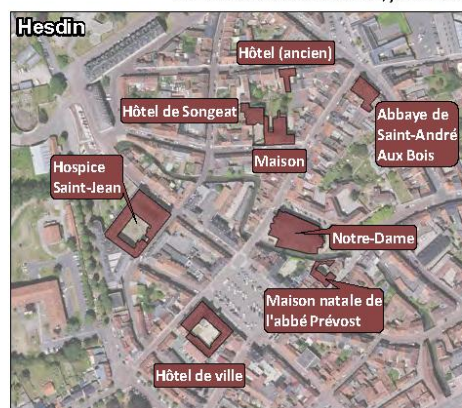
Liste des monuments historiques de la CC7V			
	Nom	Localisation	Période de construction
1	Ancienne église	Aubin-Saint-Vaast	12e siècle
2	Eglise	Auchy-lès-Hesdin	13-15e siècle
3	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Brimeux	15-16e siècle
4	Motte féodale	Buire-le-Sec	Moyen-Age
5	Château	Campagne-lès-Hesdin	18e siècle
6	Eglise de la Navité de Notre-Dame ou Saint-Riquier	Douriez	16-19e siècle
7	Abbaye de Saint-André-aux-Bois	Gouy-Saint-André	18e siècle
8	Ancien hôtel	Hesdin	18e siècle
9	Abbaye Saint-André-aux-Bois	Hesdin	17e siècle
10	Trois maisons rue des Nobles	Hesdin	18e siècle
11	Maison natale de l'abbé Prévost	Hesdin	17e siècle
12	Hôtel de Songeat	Hesdin	18e siècle
13	Hôte de ville	Hesdin	16-17e siècle
14	Eglise Notre-Dame	Hesdin	16-17e siècle
15	Ancien hospice Saint-Jean	Hesdin	18-19e siècle
16	Eglise	Huby-Saint-Leu	15e siècle
17	Château des ducs de Bourgogne	Le Parcq	11-14e siècle
18	Moulin à eau	Maintenay	12e siècle
19	Eglise	Maintenay	13-16e siècle
20	Château	Neulette	17-18e siècle
21	Eglise	Saint-Denoëux	16e siècle
22	Abbaye de Dommartin	Tortefontaine	17-18e siècle
23	Château de l'Estruval	Vieil-Hesdin	18-19e siècle
24	Ancien couvent des Sœurs Noires	Vieil-Hesdin	18-19e siècle
25	Ferme du Boisjean, ancienne commanderie de l'ordre des Hospitaliers	Wamin	12e siècle
26	Château	Wamin	18e siècle
27	Eglise	Willeman	15-18e siècle
28	Château	Willeman	18e siècle

Monuments historiques présents dans la Communauté de Communes des 7 Vallées



Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Monument historique
- Périmètre de 500 mètres autour des Monuments Historiques



Patrimoine non protégé

Il s'agit d'édifices sans protection, mais auxquels la population est bien souvent attachée. Ils sont parfois ordinaires et donc relativement « invisibles » pour ceux qui les fréquentent quotidiennement. Cependant, contrairement aux sites classés ou inscrits, ils ne font preuve d'aucune réglementation, et leur conservation/ préservation est au bon vouloir des élus communaux et des habitants.

Eglise Saint-Vaast - Contes



Source : La Voix du Nord

Château - Marconne



Source : La Voix du nord

Eglise Saint-Firmin –
Bouin-Plumaison



Source : l'observatoire du patrimoine religieux

Calvaire – Raye-sur-Authie



Source : Monuments aux morts – univ Lille

Patrimoine rural agricole –
Campagne-lès-Hesdin



Source : PLU de Campagne-lès-Hesdin

Pour ces édifices, le document d'urbanisme peut s'avérer être un réel outil de protection au travers de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme.

Label Village Patrimoine

Il s'agit d'un label créé en 2003 visant à valoriser et préserver les patrimoines des villages remarquables de moins de 1 000 habitants.

16 villages sont concernés dans le périmètre du PETR (dont 8 dans la CC7V) :

- Aix-en-Issart
- Blangy-sur-Ternoise
- Douriez
- Mouriez
- Marles-sur-Canche
- Vieil-Hesdin
- Wamin
- Willeman

Projet de Site Patrimonial Remarquable à Hesdin

La commune d'Hesdin a pour ambition de candidater pour le dispositif Site Patrimonial Remarquable.

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) vise à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. *Créé par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, le SPR est régi par des définies au code du patrimoine (articles L.630-1 à L.633-1 et R.631-1 à D.633-1) et au code de l'urbanisme.*

La richesse architecturale d'Hesdin, qui a conservé de nombreux marqueurs patrimoniaux, une architecture typique ainsi qu'un plan identique à celui de sa fondation en 1554, encourage la municipalité à mettre en place un SPR, continuité logique du Plan Patrimoine de restauration mis en place en 2021.

Le SPR peut être doté soit d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). A ce jour, les deux scénarii sont à l'étude.



Tourisme vert

Un patrimoine naturel et paysager riche et varié

Géologiquement, le territoire s'établit sur une assise crayeuse recouverte de formations limoneuses, où sont creusées les vallées de la Ternoise, de la Canche et de l'Authie.

Les paysages de campagnes boisés et humides (cours d'eau, marais, zones humides, prairies humides, cordons de haies, boisements, etc.) constituent une réelle richesse d'un point de vue écologique et paysager.



Ce patrimoine naturel et paysager riche et varié est le support de nombreux itinéraires de découverte:

- 259 km de chemins pédestres ;
- 219 km de parcours cyclo ;
- 387 km de parcours VTT ;
- 79 km de sentiers en équestre ;
- 35 km en canoë kayak.

Activités nautiques

La Communauté de communes des Sept Vallées localise en son sein, deux bases d'activités nautiques, il s'agit de la base de Canoë Kayak de Beaurainville et de celle de Bouin-Plumoisson :

La base de Canoë Kayak se situe le long de la Canche dans la commune de Beaurainville. Cette base est ouverte toute l'année dans le domaine sportif, et accueil de l'activité touristique de mai à septembre.

La base compte environ 5000 embarquements par an (scolaires, touristes, ce, centre de loisirs...). Et elle a un club qui est affilié à la fédération française qui pratique le slalom (organisation de compétitions sur des week-ends avec des compétiteurs venant de Normandie, ile de France....)

Le bassin de slalom doit être rénové en 2023 afin d'être mis aux normes sportives et permettre la continuité écologique (remontée piscicole et transports des limons).

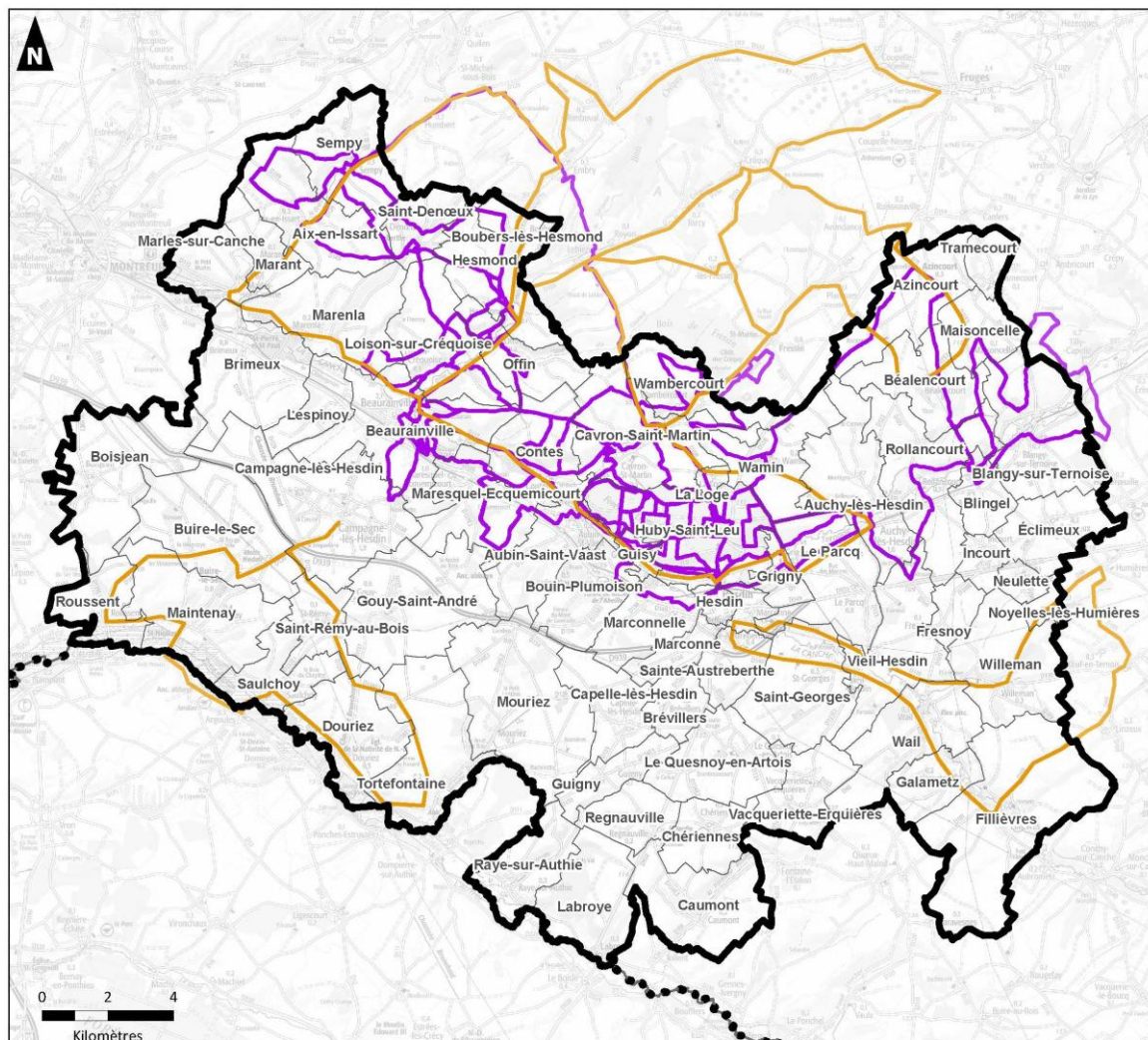
La base de Bouin-Plumoisson fonctionne fin juin à fin août elle accueille uniquement des centres de loisir (en camping) et un peu de scolaire à la journée.



Itinéraires de randonnées

Le tourisme vert sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées est lié à la pratique de randonnées pédestres, équestres ou cyclos.

Circuits de randonnée Les randonnées à vélo

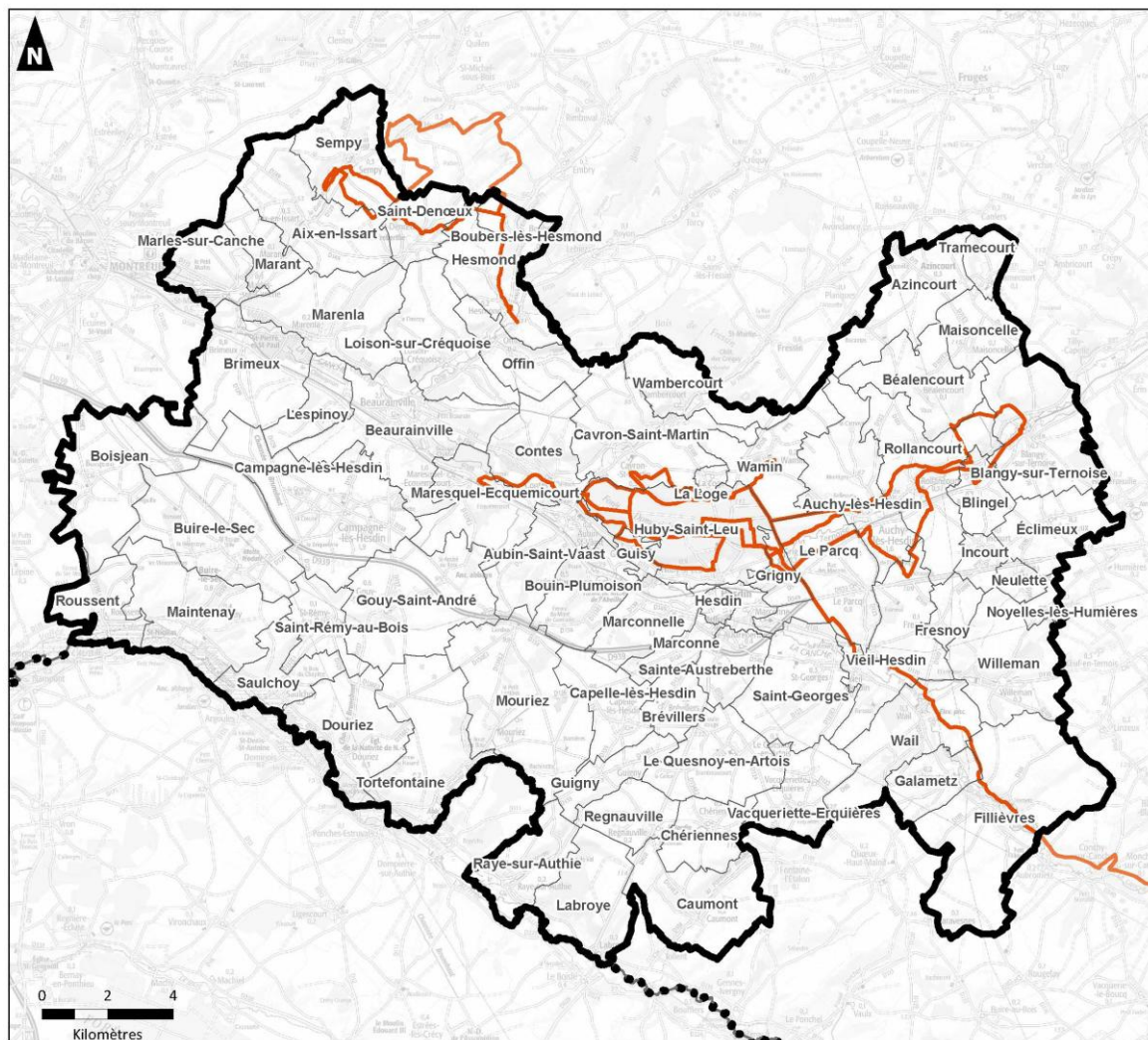


Sources : OT Vallées d'Opale - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juillet 2022

- | | |
|--|--|
|  Périmètre de la CC des 7 Vallées |  Parcours de randonnée à vélo |
|  Limites communales |  Boucles du Département |
|  Limites départementales | |

Circuits de randonnée Les randonnées équestres



Sources : OT Vallées d'Opale - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juillet 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Parcours de randonnée à cheval

D'autres circuits de randonnée sont également inscrits au Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Nous pouvons, notamment, citer les itinéraires « Canche-Authie »³ et « Tour du Ternois Sud »⁴.

D'autres circuits de randonnées plus secondaires existent de part et d'autre du territoire avec des parcours plus locaux. Ils permettent de relier les communes de la Communauté de communes entre elles et à celles des territoires voisins. Ces circuits se font à pied, à vélo ou à cheval.

³ <https://www.escapade62.fr/fr/trek/853-GRP-Canche-Authie>

⁴ <https://www.escapade62.fr/fr/trek/852-GRP-Tour-du-Ternois-Sud>

Les principaux sites touristiques du territoire

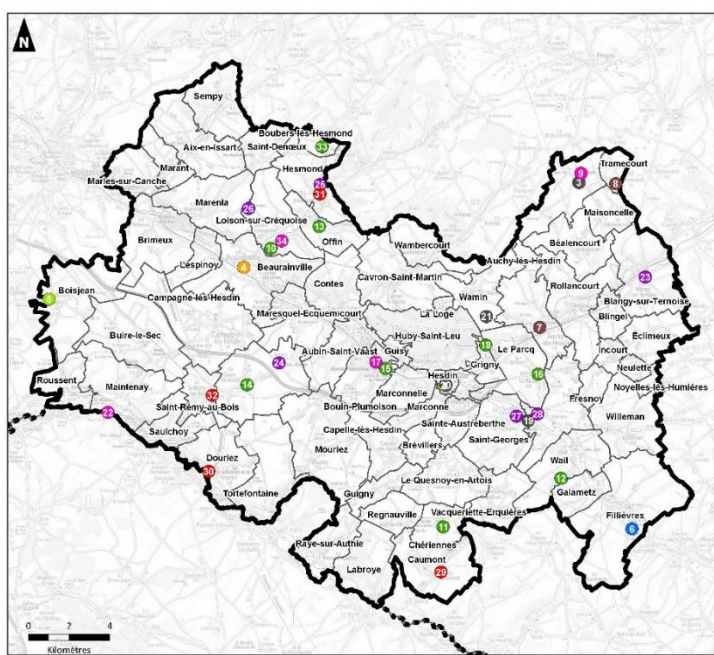
La carte ci-dessous présente les principaux sites touristiques du territoire, classés en plusieurs catégories :



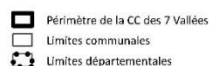
Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



A la découverte du patrimoine culturel



Sources : data.tourisme62.com - IGN - Auddicé urbanisme 2022



Sites touristiques :

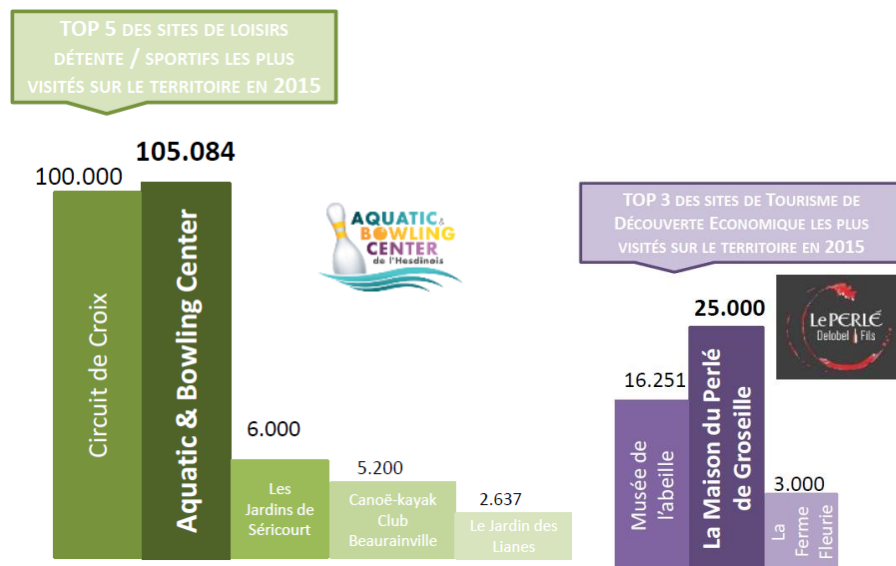
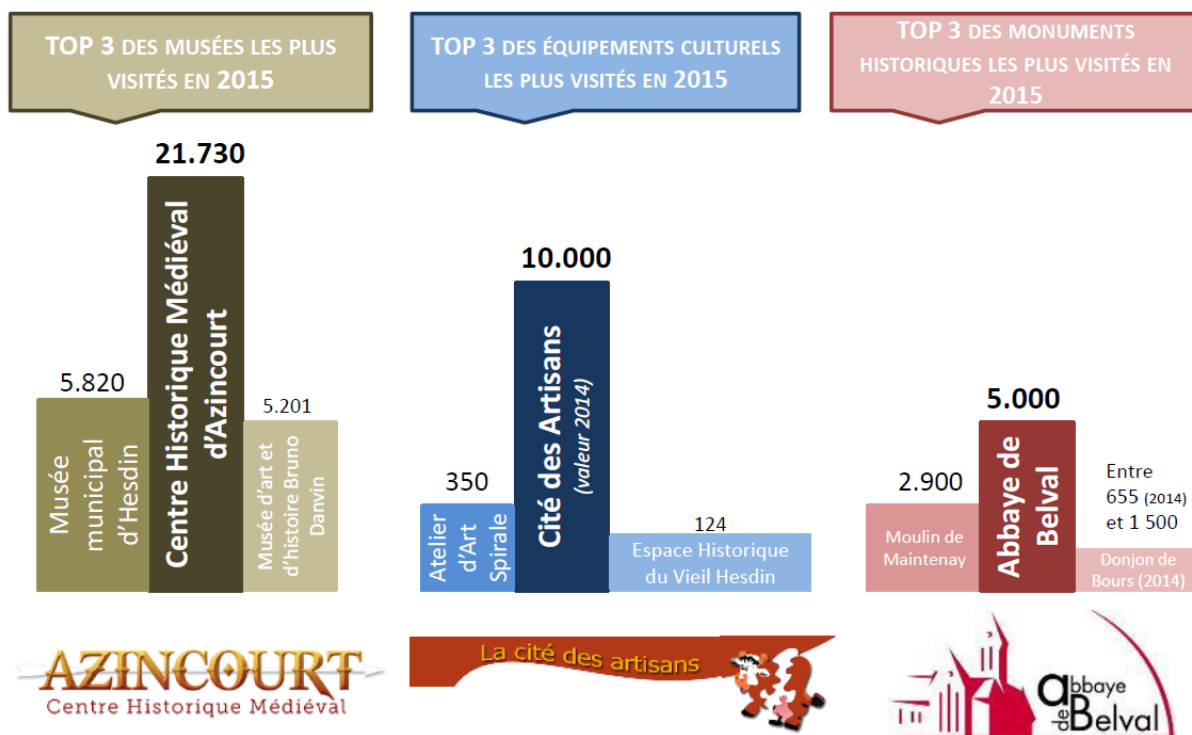
- Ferme pédagogique
- Atelier de découverte
- Château
- Eglise
- Cimetière militaire
- Site historique
- Brasserie
- Musée
- Parc et jardin



Sites touristiques :

- 1 : HESDIN - Beffroi
- 2 : HESDIN - Musée municipal
- 3 : AZINCOURT - Centre historique médiéval
- 4 : BEAURAINVILLE - Brasserie Quentovic
- 5 : ECUIRES - Château le Quiévreumont
- 6 : FILLIEVRES - Cimetière britannique
- 7 : AUCHY-LES-HESDIN - Eglise Saint Silvain et Saint Georges
- 8 : TRAMECOURT - Eglise Saint Léonard
- 9 : AZINCOURT - Azincourt 1415 - Le Moyen-âge en 7 Vallées
- 10 : LOISON-SUR-CREQUOISE - Le jardin de la grosaille
- 11 : CHERIENNES - Jardin des lianes
- 12 : WAIL - Le jardin des hayures
- 13 : OFFIN - Jardin des Sous Avesnes
- 14 : GOUY-SAINT-ANDRE - Le jardin et le potager de l'Envas et l'Echoppe
- 15 : BOUIN-PLUMOISON - Jardin des plantes mellifères d'Histoire d'Abeille
- 16 : LE PARCQ - Le jardin d'Eden
- 17 : BOUIN-PLUMOISON - Histoire d'Abeille
- 18 : GRIGNY - Pépinière-jardin Mela Rosa
- 19 : VIEIL HESDIN - Site historique du Vieil Hésdin
- 20 : HESDIN - Villages Patrimoines en 7 Vallées Ternois
- 21 : WAMIN - Ancienne commanderie du Bois Saint Jean
- 22 : MAINTENAY - Moulin du Maintenay
- 23 : BLANGY-SUR-TERNOISE - En Vie de Nature
- 24 : GOUY-SAINT-ANDRE - Apprenez la musique ou la peinture
- 25 : HESMOND - Atelier de fabrication de fromage de chèvre
- 26 : LOISON-SUR-CREQUOISE - Reconnectez-vous à votre nature profonde
- 27 : SAINT-GEORGES - Atelier de Raku
- 28 : VIEIL HESDIN - Atelier Vitrail
- 29 : CAUMONT - Ferme pédagogique
- 30 : DOURIEZ - Ferme pédagogique
- 31 : HESMOND - Ferme pédagogique
- 32 : SAINT-REMY-AU-BOIS - Ferme pédagogique
- 33 : BOUBERS-LES-HESMOND - Le Val des Roses
- 34 : LOISON-SUR-CREQUOISE - La Cave du Perlé

Les sites touristiques générant le plus de visites à l'échelle du PETR :



Source : « Les équipements touristiques du Nord-Pas-de-Calais
Fréquentation annuelle de 2006 à 2015 »

En résumé sur la CC7V :

- **Equipements culturels :**
Cité des Artisans (10 000 visiteurs en 2014)
Espace Historique du Vieil Hesdin (124 visiteurs en 2015).
- **Musées :**
Centre historique Médiéval d’Azincourt (21 730 visiteurs en 2015)
Musée municipal d’Hesdin (5 820 visiteurs en 2015)
Musée d’art et d’histoire Bruno Darwin (5 201 visiteurs en 2015).
- **Monuments historiques :**
Moulin de Maintenay (2 900 visiteurs en 2015).
- **Sites de loisirs / détente / sportifs :**
Aquatic & Bowling Center (105 084 visiteurs en 2015)
Canoë-kayak club Beaurainville (5 200 visiteurs en 2015)
Le Jardin des Lianes (2 637 visiteurs en 2015).
- **Sites de tourisme de découverte économique**
La Maison du Perlé de Groseille (25 000 visiteurs en 2015)
Musée de l’Abeille (16 251 visiteurs en 2015).

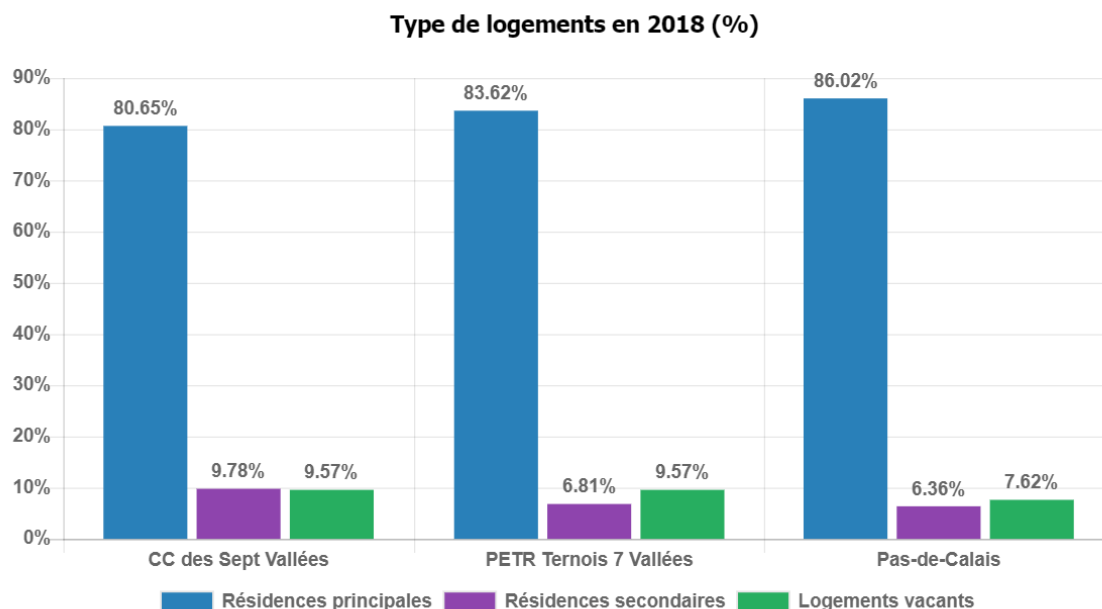
L'offre en termes d'hébergement sur le territoire se compose :

- de chambres d'hôtes ou de gîtes, répartis de manière assez diffuse,
- de campings, localisés principalement dans les secteurs de vallées. Il est important de préciser à ce sujet que 90% environ des emplacements recensés sont loués à l'année, ce qui ne laisse pas une offre conséquente à destination des touristes,
- d'hôtels, localisés majoritairement sur le pôle hesdinois, mais aussi à Gouy-Saint-André et Roussent.
- Plusieurs hébergements insolites.

Les résidences secondaires

Le territoire des Sept Vallées comptait en 2019 près de 1 520 résidences secondaires, soit 10% du parc de logement. Ce sont les secteurs de la Canche Ouest et Est qui en détiennent le plus grand nombre (13%). A contrario, c'est le secteur du Grand Hesdin qui est le moins concerné avec un taux de 6%.

Le pourcentage détenu par l'intercommunalité est bien supérieur à celui du Département du Pas-de-Calais qui en 2019 en détenait 6%. Par ailleurs, au sein du PETR Ternois 7 Vallées, le taux de résidences secondaires s'élève à 7% Ce qui revient à dire que le nombre de résidence secondaire est plus important sur les Sept Vallées que sur l'intercommunalité du Ternois.



Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

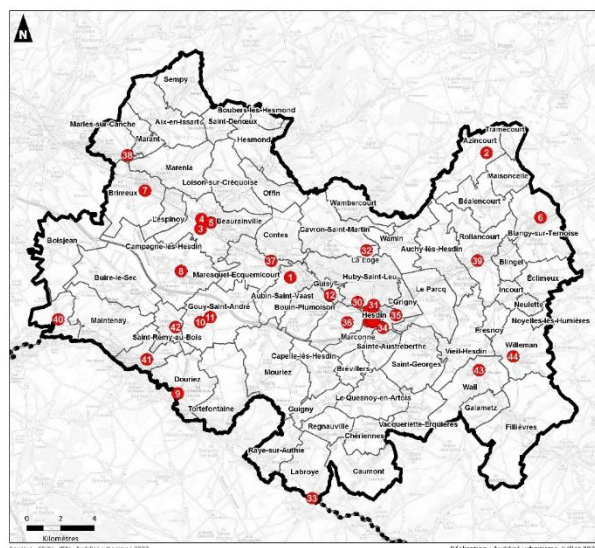
L'offre en matière de restauration



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Offre de restauration



Sources : CC des 7 Vallées - Audicé urbanisme 2022

Réalisation : Audicé urbanisme, juillet 2022



- | | |
|--|--|
| 1 - Aubin-Saint-Vaast : SOS Pizza | 23 - Hesdin : Le Globe |
| 2 - Azincourt : Le Charles VI | 24 - Hesdin : La Brèche |
| 3 - Beaurainville : Le Belém | 25 - Hesdin : L'Ecurie |
| 4 - Beaurainville : Quentovic | 26 - Hesdin : Le Commerce |
| 5 - Beaurainville : La Scala | 27 - Hesdin : Le Café des Arts |
| 6 - Blangy-sur-Ternoise : Au Relais du Vieux Chêne | 28 - Hesdin : Le Bœuf |
| 7 - Brimeux : La Sauvagine | 29 - Hesdin : Le Top Self |
| 8 - Campagne-lès-Hesdin : Le Bistrot Gourmand | 30 - Huby-Saint-Leu : Le Manoir de la Canche |
| 9 - Douriez : L'Andouiller | 31 - Huby-Saint-Leu : La Garenne |
| 10 - Gouy-Saint-André : Le Clos de la Prairie | 32 - La Loge : Auberge de la Forêt |
| 11 - Gouy-Saint-André : L'Encas et l'Echoppe | 33 - Labroye : Chez Nathalie |
| 12 - Guisy : Food truck des 7 Vallées | 34 - Marconne : Les Trois Fontaines |
| 13 - Hesdin : Grill Istanbul | 35 - Marconne : White Star |
| 14 - Hesdin : Le Mely Johnson | 36 - Marconne : De l'Essentiel à l'Assiette |
| 15 - Hesdin : Bouba Frites | 37 - Maresquel-Ecquemicourt : Relais Détente |
| 16 - Hesdin : Le Richelieu | 38 - Marles-sur-Canche : Au Soleil d'Or |
| 17 - Hesdin : La Revanche | 39 - Rollancourt : Bar de l'Étang |
| 18 - Hesdin : L'Agriculture | 40 - Roussert : Auberge des Étangs |
| 19 - Hesdin : Izmir | 41 - Saulchoy : Le Val d'Audrie |
| 20 - Hesdin : Le Trianon | 42 - Saint-Rémy-au-Bols : Toa Room |
| 21 - Hesdin : A Tabl | 43 - Wall : La Clé des Chants |
| 22 - Hesdin : La Belle époque | 44 - Willman : Auberge des Oiseaux Chantants |

La carte ci-dessus, réalisée notamment sur la base des données présentes sur le site de l'office du tourisme, laisse apparaître une concentration de l'offre de restauration sur Hesdin.

Toutefois, on retrouve quelques établissements en-dehors de la ville centre, notamment dans la partie Ouest du territoire, comme par exemple à Campagne-lès-Hesdin, Beaurainville, Gouy-Saint-André ou encore à Douriez.

L'office de Tourisme



L'office de tourisme est structuré via 4 pôles, listés sur l'image ci-dessus.

Dans les Vallées d'Opale, on retrouve deux structures d'accueil, une Saint-Pol-sur-Ternoise et une autre également à Hesdin. De plus, l'Office de Tourisme est également présent lors des salons se déroulant hors et sur le territoire.

Des réflexions sont menées vers la création d'un nouvel office de tourisme Vallées d'Opale.

Plusieurs raisons plaident pour l'évolution du statut de l'office de Tourisme Vallées d'Opale (qui pour l'instant a un statut d'Association loi 1901). En effet, il y a un souhait des collectivités de développer le tourisme sur leurs territoires et d'en faire un axe de développement économique. De plus, une volonté de rééquilibrer la proposition touristique tourisme vert/ tourisme patrimonial se fait entendre, ainsi que de développer la commercialisation des produits touristiques et ne pas limiter les interventions des collectivités au seul financement.

Ces différentes volontés entraînent un changement de statut de la structure. A ce jour, deux types de statuts se profilent :

- D'une part, le SPIC (Services publics industriels et commerciaux) : service public soumis à une gestion privée.
- Et d'une autre part, le EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) : activité par des personnes publiques.

Éléments à retenir au sujet de l'activité touristique à l'échelle de la Communauté de communes des Sept Vallées

Sur le territoire, deux types de tourisme sont majoritaires : le tourisme patrimonial et le tourisme vert.

Le territoire comprend de nombreux édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques, mais sa richesse patrimoniale est loin de se limiter à ces édifices. En effet, le patrimoine « ordinaire » y est très important.

Le territoire présente également de nombreux atouts en termes de tourisme vert, avec le passage de véloroutes, de nombreux sentiers de randonnées et d'activités nautiques, profitant de la qualité des paysages.



Certains sites, présents sur la CC7V, représentent des sites touristiques importants en termes de fréquentation :

*Aquatic & Bowling Center (105 084 visiteurs en 2015)
La Maison du Perlé de Groseille (25 000 visiteurs en 2015)
Centre Historique d'Azincourt (21 730 visiteurs en 2015)
Musée de l'Abeille (16 251 visiteurs en 2015).
Cité des Artisans (10 000 visiteurs en 2014)
Musée municipal d'Hesdin (5 820 visiteurs en 2015).
Canoë-kayak club Beaurainville (5 200 visiteurs en 2015)
Moulin de Maintenay (2 900 visiteurs en 2015).
Le Jardin des Lianes (2 637 visiteurs en 2015).*

L'offre en termes d'hébergement sur le territoire se compose :

- *de chambres d'hôtes ou de gîtes, répartis de manière assez diffuse,*
- *de campings, localisés principalement dans les secteurs de vallées. Il est important de préciser à ce sujet que 90% environ des emplacements recensés sont loués à l'année, ce qui ne laisse pas une offre conséquente à destination des touristes,*
- *d'hôtels, localisés majoritairement sur le pôle hesdinois, mais aussi à Gouy-Saint-André et Roussent.*
- *Plusieurs hébergements insolites.*

	<i>Lors de l'atelier développement économique, patrimoine-tourisme qui s'est déroulé le 25/01/2022 à Hesdin, les participants ont été invités à citer trois atouts, trois faiblesses ainsi que trois potentiels à valoriser au sujet du tourisme et patrimoine à l'échelle de leur secteur géographique.</i> <i>Résultats de l'atelier :</i> Secteur Authie : <i>Un paysage naturel, cadre de vie et un patrimoine bâti important présents. Des activités de chasse et pêche y sont localisées et des campings y sont implantés. Mais il manque une valorisation du patrimoine et sa protection, un manque d'offre d'hébergements diversifiée et un manque global d'évènements sur le territoire. Il convient de valoriser l'Authie et ses paysages, les produits locaux, le patrimoine, la cité des Artisans et d'inventer un circuit touristique pour se trouver une réelle identité.</i> Secteur Canche Est : <i>Le territoire bénéficie d'un cadre de vie et des paysages de qualité, avec une proximité immédiate avec le littoral. La présence de l'eau est aussi un atout pour le tourisme et les loisirs. Cependant, ont été cités comme faiblesses un manque d'hébergement, un patrimoine un danger et peu d'offre permettant de faire rester les touristes plusieurs jours sur le territoire. Pour valoriser ces activités, il faudrait renforcer la communication, développer l'évènementiel, valoriser le patrimoine remarquable et développer les sports de nature.</i> Secteur Canche Ouest : <i>Le secteur détient un cadre de vie et paysager de qualité avec des activités en plein d'air diversifiées et des éléments de patrimoine présents. Il est à noter également la présence de plusieurs campings. Néanmoins, il manque une offre d'hébergements touristiques diversifiée, ainsi que de la restauration. Un manque d'activités originales se fait ressentir. De plus, une partie du patrimoine n'est pas recensé. Par conséquent, pour les participants, il faut mettre en avant le patrimoine et le recenser au travers du PLUi. Des activités de nature, telles que la pêche ou l'accrobranche seraient à mettre en place. Une communication à travers des panneaux signalétiques pourrait informer les personnes de passage sur le territoire, du tourisme local.</i>
--	---



- **Secteur Ternoise :** *L'histoire du territoire et son patrimoine bâti ou naturel est une réelle ressource pour le territoire, ainsi que sa proximité avec le circuit automobile de Croix-en-Ternois. Cependant, les participants notent un manque d'hébergement et de restauration, un manque de communication sur les évènements et un manque de visibilité des sites touristiques. Il convient selon les participants de mieux communiquer sur les évènements, mettre en valeur le tourisme local, créer des circuits touristiques et s'appuyer sur le label Village Patrimoine pour venir chercher les touristes sur la côte.*
- **Secteur Grand Hesdin :** *Un patrimoine bâti conséquent, des jardins remarquables présents. La forêt domaniale d'Hesdin est un atout pour les participants. Un office de tourisme est aussi présent en son sein et le secteur. Cependant, il manque d'hébergements touristiques, d'activités de loisirs et de communication sur ce qu'il se fait sur le territoire. Il faudrait prévoir une communication sur l'offre globale du territoire. Il faudrait développer son tourisme d'histoire et de mémoire, sportif et de bien-être, créer de nouveaux évènements festifs et les valoriser. Il faudrait également proposer des offres d'hébergements plus haut de gamme.*

Analyse AFOM :

Développement économique

FORCES	FAIBLESSES
• Cinq zones économiques d'envergure intercommunale • Des entreprises diversifiées avec des filières liées à l'agroalimentaire et à l'agriculture bien représentées • 2 grands pôles d'emploi sur le territoire (pôle Hesdinois et Campagne-Beaurainville)	• Vieillessement de la population et perte de jeunes • Stagnation du nombre d'actifs • Insuffisance de foncier disponible pour accueillir des entreprises • Un taux de chômage relativement élevé et particulièrement à proximité du pôle Hesdinois • Le manque de formation du second degré et du supérieur • Pas suffisamment d'emploi pour répondre à la demande de l'ensemble des actifs du territoire • Peu d'alternative à la voiture individuelle
OPPORTUNITES	MENACES
• Développement des zones d'activités • Un coût du foncier attractif	• Une fuite des actifs vers les pôles d'emploi voisins (CA 2 Baies en Montreuillois) • Peu de secteurs permettant la multimodalité et le développement du fret • Des contraintes de développement importante pour les activités économiques existantes (insertion dans le tissu urbain, enjeux écologiques et agricoles)

Tourisme et patrimoine

FORCES	FAIBLESSES
• Des sites touristiques et culturels générateurs de flux (Centre historique médiéval d’Azincourt, cité des artisans, Aquatic & Bowling Center, la Maison du Perlé de Groseille...) • Richesse patrimoniale • Communication mise en place par l’office de tourisme ternois sept vallées • Profite de l’attractivité du littoral • Développement de la D939 qui facilite la mobilité	• Manque d’hébergements diversifiés de diverses gammes • Peu d’offre de restauration (hors Hesdin) • Le manque d’équipements de loisir et de vie nocturne • Un patrimoine parfois dégradé et peu valorisé • Manque de communication sur les évènements et activités sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
• Labélisation de huit communes « village patrimoine » • Volonté de la commune d’Hesdin de candidater pour le dispositif Site Patrimonial Remarquable • L’évolution de l’Office de Tourisme Vallées d’Opale pour avoir une structure adaptée aux ambitions touristiques du territoire • Des partenariats en construction avec les territoires voisins (Pays de Saint-Omer, CA2BM)	• Un riche patrimoine bâti vernaculaire sans protection réglementaire (corps de ferme, porches, maisons de maître, château...) • Des territoires voisins proposant une offre touristique également attractive (littoral, Marquenterre, Baie de Somme...)

PROFIL COMMERCE, EQUIPEMENTS ET SERVICES

Introduction : les équipements, commerces et services, un sujet transversal

Les équipements, commerces et services constituent une thématique centrale pour un projet d'aménagement et développement local. En effet, la thématique est intimement liée aux sujets suivants :

- **La démographie**, dont l'évolution influence le besoin en équipements, commerces et services. En l'occurrence, la Communauté de Communes des Sept Vallées (CC7V) est caractérisée par une population en légère augmentation, de plus en plus âgée, et composée de ménages de plus en plus petits.
- **La qualité du cadre de vie et l'attractivité résidentielle du territoire**. En effet, l'offre d'équipements, commerces et services est un critère majeur dans les choix de résidence des ménages. La proximité de cette offre facilite les déplacements et l'organisation quotidienne des ménages.

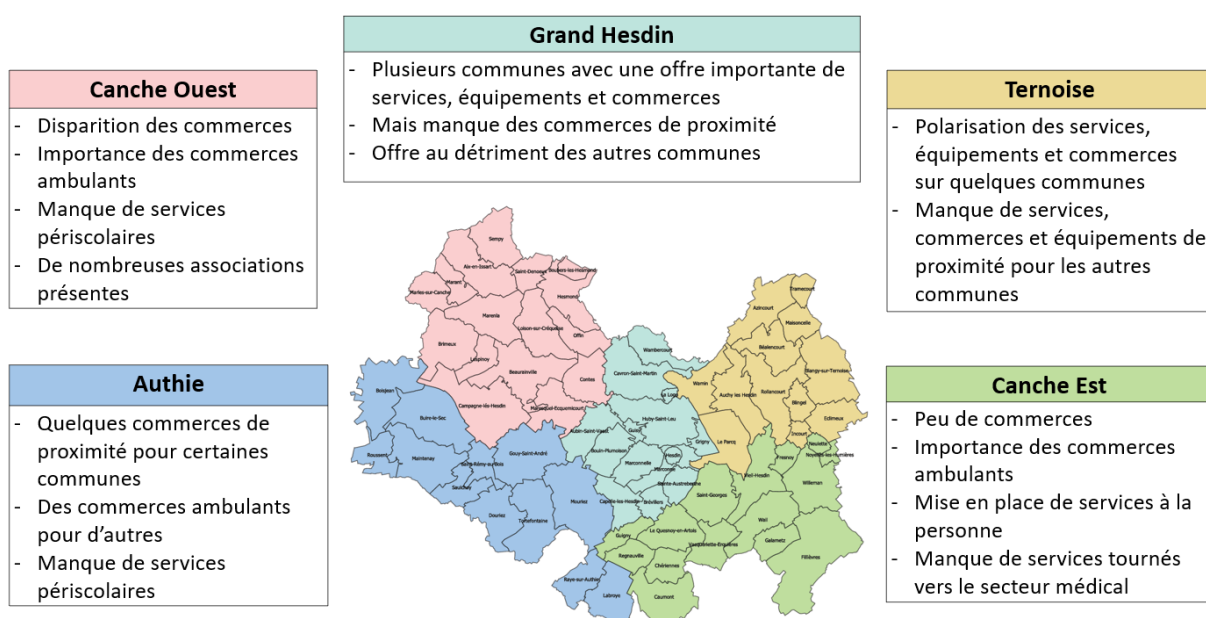
Avec l'éloignement des lieux de résidence et d'emploi, le lien entre résidence et équipements s'est partiellement distendu : les actifs peuvent accéder aux services sur le lieu d'emploi, ou entre le lieu d'emploi et le lieu de résidence. Cette tendance représente un défi pour les territoires ruraux et périurbains, qui voient leur nombre d'habitants augmenter sans que cela se ressente forcément sur la vitalité du tissu local d'équipements, commerces et services.

- **Le développement économique**. Le lien est à la fois direct et indirect :
 - direct dans le sens où les commerces et services représentent de l'emploi local. La « sphère présentielle » (toutes les activités permettant de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire) occupe en effet une place importante dans l'économie des territoires. En 2015, la sphère présentielle représentait 61% de l'emploi salarié dans les 7 Vallées,
 - indirect dans la mesure où la présence d'équipements, commerces et services contribue à l'attractivité économique du territoire.
- **La mobilité**. En effet, dans les territoires peu denses, la question de l'accès aux équipements, commerces et services est cruciale.

- **Le tourisme.** Si l'offre d'équipements, commerces et services répond au quotidien aux besoins des habitants, elle peut aussi répondre aux besoins exprimés plus ponctuellement par les touristes et excursionnistes. Ainsi, la présence d'une offre fournie contribue à rendre le territoire plus accueillant et plus attractif pour les visiteurs.

Le diagnostic équipements, commerces et services présenté à la suite s'attache d'une part à comprendre la structure et le fonctionnement du territoire en pôles d'équipements et en bassins de vie, et d'autre part à faire l'état des lieux de l'offre secteur par secteur.

Les entretiens communaux réalisés en novembre et décembre 2021 ont permis de faire émerger, par secteurs géographiques, les éléments saillants ci-dessous :



Analyse des pôles d'équipements, commerces et services

Hiérarchisation des pôles selon l'offre d'équipements, commerces et services

Une offre d'équipements, commerces et services répartie en 3 catégories

Cette analyse repose sur l'exploitation d'une base de données gérée par l'INSEE : **la Base Permanente des Equipements 2020**. Cette dernière permet de savoir précisément quels équipements, commerces et services sont présents dans chaque commune, parmi une liste de 100 items environ (relevant aussi bien des commerces et services privés, que des services et équipements publics).

L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :

- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...

Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
Maçon	proximité	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
Electricien	proximité	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
Coiffure	proximité	Services aux particuliers
Restaurant, restaurant rapide	proximité	Services aux particuliers
Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
Institut de beauté – ongles	proximité	Services aux particuliers
Epicerie, supérette	proximité	Commerces
Boulangerie	proximité	Commerces
Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
Fleuriste – jardinerie – animalerie	proximité	Commerces
Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
Médecin généraliste	proximité	Santé
Chirurgien dentiste	proximité	Santé
Infirmier	proximité	Santé
Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
Pharmacie	proximité	Santé
Taxi – VTC	proximité	Transports et déplacements
Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture
Bibliothèque	proximité	Sports, loisirs et culture

- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...

Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
Maisons de services au public, France Services	intermédiaire	Services aux particuliers
Banque, Caisse d'Epargne	intermédiaire	Services aux particuliers
Services funéraires	intermédiaire	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
Pressing – laverie automatique	intermédiaire	Services aux particuliers
Supermarché	intermédiaire	Commerces
Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
Magasin de matériel médical et orthopédique	intermédiaire	Commerces
Station service	intermédiaire	Commerces
Ecole maternelle	intermédiaire	Enseignement
Collège	intermédiaire	Enseignement
Sage-femme	intermédiaire	Santé
Orthophoniste	intermédiaire	Santé
Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé
Psychologue	intermédiaire	Santé
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
Ambulance	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
Crèche	intermédiaire	Santé
Salle de sport spécialisée	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

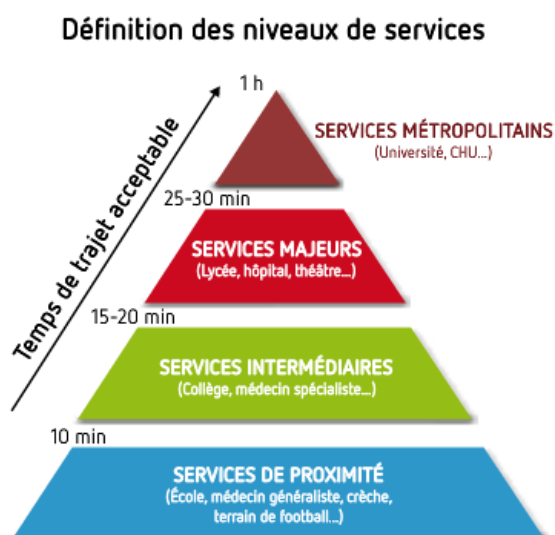
- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
Hypermarché	supérieure	Commerces
Produits surgelés	supérieure	Commerces
Poissonnerie	supérieure	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
Parfumerie – cosmétique	supérieure	Commerces
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
Formation santé	supérieure	Enseignement
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
Urgences	supérieure	Santé
Centre de santé	supérieure	Santé

Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
Dialyse	supérieure	Santé
Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
Spécialiste en pneumologie	supérieure	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
Orthoptiste	supérieure	Santé
Audio prothésiste	supérieure	Santé
Psychomotricien	supérieure	Santé
Dietéticien	supérieure	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	supérieure	Santé
Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
Adultes handicapés : accueil, hébergement	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services d'aide	supérieure	Santé
Travail protégé	supérieure	Santé
Adultes handicapés : services de soins à domicile	supérieure	Santé
Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
Gare	supérieure	Transports et déplacements
Parcours sportif/santé	supérieure	Sports, loisirs et culture
Théâtre, art de rue, cirque	supérieure	Sports, loisirs et culture
Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
Lieux d'exposition et patrimoine	supérieure	Sports, loisirs et culture

Le temps de trajet acceptable varie selon le niveau de services recherché. Ainsi, ce temps de trajet est acceptable est en moyenne :

- De **10 minutes** pour accéder aux **services de proximité** (école, médecin généraliste, crèche, terrain de football...),
- De **15 à 20 minutes** pour accéder aux **services intermédiaires** (collège, médecin spécialiste...),
- De **25 à 30 minutes** pour accéder à des **services majeurs** (lycée, hôpital, théâtre...),
- De **60 minutes** pour accéder à des **services métropolitains** (universités, centre hospitalier régional...).



Certaines communes se distinguent par l'importance de leur offre d'équipements, commerces et services

Le graphique suivant représente la variété de l'offre d'équipements, commerces et services dans chaque commune. Pour chaque catégorie, plus le segment est long, plus le nombre d'équipements, commerces et services différents est important :

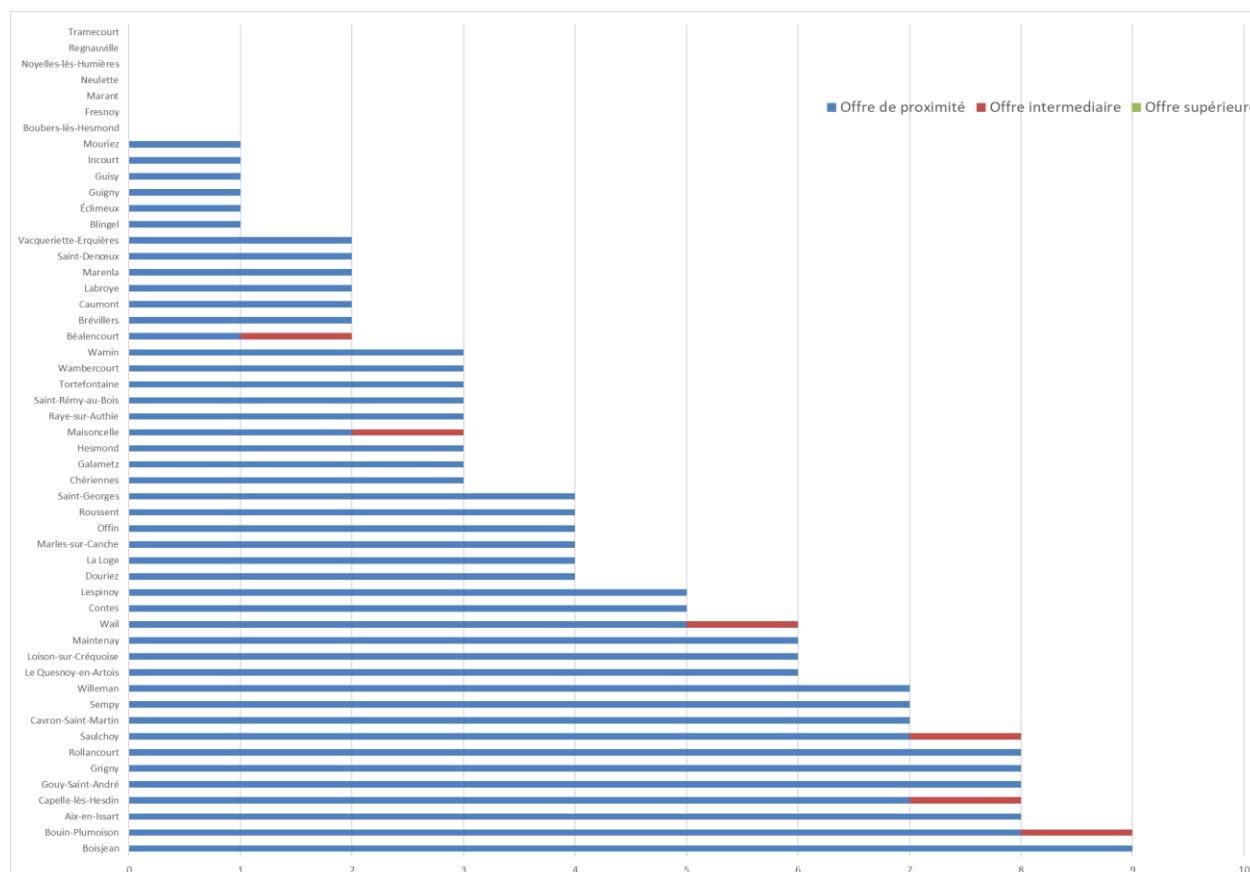


Figure 25. Variété des équipements et services dans la CC7V pour les communes détenant moins de dix équipements, services et commerces - Source : INSEE, BPE 2020. Réalisation : Auddicé Urbanisme

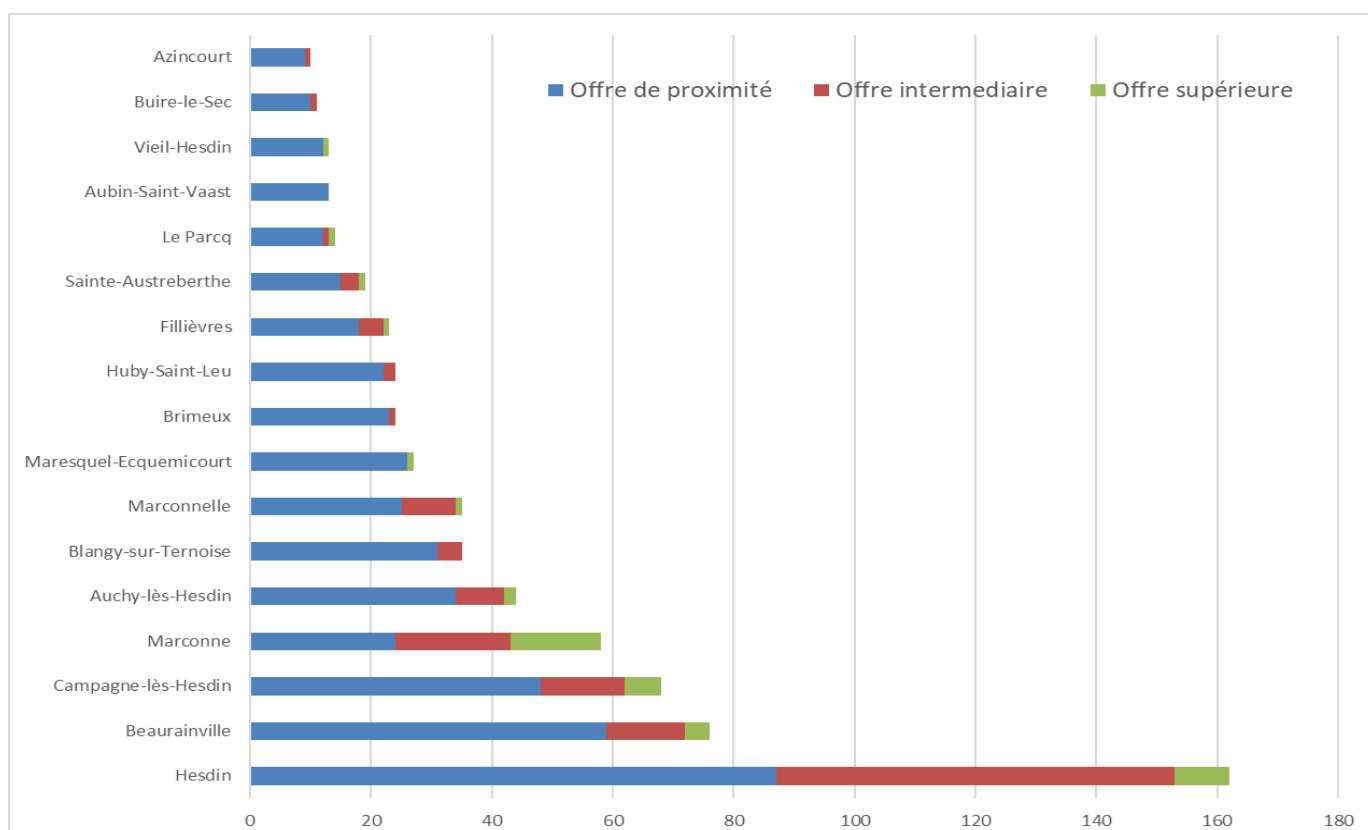
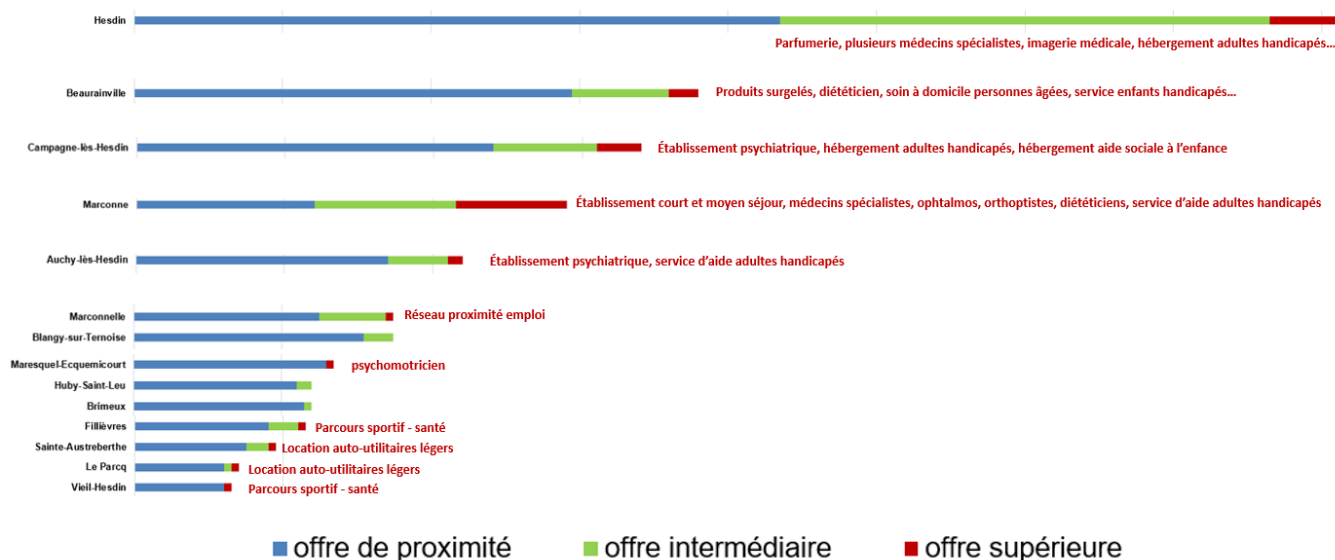


Figure 26. Variété des équipements et services dans la CC7V pour les communes détenant plus de dix équipements, services et commerces - Source : INSEE, BPE 2020. Réalisation : Auddicé Urbanisme



Sont détaillés, en police rouge sur le graphique ci-dessus, les équipements, commerces et services de l'offre dite « supérieure » (cf. liste détaillée pages 8 et 9).

Hesdin se dégage nettement comme la commune qui présente la plus grande variété d'équipements, commerces et services. La commune se distingue notamment par la présence de nombreux équipements et services de la gamme intermédiaire, mais aussi par un certain nombre

d'équipements et services supérieurs (plusieurs médecins spécialistes, imagerie médicale, hébergement pour adultes handicapés, parfumerie...).

Viennent ensuite Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin et Marconne, dont l'offre d'équipements intermédiaire est assez étoffée, avec également quelques services et équipements de la gamme supérieure.

Derrière ces quatre pôles principaux apparaît un groupe de pôles moins importants, mais caractérisés par une offre d'équipements de proximité correcte, éventuellement accompagnée de quelques équipements intermédiaires voire supérieurs. **Il s'agit d'Auchy-lès-Hesdin, Marconnelle et Blangy-sur-Ternoise**. Ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité.

Un réseau de pôles d'équipements, commerces et services relativement dense

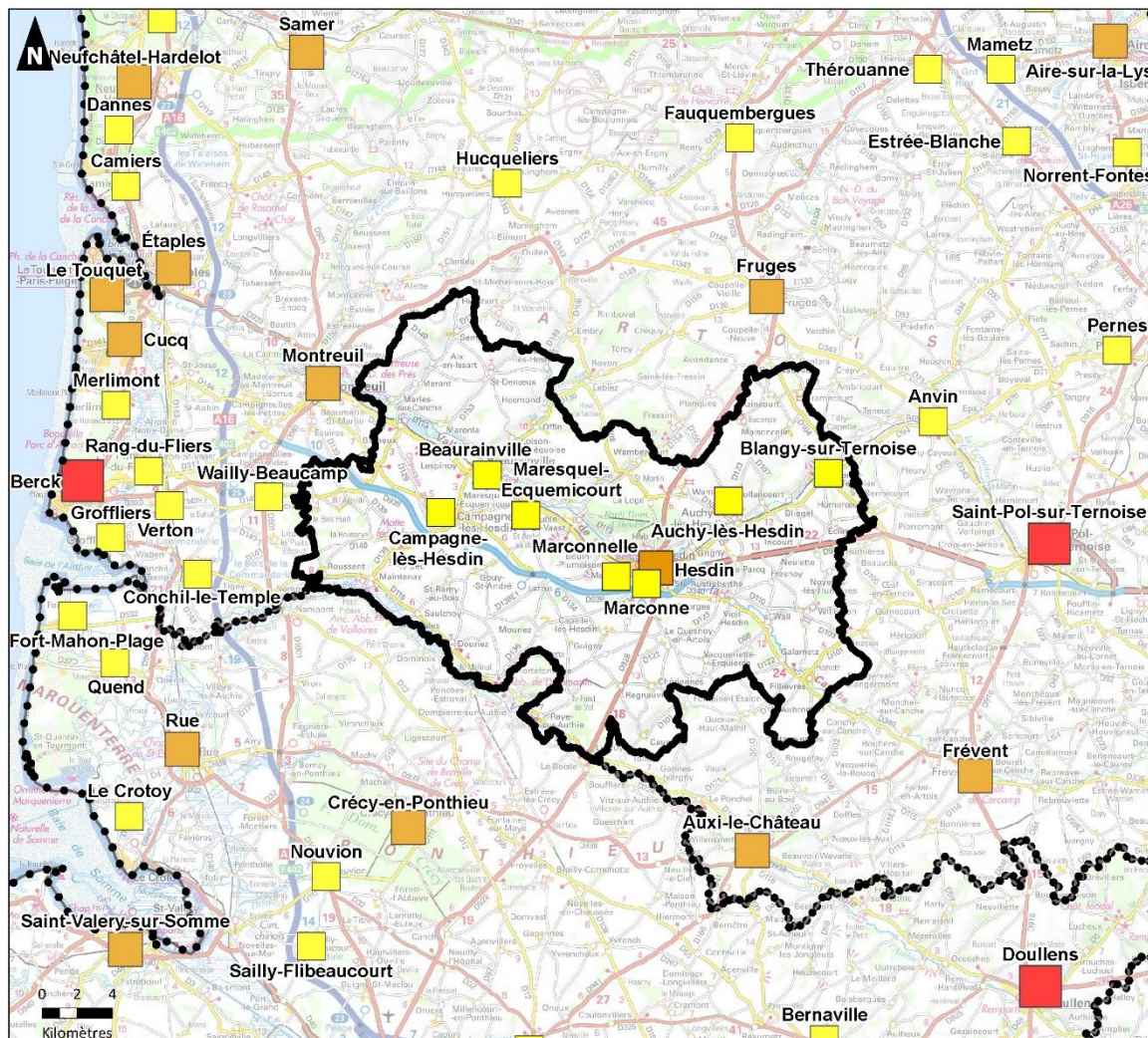
Sur la carte suivante, il a été considéré que :

- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements supérieurs sont des pôles supérieurs,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements intermédiaires proposés dans la liste de la BPE, sont des pôles intermédiaires,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements de proximité proposés dans la liste de la BPE, sont des pôles de proximité.

Cette représentation permet de spatialiser la hiérarchie observée dans le graphique précédent :

- Un pôle intermédiaire : Hesdin,
- Sept pôles de proximité : Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Marconne, Auchy-lès-Hesdin, Marconnelle, Blangy-sur-Ternoise et Maresquel-Ecquemicourt.

Les pôles d'équipements, commerces et services



Sources : INSEE BPE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|--------------------|
|  | Périmètre de la CC des 7 Vallées |  | Pôle supérieur |
|  | Limites départementales |  | Pôle intermédiaire |
| | |  | Pôle de proximité |

Compte-tenu des communes de Hesdin (1^{ère} position dans le graphique), Marconne (4^{ème} position dans le graphique), et Marconnelle (6^{ème} position dans le graphique), une réflexion basée sur « le pôle hesdinois » prend tout son sens. Celui-ci regroupe les 5 communes de Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe.

Avec ce raisonnement, le pôle hesdinois apparaît comme étant un pôle supérieur, à l'image de Saint-Pol-sur-Ternoise, Berck ou Doullens.

Les bassins de vie : un territoire multipolaire

Une seconde manière d’appréhender le fonctionnement général du territoire est de se référer **aux bassins de vie** de l’INSEE. D’après ce dernier : « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. »

Le zonage des bassins de vie est construit autour des pôles intermédiaires et supérieurs (voir carte précédente) : la méthode consiste à **déterminer les zones d’influence de ces pôles** en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

Appliquée à la CC7V et à son environnement immédiat, cette méthode se traduit par le biais de la carte de la page suivante, sur laquelle on constate que **la Communauté de Communes se partage en 5 bassins de vie (dont le plus important est celui d’Hesdin, avant celui de Montreuil)**.

Certaines communes situées en limite de la CC7V semblent être davantage tournées vers une polarité extérieure, mais ces propos ont été nuancés lors de l’atelier dédié à cette thématique par un représentant de la commune de Labroye qui indiquait ne pas comprendre l’appartenance de sa commune au bassin de vie d’Auxi-le-Château. Selon lui, la commune est davantage tournée vers Hesdin.

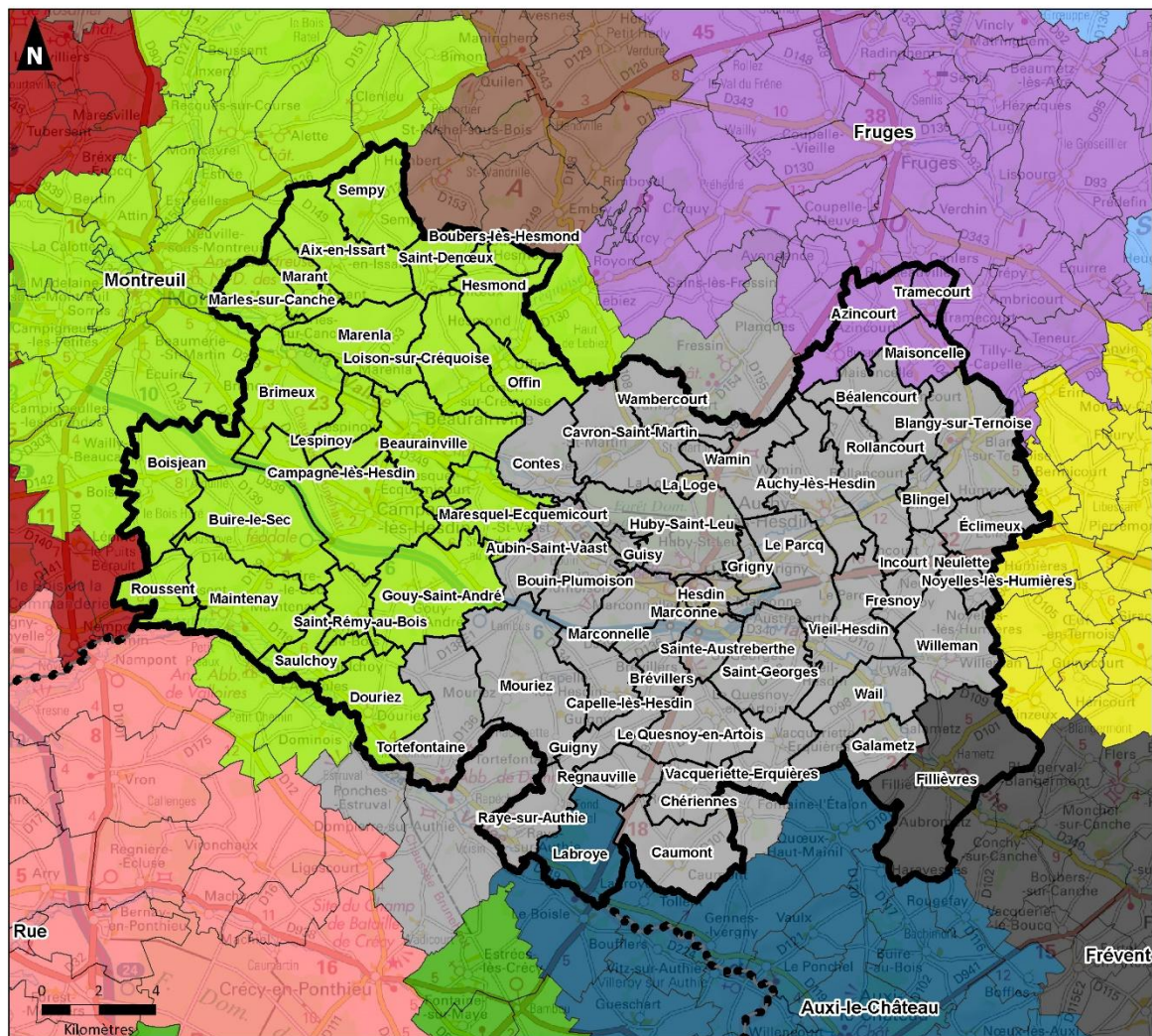
Ces données relatives aux bassins de vie datant de 2012, peut-être ne seraient-elles plus les mêmes en 2022 (malheureusement aucune donnée plus récente n’existe pour le moment).

En conclusion de cette carte, il convient de retenir qu’au regard de la surface de la CC7V, le territoire fonctionne de manière multipolaire, avec toutefois **deux bassins de vie largement majoritaires** :

- Celui d’Hesdin tout d’abord, qui englobe d’ailleurs quelques communes hors périmètre intercommunal,
- Puis celui de Montreuil.

A noter également qu’aucune commune de la CC7V ne semble appartenir au bassin de vie de Saint-Pol sur Ternoise.

Les bassins de vie en 2012



Sources : INSEE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, février 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Bassins de vie en 2012 :

- Abbeville
- Auxi-le-Château
- Berck
- Béthune
- Desvres
- Fruges
- Frévent
- Hesdin
- Montreuil
- Rue
- Saint-Pol-sur-Ternoise

Éléments à retenir sur les polarités à l'échelle de la CC7V :

La Communauté de Communes des Sept Vallées présente, d'un point de vue des équipements, commerces et services, plusieurs polarités :

- *Le pôle hesdinois (qui englobe les communes d'Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe), qui se distingue du reste du territoire par le nombre et la grande variété d'équipements, commerces et services,*
- *Cinq pôles de proximité : Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Auchy-lès-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise et Maresquel-Ecquemicourt.*



Le bassin de vie majoritaire du territoire est celui d'Hesdin, il englobe une quarantaine de communes sur le territoire des 7 Vallées, ainsi que quelques communes hors limites intercommunales.

Le tiers Ouest du territoire (un peu plus de 20 communes), fait partie du bassin de vie de Montreuil.

Puis, quelques communes en limites intercommunales sont tournées vers d'autres territoires voisins dans leurs habitudes du quotidien et appartiennent donc à d'autres bassins de vie (Fruges et Frévent notamment).

Analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services

L'offre commerciale

Répartition de l'offre commerciale traditionnelle

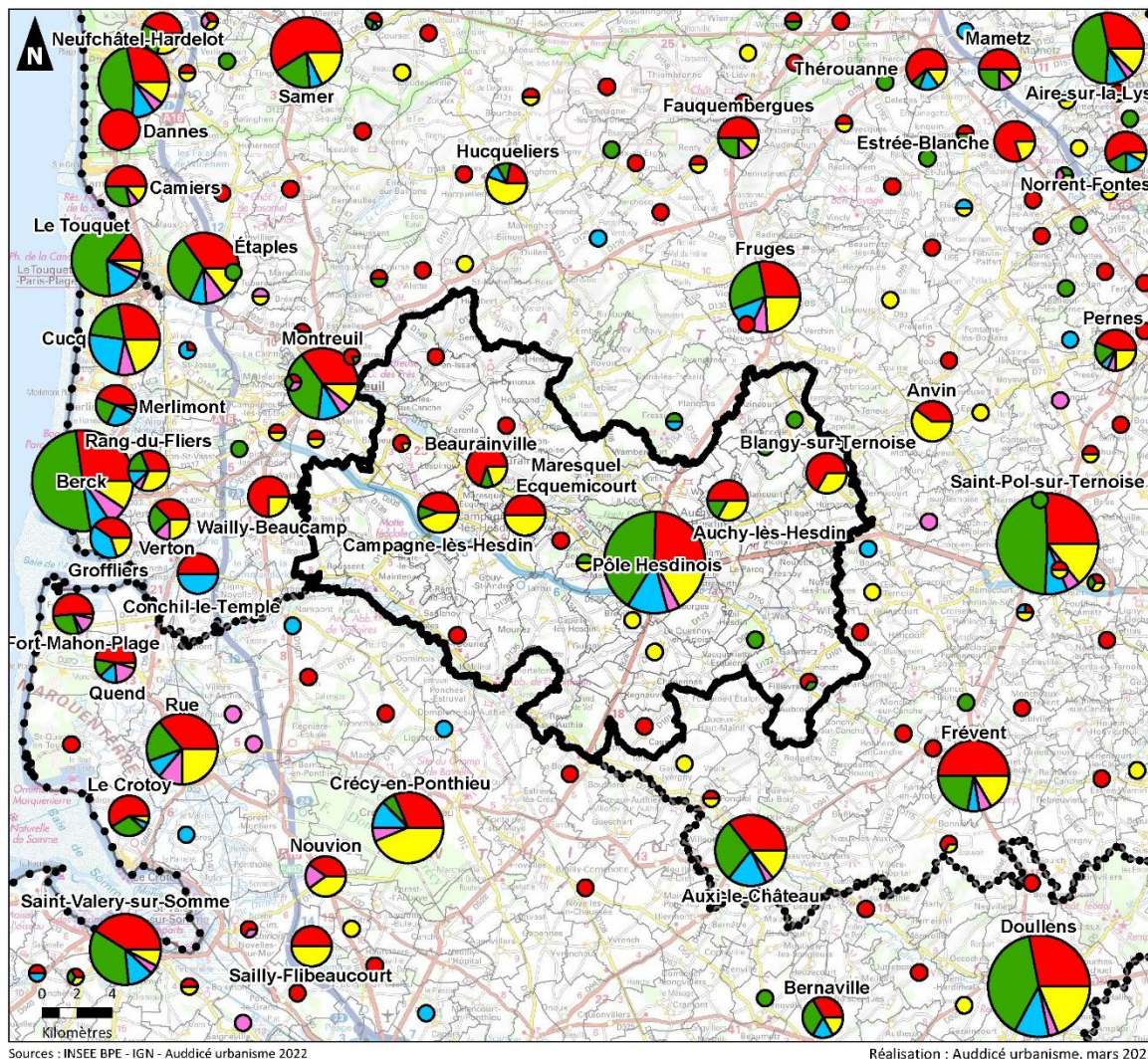
La carte de la page suivante représente l'importance des différents pôles à la fois en nombre d'équipements, commerces et services proposés (taille des symboles) et en diversité des commerces présents (diversité des couleurs présentes dans les symboles).

- La couleur rouge représente les commerces alimentaires (boulangerie, boucherie, épicerie, ...),
- La couleur verte représente les commerces dédiés à l'équipement de la personne (vêtements, chaussures, bijoux...),
- La couleur bleue représente les commerces dédiés à l'équipement de la maison (décoration, meubles, électroménager...),
- La couleur rose représente les commerces dédiés à la culture et aux loisirs (librairie, papeterie, magasins de jeux de sociétés, de jeux vidéo...),
- La couleur jaune représente les autres commerces, non assimilables aux 4 catégories précédemment listées.

La carte de la page suivante traduit une offre commerciale diversifiée sur le pôle hesdinois, où toutes les catégories de commerces se retrouvent.

Sur les 5 pôles de proximité que sont Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Auchy-lès-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise et Maresquel-Ecquemicourt, on retrouve systématiquement des commerces alimentaires, et parfois également un ou des commerces dédiés à l'équipement de la personne (cas de Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin et Auchy-lès-Hesdin).

L'offre commerciale



- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Présence d'au moins un commerce de type :

- Commerces alimentaires
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture et loisirs
- Autres

- Pôle d'équipements supérieur
- Pôle d'équipements intermédiaire
- Pôle d'équipements de proximité
- Commune

Dans le cadre de l'évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC réalisée par le cabinet Lestoux & Associés, une diminution de l'offre commerciale entre 2013 et 2021 a été mise en avant.

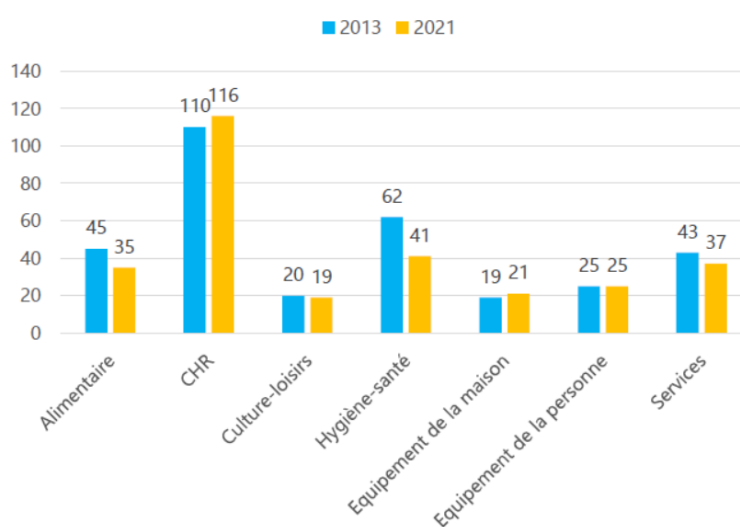
En effet, 294 commerces étaient recensés sur le territoire en 2021, soit 9% de moins qu'en 2013, avec notamment une baisse importante du nombre de commerces alimentaires traditionnels (boucherie et boulangerie).

Les filières hygiène-santé, culture-loisirs et services (souvent en croissance sur d'autres territoires), affichent également des effectifs en diminution.

Les cafés-hôtels-restaurants (CHR) constituent la filière la plus représentée sur le territoire avec une augmentation de 5% du nombre d'activités et un poids qui s'est renforcé par rapport à 2013, passant de 34% à 39% du total.

Les filières équipements de la personne et équipement de la maison affichent une relative stabilité depuis 2013 permettant à la diversité commerciale de progresser passant de 16% à 18%.

REPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE TRADITIONNELLE SUR LA CC DES 7 VALLEES



Source : analyse fichier CCI et comparaison étude 2013

Figure 27. Répartition de l'offre commerciale traditionnelle sur la CC des 7 Vallées - Source : évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC, cabinet Lestoux & Associés

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois a publié en janvier 2022 une étude sur la structuration commerciale de la Communauté de Communes des Sept Vallées. Il est à noter que 135 commerces traditionnels actifs sont recensés sur le centre-ville d'Hesdin en 2021. La commune dispose de 35% des commerces présents sur la CC7V. Sont principalement des commerces tertiaires (34), d'hygiène, santé et bien-être (24) et des hôtels, cafés restaurants (23). Toutefois, la vacance commerciale est estimée dans la commune à 18% et représente un niveau assez élevé. L'offre commerciale d'Hesdin est principalement concentrée autour de la Place d'Armes, rue d'Arras, rue du Général Tripier et la rue de la Paroisse. En effet, 90% des commerces de la ville sont centrés sur ces rues mais la vacance y est également importante avec la présence de 22 cellules commerciales vacantes.

Le pôle hesdinois représente à lui seul près de 80% de l'offre commerciale de la CC7V.

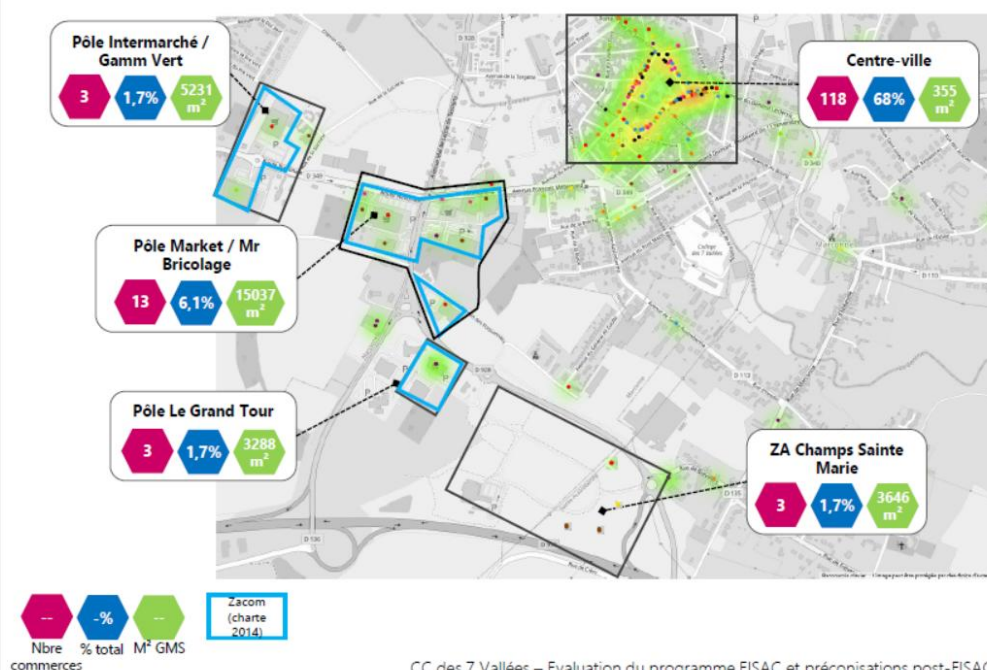


Figure 28. Spatialisation de l'offre commerciale sur Hesdin / Marconne / Marconnelle / Sainte Austreberthe - Source : évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC, cabinet Lestoux & Associés

Selon l'étude de l'AULA, en complément de l'offre présente sur le pôle hesdinois, quatre communes apparaissent comme des polarités commerciales secondaires en accueillant plus d'une quinzaine de commerces actifs. A Beaurainville, les établissements commerciaux sont principalement localisés le long de la rue principale et de la route nationale. Les commerces actifs sont au nombre de 40 dans cette commune dont 4 grandes et moyennes surfaces et 2 commerces alimentaires de première nécessité. Toujours à l'ouest du territoire, Campagne-lès-Hesdin accueille 21 commerces actifs avec 3 grandes surfaces et 2 commerces alimentaires de première nécessité. Cependant la commune connaît un fort taux de vacances (16% selon l'étude de l'AULA). Auchy-les-Hesdin compte respectivement 17 commerces actifs dont 3 commerces alimentaires de première nécessité. A contrario de Campagne-lès-Hesdin, la commune ne détient qu'une cellule commerciale vacante.

Enfin, dans la commune de Blangy-sur-Ternoise, 13 commerces sont actifs dont 2 commerces alimentaires de première nécessité.

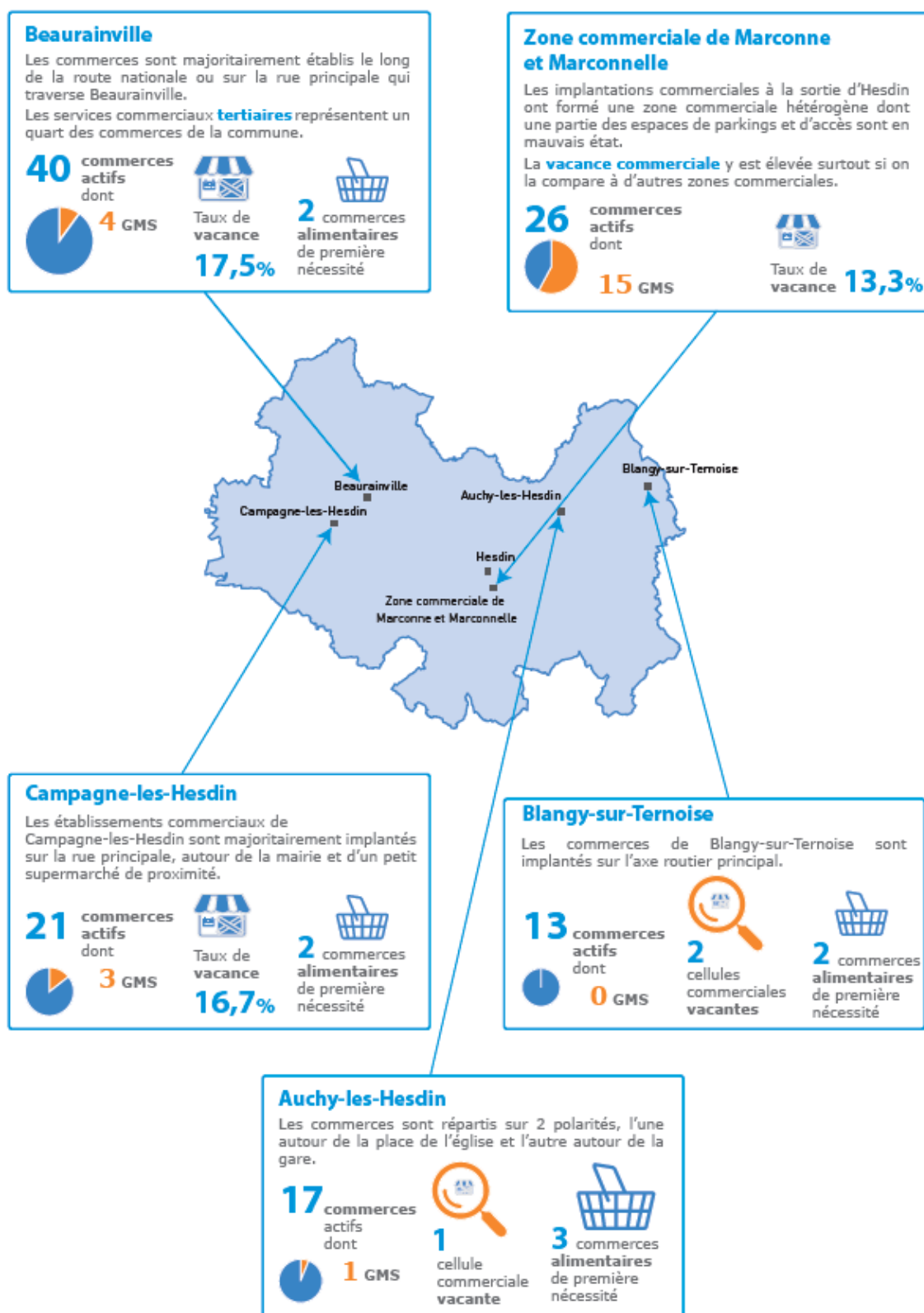


Figure 29. Localisation des polarités commerciales secondaires – source : Agence d'urbanisme de l'Artois – observatoire commerces – juin 2021

Malgré le développement d'une offre commerciale dans plusieurs polarités secondaires, un tiers des commerces de la CC7V est localisé sur la ville d'Hesdin et 50% des communes du territoire ne disposent que de deux commerces ou moins selon l'étude de l'AULA.

Zoom sur le tissu commercial alimentaire

L'évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC réalisée par le cabinet Lestoux & Associés indique que le tissu commercial de base se maintient sur le territoire.

En effet, six communes du territoire bénéficient d'un tissu commercial alimentaire de base complet représentant 34% de la population, une part identique à celle évaluée en 2013.

36 communes disposent d'un tissu alimentaire de base incomplet ou limité. Ce sont les communes dont la population a le plus progressé avec +17% pour les communes au tissu incomplet et +14% pour celles au tissu limité.

La part de population sans commerce alimentaire reste relativement importante (17%) de la population mais s'est néanmoins réduite d'un quart par rapport à 2013.

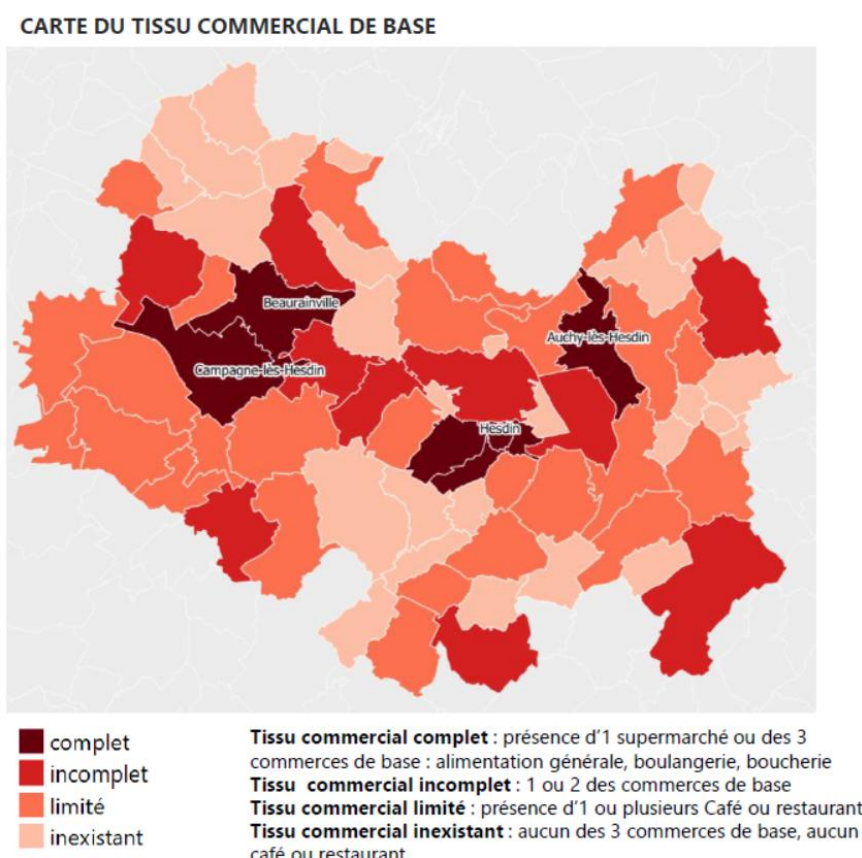
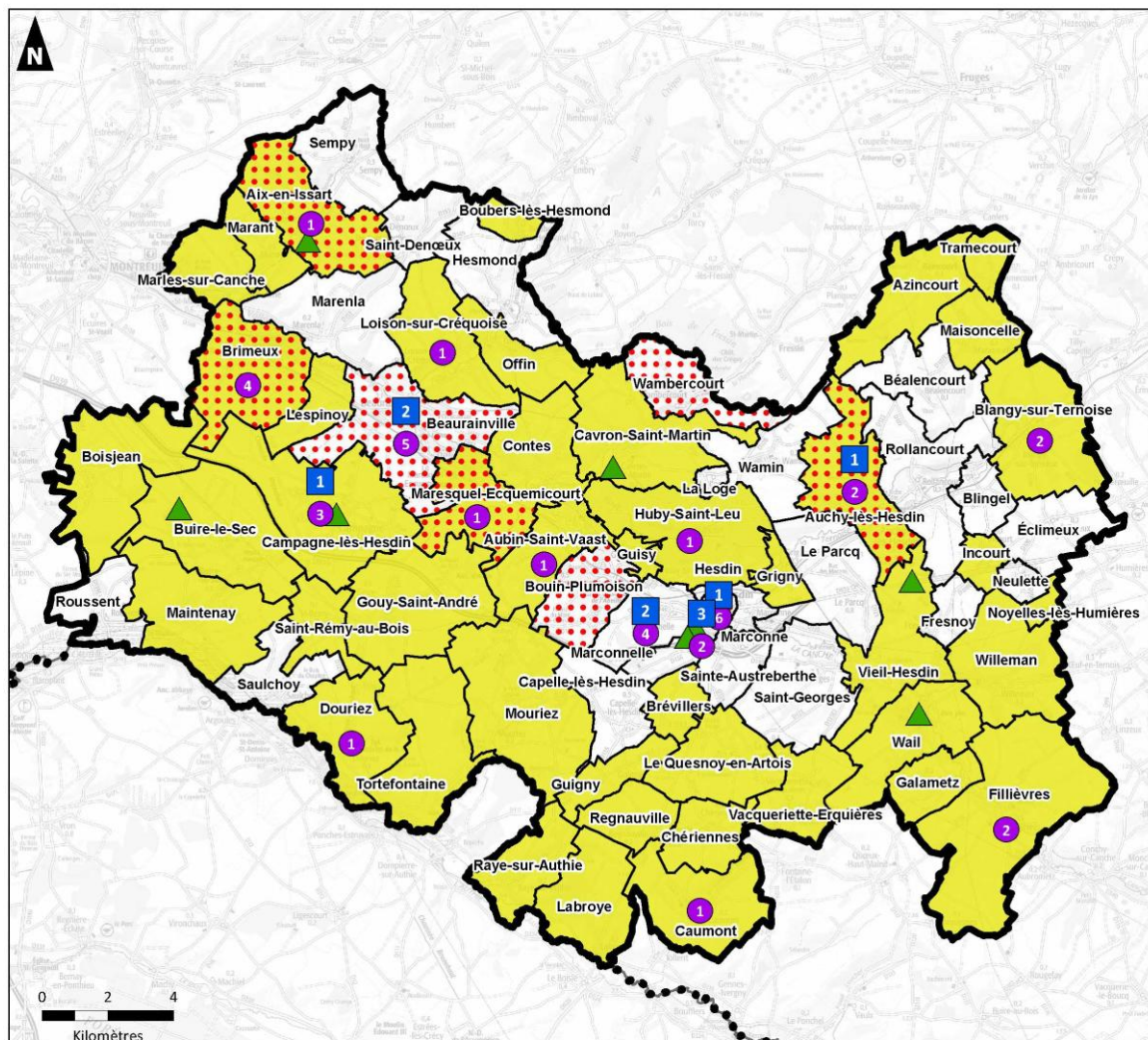


Figure 30. Carte du tissu commercial de base - Source : évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC, cabinet Lestoux & Associés

En complément de l'offre alimentaire implantée sur le territoire, une offre de commerces ambulants se localise sur certaines communes ainsi que la présence de marchés de plein vent, ou de distributeurs de denrées alimentaires (pain, pizzas, fruits et légumes...).

Cependant, il est à noter qu'une quinzaine de communes ne dispose d'aucune offre alimentaire comme en témoigne la carte de la page suivante.

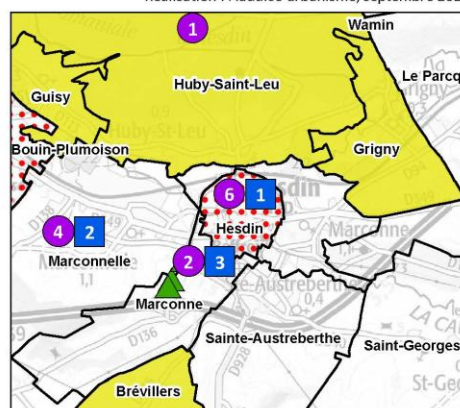
Commerces, marchés, distributeurs automatiques et commerces ambulants sur le territoire



Sources : INSEE BPE - Entretiens avec les élus - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, septembre 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Commune disposant d'un marché
- Commune bénéficiant du passage de commerces ambulants
- Distributeur automatique
- Nombre de supermarchés présents sur la commune
- Nombre de petits commerces présents sur la commune (boucherie-charcuterie, boulangerie, épicerie, produits surgelés)



Toujours par rapport à l'offre commerciale, la diversification agricole a également un rôle à jouer. En effet, cinquante exploitants localisés sur quinze communes effectuent de la vente directe, comme en témoigne la carte de la page suivante.

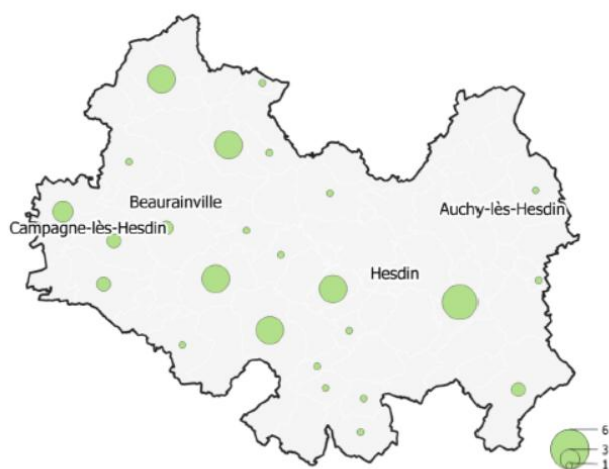
UN DEVELOPPEMENT DE
LA VENTE DIRECTE

On recense une **cinquantaine de producteurs** effectuant de la vente directe sur le territoire implantés sur 15 communes différentes.

L'offre en ventes directes s'est également fortement développée par rapport à 2013 (à l'époque, seulement une quinzaine de producteurs identifiés).

L'offre se diversifie avec notamment 46% des légumes, 31% de la viande, 12% des fruits, 12% du miel, 10% des œufs.

NOMBRE DE PRODUCTEURS PROPOSANT DE LA VENTE DIRECTE



Source : questionnaires mairies (57 répondants)

Figure 31. Nombre de producteurs proposant de la vente directe - Source : évaluation du programme FISAC et préconisation post-FISAC, cabinet Lestoux & Associés



Ferme Du Monthois - Viandes et poissons - Beaurainville (Propose des produits BIO)



La ferme d'Héauville - Vieil Hesdin

Les équipements de santé

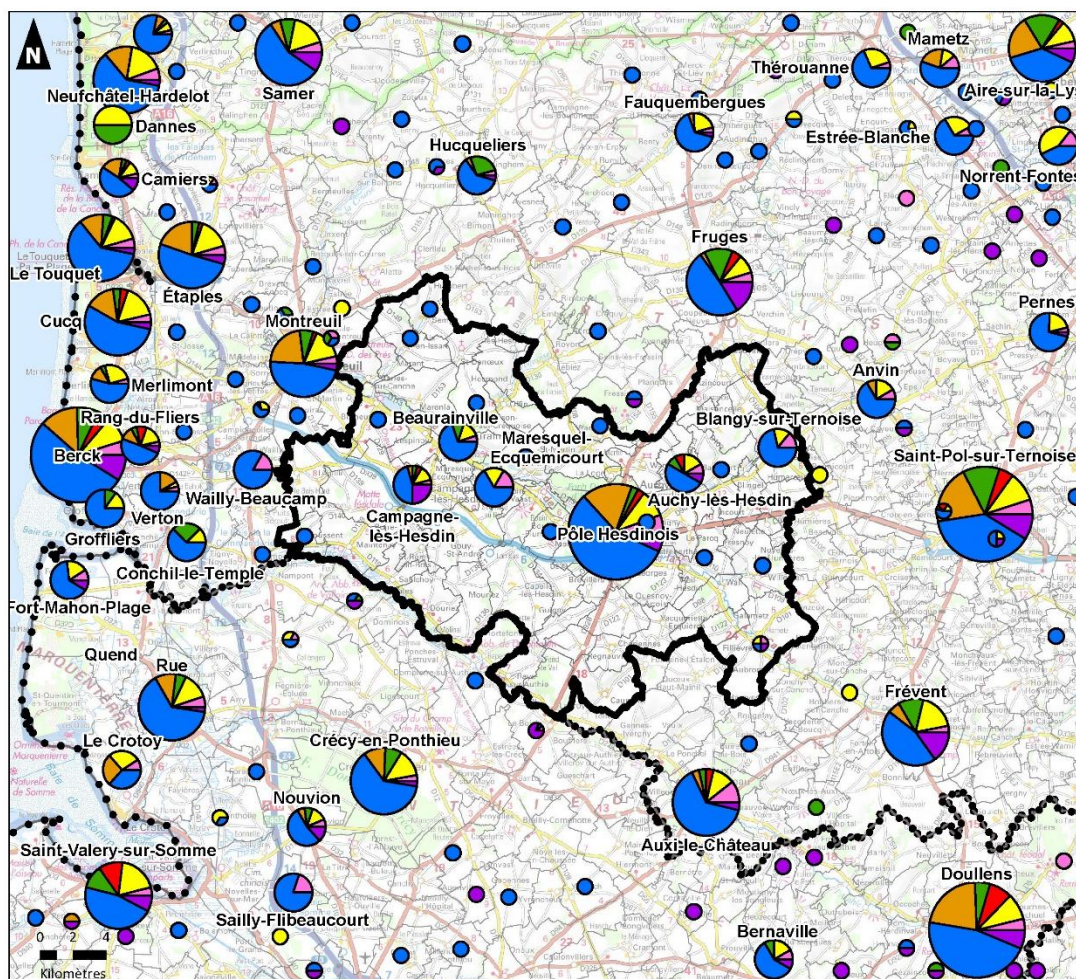
La carte ci-dessous permet de dresser un état des lieux des équipements de santé sur le territoire :



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Les services de santé



- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Présence d'au moins un service de santé de type :

- Pharmacies
 - Médecins généralistes
 - Hôpitaux, cliniques, urgences, maternités, centres de santé
 - Service d'aide et ambulatoire
 - Médecins spécialistes
 - Professions paramédicales
 - Hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants
- Pôle d'équipements supérieur
 Pôle d'équipements intermédiaire
 Pôle d'équipements de proximité
 Commune

Le pôle hesdinois propose un grand nombre de services de santé, mais aussi des services de santé très diversifiés (pharmacies, médecins généralistes, service d'aide et ambulatoire, médecins

spécialistes, professions paramédicales, hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants, et hôpital).

Ce rayonnement du pôle hesdinois en termes de services de santé ne peut que s'accroître avec l'aménagement du pôle santé, implanté sur la friche Ryssen (entre Hesdin et Marconne) ; une localisation stratégique compte tenu de sa proximité avec l'hôpital d'Hesdin et l'EHPAD.

A terme, le pôle santé va regrouper au sein d'un même espace :

- La Maison de Santé Pluridisciplinaire : constituée d'une quarantaine de praticiens, pour favoriser les parcours de soins coordonnés entre plusieurs professionnels de santé.
- La Clinique des 7 Vallées : elle comporte une unité de chirurgie ambulatoire, et propose des consultations avec des médecins spécialistes (Chirurgie viscérale et digestive, Chirurgie vasculaire, Chirurgie orthopédique, Gastro-entérologie, ORL, Stomatologie, Urologie, Ophtalmologie, ...). – Le centre de radiologie IMAO : le groupe IMAO reprend l'activité de radiologie sise actuellement en centre-ville d'Hesdin et développera son activité sur la friche Ryssen avec notamment, l'installation d'un scanner.
- Le laboratoire de biologie et d'analyses médicales OpaleBio.

Les 5 polarités de proximité offrent également une diversité satisfaisante en termes de services de santé.

Plusieurs pôles de santé sont présents dans ces polarités de proximité. En effet, une maison de santé intercommunale a été inaugurée en 2019 à Blangy-sur-Ternoise accueillant plusieurs spécialistes (médecin généraliste, pédicure-podologue, dentiste, ostéopathes, infirmiers-infirmières, kinésithérapeute et psychologue). Une seconde maison de santé devrait voir le jour courant 2022 à Beaurainville pour accueillir plusieurs médecins. Par ailleurs, au sein de la commune d'Auchy-les-Hesdin, une maison médicale accueille plusieurs spécialités. En plus de ces pôles de santé, d'autres communes telles que Fillièvres ou Maresquel-Ecquemicourt détiennent un médecin.

Ces constats positifs pour le territoire méritent toutefois d'être mis en perspective avec certaines tendances socio-démographiques qui touchent le territoire national, et qui n'épargnent pas la CC7V, comme le **vieillessement de la population**.

Bien que l'équipement de la CC7V en matière de services de santé soit satisfaisant, il faut avoir l'esprit que le territoire se caractérise par **une population de plus en plus âgée, pas forcément desservie par des services de santé de proximité**. Au sein de son projet de territoire, la CC7V a à cœur d'attirer de nouveaux médecins pour faire face à la problématique de la succession des médecins en fin de carrière et du renouvellement. Pour lutter contre la désertification médicale, les 7 Vallées souhaite subventionner les études des futurs médecins en contrepartie de leur installation sur le territoire.

Cela pose le problème sous-jacent de la mobilité des personnes sur le territoire, et notamment celle des personnes âgées, qui sont nombreuses à ne pas avoir le permis de conduire et/ou à ne pas posséder de voiture, sur un territoire où l'offre en termes de transports en commun est peu performante.

Petite enfance

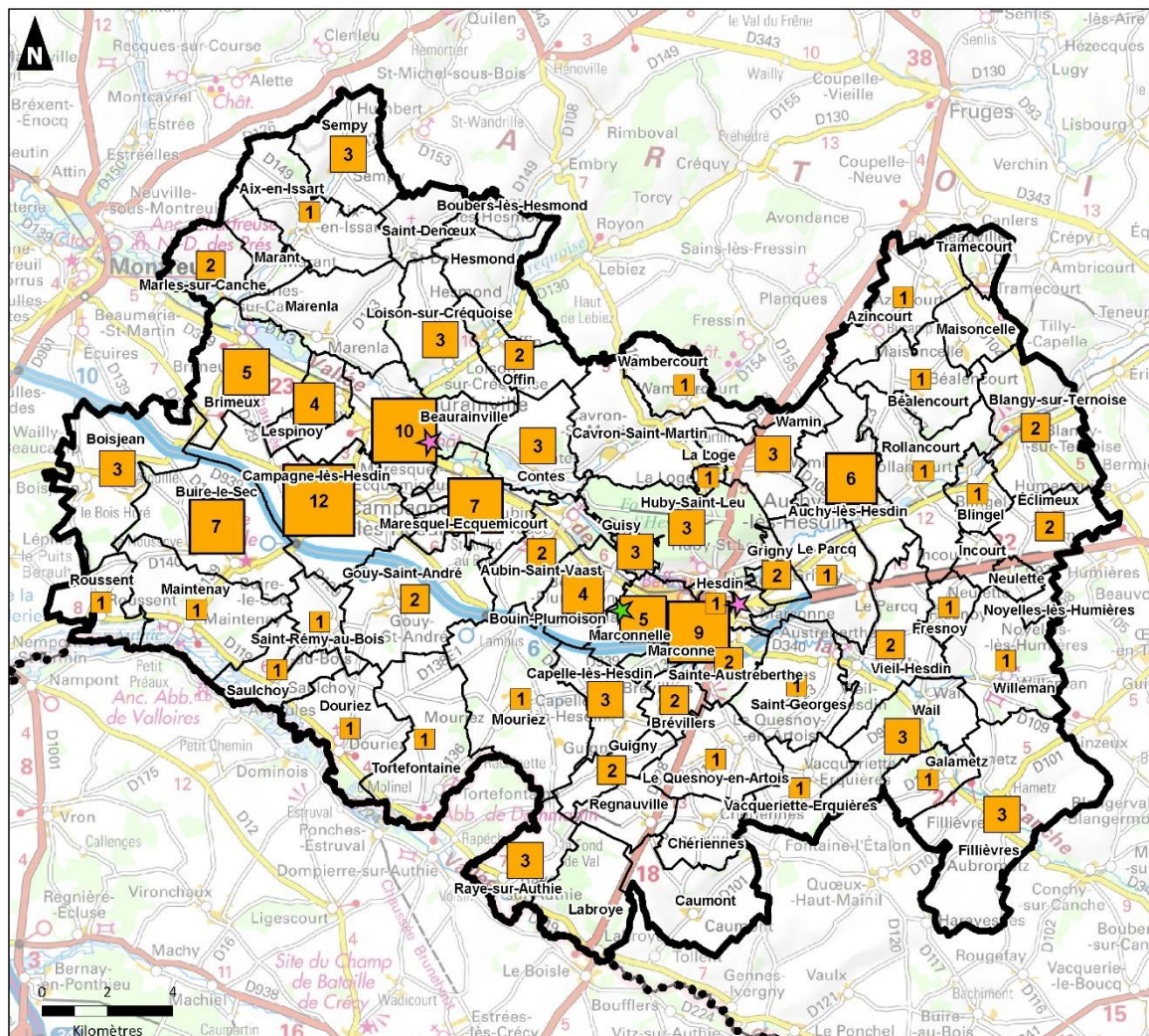
On observe à l'échelle de la CC7V une situation similaire aux grandes tendances nationales :

- L'offre en structure collective (crèche, micro-crèche) est minoritaire. En effet, le territoire comporte 2 micro-crèches à Hesdin et Beaurainville. Un projet bien avancé de micro-crèche associative se situe sur la commune de Marconnelle.
- Ailleurs, la garde des jeunes enfants est assurée par des assistantes maternelles. Ces dernières sont présentes de manière diffuse sur la CC7V.

La CC7V est dotée d'un service Petite Enfance-Parentalité, qui permet de faciliter les démarches.

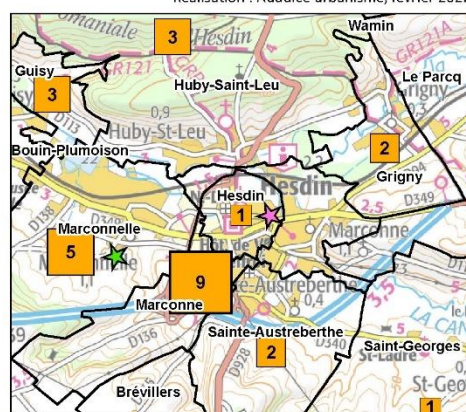
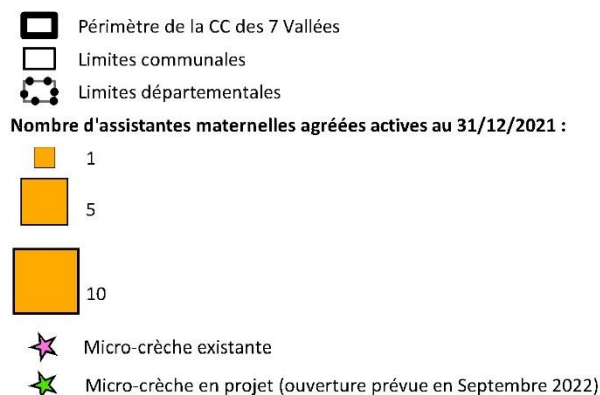
Lors des entretiens communaux, des communes comme Béalencourt ou Cavron-Saint-Martin ont évoqué la présence de locaux potentiels pour la création de MAM par exemple.

Petite enfance



Sources : INSEE BPE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, février 2022



Enseignement

Les écoles maternelles et élémentaires

L'organisation scolaire en France est relativement complexe. En effet, les communes ont le choix entre plusieurs organisations :

- école communale (à laquelle d'autres communes peuvent être rattachées, moyennant participation financière)
- regroupement intercommunal qui peut être :
 - concentré (tous les niveaux sur le même site - RPC)
 - ou non concentré (les différents niveaux sont répartis sur plusieurs communes - RPI).

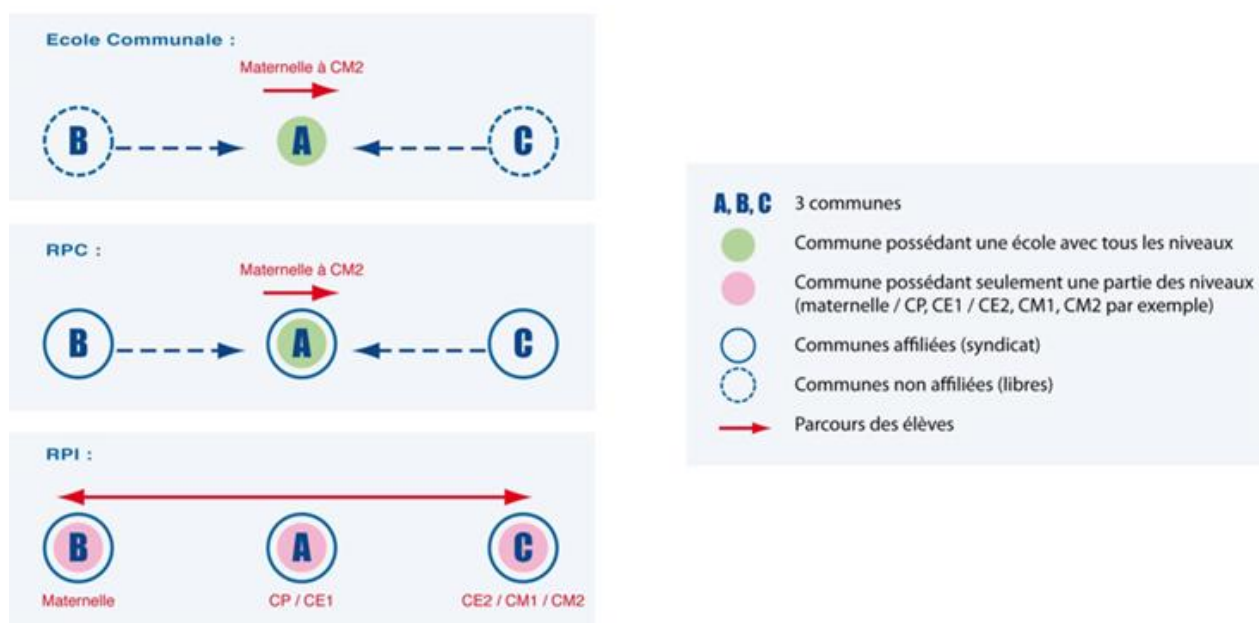
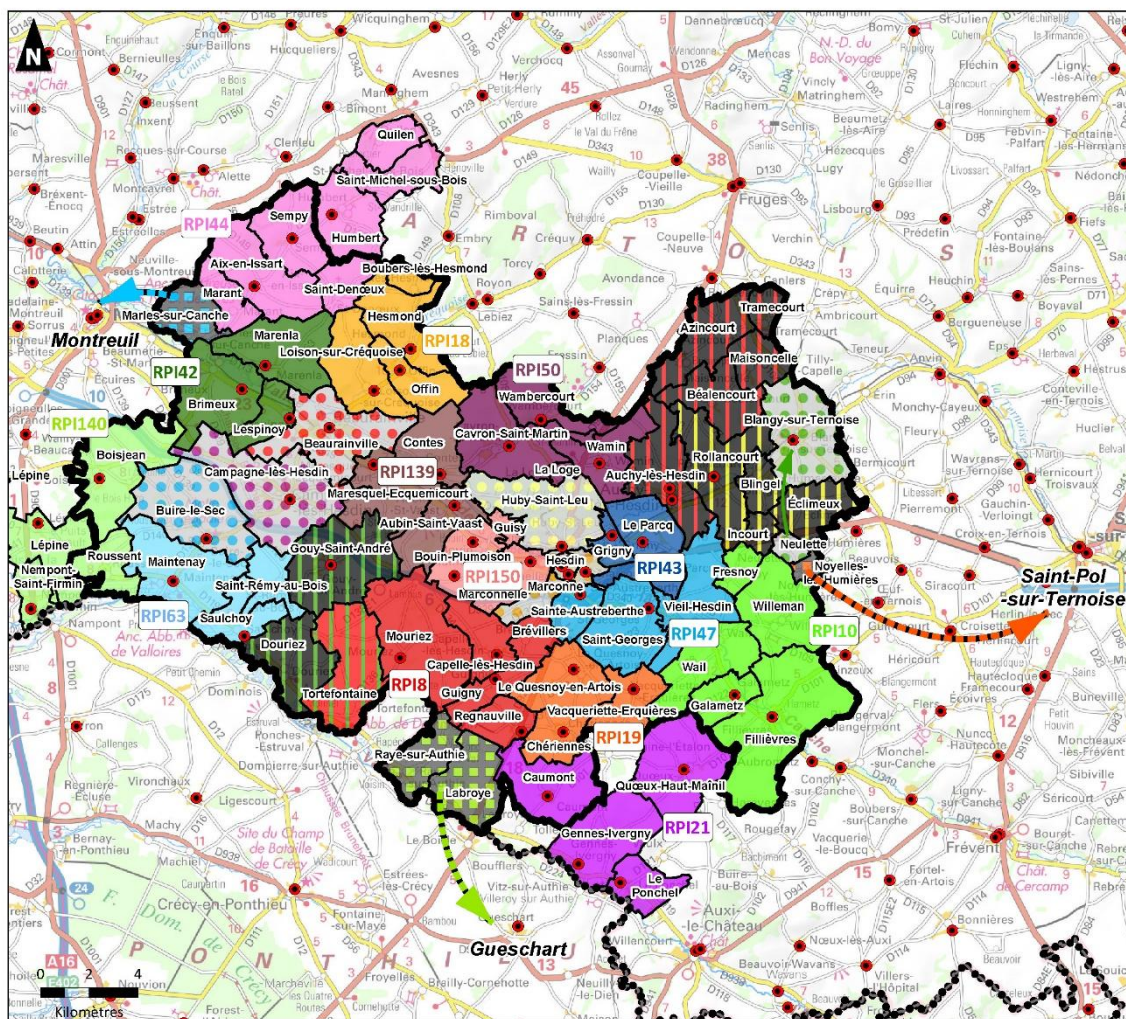


Figure 32. Les différentes organisations scolaires possibles

Pour les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation scolaire semble dépasser les limites intercommunales avec parfois des regroupements hors intercommunalité comme l'illustre la carte suivante. Le fonctionnement en RPI est majoritaire à l'échelle du territoire. Les polarités disposent la plupart du temps d'une école communale. On note la présence de quelques RPC.

Plus d'une vingtaine de communes ne détiennent pas d'école sur leur territoire, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

L'organisation scolaire



Sources : Rectorat - IGN - Audicé urbanisme 2022

Réalisation : Audicé urbanisme, février 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Ecole

- | | | | |
|--|---|--|--------|
| | Ecole communale d'Hesdin (privé ou public) | | RPI8 |
| | Ecole communale d'Huby-Saint-Leu | | RPI9 |
| | Ecole communale de Beaurainville | | RPI10 |
| | Ecole communale de Blangy-sur-Ternoise (et commune rattachée) | | RPI18 |
| | Ecole communale de Buire-le-Sec | | RPI21 |
| | Ecole communale de Campagne-lès-Hesdin | | RPI42 |
| | Ecole communale de Marconne | | RPI43 |
| | Commune rattachée à l'école de Gueschart (80) | | RPI44 |
| | Commune rattachée à l'école de Montreuil-sur-Mer | | RPI50 |
| | Commune rattachée à l'école de Saint-Pol-sur-Ternoise | | RPI63 |
| | RPC d'Auchy-lès-Hesdin | | RPI139 |
| | RPC de Gouy-Saint-André | | RPI140 |
| | RPC de Gouy-Saint-André ou RPI8 | | RPI147 |
| | RPC de Rollancourt | | RPI150 |

Nom de la commune	Etablissement scolaire 1er degré de rattachement	Ecole ou classe sur la commune
Aix-en-Issart	RPI 44	OUI
Aubin-Saint-Vaast	RPI 139	OUI
Auchy-lès-Hesdin	école maternelle + école élémentaire	OUI
Azincourt	école maternelle + école élémentaire de Auchy-Lès-Hesdin	NON
Béalencourt	école maternelle + école élémentaire de Auchy-Lès-Hesdin	NON
Beaurainville	Ecole primaire de Beaurainville	OUI
Blangy-sur-Ternoise	Ecole primaire de Blangy-sur-Ternoise	OUI
Blingel	RPC de Rollancourt	NON
Boisjean	RPI 140	OUI
Boubers-lès-Hesmond	RPI 18	NON
Brévillers	RPI 8	NON
Brimeux	RPI 42	OUI
Buire-le-Sec	Ecole primaire de Buire-le-Sec	OUI
Campagne-lès-Hesdin	Ecole primaire Le Chat Botté	OUI
Capelle-lès-Hesdin	RPI 8	OUI
Caumont	RPI 21	OUI
Cavron-Saint-Martin	RPI 50	OUI
Chériennes	RPI 9	OUI
Contes	RPI 139	OUI
Douriez	Gouy St André	NON
Éclimeux	RPC de Rollancourt	NON
Fillièvres	RPI 10	OUI
Fresnoy	RPI 10	NON
Galametz	RPI 10	OUI
Gouy-Saint-André	RPC de Gouy-Saint-André	OUI
Grigny	RPI 43	OUI
Guigny	RPI 8	OUI
Guisy	RPI 150	NON
Hesdin	Ecole primaire publique	OUI
Hesdin	Ecole primaire privée Saint Joseph	OUI
Hesmond	RPI 18	OUI
Huby-Saint-Leu	Ecole primaire Huby-Saint-Leu	OUI
Incourt	RPC de Rollancourt	NON
Labroye	Ecole Communale GUESCHART (80)	NON
Lepinoy	RPI 42	OUI
La Loge	RPI 50	NON
Loison-sur-Créquoise	RPI 18	OUI
Maintenay	RPI 63	OUI
Maisoncelle	école maternelle + école élémentaire de Auchy-Lès-Hesdin	NON
Marant	RPI 44	NON
Marconne	Ecole primaire de la Fontaine	OUI
Marconnelle	RPI 150	OUI
Marenla	RPI 42	OUI
Maresquel-Ecquemicourt	RPI 139	OUI
Marles-sur-Canche	Montreuil	NON
Mouriez	RPI 8	OUI
Neulette	Ecole primaire de Blangy-sur-Ternoise	NON
Noyelles-lès-Humières	Saint Pol	NON
Offin	RPI 18	OUI
Le Parcq	RPI 43	OUI
Bouin-Plumaison	RPI 150	OUI
Le Quesnoy-en-Artois	RPI 9	OUI
Raye-sur-Authie	Ecole Communale GUESCHART (80)	NON
Regnauville	RPI 8	OUI
Rollancourt	RPC de Rollancourt	OUI
Roussent	RPI 140	NON
Sainte-Austreberthe	RPI 147	OUI
Saint-Denoëux	RPI 44	NON
Saint-Georges	RPI 147	OUI
Saint-Rémy-au-Bois	RPI 63	NON
Saulchoy	RPI 63	OUI
Sempy	RPI 44	OUI
Tortefontaine	RPC de Gouy-Saint-André ou RPI 8	NON
Tramecourt	école maternelle + école élémentaire de Auchy-Lès-Hesdin	NON
Vacqueriette-Erquières	RPI 9	OUI
Vieil-Hesdin	RPI 147	NON
Wail	RPI 10	NON
Wambercourt	RPI 50	OUI
Wamin	RPI 50	OUI
Willeman	RPI 10	NON

Les collèges de rattachement

Comme le montre la carte de la page suivante, la CC7V accueille 3 collèges publics, auxquels est rattachée la majorité des communes du territoire : ils sont situés à :

- Hesdin (collège des Sept Vallées),
- Beaurainville (collège Berlem),
- Auchy-lès-Hesdin (collège Jean Rostand).

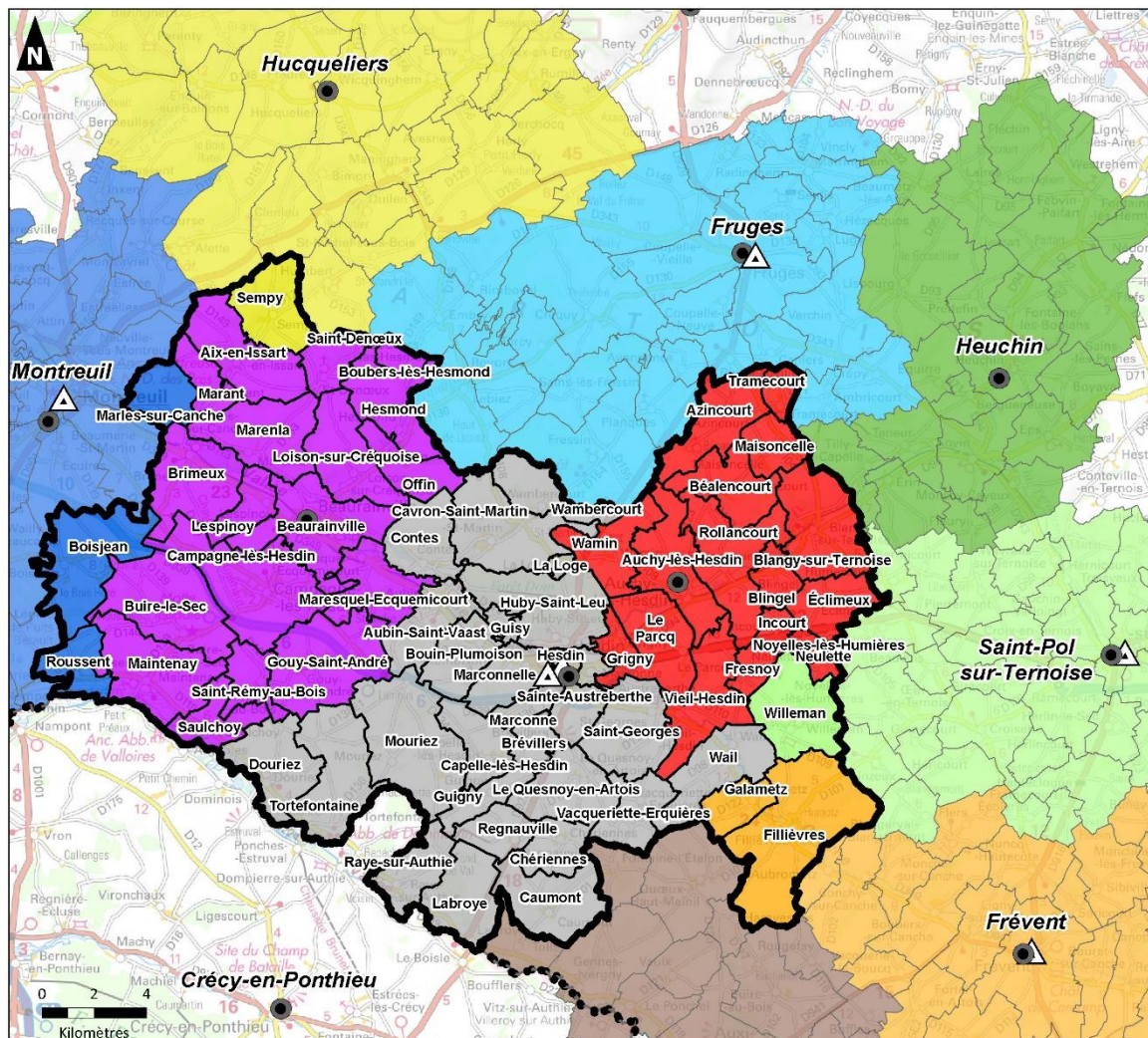
Cependant, 7 communes sont rattachées à des collèges extérieurs au territoire :

- Boisjean, Marles-sur-Canches et Roussent sont rattachées au collège du Bras d'Or à Montreuil,
- Sempy est rattachée au collège Gabriel de la Gorce à Hucqueliers,
- Willeman est rattachée au collège Roger Salengro à Saint-Pol-sur-Ternoise,
- Galametz et Fillièvres sont rattachées au collège Pierre Cuallacci à Frévent.

Il convient de souligner également qu'il existe à Hesdin un établissement privé (le collège Notre Dame), où sont scolarisés environ 170 collégiens.

Bien que ce soit le réseau de bus du Département qui assure la desserte des établissements, il apparaît que pour certains collégiens du territoire, l'établissement auquel ils sont rattachés n'est pas toujours à proximité de leur lieu de résidence.

Les collèges



Sources : portailsig.pasdecals.fr - data.hauts-de-france.education.gouv.fr - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, février 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Types d'établissement :

- Collège privé
- Collège public

Collèges de rattachement :

- Collège Belrem à Beaurainville
- Collège Gabriel De La Gorce à Hucqueliers
- Collège Jacques Brel à Fruges
- Collège Jacques Prévert à Heuchin
- Collège Jean Rostand à Auchy-les-Hesdin
- Collège Pierre Cuallacci à Frévent (avec SEGPA)
- Collège Roger Salengro à Saint-Pol-sur-Ternoise (avec SEGPA)
- Collège des Sept Vallées à Hesdin (avec SEGPA)
- Collège du Bras d'Or à Montreuil (avec SEGPA)
- Collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château

Les lycées et formations post-collège

Comme le montre la carte ci-dessous, l'offre scolaire du territoire ne dépasse par l'offre du collège si ce n'est la présence de deux MFR (Maison Familiale et Rurale), situées à Rollancourt et à Marconne.

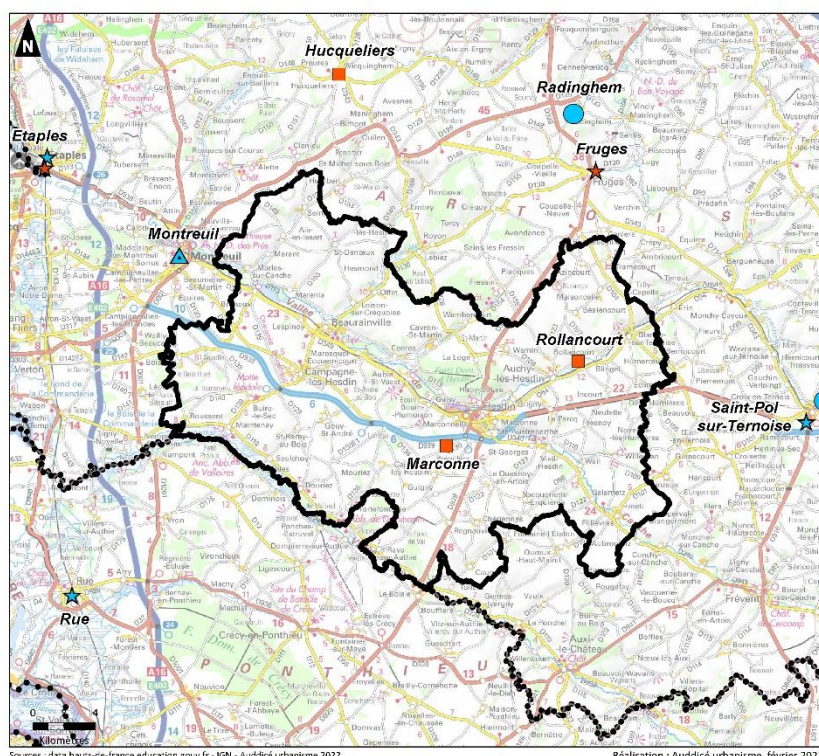
Ceci est problématique car cela induit soit des déplacements quotidiens relativement longs pour les élèves, soit une certaine obligation de passer la semaine en internat.



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Lycées et formations professionnelles après le collège



Sources : data.hauts-de-france.education.gouv.fr - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, février 2022

Lycées privés :

- ★ Lycée professionnel
- Maison Familiale Rurale

Lycées publics :

- Lycée général et technologique
- ▲ Lycée polyvalent
- ★ Lycée professionnel

Etaples :
★ - Lycée professionnel Jules Verne - Lycée des Métiers du Bâtiment et des énergies renouvelables
★ - Lycée professionnel privé Saint-Joseph - Lycées des Métiers Management, Gestion, Communication
Fruges :
★ - Lycée professionnel privé Sainte Marie
Hucqueliers :
■ - Maison Familiale Rurale de Hucquelier
Marconne :
■ - Maison Familiale Rurale de Marconne
Montreuil :
▲ - Lycée polyvalent Eugène Woillez
Radinghem :
● - Lycée d'enseignement général et technologique agricole
Rollancourt :
■ - Maison Familiale Rurale de Rollancourt
Rue :
★ - Lycée professionnel du Marquenterre - Lycée des métiers du tourisme, de la restauration et de la maintenance
Saint-Pol-sur-Ternoise :
● - Lycée général et technologique Albert Châtelet
★ - Lycée professionnel Pierre Mendès France

Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Médiathèques, bibliothèques et salles de spectacles

On observe sur le territoire de la CC7V **trois médiathèques municipales** localisées à :

- Hesdin,
- Auchy-lès-Hesdin
- Buire-le-Sec

On observe également **plusieurs bibliothèques** sur les communes de :

- Beaurainville (bibliothèque municipale),
- Marconnelle (bibliothèque municipale),
- Maresquel-Ecquemicourt (bibliothèque municipale),
- Loison-sur-Créquoise (bibliothèque municipale),
- Blangy-sur-Ternoise (bibliothèque associative).

En plus des nombreuses salles des fêtes recensées sur le territoire intercommunal, quelques salles de spectacles sont localisées sur la CC7V, avec notamment :

- La salle du manège à Hesdin,
- Le théâtre à Hesdin
- Le théâtre Saint-Martin à Beaurainville,

De manière générale, il ressortait des entretiens communaux réalisés en novembre et décembre 2021 un manque de dynamisme culturel sur le territoire. Les événements culturels sont majoritairement localisés à Hesdin, mais les habitants ont tendance à s'intéresser davantage à l'offre culturelle qui est proposée à Montreuil, Berck, Saint-Pol-sur-Ternoise, Arras ou encore Amiens. Toutefois, le territoire développe plusieurs offres d'événementiels. Par exemple, l'intercommunalité propose une programmation culturelle sous le nom de « Bougez en 7 Vallées » qui recense les manifestations culturelles ayant lieu sur le territoire. Cette plateforme permet d'informer les habitants et usagers du territoire, tous les événements qui y sont proposés. De plus, en juin 2021, a eu lieu la « Balade musicale en 7 Vallées ». Cet événement propose des concerts dans vingt communes différentes durant un même jour. Cet événement itinérant permet aux habitants d'accéder à la culture musicale.

Équipements sportifs

En termes d'équipements sportifs, certaines installations sont présentes dans de nombreuses communes comme des terrains de jeux extérieurs ou des boulodromes.

D'autres équipements ne sont pas aussi généralisés, mais restent faciles à trouver sur le territoire :

- Salles non spécialisées, pouvant accueillir des activités en salle,
- Terrains de tennis,
- Plateaux extérieurs ou salles multisports.

Trois communes se distinguent par la présence de salles de sports d'envergure intercommunale. Il s'agit des communes suivantes :

- Hesdin,
- Campagne-lès-Hesdin,
- Beaurainville.

La CC7V comprend un équipement sportif et de loisirs structurant : Aquatic & Bowling Center de l'Hesdinois, implanté sur la commune de Marconne.

Éléments à retenir sur l'analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services

- **Offre commerciale :** une offre commerciale diversifiée avec comme locomotive le pôle hesdinois. Une offre en termes de commerces alimentaire plutôt bien représentés sur le territoire, avec en complément une offre de commerces ambulants, la présence de marchés de plein vent et de distributeurs de denrées alimentaires. Toutefois, 15 communes restent sans offre commerciale.
- **Équipements de santé :** près de sept communes ont un ou plusieurs médecins généralistes. Il est à noter que le pôle Hesdinois totalise la grande majorité de médecins spécialisés. Dans ce contexte, l'aménagement du pôle santé sur la friche Ryssen est un véritable atout pour le territoire. Cependant, c'est sans compter sur le développement des autres maisons de santé à travers le territoire qui permet d'avoir une offre de santé de proximité.



- **Petite enfance :** le territoire compte deux micro-crèches, une localisée à Hesdin et une seconde à Beaurainville. De plus, un projet de micro-crèche associative sur Marconnelle est en train de se concrétiser (ouverture prévue en septembre 2022).

Par ailleurs, la garde des jeunes enfants est assurée par des assistantes maternelles, qui sont présentes de manière diffuse sur le territoire.

- **Enseignement :** Pour les écoles primaires et maternelles, l'organisation scolaire semble dépasser les limites intercommunales avec parfois des regroupements hors intercommunalité. Le fonctionnement en RPI est majoritaire à l'échelle du territoire.

Trois collèges publics sont recensés au sein de la CC7V mais certaines communes sur les franges du territoire sont rattachées à des collèges situés en dehors.

L'offre scolaire du territoire ne dépasse par l'offre du collège si ce n'est la présence de deux MFR.

- **Équipements culturels, sportifs et de loisirs :** 8 médiathèques/bibliothèques sont localisées sur le territoire. 3 salles de sport d'envergure intercommunale sont localisées sur le territoire (Hesdin, Beaurainville et Campagne-lès-Hesdin). De nombreuses communes disposent d'équipements sportifs extérieurs (terrains de sports, boulodrome, etc.). L'Aquatic & Bowling Center

implanté sur la commune de Marconne est indéniablement l'équipement sportif et de loisir structurant du territoire.

Conclusion : tendances positives, tendances négatives, manques

Le 1 mars 2022, lors de l'atelier consacré aux équipements, commerces, et services, les participants ont été interrogés sur les tendances positives, les tendances négatives, et les manques qu'ils observent sur le terrain.

Les élus étaient répartis par secteurs géographiques. Les éléments soulevés lors de ce travail sont les suivants :

La première partie de l'atelier consistait à réfléchir à l'échelle du secteur géographique sur les tendances positives, négatives et les manques concernant l'offre d'équipements, commerces et services de proximité, intermédiaire, et supérieure.

GRAND HESDIN	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> La présence de boulangeries, de commerces alimentaires, de pharmacies et du pôle santé. <u>Tendances négatives/manques :</u> Pas de commerces d'alimentation surgelée et de maisons de services, utiles pour la population des communes plus rurales.	<u>Tendances positives :</u> Les élus ont mentionné que l'offre était globalement riche sur le secteur avec la présence de commerces alimentaires, marchés, pharmacies, opticiens, banques, coiffeurs, garages automobiles, restaurants et écoles élémentaires. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, il manque des maraichers, des commerces ambulants sur certains villages, des dentistes et des médecins généralistes, des artisans et des bureaux de poste.
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Sur le territoire, se localisent le pôle santé, des supermarchés ainsi que des banques et assurances. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus soulignent le manque de magasins de sports, de loisirs et de magasins de bricolage. Par ailleurs, il est à noter un manque de sports modernes sur le secteur ainsi qu'un manque de structures de loisirs pour enfants et de garde.	<u>Tendances positives :</u> Sur le secteur, nous retrouvons des collèges et des services adaptés pour les personnes âgées et une possibilité d'hospitalisation à domicile si besoin. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les structures d'hébergement en béguinage sont peu présentes. De plus, des besoins en services tels qu'une trésorerie, gendarmerie, maison France Services sont à noter. De plus, il existe un besoin en réparation d'électroménager.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Sur le territoire, en tendance positive est à noter la présence de la gare d'Hesdin. <u>Tendances négatives/manques :</u> Malgré la présence du pôle santé, il manque de médecins spécialisés sur le secteur, ainsi que des commerces spécialisés. De plus, en termes d'équipements scolaires,	<u>Tendances positives :</u> Hesdin détient une gare mais elle est aujourd'hui peu fréquentée et le guichet a fermé. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il manque des médecins spécialisés tels que des ophtalmologistes. Il y a des besoins en termes d'équipements scolaires : lycée et formations (notamment pour les métiers de l'artisanat).

	l'offre ne va pas au-delà du collège. Il se ressent donc un manque de formations et d'apprentissage.	Il est à noter une faiblesse en matière d'offre culturelle ainsi qu'en termes de magasins spécialisés.
CANCHE EST	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Des écoles sont présentes sur le secteur (mais selon la commune, on est plus ou moins éloignés de l'école). Des distributeurs alimentaires sont présents sur quelques villages. Des coiffeurs sont présents à Fillièvres et Chériennes. Des points de vente directe dans les fermes se développent. Et un garage automobile se localise sur le secteur. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, selon les élus, il manque des commerces alimentaires, des restaurants. De plus, il manque des commerces ambulants.	<u>Tendances positives :</u> Il existe une agence postale sur Fillièvres. Mais les élus ont noté que « les commerces de Fillièvres vivent plus avec les communes limitrophes du Ternois). Des artisans sont présents mais sont excentrés du centre de Fillièvres. Le système scolaire est en RPI. Des terrains multisports sont présents sur Fillièvres. Ainsi que quelques commerces. Mais globalement, les élus mentionnent le manque d'offre tournée vers Caumont et Regnaville. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il n'existe pas de boucherie et ni de dentiste.

Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Il existe un regroupement d'infirmiers et de kinésithérapeutes à Vieil-Hesdin. Des parcours de pêche ont été créés. Et il existe quelques terrains de foot sur le secteur. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il n'existe qu'un seul médecin pour tout le secteur et qu'une seule pharmacie, tous deux basés à Fillièvres. La gendarmerie est trop éloignée selon la commune.	<u>Tendances positives :</u> Il y a un médecin généraliste sur le secteur, qui prend encore de nouveaux patients. Des kinésithérapeutes sont sur Vieil-Hesdin. Un restaurant est sur Willeman et une banque sur Fillièvres. Les élus ont mentionné « heureusement qu'on a encore des services et commerces à Fillièvres, car nous sommes loin de Hesdin et de Frévent et s'il y a avait des commerces à Vieil-Hesdin, ça ne marcherait pas car trop près d'Hesdin ». Une résidence sénior est présente sur Fillièvres. En termes de produits locaux, il y a sur le territoire un distributeur de produits agricoles et un maraicher bio est présent sur Fillièvres. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus ont témoigné du manque de services publics sur le secteur, du manque de plusieurs commerces (station-service, vétérinaire, autoécole, supermarché), ainsi que des commerces pour équiper sa maison et d'aide à la personne. De plus, il n'y a pas d'horticulteur pépiniériste.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler <u>Tendances négatives/manques :</u> Il n'existe pas de lycée, d'offre culturelle et de grande surface sur le secteur.	<u>Tendances positives :</u> Sur le secteur, nous retrouvons plusieurs gîtes et campings pour accueillir les touristes. <u>Tendances négatives/manques :</u> Rien à signaler

AUTHIE	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Sur la partie Ouest de l'Authie se ressent un certain nombre d'équipements scolaires. Sur tout le secteur, nous retrouvons quelques restaurants, auberges et friteries. De plus, une grande partie du secteur est concernée par le passage de commerces ambulants, de ventes directes. Pour les personnes âgées, il existe de l'aide à domicile, ADMR et de portage de repas. <u>Tendances négatives/manques :</u> Dans le secteur Est, le RPC est trop cher puisque le prix de la scolarité a doublé.	<u>Tendances positives :</u> Plusieurs équipements et services sont présents sur le secteur comme des écoles, terrains multisports, deux bibliothèques, infirmiers. Une épicerie est localisée sur la commune de Buire-le-Sec. Des ventes directes de produits agricoles sont également présentes. Des artisans du bâtiment et des paysagistes ont leur entreprise sur le secteur. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il n'existe pas de coiffeur sur le secteur et il n'y a qu'une boulangerie et qu'un seul garage. Pas d'offre culturelle recensée sur le secteur.
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Sur la commune de Maintenay, plusieurs magasins de matériaux et constructions sont encore présents. <u>Tendances négatives/manques :</u> Malheureusement, la Maison France Services a fermé sur la commune de Tortefontaine.	<u>Tendances positives :</u> Une station-service et un commerce vestimentaire sont sur Buire-le-Sec ainsi qu'une imprimerie. <u>Tendances négatives/manques :</u> L'offre est essentiellement basée sur Buire-le-Sec, au détriment des autres communes.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Les élus ont souligné la totale absence d'offre supérieure sur le territoire. <u>Tendances négatives/manques :</u> De manière générale, l'Authie Est est tournée vers Hesdin et l'Authie Ouest est tournée vers Campagne ou Montreuil.	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler <u>Tendances négatives/manques :</u> Rien à signaler

CANCHE OUEST	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> La plupart des équipements, commerces et services de proximité sont représentés sur le territoire. De plus, il existe une volonté politique de conserver les petits commerces. De plus, des commerces ambulants traversent le secteur. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus mentionnent une désertification médicale sur le secteur.	<u>Tendances positives :</u> Il existe de nombreux commerces, services et marchés sur le secteur. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, les commerces ne sont principalement qu'alimentaires. Il manque des restaurants et des médecins spécialisés comme des dentistes.
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Les établissements du second degré sont bien desservis. <u>Tendances négatives/manques :</u> Est à noter la présence de peu de services sur le territoire : gendarmerie, pompier, trésorerie.	<u>Tendances positives :</u> Une maison pour personnes âgées est en projet. Des artisans, vétérinaires, garage agricole sont à recenser sur le secteur selon les élus. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il manque des commerces vestimentaires, d'électroménagers, de bijouterie et une librairie.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Le territoire est localisé proche des centres hospitaliers. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il manque des structures pour accueillir les enfants handicapés. De plus, il manque des agences intérimaires.	<u>Tendances positives :</u> Sur le secteur, les élus ont mentionné la présence d'un hypermarché, d'une gare et de services adaptés pour les personnes âgées. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, les élus ont noté un besoin de médecins spécialisés et de poissonneries.

TERNOISE	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Sur ce secteur, sont présents de nombreux artisans du bâtiment. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, un manque important en termes d'offre de proximité est à déplorer : boucherie, boulangerie, commerces ambulants, restaurants, médecins généralistes, France Services.	<u>Tendances positives :</u> Les élus ont recensé la diversité des équipements et commerces de proximité sur le territoire. Il reste encore quelques cafés, hôtels, restaurants. Plusieurs écoles primaires sont présentes également. Des médecins et pharmacies sont aussi localisés. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus ont constaté une baisse du nombre de commerces ambulants sur le secteur. Malgré la présence de médecins, aucun ne peut accueillir de nouveaux patients. Même s'ils sont encore présents, le nombre de café, hôtel, restaurant, ne fait que baisser.
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Sur la commune de Rollancourt, nous retrouvons une MFR, qui permet d'attirer des jeunes. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus ont souligné un manque de commerces vestimentaires et de banques.	<u>Tendances positives :</u> Dans la commune d'Auchy-les-Hesdin, est présente une bibliothèque. A noter également sur le secteur, la présence de France Services et la permanence de la gendarmerie. <u>Tendances négatives/manques :</u> Cependant, le nombre de gendarmerie, ne fait que de baisser.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Le centre historique d'Azincourt donne au secteur une certaine visibilité. <u>Tendances négatives/manques :</u> La maison du bois a aujourd'hui une activité réduite (avec la baisse des aides de la région), les services hospitaliers sont à plus de trente minutes et aucun lycée n'est présent.	<u>Tendances positives :</u> La présence du site culturel d'Azincourt ; un hôpital de jour pour les enfants ; un EPAD et du béguinage. <u>Tendances négatives/manques :</u> Malgré tout, les structures pour les personnes âgées ne sont pas assez présentes selon les élus.

Le second atelier à la différence du premier traite le sujet à l'échelle de l'intercommunalité et non à l'échelle du sous-secteur géographique. Ainsi, il s'agissait d'étudier des scénarios selon différents profils et mentionner les tendances selon les trois niveaux d'offres présentes ou non sur le territoire.

Charline (33 ans) et Hugo (9 mois)	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Les élus ont souligné la présence de nounous et de micro crèches sur le territoire. Mais il faut en développer davantage et veiller à avoir des horaires adaptés. <u>Tendances négatives/manques :</u> Selon les élus, il est difficile de se promener avec une poussette dans certaines communes (EX. marques de trottoirs). Il est compliqué également de trouver rapidement une baby-sitter. L'accès à la téléphonie mobile et à internet est assez compliqué notamment pour appeler les urgences ou faire certaines démarches.	<u>Tendances positives :</u> Les élus soulignent la présence d'équipements scolaires et de services de micro-crèches et assistantes maternelles. Les médecins sont également présents sur le territoire pour répondre à la demande de ce ménage. <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, il manque des transports en commun.

Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Le territoire propose des activités de bébé nageurs. Un lieu d'accueil parents-enfants à Hesdin et Beaurainville sont disponibles. <u>Tendances négatives/manques :</u> Pas de magasins présents spécialisés pour les nourrissons.	<u>Tendances positives :</u> Des ateliers autour de la parentalité sont organisés dans les 7 Vallées. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais peu de magasins de puériculture ou vestimentaires. Et pas d'orthophoniste. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Nécessité de se déplacer sur Montreuil ou Berck.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler. <u>Tendances négatives/manques :</u> Pas de pédiatre ou d'urgences sur le territoire. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Obligation d'aller sur Arras ou Divion pour avoir accès aux urgences.	<u>Tendances positives :</u> A noter cependant la présence de certains médecins spécialisés. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais les élus ont noté qu'il n'y avait pas de pédiatre sur le territoire. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Nécessité d'aller sur Montreuil pour avoir accès à un pédiatre.

Marie et Vincent (32 et 35 ans) et Zoné (18 mois)	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Les élus témoignent d'un vrai cadre de vie avec des espaces de promenade. De plus, il y a des commerces et restaurants présents sur le territoire, susceptibles d'intéresser cette famille. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les généralistes du territoire ne prennent pas de nouveaux patients, il n'y a pas de dentiste. Manque de place auprès des assistantes maternelles et peu de baby-sitters.	<u>Tendances positives :</u> L'offre médicale est satisfaisante <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il n'y a pas de dentiste
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Des écoles primaires sont présentes ainsi que des garages autos.	<u>Tendances positives :</u> Un magasin de sport vient d'ouvrir sur Hesdin

services intermédiaires	<u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il est à noter l'absence d'équipements pour les bébés/enfants, de loisirs, sportifs, de pistes cyclables. De plus, il est à noter un manque de ligne de train ou de transports en commune. En termes de services, il manque également une maison de services pour les démarches administratives et de gendarmerie.	<u>Tendances négatives/manques :</u> Il manque des commerces vestimentaires pour les enfants. De plus, il n'y a pas assez de crèches et d'assistantes maternelles. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Espaces de loisirs sur la commune de Rang-du-Fliers
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Il est possible sur le territoire de louer des véhicules. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il manque des médecins spécialisés comme des pédiatres, dermatologue, orthodontiste et des urgences.	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il n'y a pas d'urgences médicales et pas de pédiatre. De plus, l'offre culturelle n'est pas assez satisfaisante pour ce genre de profil. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Pour les urgences et les pédiatres, il faut se rendre sur la commune de Rang-du-Fliers. Et pour la culture, sur Montreuil.

Cécile et Thomas (40 et 45 ans), Paul (12 ans) et Lise (7 ans)	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus ont mentionné le manque de médecins généralistes et de dentiste.	<u>Tendances positives :</u> Pour cette famille, l'offre de loisirs est assez présente <u>Tendances négatives/manques :</u> Néanmoins, selon les élus, il n'y a pas d'horaires de transports en commun cohérents pour que les enfants puissent aller à leurs loisirs (quand les parents travaillent). Et il n'y a pas de système de covoiturage entre les parents.

Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler. <u>Tendances négatives/manques :</u> Est à constater selon les élus, un manque de commerces vestimentaires pour les enfants et pour la maternité.	<u>Tendances positives :</u> Sur le territoire, se localisent trois collèges. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il y a un réel manque de médecins spécialisés sur le territoire et d'offre paramédicale. De plus, il manque des commerces vestimentaires pour les enfants.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Il n'y a pas d'hypermarché mais le besoin ne s'en fait pas ressentir puisqu'il y a une offre assez conséquente sur Hesdin. La présence d'une gare peut-être un réel avantage pour ce profil familial. <u>Tendances négatives/manques :</u> Pour cette famille, il manque un lycée, des urgences des troupes de théâtre et de cinéma sur le territoire. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> L'un des lycées le plus proche est celui situé à Berck ou Saint-Pôl, le cinéma à Crécy/Berck/Saint-Pôl ou Abbeville.	<u>Tendances positives :</u> A noter un projet de maison médicale et une maison numérique. Les horaires étendus des supermarchés permettent aux parents de pouvoir s'y rendre le soir après le travail. Les équipements et services liés aux loisirs ou à la scolarité détiennent un accueil handicapé. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les lycées se situent hors du secteur, ce qui nécessite un internat pour les enfants. Et les élus ont notifié de la non proximité avec les urgences hospitalières.

Solange et René (66 et 68 ans), retraités actifs	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Des activités de loisirs présentes telles que des balades, piscines, des clubs seniors ou des marchés. <u>Tendances négatives/manques :</u> L'offre commerciale existe mais la qualité est-elle suffisante ? Le caviste à Hesdin n'a pas suffisamment de choix. Il faut monter en gamme au niveau des restaurants.	<u>Tendances positives :</u> Les élus ont mentionné la présence de commerces, loisirs et tissu associatif correspondant à la demande de ce type de ménage, sur le territoire. <u>Tendances négatives/manques :</u> Rien à signaler

	<u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Les restaurants sont à Montreuil et le caviste à Saint Pol ou Fressin.	
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Des gares sont présentes mais les horaires ne sont pas forcément adaptés. Présence du musée Azincourt 1415. L'office de tourisme propose de multiples activités et animations. <u>Tendances négatives/manques :</u> Pas de dermatologues présents	<u>Tendances positives :</u> Les élus indiquent une bonne représentation des offres intermédiaires. <u>Tendances négatives/manques :</u> Est à noter le manque de commerces liés aux articles de loisirs et un manque de sécurité sur le territoire pour ce type de ménage.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Il y a des théâtres qui proposent une programmation culturelle. De plus, il y a une clinique qui permet d'accéder à des médecins spécialisés. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus mentionnent l'absence de cinémas et d'urgences. <u>Si manque il y a, trouvez-vous satisfaction en dehors des limites intercommunales (si oui, où) ?</u> Le cinéma le plus proche se trouve à Saint-Pol et l'offre culturelle st à Montreuil.	<u>Tendances positives :</u> Rien à signaler. <u>Tendances négatives/manques :</u> Il manque sur le territoire une offre de transport en commun correspondant aux besoins des seniors.

Christine, 83 ans, veuve et sans permis de conduire	Groupe 1	Groupe 2
Equipements, commerces et services de proximité	<u>Tendances positives :</u> Des clubs seniors sont présents sur certaines communes (mais à renforcer sur certains territoires). Un Plan Communal de Sauvegarde est également mis en place	<u>Tendances positives :</u> Pour ce type de ménage, il y a une offre de commerces ambulants, de commerces de proximité, de pharmacie, de

	pour différentes communes afin de protéger les plus fragiles lors d'évènements particuliers. <u>Tendances négatives/manques :</u> Les élus évoquent la perte de vitesse des commerces ambulants et l'absence de drive sur toutes les communes. Les élus notent qu'il est important pour les personnes âgées et/ou dépendantes de se rapprocher des centres-bourgs pour profiter des commerces, services et équipements associés.	taxis et de coiffeurs à domicile sur le territoire qui peut répondre à ses demandes. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il y a peu d'animations pour les seniors.
Equipements, commerces et services intermédiaires	<u>Tendances positives :</u> Des béguinages et autres services pour les personnes âgées ont été mis en place. Les services de transports à la demande doivent être davantage développés pour ce type de ménage. <u>Tendances négatives/manques :</u>	<u>Tendances positives :</u> De nombreux services pour les personnes âgées sont présents sur le territoire comme l'ADMR, le portage de repas, services infirmiers. Des maisons d'accueil et des béguinages sont aussi présents (mais peuvent être développés davantage). <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais il manque des médecins et kinésithérapeutes qui se déplacent à domicile. Pas de transports collectifs adaptés et pas de maisons de services pour l'accompagner de ses démarches administratives.
Equipements, commerces et services supérieurs	<u>Tendances positives :</u> Plusieurs maisons de retraite sont présentes sur les 7 vallées. <u>Tendances négatives/manques :</u> Mais l'accès à la culture lui est limité.	<u>Tendances positives :</u> <u>Tendances négatives/manques :</u> Peu de médecins spécialisés répondant à ses demandes et pas d'urgences.

L'atelier effectué avec les élus permet de faire ressortir plusieurs tendances sur le territoire. Plusieurs communes ou certains secteurs du territoire semblent dépourvus d'une offre de commerces, services et équipement de qualité. Globalement, l'analyse de l'atelier fait montre le constat que la taille et la localisation de la commune engendre une plus ou moins désertification des services, commerces et équipements. Cette désertification est grandissante lorsqu'il s'agit d'offre intermédiaire ou supérieure et oblige les habitants à une mobilité contrainte pour y accéder. A contrario, les élus des communes où se concentrent les services, équipements et commerces (ou qui sont à proximité) ont fait le constat que l'offre de proximité est très bien représentée. La présence d'offre intermédiaire y est tout de même variable.

Pour les participants l'offre de services de santé est peu satisfaisante, qu'elle soit pour la médecine généraliste ou spécialisée. Cependant, le développement des maisons de santé à travers le territoire et la politique de la CC7V pour attirer de jeunes médecins devrait pouvoir combler cette tendance négative. Néanmoins, il est intéressant de souligner que les élus des différents secteurs ont mis l'accent sur la présence d'une offre performante d'aide à domicile pour les personnes âgées qui permet leur maintien à domicile.

Pour les commerces, le principal manque estimé est celui des commerces vestimentaires, qui oblige la population à se rendre dans les autres intercommunalités à proximité. Au sujet de la scolarité, les élus semblent satisfaits de l'offre pour la scolarité élémentaire (même si l'organisation en RPI semble leur être contraignante). Cependant pour la scolarité au-delà du collège, l'offre n'est pas assez représentée. Un manque de lycée et de centre formation notamment pour les métiers de l'artisanat est à constater selon les participants.

Les élus ont également souligné le manque d'une programmation culturelle en dehors de la commune pôle d'Hesdin. Développer une offre sur l'ensemble des communes permettrait l'accès à la culture pour une plus grande partie de la population.

Durant l'atelier de mise en situation avec les différents profils proposés, les élus ont fait remarqué le manque de transports en commun sur le territoire. Leur développement permettrait aux actifs de les utiliser pour se rendre au travail ou par exemple permettrait aux enfants de se rendre à l'école ou aux activités extra-scolaires. Toutefois, le développement des transports en commun doit s'accompagner de création d'horaires cohérents par rapport à ces activités extra-scolaires ou aux horaires de travail des actifs.

En termes de services, les élus manifestent leur manque de développement sur l'ensemble du territoire. Certains services sont encore présents sur le territoire quand d'autres ont dû fermer, ce qui contraint leur accès pour les habitants.

Analyse afom

FORCES	FAIBLESSES
• Un bon maillage territorial pour le RPI • Des offres de commerces, équipements et • 3 collèges et 2 MMF • Plusieurs pôles de proximité • Offre de services d'aide à domicile pour les personnes âgées performante • Une population en augmentation depuis 2008 mais qui semble se stabiliser. La frange ouest du territoire qui semble connaître des évolutions plus favorables. • Un territoire structuré autour d'un pôle supérieur (pôle Hesdinois) et de pôles de proximité (Campagne-lès-Hesdin, Beaurainville, Auchy-lès-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise) qui proposent la plupart des services et équipements.	• Une offre commerciale tournée essentiellement que vers Hesdin • Certaines communes sont dépourvues de toute offre • Désertification des services et commerces dans certaines communes • Programmation culturelle limitée • Une population vieillissante notamment sur le pôle Hesdinois. • Le manque de certains commerces et services (équipements de la maison, magasins de sport, médecins, dentistes...) • Pas d'offre de formation supérieure sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
• Développement d'une politique pour améliorer l'offre de santé • Mutualisation des RPI	• Un territoire dépendant des polarités extérieures pour certains services et équipements (les lycées notamment) entraînant de nombreux déplacements • La perte des commerces de proximité au profit des grandes surfaces

PROFIL MOBILITE

Introduction : définition et enjeux liés à la mobilité dans les Sept Vallées

Mobilité et transports

L'article L101-2 du code de l'urbanisme dispose que :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité »

Ainsi, la loi a adopté (depuis la loi SRU votée en 2000) **le terme de mobilité** et non celui de transports. Ce choix est révélateur des attentes du législateur vis-à-vis de l'action des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme : alors que la notion de transport est liée à une préoccupation exprimée en termes d'offre et d'infrastructure (sa capacité, son coût, ses performances etc...), **la notion de mobilité est beaucoup plus large. Elle renvoie non seulement à la question des transports, mais également à celles des besoins et des pratiques des habitants en matière de déplacements.**

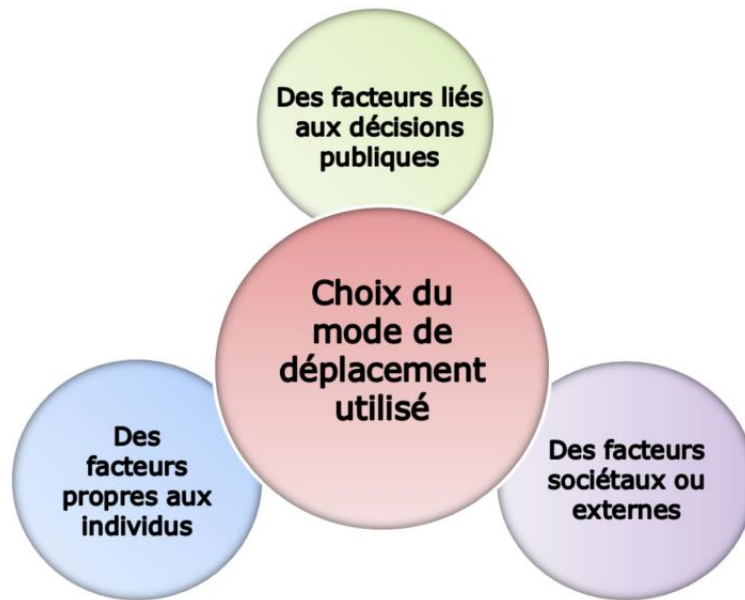
Les besoins des habitants s'appréhendent d'abord en termes de motifs de déplacements. Ces derniers peuvent se répartir en 3 grandes catégories :

- travailler ou étudier,
- faire des achats, accéder à des services,
- se distraire (loisirs, sociabilité) : accéder à des activités, se promener, voir ses amis ou sa famille, etc...

Leurs pratiques, quant à elles, dépendent de plusieurs facteurs :

- les facteurs individuels : on peut par exemple citer la composition et l'organisation familiale, les habitudes, les préférences, etc...,

- les facteurs sociétaux externes : on peut par exemple citer le lieu et l'organisation du travail, le prix du carburant,
- les facteurs liés aux choix des collectivités : on peut par exemple citer la présence de transports en commun, la politique d'aménagement et d'organisation des différentes fonctions urbaines...



Ainsi, les enjeux liés la mobilité dépassent de loin la stricte question des transports :

- enjeu environnemental (rejet de Gaz à Effet de Serre) et de santé publique (pollution de l'air),
- enjeu d'inclusion sociale (accès aux services et à la sociabilité),
- enjeu économique (coût des déplacements, possibilité d'accéder à l'emploi).

Répartition des compétences en matière de transports et de mobilité

Routes et chemins

La Communauté de Communes des Sept Vallées est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie communautaire (compétence optionnelle).

La voirie d'intérêt communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume, gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations.

Le Conseil départemental a pleine compétence dans la gestion des routes départementales. Selon le lieu et la nature de l'intervention (intérêt unique ou intérêts communs, compétence unique ou superposition de compétences), il peut être proposé par le Département des modalités d'accompagnement et/ou de conventionnement par délégation avec le partenaire communal ou intercommunautaire (maîtrise d'ouvrage, entretien, transfert de gestion pour une nouvelle destination et nouvel usage, superposition domaniale pour une même destination mais d'utilité ou d'usage différent) au titre du CGCT, du code de la voirie routière du règlement de voirie départemental et le code général de la propriété des personnes publiques.

Transports collectifs

La compétence des transports collectifs est aujourd'hui laissée au Conseil Régional des Hauts-de-France. Les Régions sont devenues cheffes de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport. Elles reprennent aux départements la compétence transports scolaires et celles des réseaux interurbains de car. Par ailleurs, les Régions doivent intégrer la planification de l'intermodalité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016.

Toutefois, c'est le Département qui est compétent pour la construction d'aires de covoiturage, de vélo-routes ou d'aménagement routiers pour favoriser les transports en commun.

Un territoire à la croisée de plusieurs pôles

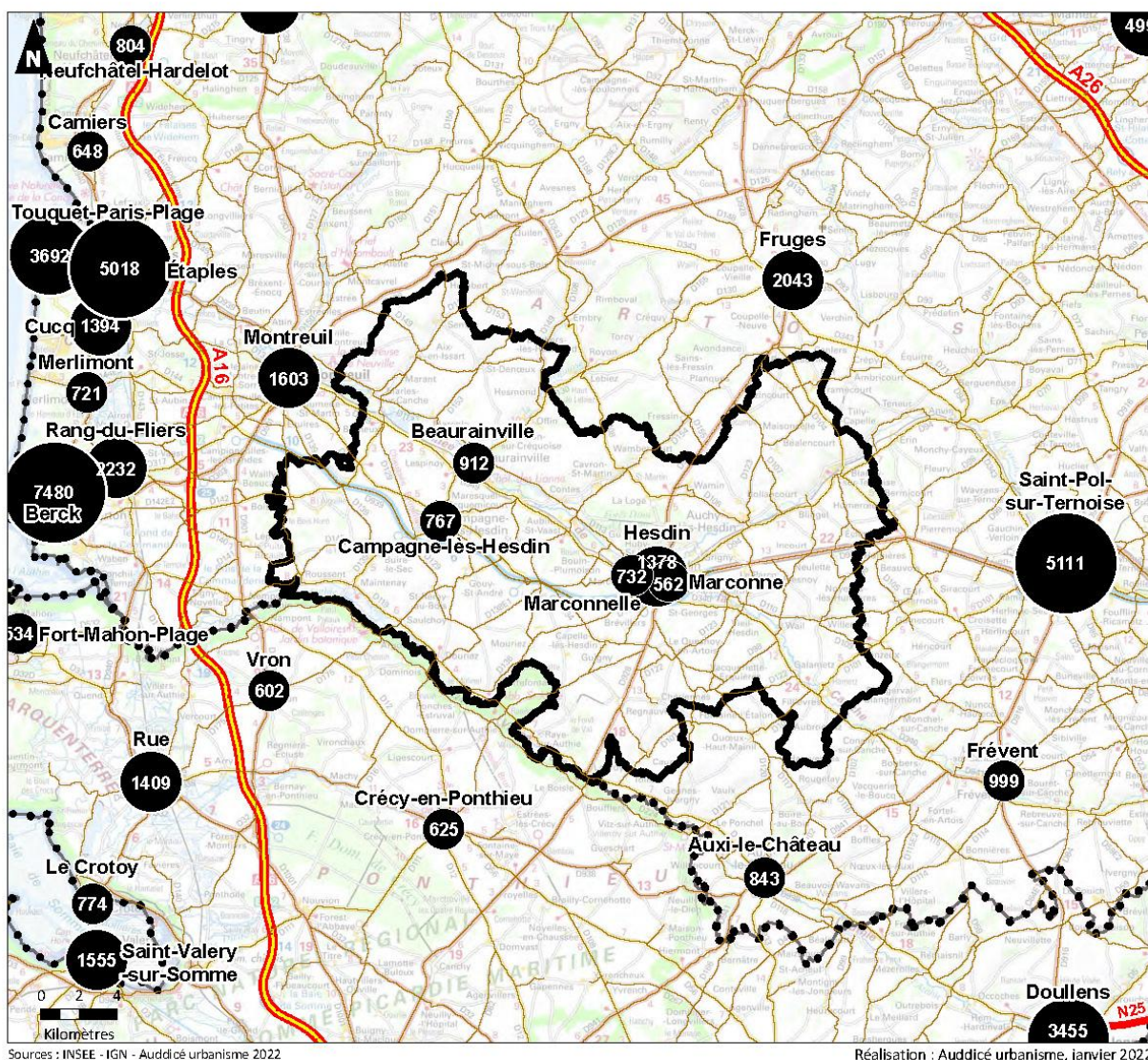
Emplois

La Communauté de Communes des Sept Vallées dispose de pôles d'emplois internes : le principal étant le pôle hesdinois et les pôles de Beaurainville et Campagne-les-Hesdin étant des polarités secondaires. Le territoire de la communauté est surtout par la présence de nombreux pôles extérieurs à son territoire. La CC7V se trouve à proximité de plusieurs grands autres pôles : ceux situés à l'ouest le long du littoral (Montreuil, Berck, Le Touquet) et ceux situés à l'est, à l'intérieur des terres (Fruges, Saint-Pol-sur-Ternoise).

Le territoire de la CC7V présent un indice de concentration d'emploi 76 emplois pour 100 actifs en 2018.

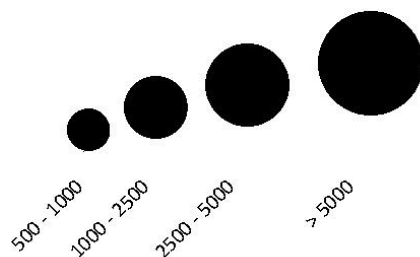
Cette situation a des conséquences en matière de mobilité : elle génère des navettes quotidiennes importantes entre l'intérieur et l'extérieur du territoire, avec des résidents de la CC7V qui travaillent à l'extérieur et inversement. Les besoins en terme de mobilité sont donc importants.

Pôles d'emplois en 2018



- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites départementales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Nombre d'emplois en 2018 (pour les communes supérieures à 500 emplois) :



Commerces, équipements et services

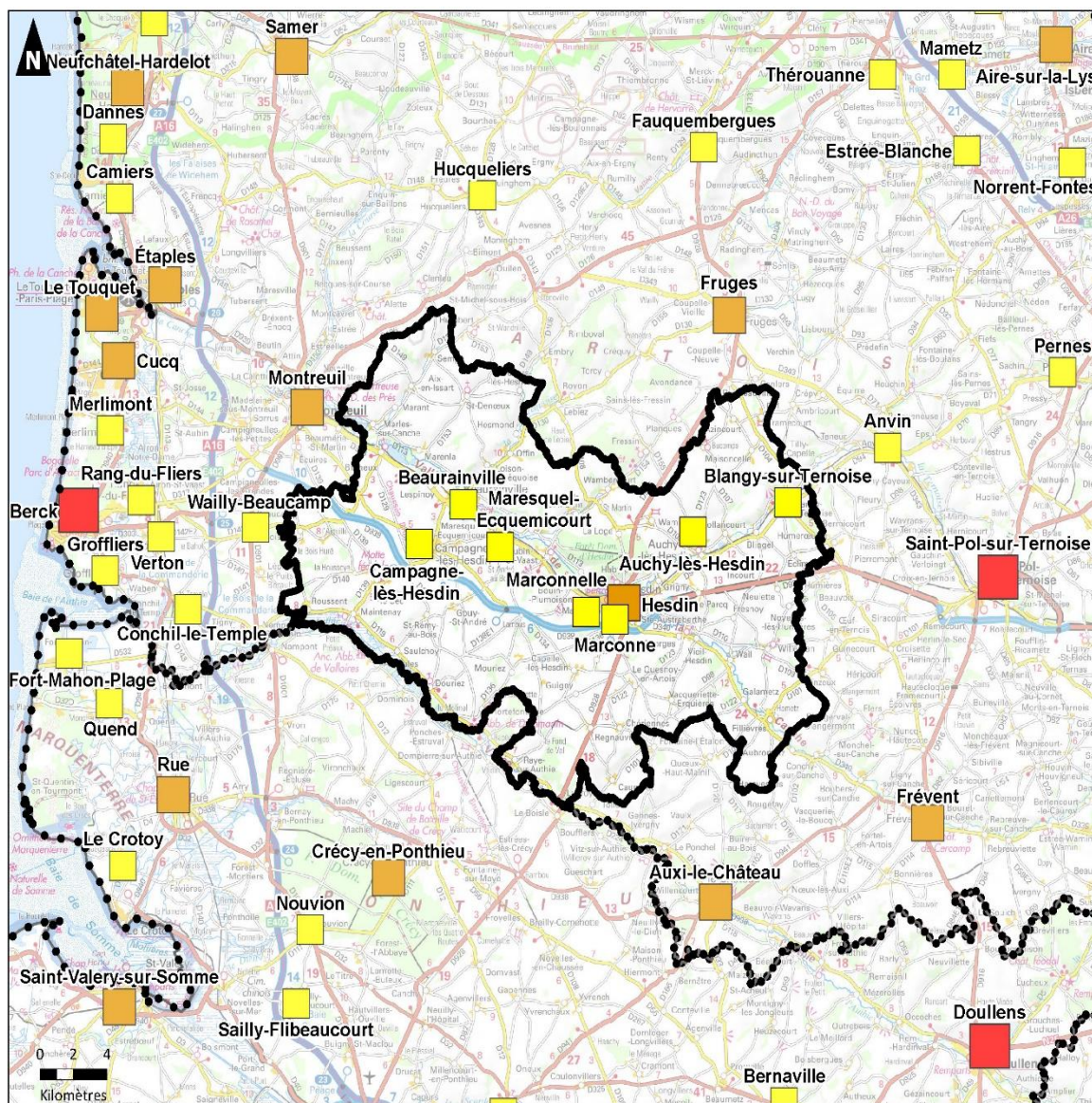
Les commerces, équipements et services du territoire des Sept Vallées sont répartis entre différentes polarités, pour la plupart situés le long de la D939 reliant Saint-Pol-sur-Ternoise et Montreuil :

- Hesdin comme pôle intermédiaire ;
- Auchy-les-Hesdin, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Campagne-les-Hesdin, Marconne et Maresquel-Ecquemicourt, comme pôles de proximité.

Toutefois, le territoire se localise entre plusieurs pôles supérieurs (c'est-à-dire qui bénéficient de la présence d'au moins la moitié des équipements les plus spécialisés, qualifiés de supérieurs par l'INSEE). Il s'agit de celui de Berck, Saint-Pol-sur-Ternoise et de Doullens. Des pôles intermédiaires sont aussi à proximité tels que Crecy-en-Ponthieu, Auxi-le-Chateau, Frévent, Fruges et Montreuil.

Le fonctionnement du territoire, comme sur le plan économique, est multipolaire. En termes de mobilité, **cela suppose des habitudes de déplacements différentes selon les communes, et éventuellement la fréquentation de plusieurs pôles selon les équipements, commerces et services recherchés.**

Les pôles d'équipements, commerces et services



Sources : INSEE BPE - IGN - Audicé urbanisme 2022

Réalisation : Audicé urbanisme, mars 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites départementales
-  Pôle supérieur
-  Pôle intermédiaire
-  Pôle de proximité

Les infrastructures de transport des Sept Vallées

Un maillage routier dense et performant

Un territoire quadrillé par de nombreuses routes départementales

La Communauté de Communes des Sept Vallées est traversée par de nombreuses départementales qui quadrillent l'ensemble du territoire. Les principales sont :

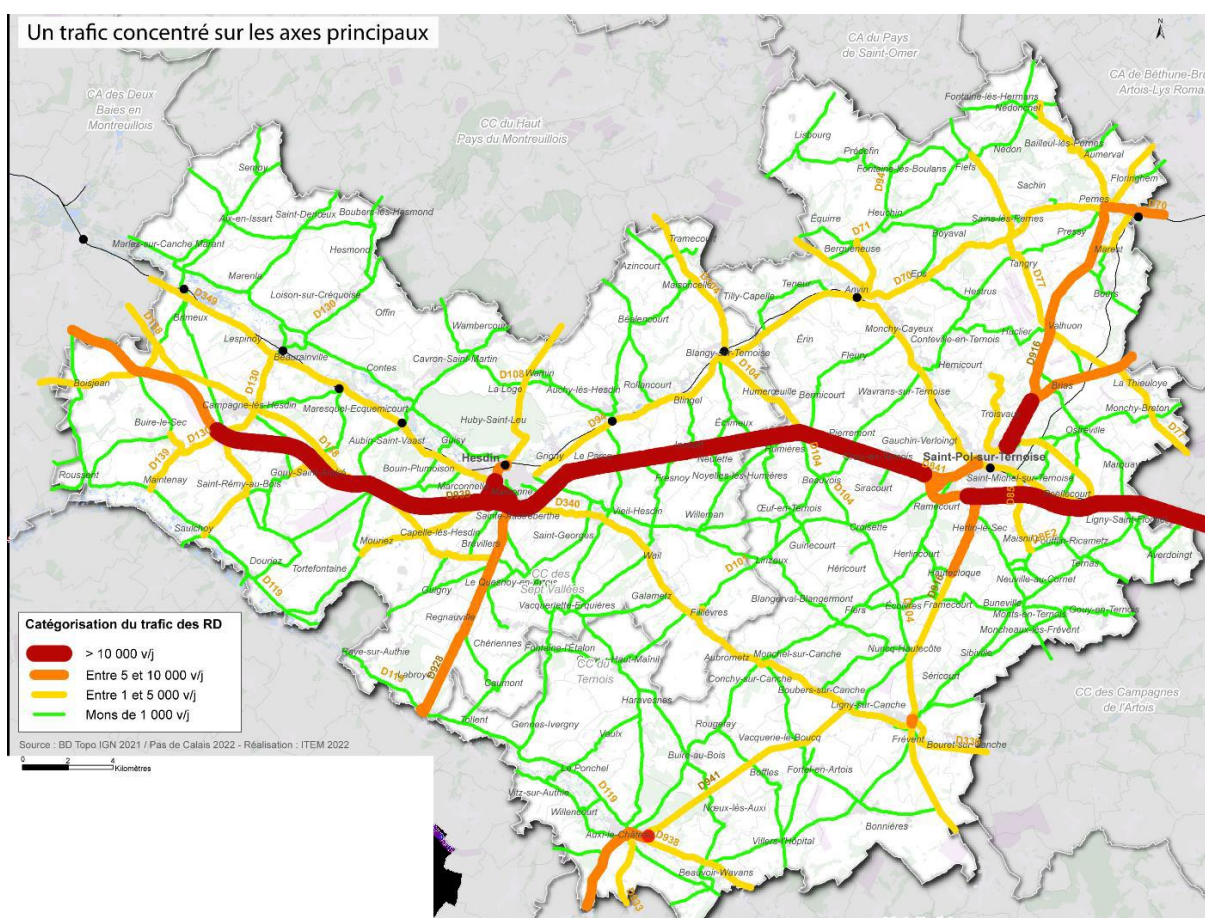
- La RD939 qui parcourt le territoire d'est en ouest et relie Saint-Pol-sur-Ternoise à Montreuil en passant par Hesdin.
- La RD928 qui parcourt le territoire du nord au sud et relie Abbeville à Fruges en passant par Hesdin.

De manière générale, les routes départementales confortent la structuration du territoire autour des polarités du territoire. Les communes de Hesdin, Beaurainville et Campagne-les-Hesdin forment des nœuds où se rejoignent un nombre important de routes départementales.

Du fait de l'absence de transports en commun performants sur le territoire, ces routes départementales sont très empruntées puisqu'elles permettent d'une part de relier les communes du territoire et d'autres part permettent la dessertes des polarités externes au territoire.

Départementale	Sens de circulation	Lieu de comptage	Total véhicule par jour (en moyenne)	Total véhicule sur la période de comptage	Total de poids lourds sur la période de comptage
RD 928	Vers Hesdin	Caumont	5 750	1 972 150	618 172 (31,3%)
RD 928	Vers Département de la Somme	Caumont			
RD 939	Vers Hesdin	Buire le Sec	9 929	3 405 578	245 455
RD 939	Vers Montreuil	Buire le Sec			

Comptage de fréquentation de la RD 928 et RD 939



Trafic routier

Source : Plan de mobilité simplifié

Un maillage routier dense, qui n'est pas sans conséquences

Des nuisances sonores

Les Préfets de chaque département effectuent un recensement et un classement des infrastructures de transports terrestres via un arrêté. Ces données doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme, tel que le PLUi, dans l'objectif de lutter contre les nuisances sonores.

Le classement sonore doit être réexaminé et éventuellement révisé tous les cinq ans.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées, les principales infrastructures sont classées en catégories 4, 3 ou 2. Les principales infrastructures concernées sont les routes qui traversent le territoire d'est en ouest :

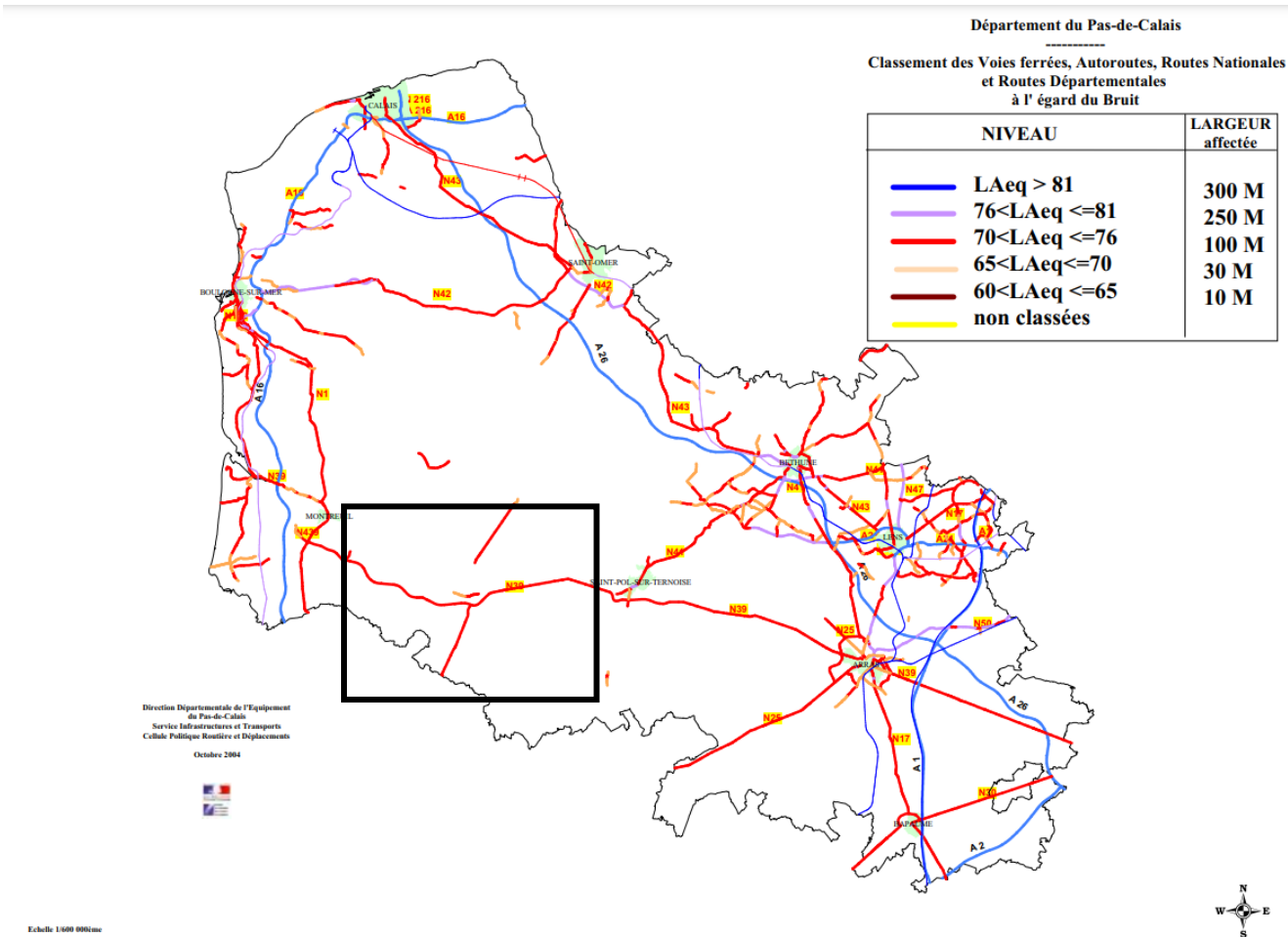
- La RD939 est classée en catégorie 3 sur une grande partie de son tracé et une partie est classée en catégorie 2 entre Le Parcq et Humières.
- La RD 349 entre Montreuil et Brimeux est classée en catégorie 3 et la partie entre Brimeux et Maresquel-Ecquemicourt est classée en catégorie 4.

Ces catégorisations imposent des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction érigée dans un secteur de nuisance sonore. Les bâtiments concernés sont les nouveaux bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins, d'action sociale et d'hébergement à caractère touristique.

Niveau sonore de référence Laeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	1	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	10 m

Classement des niveaux sonores

Source : Département du Pas-de-Calais



Classement des niveaux sonores des infrastructures routières

Source : Département du Pas-de-Calais



Classement des niveaux sonores des infrastructures routières – zoom sur les Sept Vallées

Accident de la route

Sur l'ensemble des routes départementales situées sur la Communauté de Communes des Sept Vallées, plusieurs accidents ont été recensés.

En 2021, sur le territoire intercommunal, ont eu lieu 45 accidents sur les routes départementales qui ont engendrés 4 décès, 64 blessés et 38 blessés hospitalisés. Les voiries communales semblent moins accidentogènes. En 2021, seuls deux accidents ont été répertoriés.

	Autoroutes	RN	RD	RM	VC	Autres	Ensemble
Accidents	0	0	45	0	2	2	49
Tués			4		0	0	4
Blessés			64		2	2	68
Blessés Hospitalisés			38		2	1	41

Synthèse des accidents

Source : Porter à connaissance

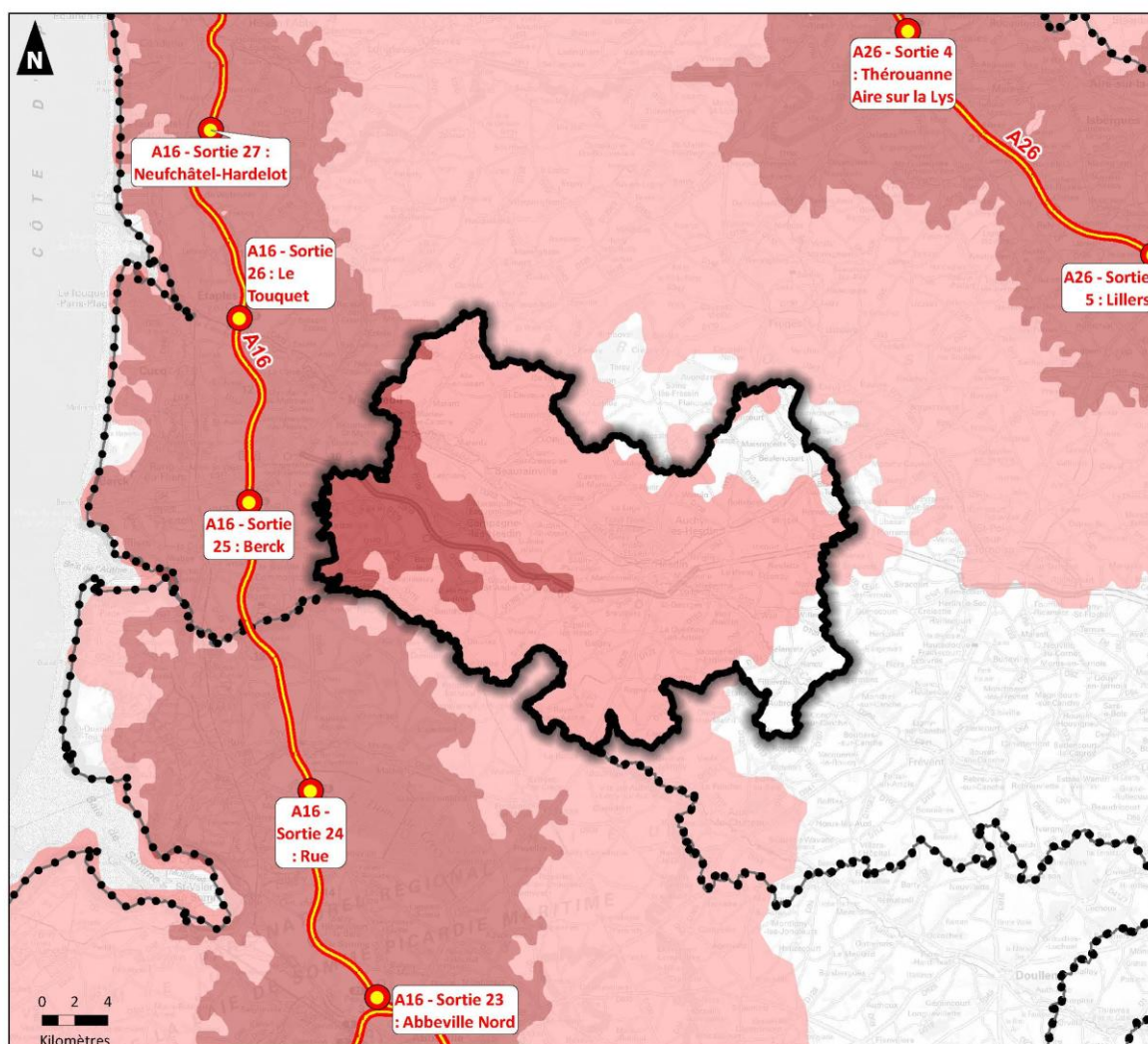
Une proximité autoroutière

Le territoire de la CC7V n'est pas traversé par les infrastructures autoroutières mais il se trouve à proximité de l'autoroute A16 dont la sortie 25 est située à Wailly-Beaucamp (commune limitrophe avec la CC7V).

La carte ci-dessus fait apparaître des isochrones qui présentent les temps de trajet (15 ou 30 minutes) depuis cet échangeur autoroutier. Une petite partie des communes de la CC7V localisées à l'Ouest sont à 15 minutes en moyenne de cet échangeur. Le reste du territoire se trouve à 30 minutes de l'échangeur à l'exception de quelques communes à l'Est du territoire qui se trouvent à plus de 30 minutes.

Globalement cette cartographie fait apparaître une bonne accessibilité du territoire depuis le réseau autoroutier. En effet, la départementale 939 à 2x2 fois sur une grande partie de son tracé et limité à 110km/h permet une desserte rapide des communes du territoire à l'échangeur autoroutier de Wailly-Beaucamps.

Echangeurs autoroutiers à proximité de la Communauté de Communes



Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites départementales

- Echangeur autoroutier
- Autoroute
- 15 min en voiture autour d'un échangeur autoroutier
- 30 min en voiture autour d'un échangeur autoroutier

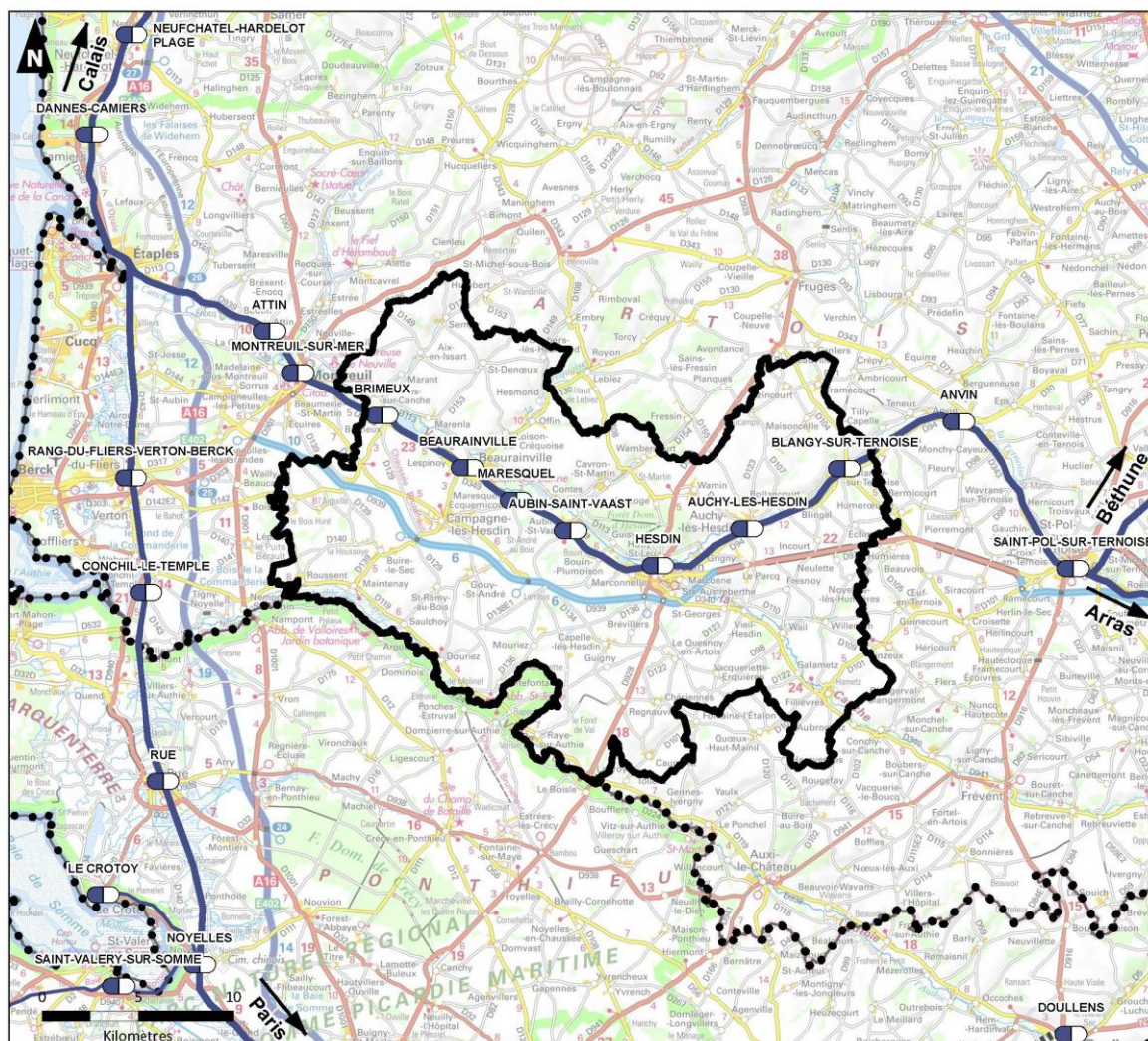
Une offre ferroviaire de proximité



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Voies ferrées



Sources : IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|-----------------------------|
|  | Périmètre de la CC des 7 Vallées |  | Gare |
|  | Limites départementales |  | Ligne exploitée |
| | |  | Ligne exploitée voie unique |
| | |  | Ligne non exploitée |

Le territoire des Sept Vallées compte sept gares :

- Brimeux,
- Beaurainville,
- Maresquel-Ecquemicourt,
- Aubin-Saint-Vaast,
- Hesdin,

- Auchy-les-Hesdin,
- Blangy-sur-Ternoise.

Toutes sont desservies par la ligne TER allant de Etaples- Le Touquet jusqu'à Saint-Pol-sur-Ternoise. La gare de Saint-Pol-sur-Ternoise permet de se rendre en direction de Béthune ou Arras. La gare d'Etaples - Le Touquet permet quant à elle de se rendre à jusqu'à Paris ou Calais. Quatorze TER traversent le territoire par jour.

Nom de la gare	Total Voyageur 2020		Total Voyageur 2019		Total Voyageur 2018	
	Nombre voyageur annuel	Nombre de voyageur par jour	Nombre voyageur annuel	Nombre de voyageur par jour	Nombre voyageur annuel	Nombre de voyageur par jour
Brimeux	380	1,7	152	0,67	3	0,01
Beaurainville	1744	7,6	2379	10,53	2962	12,99
Maresquel-Ecquemicourt	1	0,0	0	0,00	15	0,07
Aubin-Saint-Vaast	5	0,0	126	0,56	83	0,36
Hesdin	4175	18,3	6425	28,43	6792	29,79
Auchy-les-Hesdin	589	2,6	1133	5,01	1414	6,20
Blangy-sur-Ternoise	77	0,3	8	0,04	2018	8,85
Total	6971	30,6	10223	45,23	13287	58,28
Moyenne journalière de voyageur toute gare confondues	30,57		45,23		58,28	

Fréquentation des gares des Sept Vallées

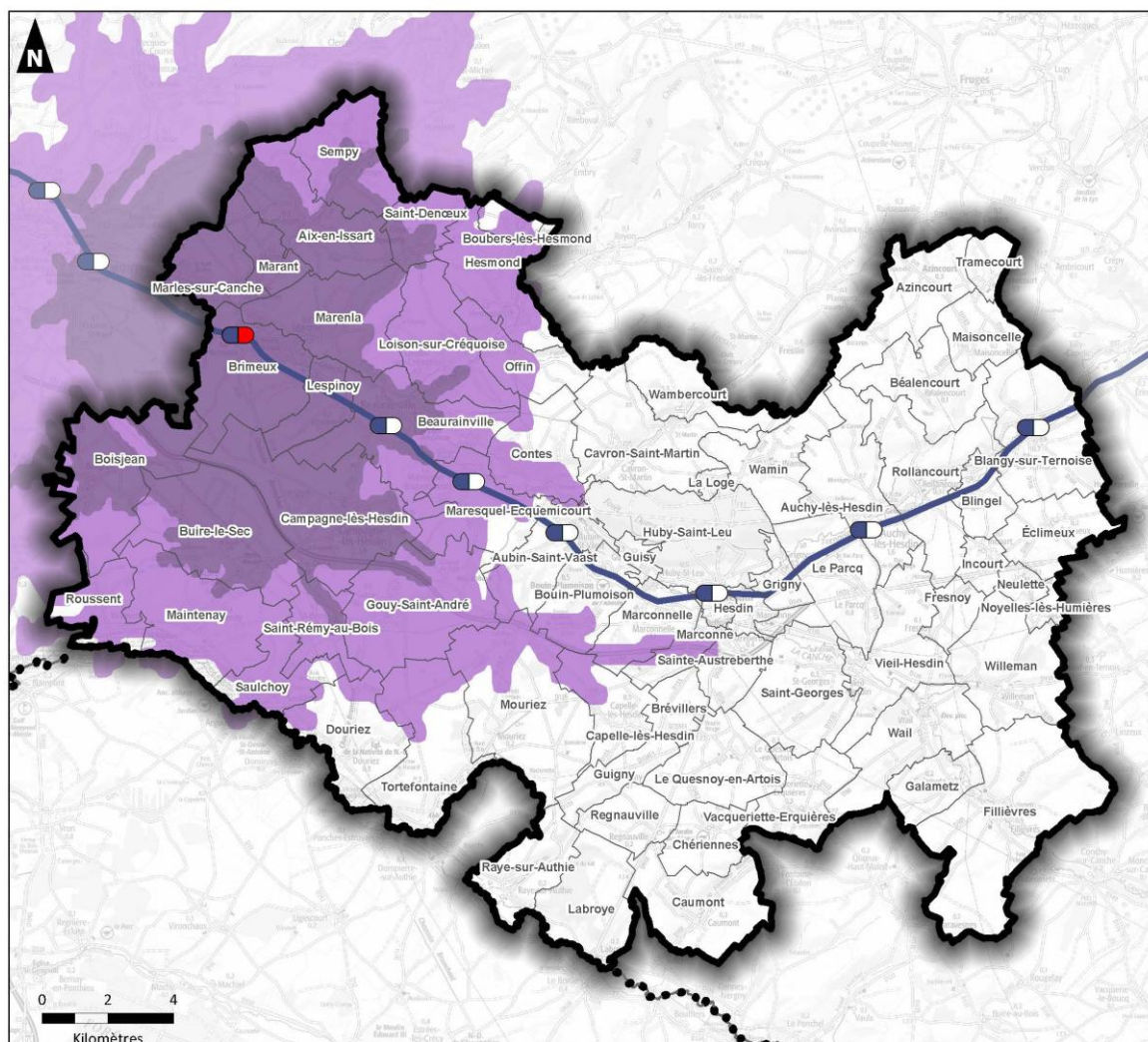
Source : SNCF

Au regard de ce tableau, en divisant le nombre de voyageurs annuels par le nombre de journées travaillées dans l'année, en 2020, il y avait en moyenne 30 personnes qui utilisaient le réseau ferroviaire sur le territoire par jour. Ce nombre est moindre comparé aux deux années précédentes, cela peut s'expliquer notamment par la crise sanitaire du Covid 19 qui a contraint la population à limiter ses déplacements. En prenant l'année 2018, la moyenne journalière de voyageur toute gare confondues s'élève à 58.

La gare la plus empruntée est très largement celle d'Hesdin avec une fréquentation annuelle de 4 175 voyageurs. La gare de Beaurainville détient la deuxième meilleure fréquentation : 1 744 voyageurs. Les gares de Brimeux, Auchy-les-Hesdin et de Blangy-sur-Ternoise, sont loin derrière avec des fréquentations annuelles respectives de 380, 589 et 77 voyageurs par an. Par ailleurs, les gares d'Aubin-Saint-Vaast et de Maresquel-Ecquemicourt ont une fréquentation quasi-inexistante avec 5 et 1 voyageurs en 2018.

Les sept cartographies suivantes présentent l'accessibilité de ces gares à travers des isochrones. Ces isochrones représentent des temps de trajets de 10 ou 15 minutes en voiture autour de chacune des gares.

**Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes
Gare de Brimeux**

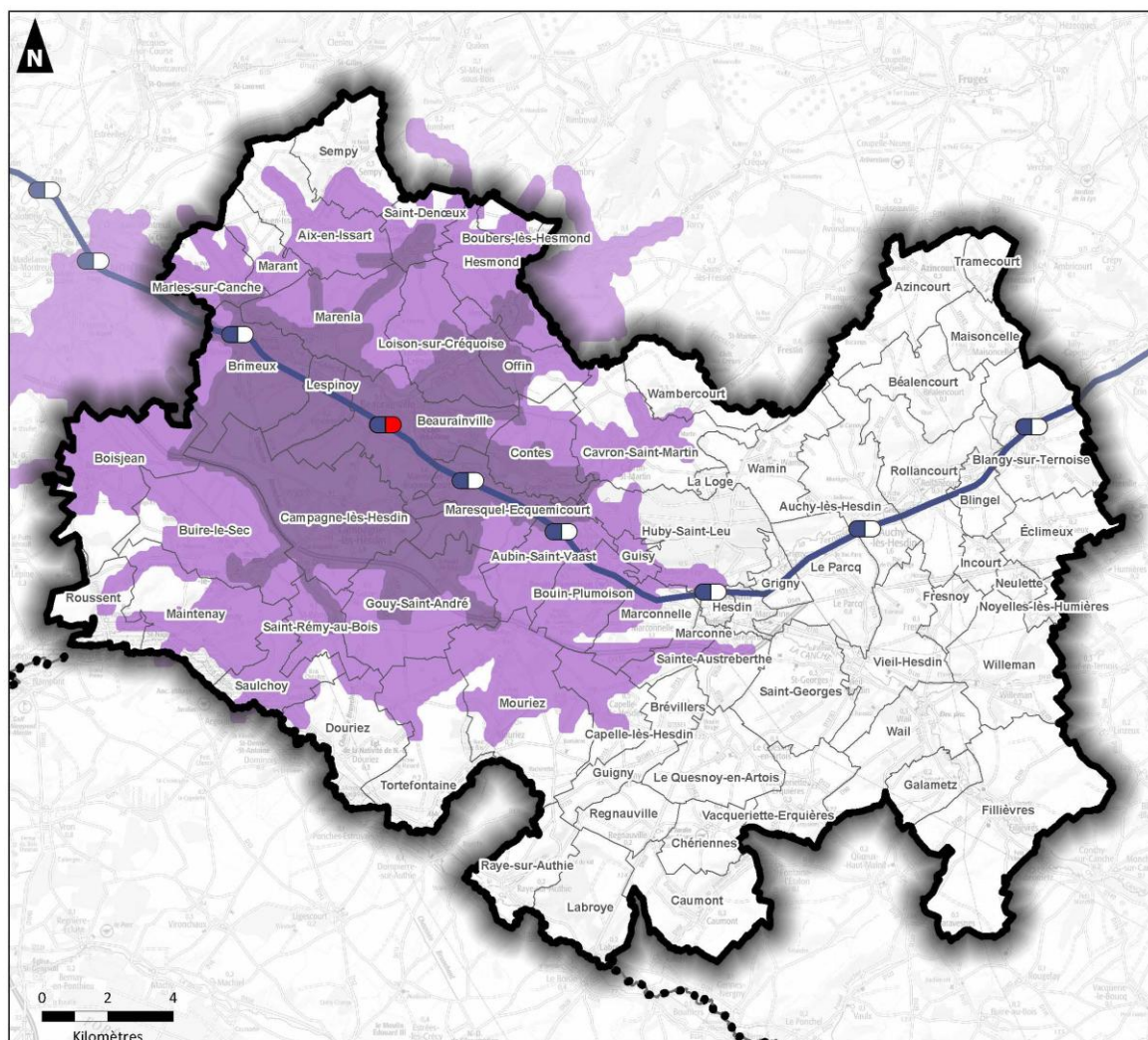


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|--|
|  | Périmètre de la CC des 7 Vallées |  | Ligne exploitée |
|  | Limites communales |  | Gare de Brimeux |
|  | Limites départementales |  | Autre gare |
| | |  | 10 minutes en voiture autour de la gare de Brimeux |
| | |  | 15 minutes en voiture autour de la gare de Brimeux |

Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes Gare de Beaurainville

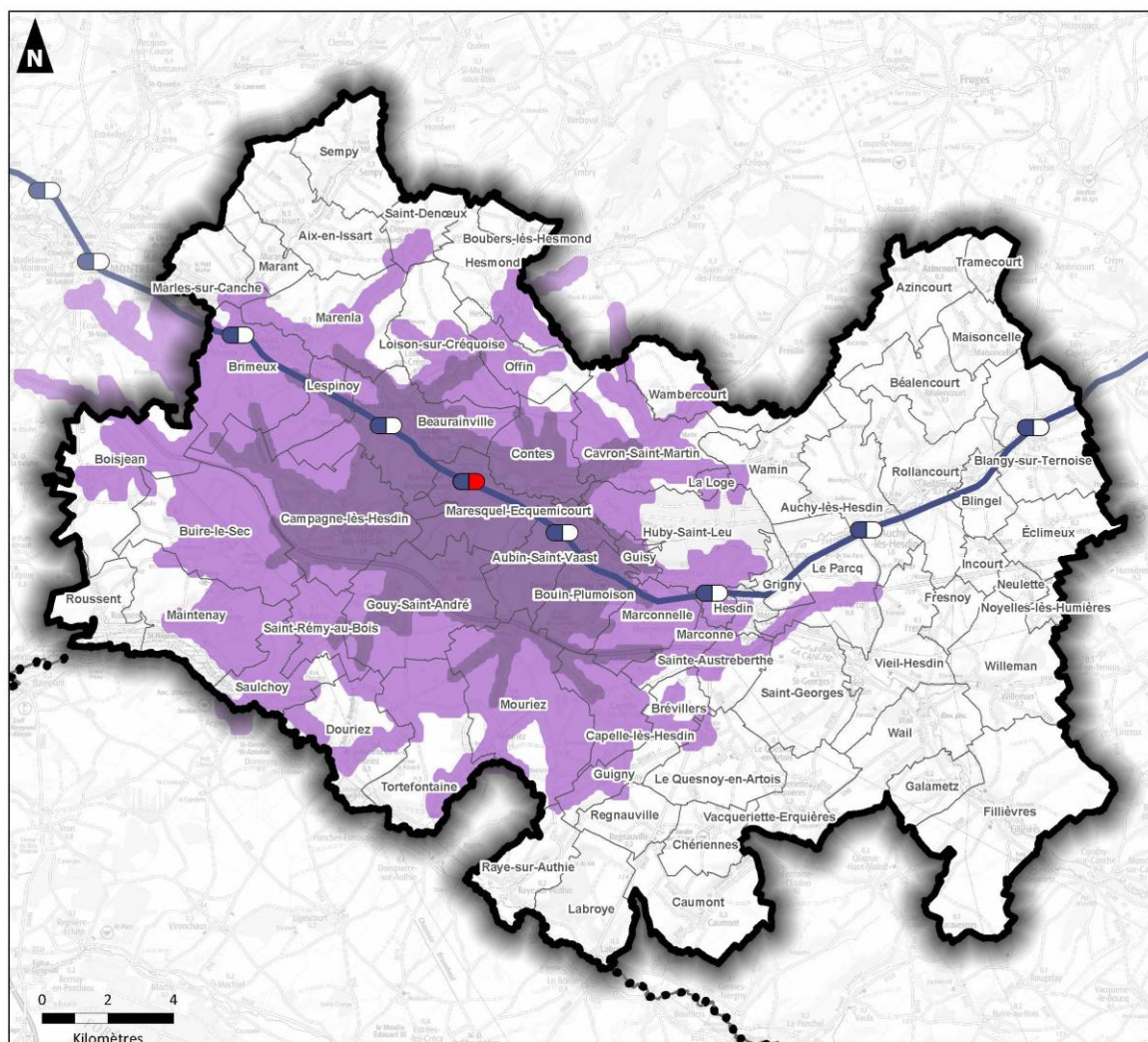


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|----------------------------------|--|
| Périmètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare de Beaurainville |
| Limites départementales | Autre gare |
| | 10 minutes en voiture autour de la gare de Beaurainville |
| | 15 minutes en voiture autour de la gare de Beaurainville |

Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes Gare de Maresquel

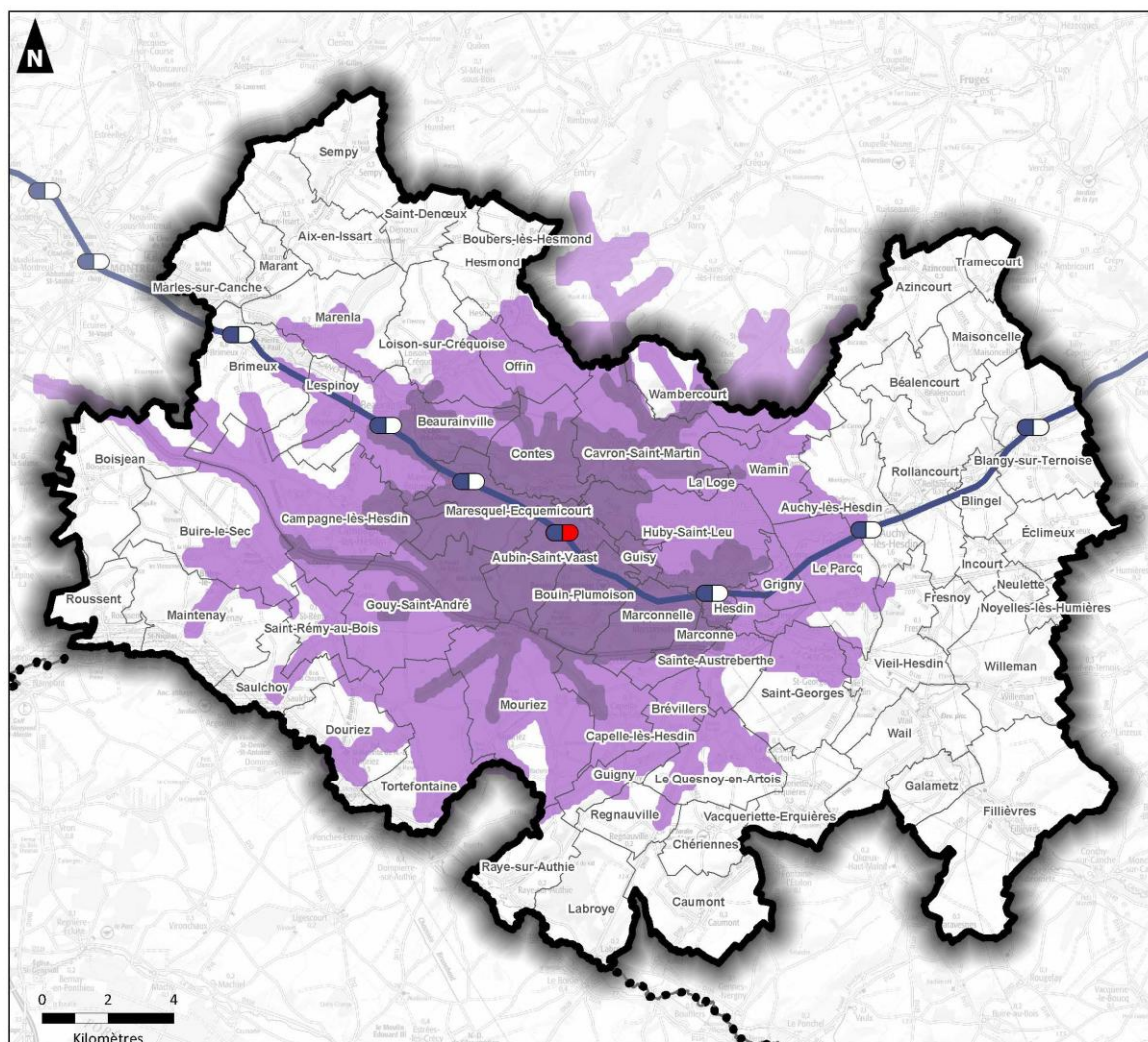


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|----------------------------------|--|
| Périmètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare de Maresquel |
| Limites départementales | Autre gare |
| | 10 minutes en voiture autour de la gare de Maresquel |
| | 15 minutes en voiture autour de la gare de Maresquel |

**Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes
Gare d'Aubin-Saint-Vaast**

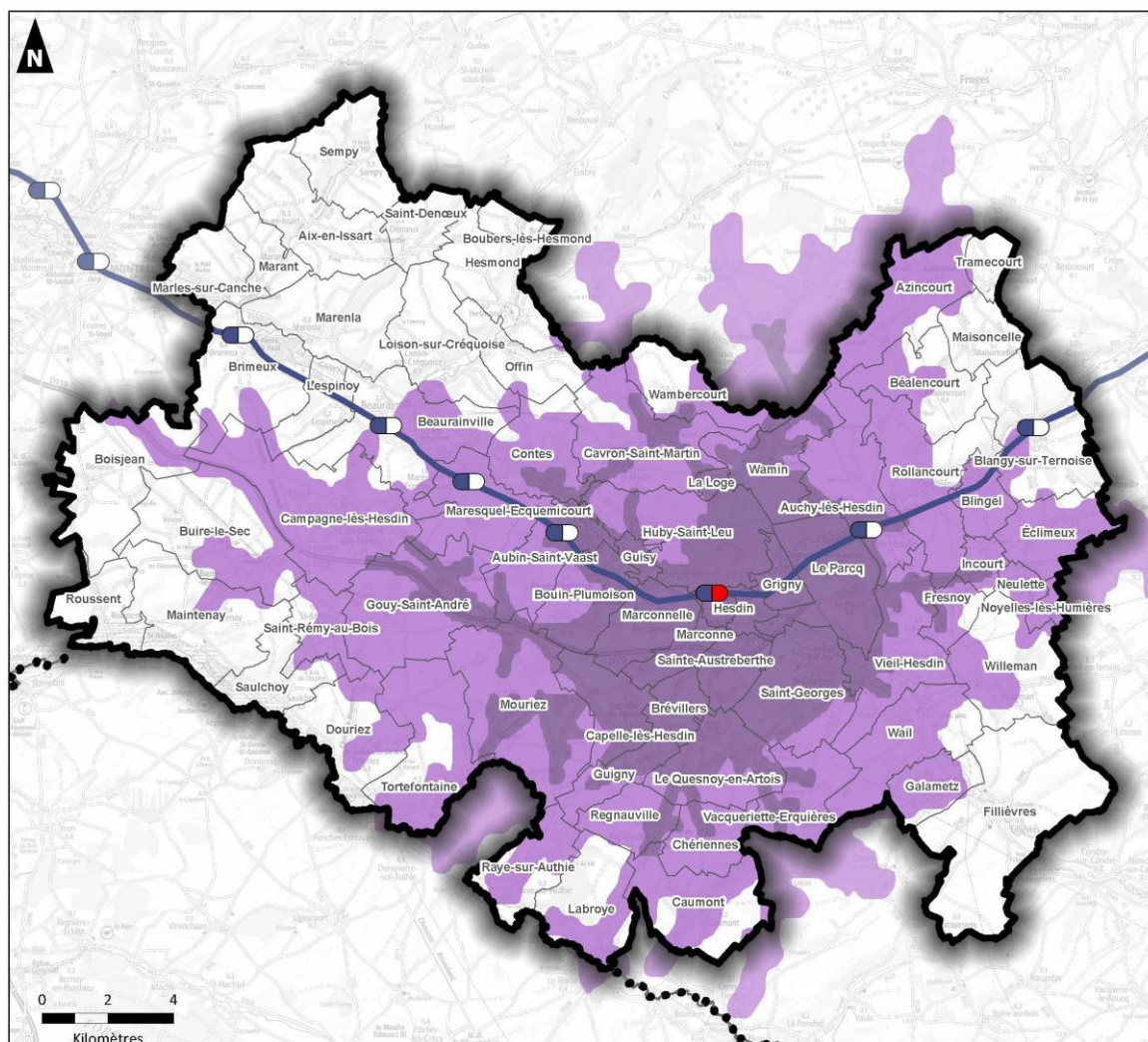


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|----------------------------------|---|
| Périmètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare d'Aubin-Saint-Vaast |
| Limites départementales | Autre gare |
| | 10 minutes en voiture autour de la gare d'Aubin-Saint-Vaast |
| | 15 minutes en voiture autour de la gare d'Aubin-Saint-Vaast |

Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes Gare d'Hesdin

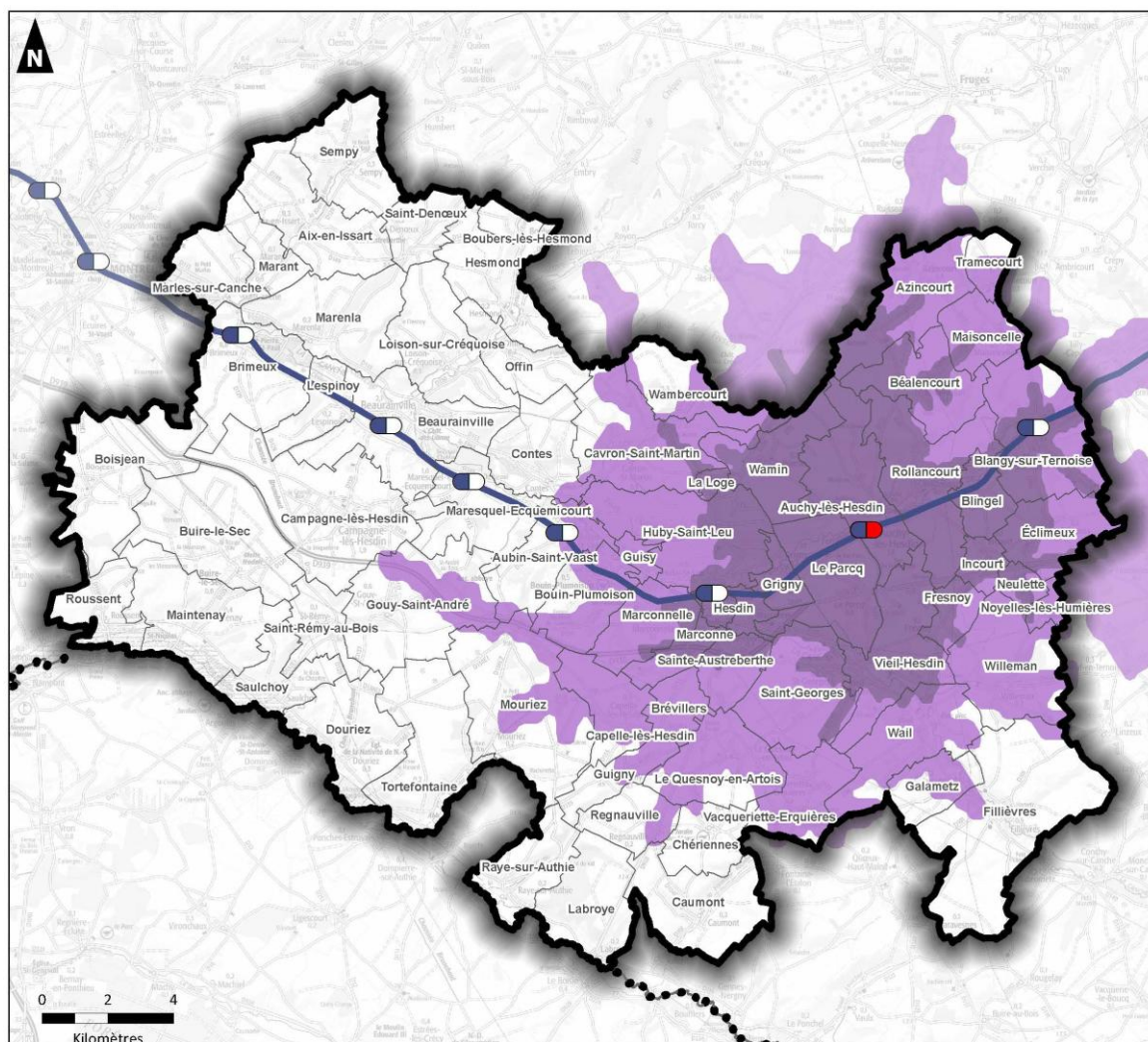


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Ligne exploitée
- Gare d'Hesdin
- Autre gare
- 10 minutes en voiture autour de la gare d'Hesdin
- 15 minutes en voiture autour de la gare d'Hesdin

**Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes
Gare d'Auchy-lès-Hesdin**

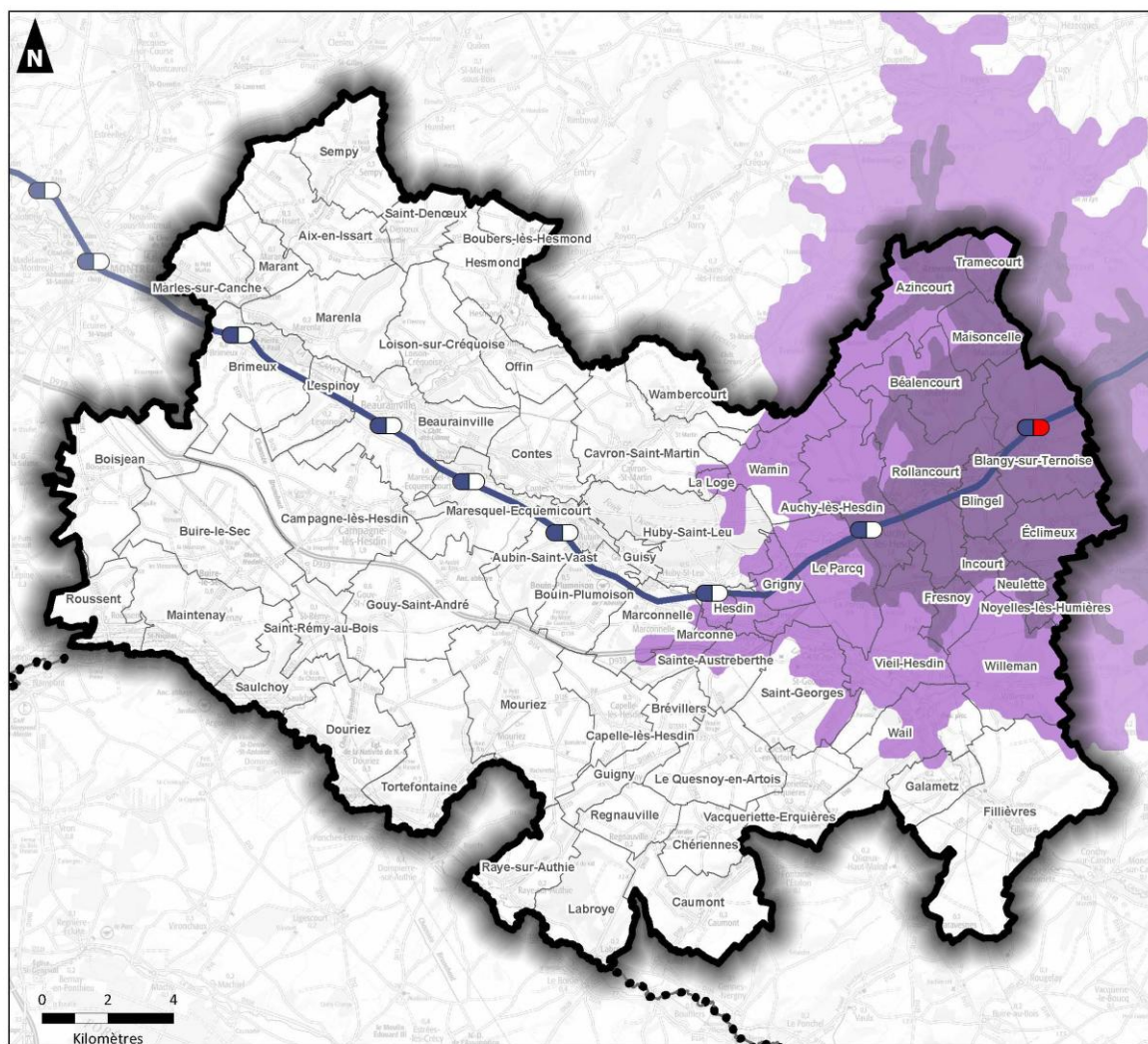


Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Périimètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare d'Auchy-lès-Hesdin |
| Limites départementales | Autre gare |
| | 10 minutes en voiture autour de la gare d'Auchy-lès-Hesdin |
| | 15 minutes en voiture autour de la gare d'Auchy-lès-Hesdin |

**Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes
Gare de Blangy-sur-Ternoise**



Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|----------------------------------|--|
| Périmètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare de Blangy-sur-Ternoise |
| Limites départementales | Autre gare |
| | 10 minutes en voiture autour de la gare de Blangy-sur-Ternoise |
| | 15 minutes en voiture autour de la gare de Blangy-sur-Ternoise |

La cartographie ci-dessous synthétise les sept cartes précédentes sur l'accessibilité des gares. Elle permet de visualiser la proportion du territoire située à moins de 15 minutes en voiture d'une gare.

On peut ainsi constater que la quasi-totalité des communes du territoire sont à moins de 15 minutes en voiture d'une gare. Ainsi, pour un territoire rural, l'accessibilité au transport ferroviaire y est relativement

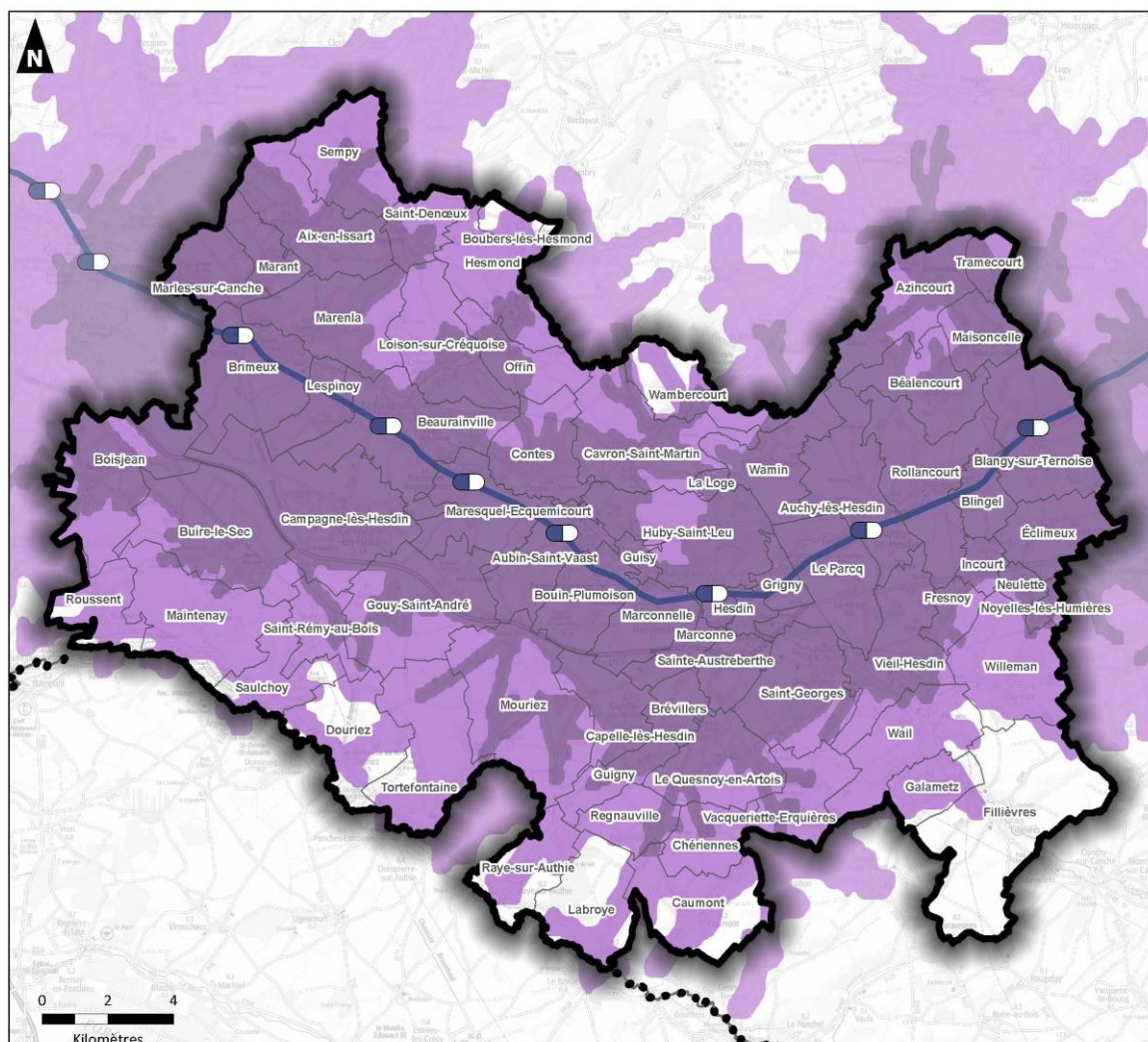
bien développée. Ce sont principalement les communes du sud de la Communauté de Communes des Sept Vallées qui sont plus éloignées des gares du territoire.



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Isochrones autour des gares TER de la Communauté de Communes



Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Périimètre de la CC des 7 Vallées | Ligne exploitée |
| Limites communales | Gare |
| Limites départementales | 10 minutes en voiture autour d'une gare de la CC |
| | 15 minutes en voiture autour d'une gare de la CC |

Le fait que la quasi intégralité du territoire soit à moins de 15 minutes en voiture d'une gare pourrait expliquer le taux de fréquentation plus élevé de certaines gares et à contrario la désertification des autres. Toutefois, ce phénomène peut également s'expliquer par les horaires des passages des trains :

Nom de la gare	Horaires du lundi au vendredi dans le sens de Saint-Pol-sur-Ternoise vers Etables						
Brimeux	-	07:24	-	14:18	-	18:35	-
Beaurainville	05:57	07:18	11:16	14:12	17:08	18:29	19:49
Maresquel-Ecquemicourt	-	07:14	-	14:08	-	18:25	-
Aubin-Saint-Vaast		07:10		14:04	-	18:21	-
Hesdin	05:47	07:04	11:05	13:58	16:58	18:15	19:39
Auchy-les-Hesdin	05:41	06:58	07:59	13:52	16:52	18:09	19:33
Blangy-sur-Ternoise	-	06:45	-	13:46	-	18:03	-

Horaires des TER traversant le territoire des Sept Vallées dans le sens Saint-Pol-sur-Ternois vers Etables

Source : SNCF

Nom de la gare	Horaires du lundi au vendredi dans le sens de Etables ver Saint-Pol-sur-Ternoise							
Brimeux	-	06:42	-	13:36	-		17:53	19:17
Beaurainville	05:34	06:47	08:54	13:41	15:45	16:45	17:58	19:22
Maresquel-Ecquemicourt	-	06:51	-	13:45	-	-	18:02	19:26
Aubin-Saint-Vaast	-	06:55	-	13:49		-	18:06	19:30
Hesdin	05:49	07:06	09:05	14:00	-	-	18:17	19:41
Auchy-les-Hesdin	05:55	07:12	09:10	14:06	16:02	17:06	18:23	19:47
Blangy-sur-Ternoise	-	07:18	-	14:12	-	-	18:29	19:53

**Horaires
des TER
traversant**

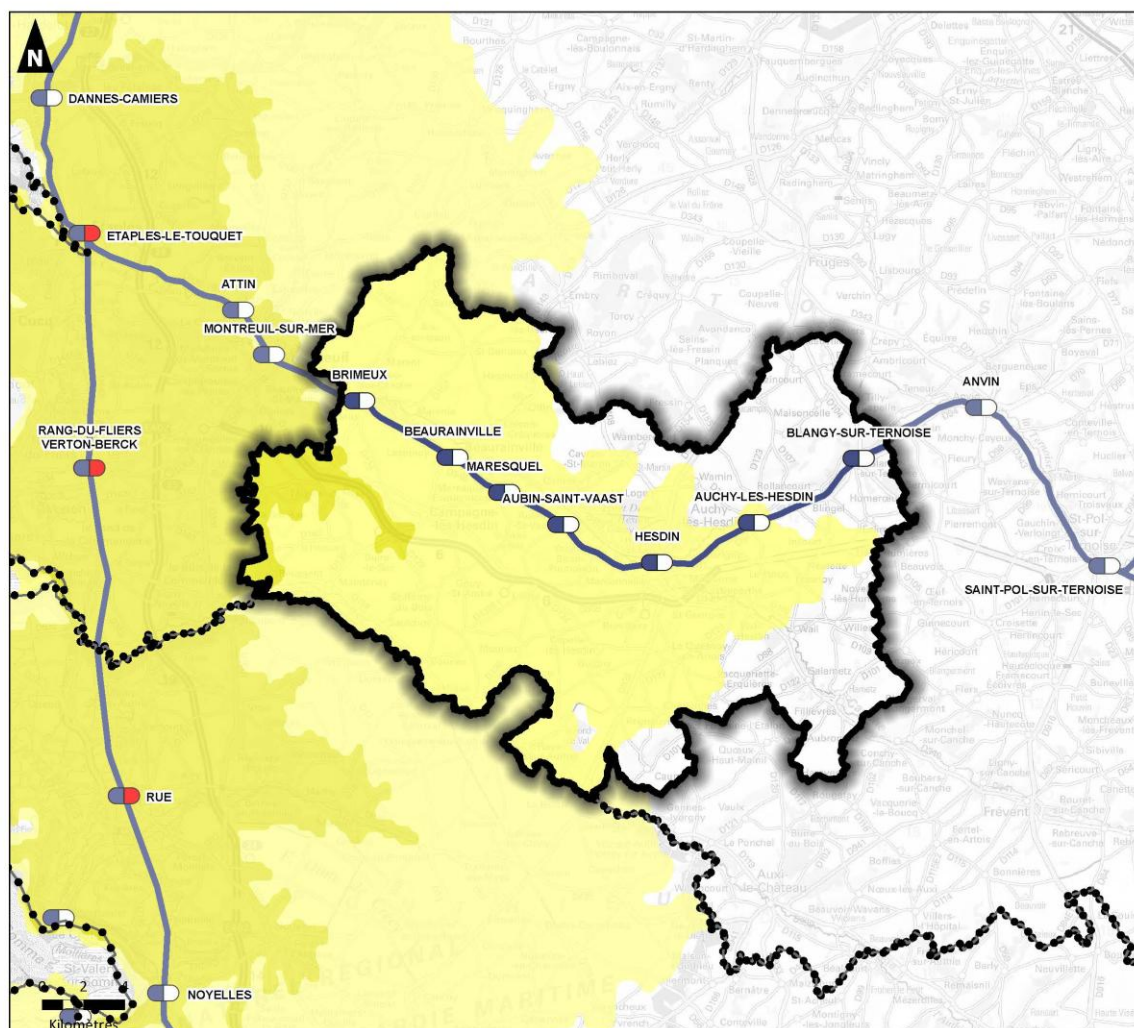
le territoire des Sept Vallées dans le sens Etables vers Saint-Pol-sur-Ternoise

Source : SNCF

Au regard des horaires des TER traversant le territoire des Sept Vallées, certaines gares présentent une seule desserte le matin, une seule desserte le midi et deux dessertes le soir. C'est le cas des gares de Brimeux, Maresquel-Ecquemicourt, Aubin-Saint-Vaast et Blangy-sur-Ternoise. Ces gares sont celles qui présentent les plus faibles fréquentations. Cette situation peut révéler une offre inadaptée : les horaires proposées ne sont pas en adéquation avec les horaires de travail des résidents du territoire, la fréquence des trains n'est pas suffisamment importante pour pouvoir s'adapter (si une contrainte horaire ne permet pas de prendre le premier train du retour, il faut attendre plus d'une heure pour prendre le prochain).

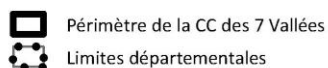
Enfin, une très large partie du territoire semble avoir accès en moins de 30 minutes aux gares se trouvant sur l'axe Calais-Paris. Ces gares sont Etaples - Le Touquet, Rang-du-Fliers-Verton-Berck et celle de Rue. Cette situation permet de se rendre n TER à Paris à partir de la gare d'Etaples – Le Touquet sans devoir se rendre à Lille ou Arras.

Isochrones autour des gares de l'axe Calais-Paris à proximité de la CC



Sources : Owlapps - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022



Périmètre de la CC des 7 Vallées

Limites départementales

Ligne exploitée

Gares d'Étaples-le-Touquet, Rang-du-Fliers-Verton-Berck et Rue

Autre gare

15 minutes en voiture autour des gares d'Étaples-le-Touquet, Rang-du-Fliers-Verton-Berck et Rue

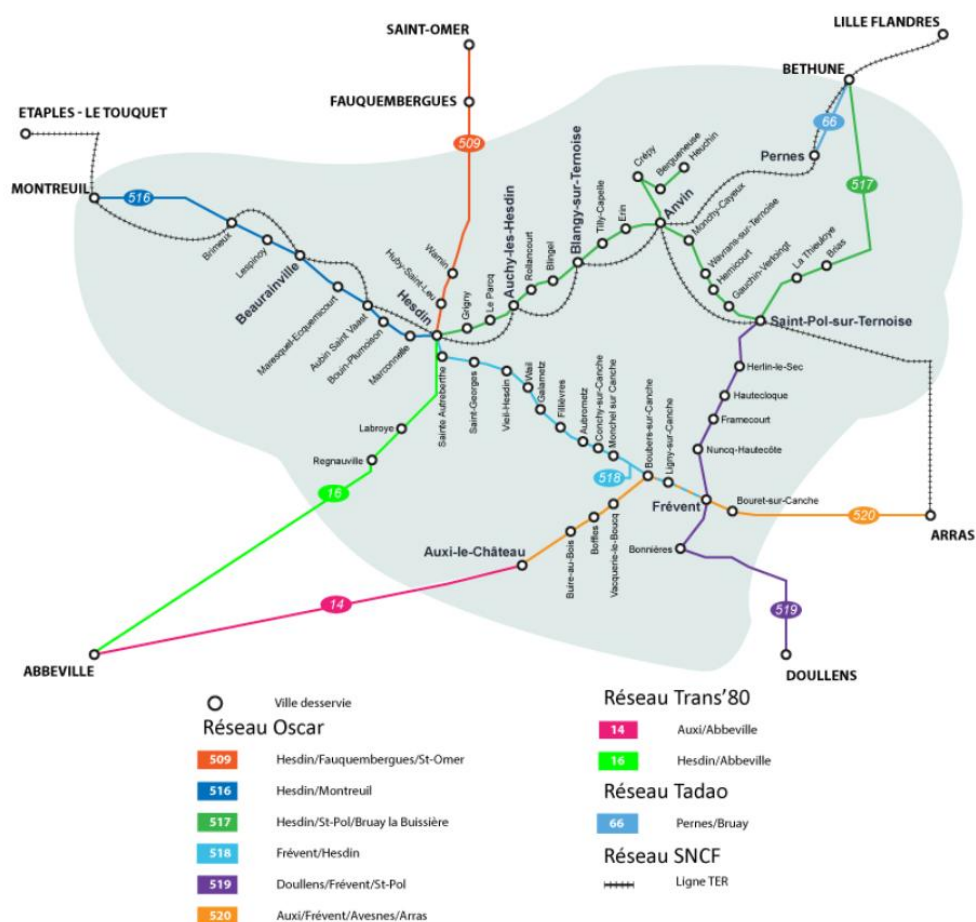
30 minutes en voiture autour des gares d'Étaples-le-Touquet, Rang-du-Fliers-Verton-Berck et Rue

Un réseau de bus n'offrant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture

Le réseau OSCAR est le réseau interurbain de bus du Pas-de-Calais sous la compétence de la Région Hauts-de-France. Quatre lignes du réseau OSCAR circulent sur le territoire entre les polarités internes et externes. Les quatre lignes qui desservent le territoire sont :

- 509 : Hesdin/Saint-Omer et s'arrête à Wamin, Huby-Saint-Leu et Hesdin ;
- 516 Hesdin/Montreuil et s'arrête à Brimeux, Lespinoy, Beaurainville, Maresquel-Ecquemicourt, Aubin-Saint-Vaast, Bouin-Plumoisson, Marconnelle et Hesdin ;

- 517 Hesdin/Saint-Pol/Bruay la Buissières s'arrête à Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Rollancourt, Auchy, Le Parcq, Grigny et Hesdin ;
- 518 : Hesdin/Frévent s'arrête à Fillières, Galametz, Wail, Vieil-Hesdin, Saint-Georges, Sainte-Austreberthe et Hesdin.



Réseau de transports en commun sur le territoire

Source : PETR Ternois Sept Vallées

Une ligne du réseau de bus du Département de la Somme, Trans'80, traverse également le territoire reliant Hesdin à Abbeville en passant par Regnaucourt, Labroye et Hesdin.

A eux deux, ces réseaux desservent 24 communes du territoire. Ce qui laisse environ près de 66% des communes du territoire dépourvues d'offre de bus.

Les lignes présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées ont été caractérisées dans le cadre du diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié élaboré à l'échelle du PETR Ternois Sept Vallées. À partir de la fréquence, des dessertes, des amplitudes horaires et de la fréquentation, la qualité de l'offre en transport en commun a de manière générale été qualifiée de moyenne pour les populations captives (c'est-à-dire ne disposant pas d'autres solutions pour se déplacer) et insuffisante pour les populations actives. Le service rendu est ainsi trop limité pour rendre l'offre attractive pour les populations autres que captives : les lignes sont fréquentées à 80% par un public scolaire.

Nom de la ligne	Amplitude annuelle	Nombre de jour ouvré	Amplitude horaire	Nombre de service	Qualité de l'offre (actifs)	Qualité de l'offre (captifs)	Fréquentation
Hesdin-St-Omer	Toute l'année	6	06h30-19h17	2	Insuffisant	Moyen	287 voyages/jour
Hesdin-Montreuil	Toute l'année	5	06h27-19h32	4-7	Insuffisant	Moyen	560 voyages/jour
Hesdin-Bruay	Toute l'année	6	06h30-19h36	6	Moyen	Moyen	98 voyages/jour
Frévent-Hesdin	Toute l'année	6	06h49-19h20	2	Insuffisant	Moyen	46 voyages/jour
L716 Hesdin-Abbeville	Période scolaire	5	07h55-18h55	1	Insuffisant	Moyen	226 voyages/jour

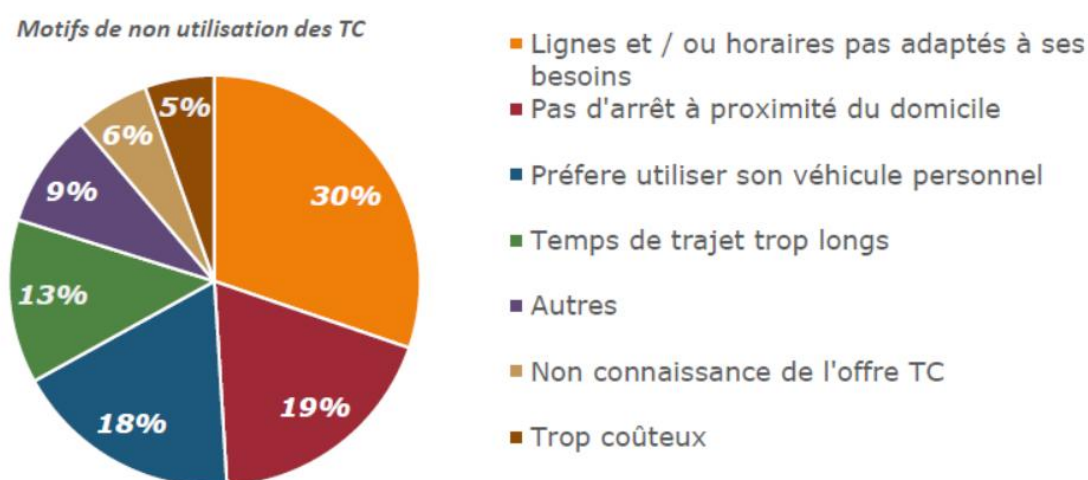
Caractéristiques des lignes de bus

Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

L'approche sensible de l'offre de transport en commun : les questionnaires du Plan de Mobilité Simplifié

L'ensemble des données utilisées dans cette sous partie proviennent du Plan de Mobilité Simplifié élaboré à l'échelle du PETR Ternois Sept Vallées et notamment des enquêtes populations et élus menées dans le cadre du diagnostic.

Sur la question de l'offre de transport en commun, un questionnaire a été réalisé auprès des habitants du PETR Ternois Sept Vallées. Une question sur la justification de la non utilisation des transports en commun a été posée auprès de 396 personnes dont voici les résultats :



Motifs de non-utilisation des transports en commun

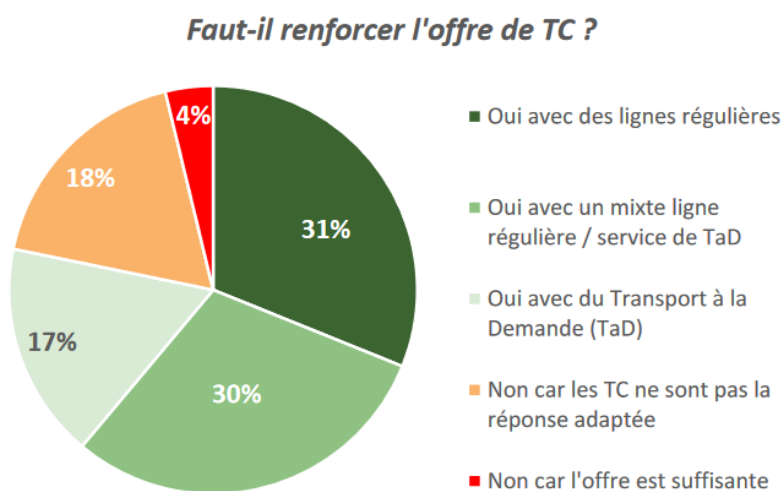
Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

Le motif le plus couramment invoqué pour expliquer la non utilisation des transports en commun est celui de la non adaptabilité des horaires ou lignes aux besoins des usagers. En effet, 30% des répondants pensent que l'offre n'est pas adaptée. De plus, pour 19% d'entre eux, la non utilisation des transports en commun se justifie par la non proximité d'arrêt auprès de leur domicile.

Cependant, malgré l'offre de transport inadaptée aux besoins de la population, les répondants estiment qu'il est nécessaire de renforcer l'offre de transport en commun existant.

Même si les réponses à ce type de question sont toujours surestimées et ne se traduisent pas forcément en action concrète (ici même si l'offre de transport en commun était développée, il n'est pas certain que les répondants changeraient leur habitudes), il est intéressant de constater que près des trois quarts des répondants souhaitent que l'offre de transport en commun soit développée. Pour 30% d'entre eux le développement de lignes régulières est même souhaitée. Pour les répondants ne souhaitant pas un renforcement de l'offre, la principale raison est qu'ils estiment que les transports en commun ne sont pas la réponse adaptée aux besoins de mobilité du territoire.

Sur ce point, l'avis des élus divergent de celui de la population ayant répondu : seul un élu sur deux souhaite une amélioration de l'offre.



Nécessite de renforcer l'offre de transport en commun

Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

Une itinérance douce à renforcer

Le territoire des Sept Vallées est le support de nombreux itinéraires de mobilités douces et le territoire propose un grand nombre de cheminements de randonnée. On totalise ainsi :

- 259 km de chemins pédestres ;
- 219 km de parcours cyclo ;
- 387 km de parcours VTT ;
- 79 km de sentiers équestres.

L'itinérance du territoire est principalement représentée par la randonnée pédestre et la randonnée cyclotouristique.

Au niveau de la randonnée pédestre, le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallée est traversé par deux itinéraires de Grande Randonnée (GR) :

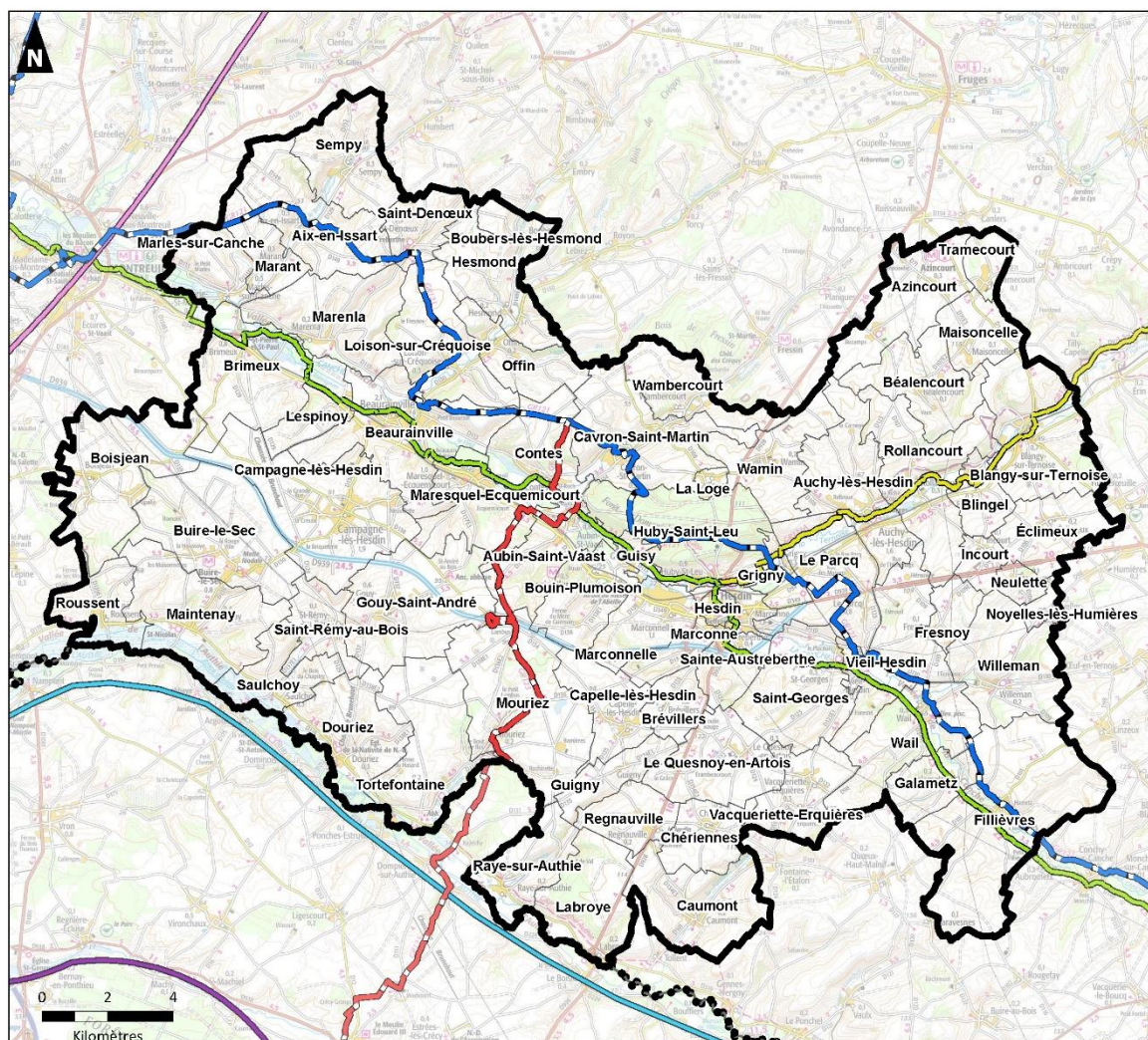
- Le GR123 qui relie la forêt d'Hesdin à la forêt de Compiègne. Cet itinéraire de randonnée traverse le territoire du nord au sud.
- Le GR121 qui relie la région Wallonne en Belgique à Boulogne-sur-Mer. Cet itinéraire traverse le territoire d'est en ouest et traverse, notamment, les communes de Hesdin et de Beaurainville.

Pour ce qui concerne la randonnée cyclotouristique, plusieurs offres sont recensées sur le territoire :

- L'office de tourisme Vallées d'Opale propose une dizaine de boucles cyclables réparties sur l'ensemble du territoire. On note toutefois une plus grande concentration des itinéraires au nord-est du territoire.
- Les véloroutes et voies vertes ainsi que les itinéraires de randonnée inscrits au Plan de Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) du département du Pas-de-Calais. On peut notamment citer la véloroute « au fil de l'eau » reliant Etaples à Arras et circulant autour de la vallée de la Canche sur des routes à faible trafic.
- Les 12 parcours VTT et les 4 boucles cyclotouristiques gérées par la Communauté de Communes

Enfin, l'offre est complétée par les itinéraires postés par les pratiquants eux-mêmes, notamment sur des sites internet dédiés. On en compte une demi-douzaine sur le site internet randogps, principalement localisés au nord et à l'est d'Hesdin.

Circuits de randonnée



Sources : CD62 - RandoGPS - VVV - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

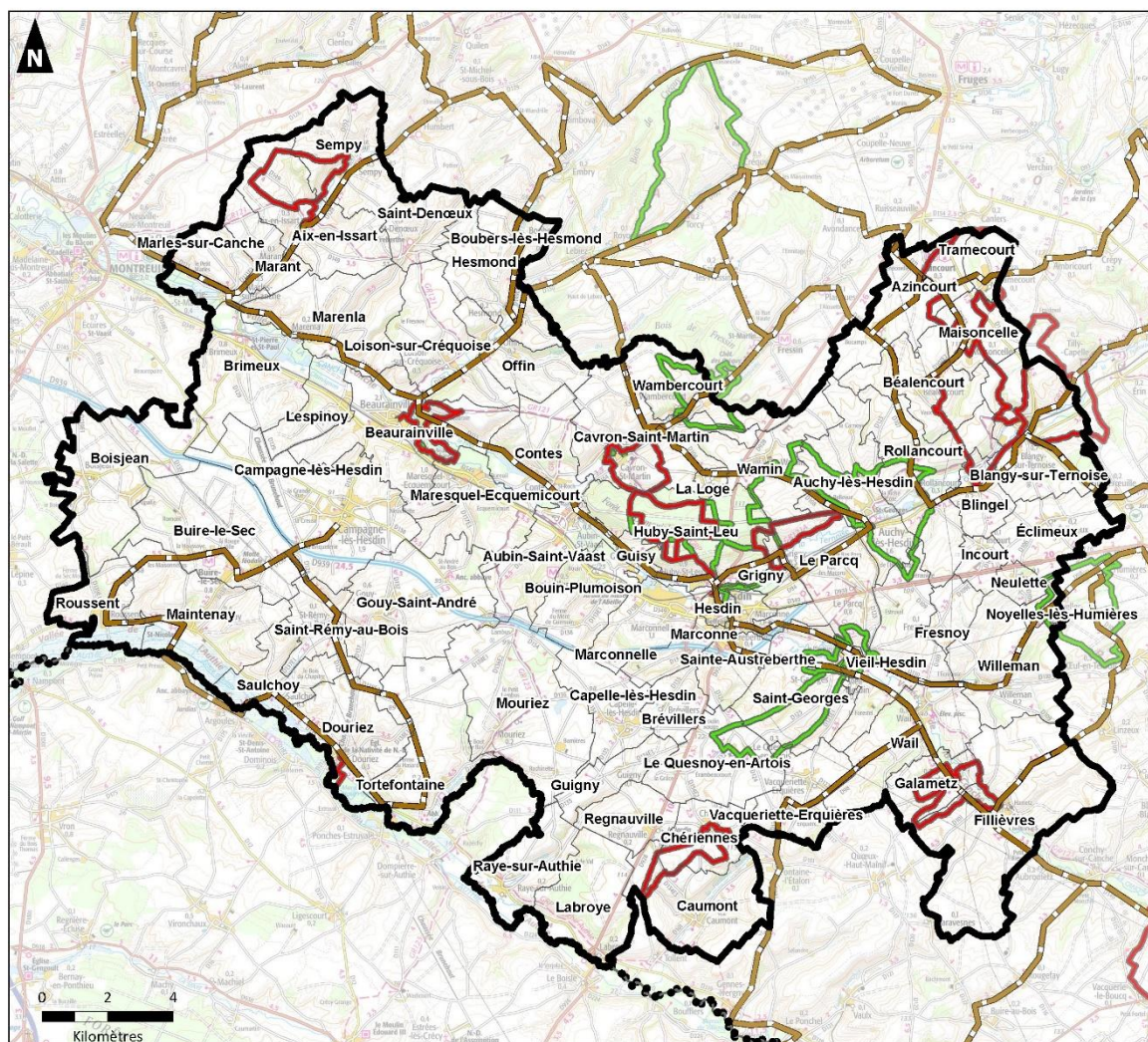
- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

- GR123 de Contes (PdC) à Carlepont (Oise)
- GR121 de Bon-Secours (Belgique) à Equihen-Plage (Pdc)

Véloroutes et voies vertes :

- Berck – Auxi-le-Château – Doullens – Albert – Péronne – Roisel – Saint-Quentin
- Berck – Saint-Omer – Steenvoorde – Belgique
- Etaples/Le Touquet – Arras – Cambrai – le Val-Joly
- Hesdin – St-Pol-sur-Ternoise
- Quend – Oeux

Circuits de randonnée



Sources : OT Vallées d'Opale - CD62 - RandoGPS - VVV - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, janvier 2022

- | | |
|--|--|
|  Périmètre de la CC des 7 Vallées |  Itinéraires cyclables à proximité de la CC |
|  Limites communales |  Circuit de randonnée (OT Vallées d'Opale) |
|  Limites départementales |  Autre circuit de randonnée pédestre (randogps) |

Le transport de marchandises

La Route Départementale 939 traversant le territoire d'Ouest en Est est l'axe le plus utilisé du territoire pour le transport de marchandise. L'axe Nord-Sud RD928 semble également être un axe structurant pour le passage des poids lourds.

Éléments à retenir sur les infrastructures de transport à l'échelle des Sept Vallées

La Communauté de Communes des Sept Vallées est très bien desservi par les infrastructures routières. En revanche, le territoire dispose d'un réseau de transports en communs peu performants. Le réseau de bus dont les lignes et les horaires sont davantage adaptés aux scolaires qu'aux actifs. Malgré la présence de plusieurs gares TER, les transports ferroviaires sont très peu utilisés et n'offrent pas d'horaires de passage cohérents.

Sur le territoire, les itinérances douces sont nombreuses avec des itinéraires relativement importants (GR, véloroutes) mais également une offre de boucles de randonnées de proximité.

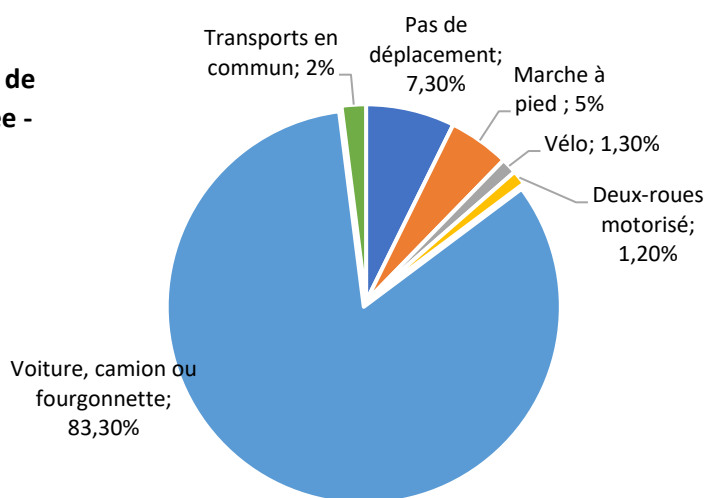
Les déplacements des habitants

Les modes de déplacement utilisés par les habitants du territoire

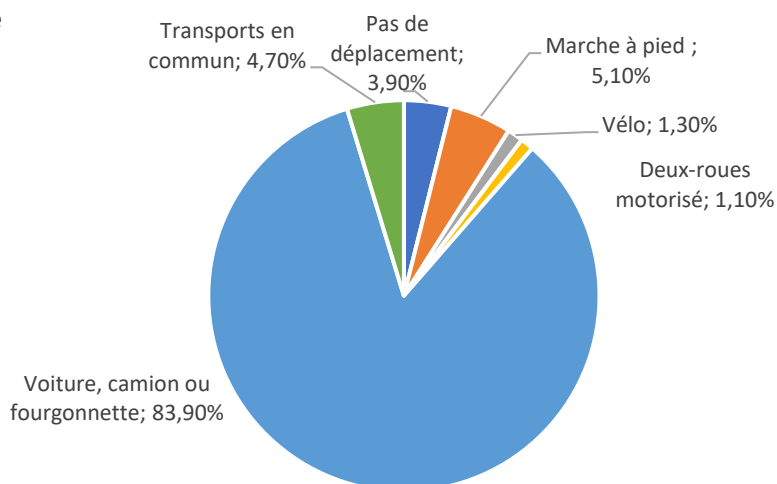
Selon les données INSEE disponibles, en 2018, en Hauts-de-France, 9% des actifs utilisent les transports en commun pour leur déplacement domicile-travail. Ce constat régional est bien supérieur qu'à l'échelle départementale (5%) et des Sept Vallées (2%).

Au contraire, le mode de déplacement le plus utilisé pour les habitants du Pas-de-Calais et des Sept Vallées est celui du véhicule personnel (entendu comme voiture, camion ou fourgonnette). Leur taux représente respectivement 84% et 83%.

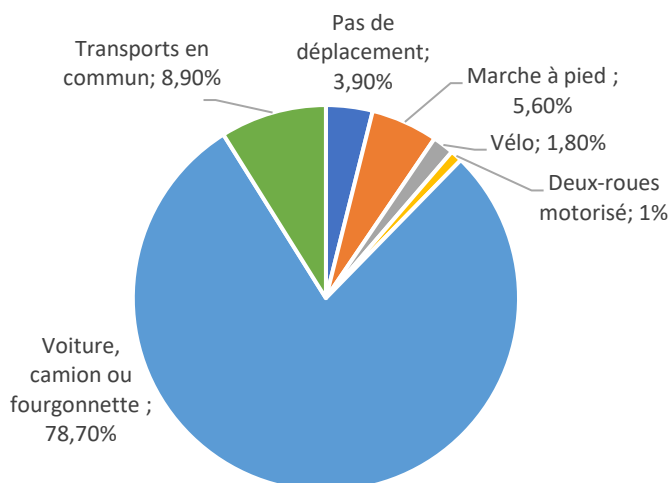
Répartition des actifs selon le mode de déplacement – échelle de Sept Vallée - Insee - 2019



Répartition des actifs selon le mode de déplacement – échelle du Pas-de-Calais - Insee - 2019

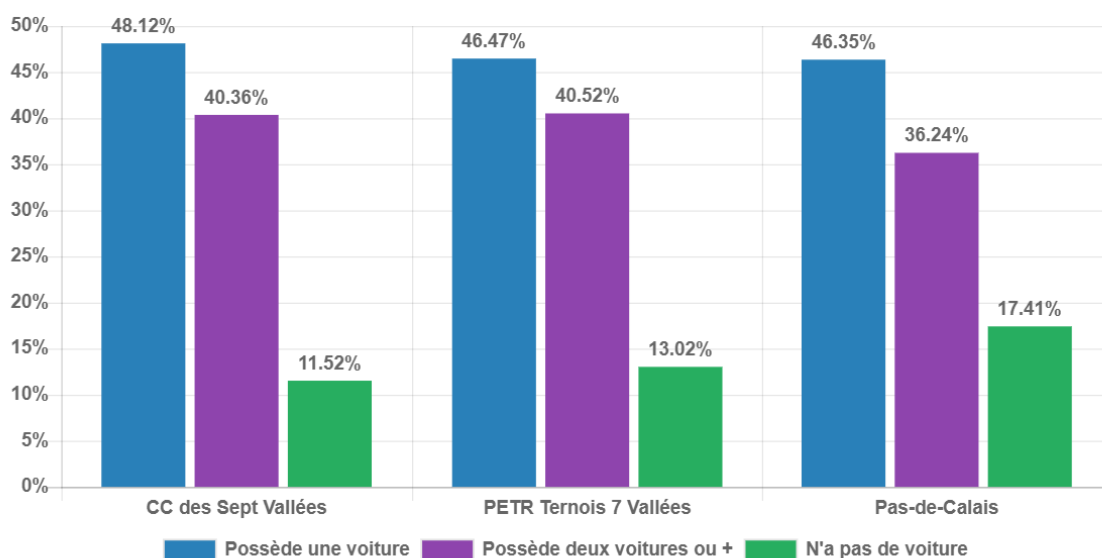


Répartition des actifs selon le mode de déplacement – échelle des Hauts-de-France - Insee - 2019



En 2018, 88 % des ménages du territoire intercommunal possèdent au moins une voiture. Ce constat suit celui du PETR Ternois Sept Vallées avec un taux de 87%. Toutefois, ce phénomène semble plus important à l'échelle des Sept Vallées et du PETR qu'à celle du Département qui comptabilise 82% des ménages possédant au moins une voiture. Il est à noter que 11% des ménages du territoire ne détiennent pas de véhicule particulier. Même si ce pourcentage semble moins élevé que sur les autres territoires de comparaison, il est important de le prendre en compte afin de construire des solutions de mobilité pour tous.

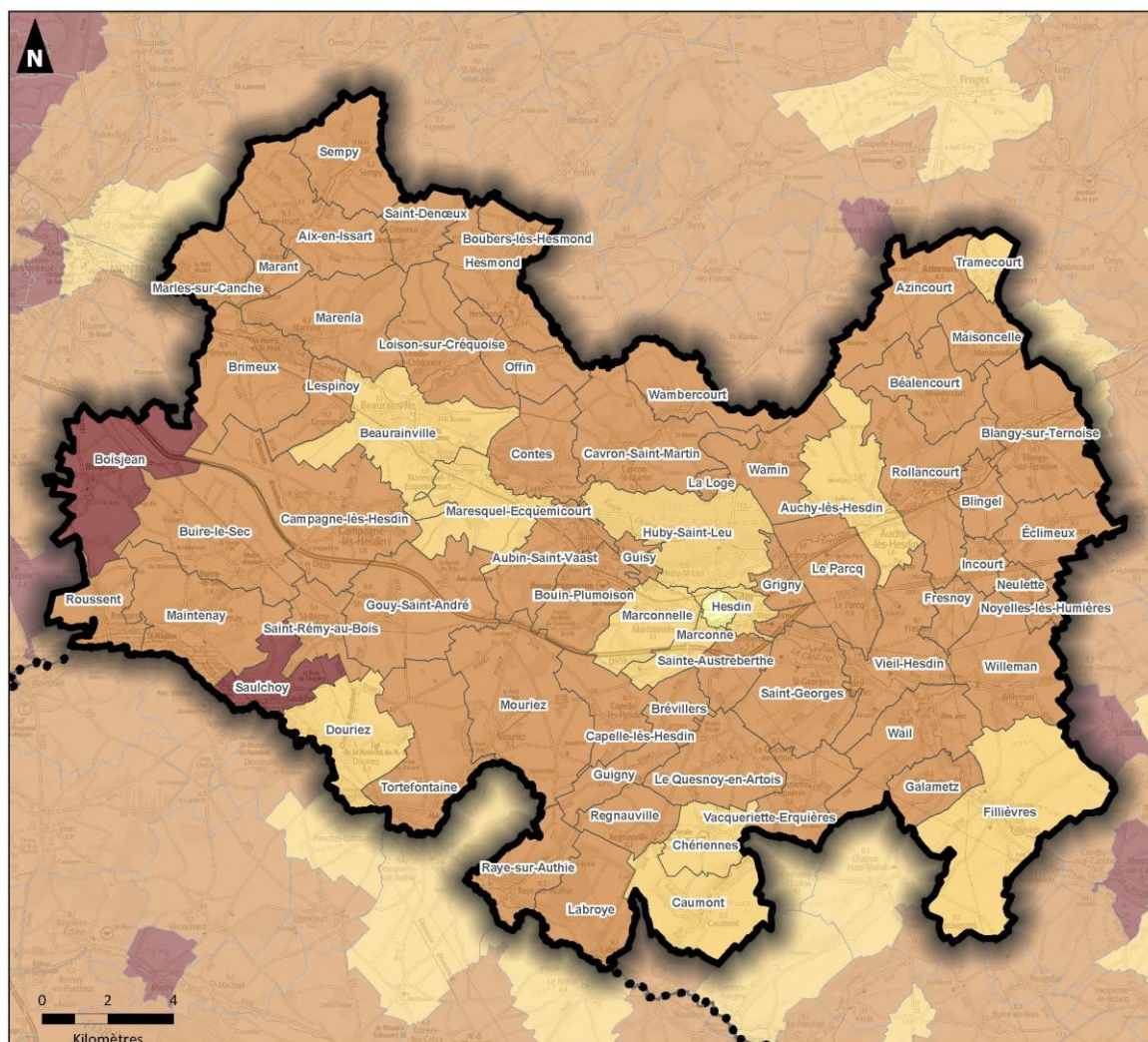
Équipement des ménages en automobiles en 2018 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

La carte ci-dessous témoigne du fort taux de motorisation des ménages de chaque commune du territoire. Il est à noter que plus les ménages habitent dans des communes pôles et moins elles détiennent de véhicule. En effet, par exemple moins de 20% des ménages de la commune d'Hesdin possèdent plus de deux voitures. A contrario, entre 60% et 80% des ménages de la commune de Saulchoy détiennent au moins deux voitures.

Taux de motorisation des ménages en 2018 (au moins deux voitures)



Sources : INSEE - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

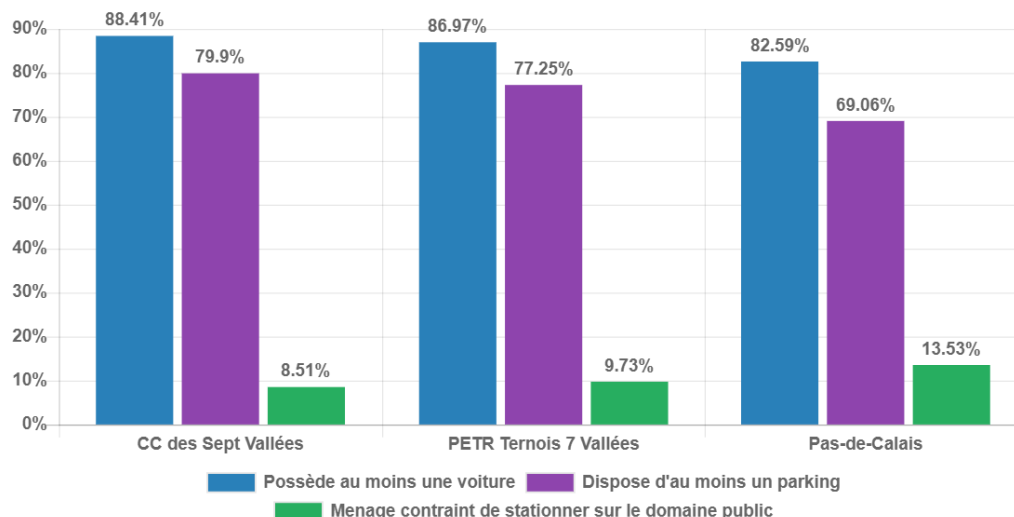
-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites communales
-  Limites départementales

Taux de motorisation des ménages en 2018 (au moins deux voitures) :

-  < 20%
-  20% à 40%
-  40% à 60%
-  60% à 80%

En termes de stationnement, 80% des ménages détiennent au moins une place de stationnement privative pour leur véhicule, mais 8% sont contraint de stationner sur le domaine public. Cette situation se retrouve principalement dans les polarités où la proportion d'appartement est plus importante et où les terrains disponibles sont plus petits.

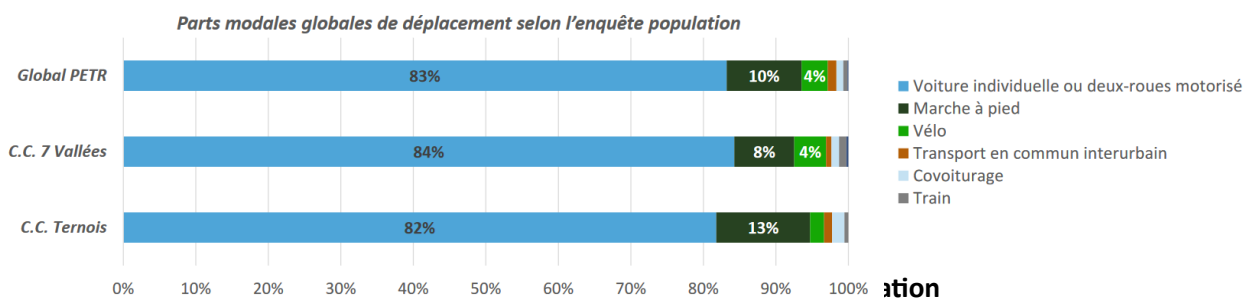
Équipement des ménages en automobile et stationnement en 2018 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

L'approche sensible des modalités de déplacement : les questionnaires du Plan de Mobilité Simplifié

Dans le cadre de l'enquête population réalisée au cours du diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié du PETR Ternois Sept Vallées, la population a été questionnée sur les modes de transports utilisés pour leurs différents motifs de déplacement. Les résultats obtenus confirment les données de l'INSEE et les part modales pour les déplacements domicile-travail : la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé. En effet, les résultats de l'enquête population montrent que 84% des déplacements des habitants des Sept Vallées se font grâce à l'usage de la voiture individuelle ou d'un deux-roues motorisé, 10% à pied et 4% à vélo. Hormis pour faire des activités sportives où la part des modes actifs est plus importante (33%), pour tous les autres motifs la part de la voiture se situe toujours entre 82% et 94%.



Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

L'émergence de nouvelles pratiques

Le covoiturage

Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont alliés en 2015 pour produire un schéma interdépartemental de covoiturage. Sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées, le schéma interdépartemental de covoiturage prévoit la création de 4 aires de covoiturage avec plus ou moins 50 places sur les communes de Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Hesdin et Marconnelle. En 2022, seule celle de Marconnelle a été réalisée.

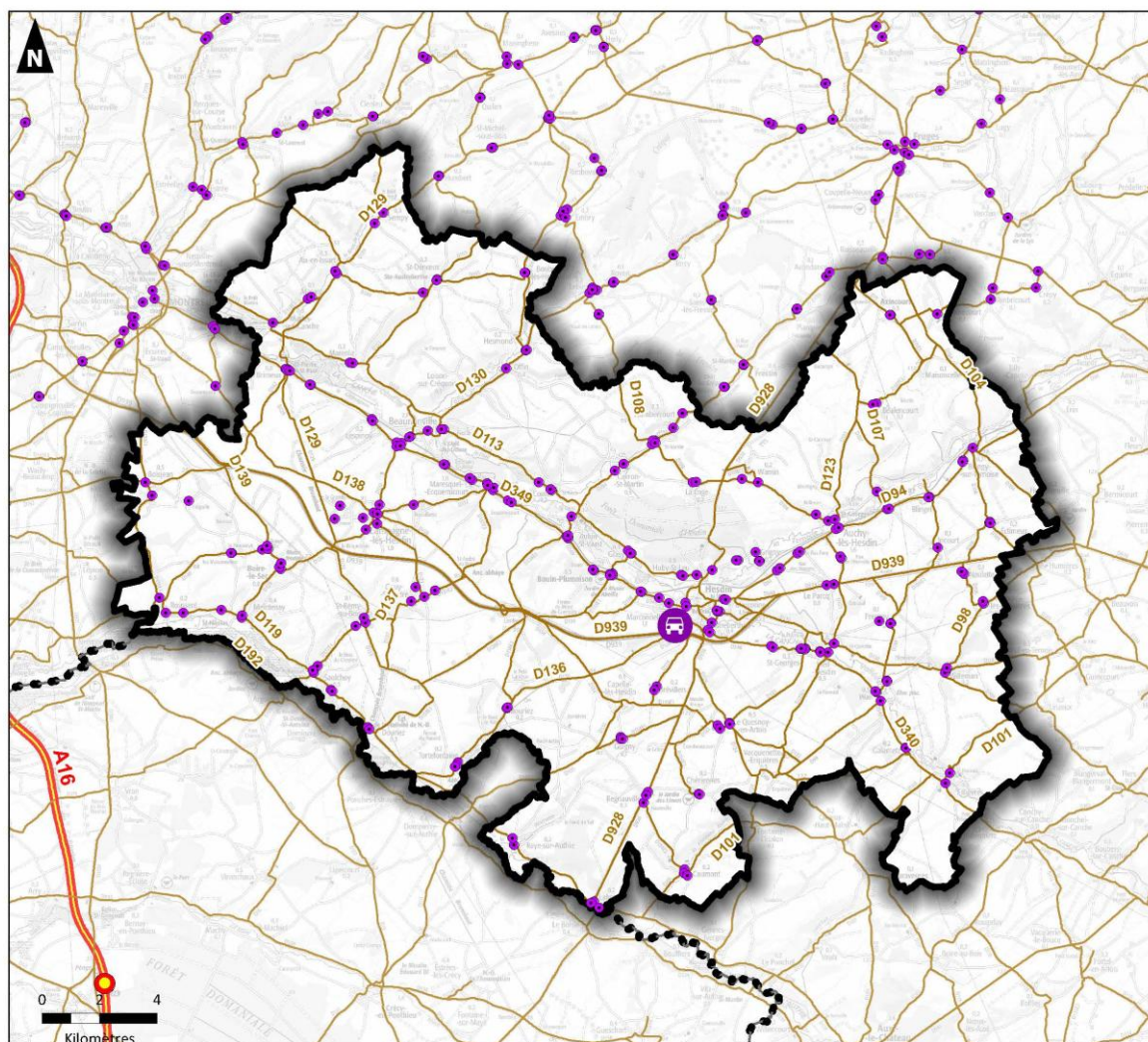
Commune	Beaurainville	Campagne-les-Hesdin	Hesdin	Marconnelle
Localisation	Gare	Echangeur D939	Gare	Echangeur D939
Réalisation	Non	Non	Non	Oui
Nombre de places	15	15	5	18

Les quatre aires de covoiturage des Sept Vallées

Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

Toutefois, comme l'indique la carte ci-dessous, il existe sur le territoire des Sept Vallées, d'autres aires de covoiturage. Ces aires ont été recensées grâce à la base de données BNLC (Base nationale des lieux de covoiturage). Il s'agit pour la plupart d'aires de covoiturage plus informelles : parking gratuit, lieux de stationnement à proximité des autoroutes où des routes départementales, point d'arrêt etc. Ces lieux sont directement renseignés par les usagers eux-mêmes.

Réseaux routiers et aires de covoiturage



Sources : Blablacar - BNLC - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, juin 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites départementales
-  Echangeur autoroutier
-  Autoroute
-  Départementale

-  Aire de covoiturage recensée par Blablacar
-  Base Nationale des Lieux de Covoiturage (BNLC) *

* La première version de la Base nationale des lieux de covoiturage (BNLC) était issue de la base nationale des aires de covoiturage de BlaBlaCar et de la base des aires de covoiturage de la Fabrique des Mobilités. Ces données permettent aux développeurs et aux applications de covoiturage de fournir une information fiable sur les points de rencontre (aires de covoiturage, sorties d'autoroutes, parkings, lieux d'autostop...) où les conducteurs peuvent s'arrêter et stationner en toute sécurité.

Le Transport à la Demande (TAD)

Sur le territoire, deux offres de transports à la demande sont présentes :

- Le transport à la demande solidaire : offre proposée par l'association Lien Plus pour les habitants qui ne disposent pas de moyen de locomotion. Cette offre est valable pour se rendre au travail, en formation, à un rendez-vous médical, pour faire des achats alimentaires ou pour le maintien des relations familiales. Lien Plus est une association fondée en 1991 et est actuellement composée d'une dizaine de chauffeur. L'association intervient pour les déplacements des habitants de la Communauté de Communes des Sept Vallées et de celle du Ternois. Elle intervient également pour le Département afin d'aider à la mobilité les personnes bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans pour les déplacements pour l'emploi.



- Le transport à la demande ouvert à tous : service de véhicule de tourisme avec un chauffeur VTC. Ce service ouvert à tous pour toute demande et pour toute distance. Ce service est proposé pour maximum 7 passagers.



Location de scooter électriques avec Lien Plus

L'association Lien Plus met également à disposition des habitants en recherche d'emploi, la location de dix scooters électriques. L'association met également depuis peu en location des voiturettes.

L'autostop via Rézopouce

Le Rézopouce est une association et une société coopérative d'intérêt collectif proposant des services d'autostop au quotidien. Les autostoppeurs et automobilistes inscrits et identifiés sur le site internet sont mis en relation pour partager des trajets.



La Communauté de Communes des 7 Vallées s'est associée à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et à la Communauté de Communes du Haut-Montreuillois pour former en 2019 ensemble l'aventure Rézo Pouce. Malheureusement, la crise sanitaire de 2019 et 2020 n'a pas offert les meilleures conditions pour le démarrage de cette offre de mobilité et une campagne de relance de la part de la CC7V.

Le service n'en est qu'à ces débuts mais il y a tout de même près de 219 arrêts identifiés sur le territoire des 7 Vallées par une signalisation spécifique (données du Plan de Mobilité Simplifié en cours d'élaboration).



Autres dispositifs solidaires pour la mobilité

L'entreprise d'insertion Access 'Auto basée à Auchy-les-Hesdin est un garage solidaire qui propose des services de petites réparations et de locations de véhicules légers et de 17 vélos à assistance électrique.

Par ailleurs le dispositif « en route pour l'emploi » de la Région Hauts-de-France met à disposition des véhicules en location pour 1 euro par jour. Ce service est accessible à tout demandeur d'emploi.

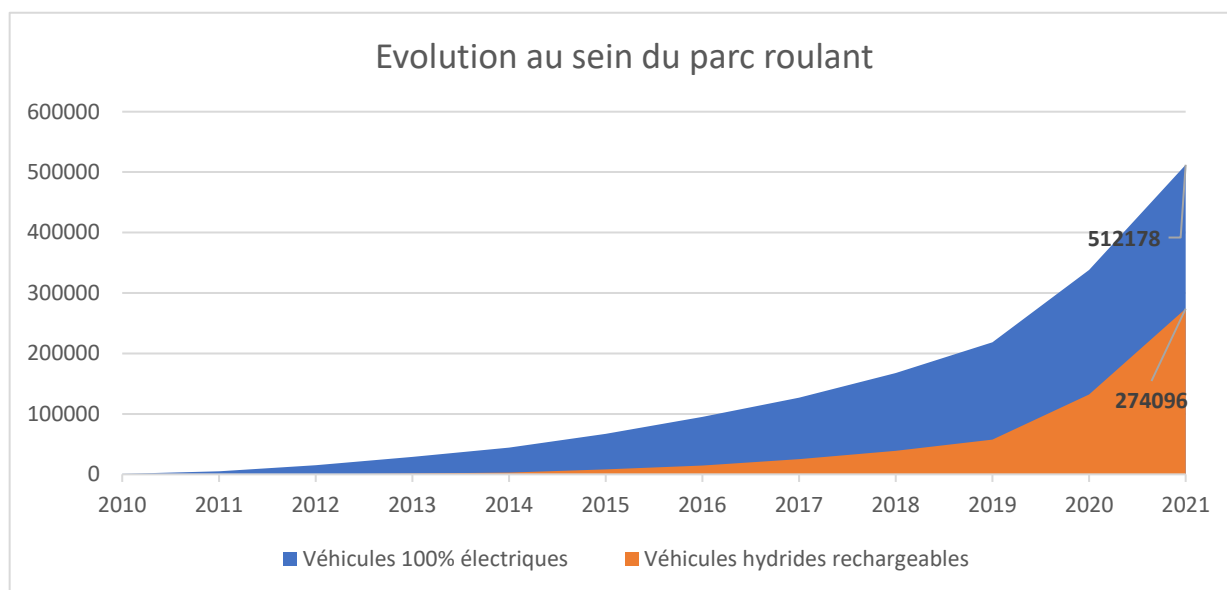
Le développement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avec le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a fait du développement des véhicules "décarbonés" une priorité importante de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le déploiement des véhicules rechargeables et des infrastructures de recharge associées vise à répondre à plusieurs enjeux et notamment à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990.

Dès 2009, le plan national a eu pour ambition de faire circuler 2 millions de voitures électriques et hybrides rechargeables à l'horizon 2020.

En France, plus de 316 000 véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables circulent actuellement sur un parc global de plus de 33 millions de véhicules particuliers (0,4%).



En France, les ventes de véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables ont augmenté de 115% en 2020 (en comparaison à 2019) et plus de 31% en 2021 (en comparaison à 2020).

30 921 immatriculations ont été enregistrées en 2017 en France dont 1477 en Région Hauts-de-France.

La France a d'ailleurs été le 1^{er} pays européen à franchir le cap des 100 000 véhicules électriques (véhicules particuliers et utilitaires cumulés depuis 2010), le 23 mars 2017.

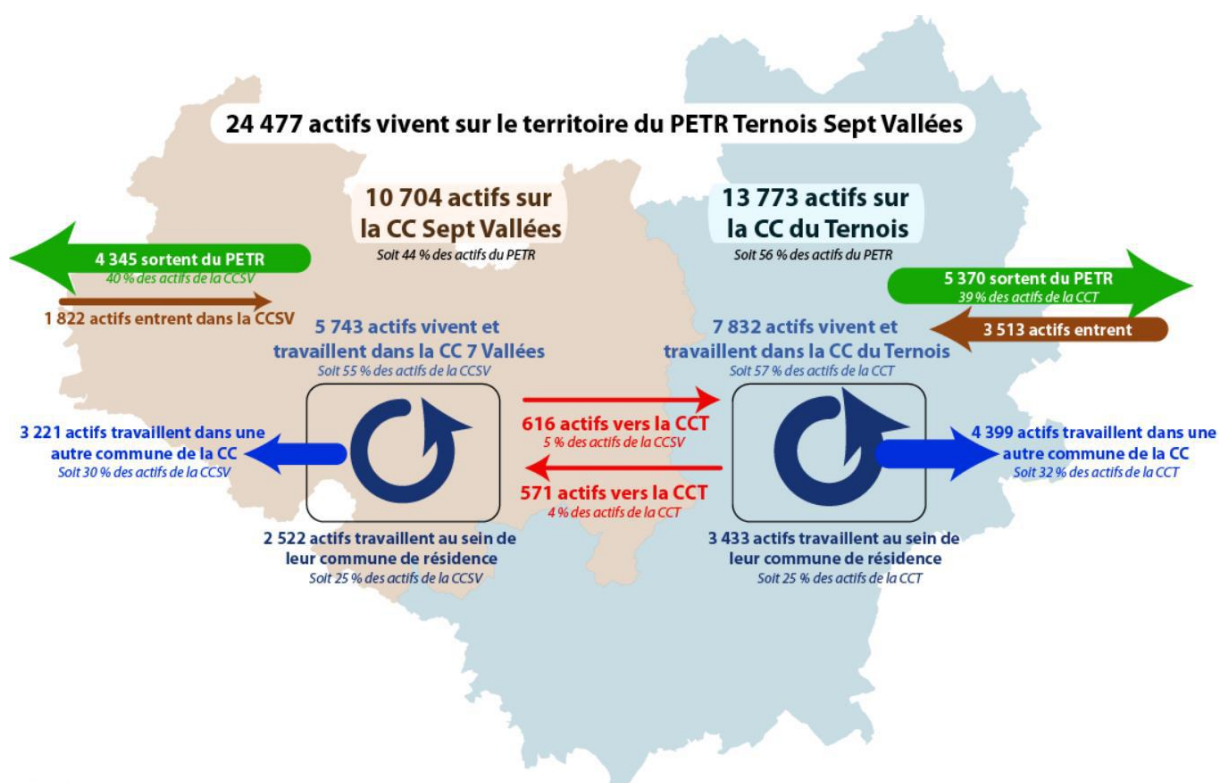
La loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte précise que le France se fixe comme objectif d'installer au moins sept millions de points de charge sur les places de stationnement des ensembles d'habitations et autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public, et ce, avant 2030.

La loi précise par ailleurs que l'utilisation mutualisée des points de charge par des véhicules électriques, en particulier dans le cadre de l'autopartage ou du covoiturage, sera favorisée afin d'assurer une utilisation optimale de ces points de charge et la mise à disposition de véhicules électriques à un nombre élargi de personnes.

A ce titre, les collectivités ont un rôle important à jouer dans le déploiement des infrastructures de recharge accessibles au public.

La Communauté de Communes des 7 Vallées a décidé de s'équiper en matériel de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Au 1^{er} juin 2022, cinq communes du territoire disposent déjà de dix bornes de recharge : à savoir trois en gares de Hesdin, deux à Auchy-Les-Hesdin, deux à Beaurainville, deux autres à Marconne et une à Huby-Saint-Leu. Ces dix bornes ont été installées par la société « station-e » qui déploie des bornes de recharge électrique dans toute l'Europe.

Par ailleurs la Région Hauts-de-France développe un service de recharge Pass Pass électrique. Cependant, aucune borne n'a encore été développée sur le territoire des Sept Vallées.



Les déplacements des actifs

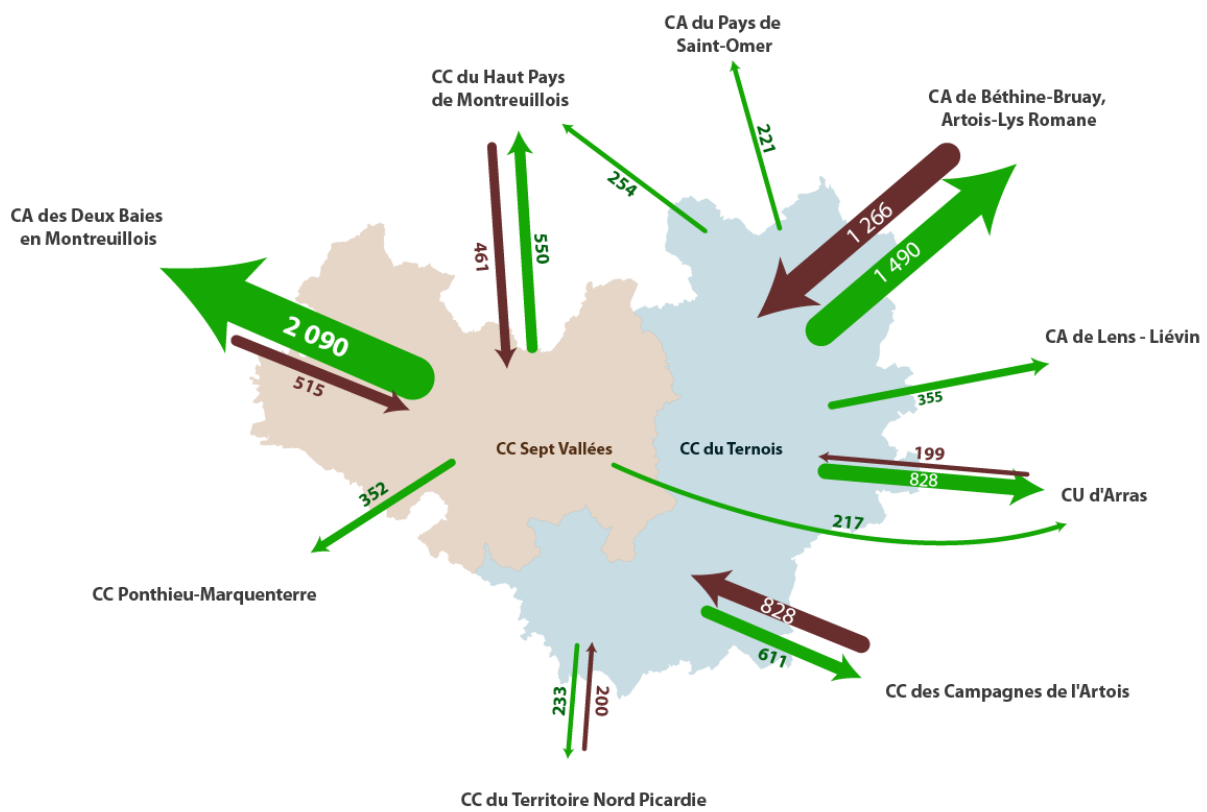
Source : Plan de mobilité simplifié – ITEM Conseils

Selon les données du diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié, 10 700 actifs vivent sur le territoire intercommunal. Parmi eux, 5740 vivent et travaillent sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées, soit 55% de la population. Le territoire présente également une part importante d'actifs travaillant dans leur commune de résidence, puisqu'ils sont au nombre de 2500 soit 25% des actifs. Par ailleurs, sur l'ensemble des actifs, 30% vivent sur le territoire de la CC7V mais travaillent dans une autre commune du territoire.

Les déplacements domicile-travail entre les deux communautés de communes du PETER restent marginaux. Seul 5% des actifs de la CC7V vont travailler dans la Communauté de Communes du Ternois et inversement seulement 4% des actifs de la Communauté de Communes du Ternois vont travailler dans la CC7V.

Cependant, on comptabilise tout de même 40% des actifs de la Communauté de Communes des Sept Vallées qui sortent du PETER pour aller travailler. Ces flux sont principalement orientés par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Les flux vers la Communauté de Communes du Haut Pays Montreuillois restent peu nombreux.

Enfin, on peut noter que les départs des actifs du territoire de la CC7V ne sont pas compensés par l'entrée d'actifs des autres territoires. Seulement 1822 actifs extérieurs viennent travailler sur la Communauté de Communes des Sept Vallées.



Les flux internes et externes

Source : Plan de mobilité simplifié

Éléments à retenir sur les déplacements des habitants à l'échelle des Sept Vallées

La prépondérance de la voiture s'explique par l'excellente accessibilité routière et la proximité autoroutière qui caractérise le territoire ainsi que par le manque d'une offre de transport en commun et ferroviaire adaptée aux actifs du territoire. En effet, le maillage routier est dense et relativement peu encombré. L'usage de la voiture est donc simplifié. De nouvelles pratiques sont aujourd'hui émergentes mais restent à destination du transport routier (covoiturage, développement de bornes pour la recharge des véhicules électriques et hybrides, rézopouce).

En termes de mobilité domicile-travail, près de la moitié des flux restent internes aux Sept Vallées. Les actifs du territoire travaillent pour un quart d'entre eux dans leur commune de résidence et pour 30% d'entre eux dans une autre commune de la CC7V. Les bassins d'emplois privilégiés par les résidents du territoire sont plutôt concentrés sur la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois qui attire près de 2 000 actifs du territoire (20%). Au niveau du PETR, les bassins d'emplois fonctionnent relativement en vase clos puisque les échanges d'actifs entre la CC7V et la CCT restent très faibles (moins de 5%).

PROFIL TRANSITION ENERGETIQUE

Les définitions

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique. Elle a pour objectif principal de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont la principale cause du changement climatique. La transition énergétique ne doit donc pas être vue comme la diversification ou le remplacement des sources d'énergie par l'implantation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, géothermie, etc.) mais également par la modification des comportements de consommation de l'énergie (adaptation de l'énergie à l'usage, baisse de la consommation d'énergie, etc.).

Les gaz à effet de serre sont constitués par la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone troposphérique. Ces gaz sont naturellement présents dans l'atmosphère. Cependant, depuis la révolution industrielle, les activités humaines ont considérablement augmenté la production de gaz à effet de serre et leur proportion dans l'atmosphère. Une plus grande concentration de ces gaz dans l'atmosphère amène à une modification de l'effet de serre naturel. Etant emprisonnés plus longtemps dans l'atmosphère, cela provoque une hausse des températures.

Une part du changement climatique constaté renvoie à cette hausse de température provoqué par l'augmentation des gaz à effet de serre. En 2014, le rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) a montré qu'en 130 ans, la température moyenne de la terre a augmenté de presque 1°C. Néanmoins, le changement climatique ne doit pas être borné à l'augmentation de la température. Il concerne plus globalement les changements observés et prévus des modèles météorologiques. Il peut s'agir de modification dans les systèmes de précipitation, l'augmentation des épisodes de vagues de chaleurs, une variation du nombre de jour de gel, etc.

Le PCAET, un outil pour agir

En 2021, le PETR Ternois Sept Vallée a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document est un outil de planification et opérationnel qui a pour objectif d'appréhender l'ensemble des sujets liés au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie. Les PCAET sont relativement transversaux et touchent des thématiques aussi diversifiées que l'habitat, la mobilité, les déchets, l'énergie, la qualité de l'air... Il vise à créer une stratégie climat-air-énergie pour atteindre la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables ainsi que la prévention et la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Ce document de planification a pour objectif d'agir sur plusieurs domaines :

- Les énergies :
 - o réduire les consommations d'énergies
 - o produire localement des énergies renouvelables
- Qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre :
 - o réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - o améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants
 - o stocker du carbone
- Changement climatique et vulnérabilité du territoire :
 - o adapter le territoire aux événements climatiques et à leurs conséquences.

Des engagements internationaux ont été pris (notamment avec les accord de Paris) et sont déclinés aux différentes échelles administratives. Une action et une mise en œuvre locale sont nécessaires pour palier au phénomène mondial du changement climatique.

La mise en place du PCAET doit être compatible avec plusieurs engagement nationaux : le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, la Stratégie National Bas Carbone, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Plan National Santé-Environnement, le Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques. Un engagement défini plus particulièrement des objectifs, impactant les territoires, il s'agit de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui impose de tendre vers :

- -40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- -50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

La LTECV a également donné lieu à une déclinaison plus thématique au travers de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Elle vise également à lutter contre le réchauffement climatique en donnant des orientations de mise en œuvre de la transition énergétique. Elle fixe des objectifs selon les secteurs d'activité, à court et moyen terme pour arriver à la neutralité carbone en 2050 :

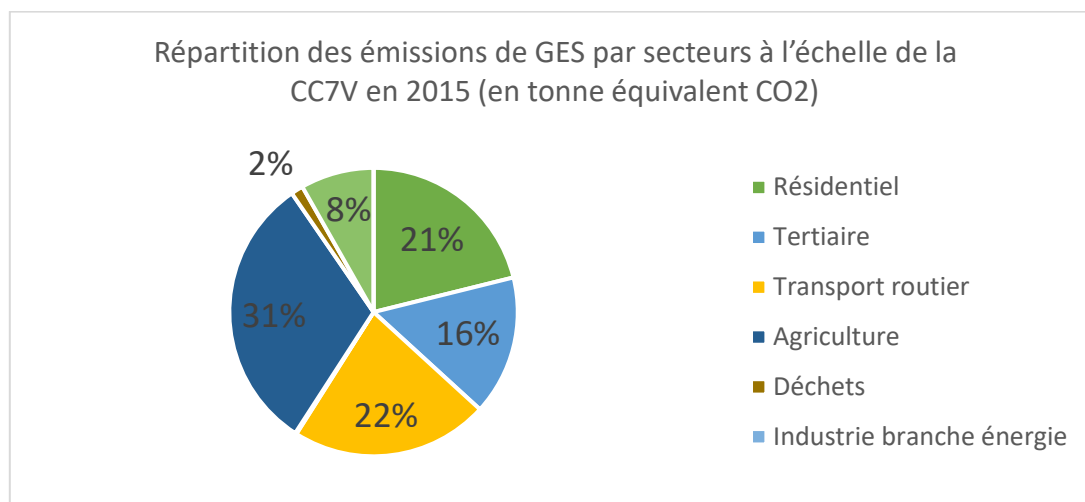
- Bâtiments : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2015 :
 - o 2030 : -49%

- 2050 : décarbonisation complète
- Agriculture : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2015 :
 - 2030 : -19%
 - 2050 : -46%
- Forêt bois et sols :
 - 2050 : maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)
- Transport : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2015 :
 - 2030 : -28%
 - 2050 : décarbonisation complète (à l'exception du transport aérien domestique)
- Production d'énergie : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2015 :
 - 2030 : -33%
 - 2050 : décarbonisation complète
- Industrie : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2015 :
 - 2030 : -35%
 - 2050 : -81%

Le constat et les changements à venir

Les Gaz à effet de serre

En 2015, la Région Hauts-de-France a émis 49 004 607 tonnes équivalent CO₂. La même année la Communauté de Communes des 7 Vallées a émis 348 492 tonnes équivalent CO₂. La CC7V représente ainsi 0,7% des émissions de GES de la Région alors qu'elle représente 1,5% du territoire régional.

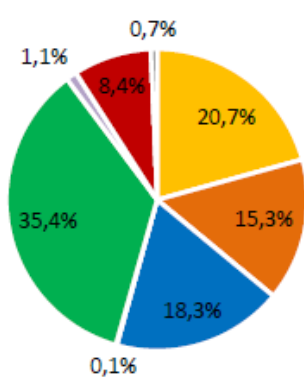


Répartition des émissions directes de GES sur le territoire de la CC7V

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

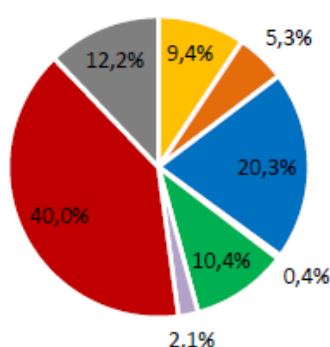
Les émissions directes des secteurs de l'agriculture, du résidentiel et du tertiaire sont plus importantes à l'échelle du PETR par rapport à la Région. Ceci s'explique par les caractéristiques du territoire : en proportion les industries y sont moins nombreuses, l'activité agricole représente un secteur important et l'économie résidentielle représente une part non négligeable de la sphère économique. Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CC7V sont en proportion relativement identiques à celle du PETR.

PETR Ternois 7 Vallées



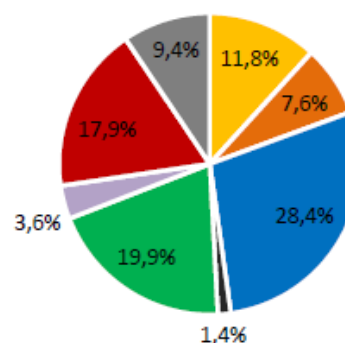
■ Résidentiel
■ Transport routier
■ Agriculture

Hauts-de-France



■ Tertiaire
■ Autres transports
■ Déchets

France métropolitaine



■ Industrie hors branche énergie
■ Industrie branche énergie

Répartition des émissions directes de GES sur le territoire du PETR Ternois 7 Vallées et ses territoires de comparaison

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

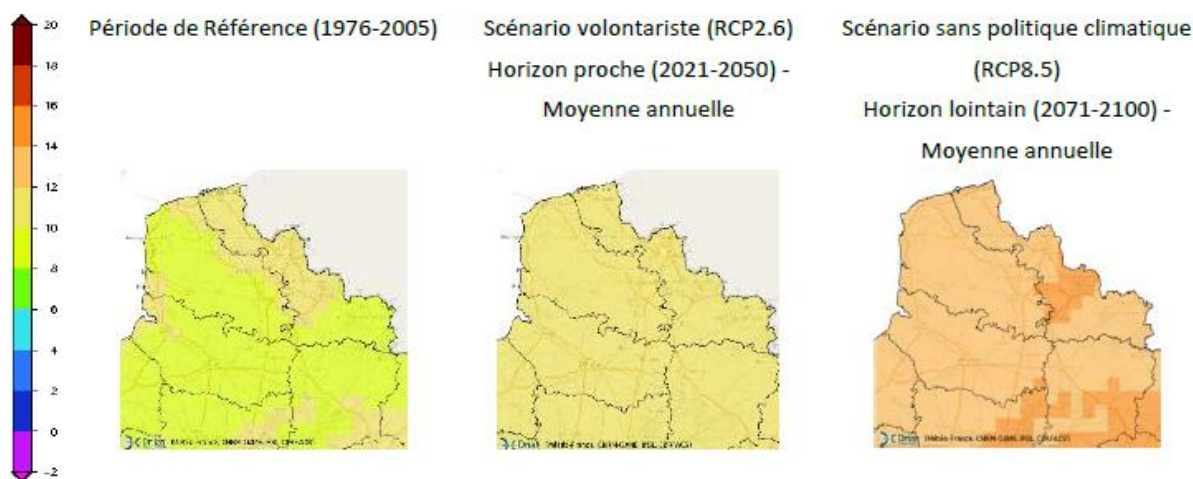
Les effets du changement climatique

Les scénarios climatiques disponibles

Pour anticiper les changements climatiques et lutter contre le réchauffement climatique, le « DRIAS les futurs du climat », proposent des projections climatiques régionalisées réalisées par des laboratoires français de modélisation du climat. La plateforme retient 4 scénarios fondés sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces scénarios sont intitulés RCP et sont fondés sur différentes hypothèses d'évolution des forçage radiatif dû aux facteurs d'évolution du climat et notamment la concentration des gaz à effet de serre. Le RCP2.6 est le plus optimiste en considérant un pic des émissions avant un déclin à partir de 2100. Le plus négatif, le RCP 8.5, considère une augmentation croissante des émissions de gaz à effet de serre. Le RCP4,5 qui considère une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à $4,5\text{Wm}^{-2}$ après 2100. L'ensemble de ces scénarios, fondés sur des hypothèses différentes, considèrent les années 1976 – 2005 comme période de référence.

La hausse de la température moyenne du territoire

Sur la période de référence, la température moyenne de la CC7V était de $9,73^{\circ}\text{C}$. Peu importe le scénario retenu, les prévisions climatiques envisagent toutes une augmentation de la température moyenne des territoires. Le scénario le plus optimiste (RCP2.6) conduirait à une température moyenne de $10,72^{\circ}\text{C}$ à l'horizon 2050 soit un degré supplémentaire par rapport à la période de référence. Mais si aucune politique climatique n'est entreprise, le scénario RCP8.5 conclut à une température moyenne $13,25^{\circ}\text{C}$ à l'horizon 2100 soit plus de 3 degrés supplémentaires.



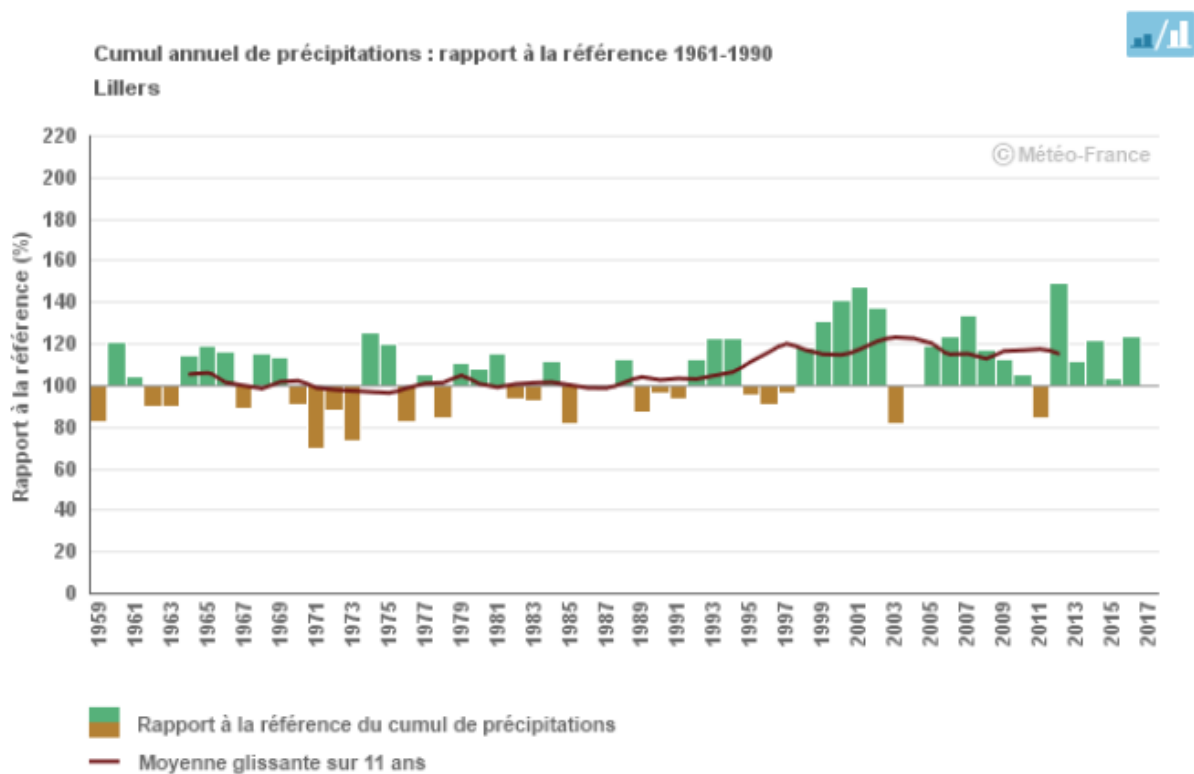
	CC7V
Période de référence (1976-2005)	9,73°C
Scénario visant à faire baisser les concentrations en CO ₂ – horizon proche (2021-2050)	10,72°C
Scénario sans politique climatique – (horizon 2071-2100)	13,25°C

Prospectives de températures

Source : PCAET – PETR Ternois Sept Vallées

La hausse des précipitations

Les différents scénarios climatiques ne concluent pas à une évolution majeure des cumuls de précipitations. En effet, la moyenne annuelle devrait rester stable. Toutefois, le nombre de précipitations en hiver pourrait augmenter de 5 à 10% à horizon 2030 et 2050, puis retomber au niveau de référence à horizon 2080. De plus, en période estivale, les précipitations pourraient nettement baisser et engendrer plus de sécheresse. En conclusion, si la quantité d'eau que reçoit le territoire ne devrait pas changer, il est fort à parier que les systèmes de précipitations soient fortement bouleversés avec des épisodes moins fréquents mais plus intenses.



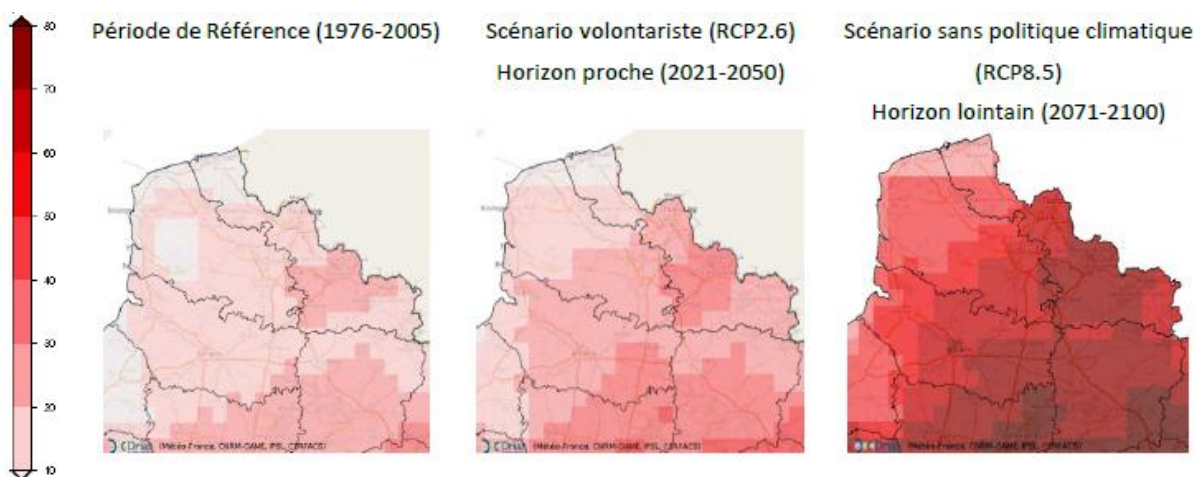
Cumul des précipitations : écart à la référence 1961-1990

Source : PCAET – PETR Ternois Sept Vallées

Une augmentation du nombre de jours chauds par an (température minimale supérieur à 25°C)

Sur la période de référence entre 1976 et 2005, le territoire intercommunal comptait 10 jours chauds par an. C'est-à-dire dix journées pendant lesquels la température n'est pas descendue au-dessous de 25°C.

Ce nombre de jours devrait considérablement augmenter dans les prochaines années. Le scénario le plus optimiste (RCP2.6) prévoit 16 jours chauds à l'horizon 2050. Le scénario le plus défavorable, fondé sur l'hypothèse où aucune action n'était entreprise, prévoit 46 jours chauds par an. Pour caricaturer, cela voudrait dire que la température ne descendrait pas en-dessous des 25°C entre le 15 juillet et le 30 août.



	CC7V
Période de référence (1976-2005)	10
Scénario visant à faire baisser les concentrations en CO2 – horizon proche (2021-2050)	16
Scénario sans politique climatique – (horizon 2071-2100)	46

Prospectives de nombre de jours chauds (>25°C)

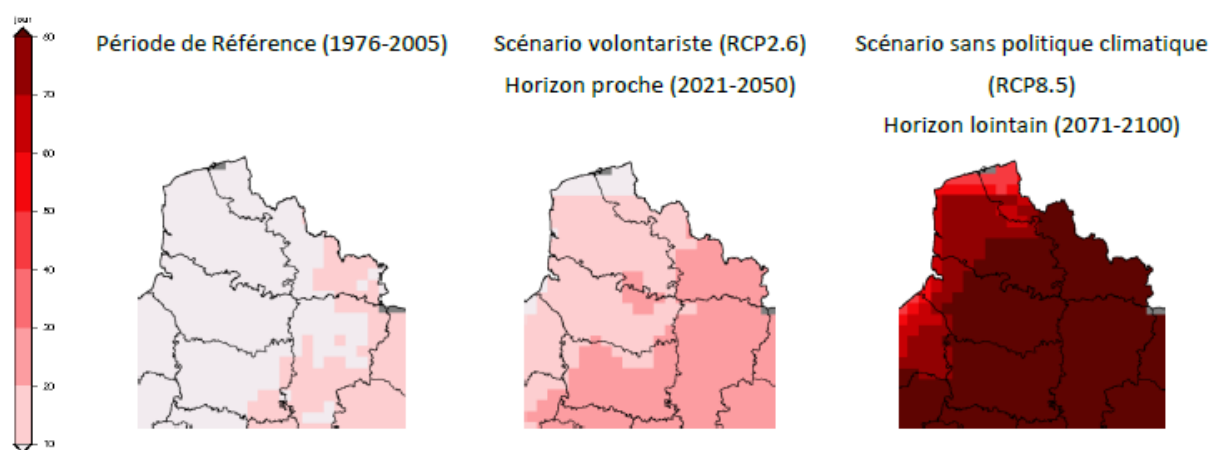
Source : PCAET – PETR Ternois Sept Vallées

Des vagues de chaleur plus longues

Le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées est aujourd'hui peu concerné par les phénomènes de vagues de chaleur. On parle de vague de chaleur lorsqu'on observe des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs. Le projet DRIAS calcule le nombre de jours d'une vague de chaleur lorsque la température maximale d'une journée est supérieure à la température

maximale moyenne de la même journée sur la période de référence (1976-2005), augmentée de 5°C et dès lors que cette situation se répète plus de 5 jours consécutifs.

Sur la période de référence, les vagues de chaleur mesurées comptabilisaient 5 jours. Le scénario le plus optimiste (RCP2.6) conclut que les vagues de chaleur pourraient durer douze jours. Le scénario le plus pessimiste (RCP8.5) quant à lui, prévoit des vagues de chaleur de 72 jours consécutifs. C'est-à-dire que pendant plus de deux mois, sans interruptions, les températures maximales enregistrées seraient supérieures aux températures maximales moyennes enregistrées sur la période de référence.



	CC7V
Période de référence (1976-2005)	5
Scénario visant à faire baisser les concentrations en CO ₂ – horizon proche (2021-2050)	13
Scénario sans politique climatique – (horizon 2071-2100)	72

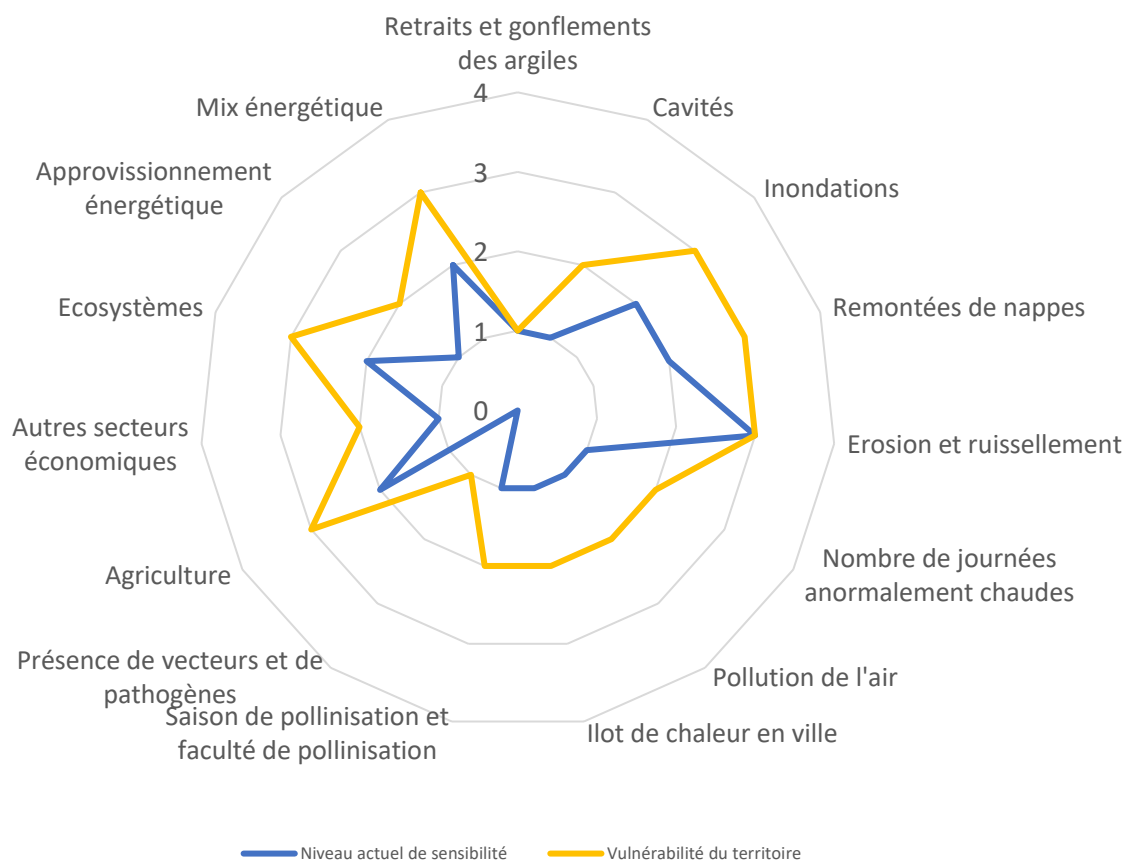
Prospectives de la durée des vagues de chaleur (>25°C)

Source : PCAET – PETR Ternois Sept Vallées

L'impact du changement climatique sur le territoire

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Ternois Sept Vallées, une analyse de l'impact du changement climatique sur l'exposition du territoire vis-à-vis de différents risques naturels a été réalisée. Les résultats de cette analyse concluent à une aggravation de l'exposition du territoire. Ce dernier sera particulièrement vulnérable aux aléas et paramètres climatiques liés à l'eau, aux écosystèmes et à l'agriculture. Inversement, le changement climatique ne devrait pas conduire à une exposition plus forte vis-à-vis des aléas « retrait gonflement des argiles » et « érosion et ruissellement ».

Vulnérabilité du territoire face aux conséquences du changements climatiques (Source : PCAET à l'échelle du PETR Ternois 7 Vallées)



Par ailleurs, les effets du changement climatique, et notamment la modification des conditions climatiques relatives à la température de l'air, aux systèmes de précipitations et aux cycles des gelées auront des impacts très importants sur les cycles végétatifs et les pratiques agricoles. Les épisodes de calamités agricoles sont déjà récurrents et ont touché les territoires voisins : trois sécheresses ont été recensés en 2017, 2018 et 2020, des épisodes de gel sur vergers ont été recensés sur le département du Nord en 2019 et 2021.

Les changements dans les systèmes de précipitations et l'augmentation de la température de l'air seront particulièrement impactant pour les systèmes agraires. La variabilité interannuelle des précipitations posera de nombreuses difficultés pour les cultures gourmandes en eau. Il y aura plus de situations extrêmes avec certaines années très sèches et d'autres plus abondantes en eau. Pour le système herbager, ces conditions climatiques pourraient conduire à une baisse de la production et des difficultés de gestion au cours de l'année (creux en été, pic au printemps).

De manière globale, plusieurs effets du changement climatique sont attendus sur les systèmes agricoles : l'avancement des calendriers culturels pouvant mettre en difficulté certaines cultures notamment les vergers en cas de gelées tardives, l'augmentation de l'évapotranspiration pouvant conduire à un besoin d'irrigation, l'avancement et l'accélération des cycles végétatifs, l'inaptitude de certaines cultures aux nouvelles conditions

Éléments à retenir sur le constat et changements à venir à l'échelle des Sept Vallées

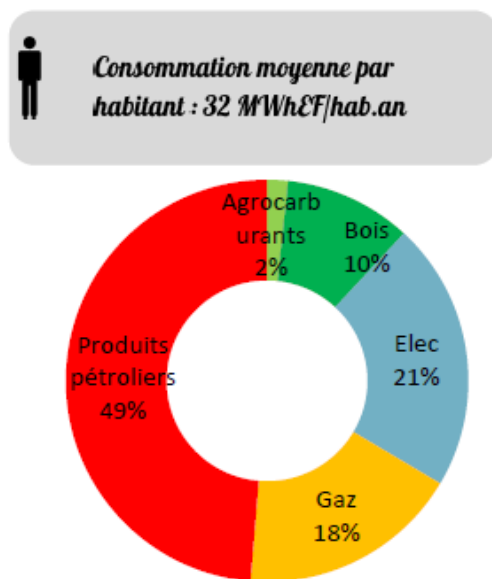
Différents secteurs sont à l'origine de la multiplication des gaz à effet serre. Pour le territoire des Sept Vallées les plus impactant sont l'agriculture, le secteur résidentiel et le secteur des transports.

Les prévisions climatiques territorialisés laissent présager de grands bouleversements des sur le territoire. En effet, même le scénario le plus optimiste prévoit des changements dans les conditions climatiques : augmentation de la chaleur moyenne, perturbations des systèmes de précipitations, augmentation du nombre de jours chauds... Ces phénomènes auront des impacts sur la santé humaine, sur les systèmes de productions tant agricoles qu'industrielles, sur la biodiversité, etc.

Les bilans de consommation et production des énergies selon le PCAET

Les consommations énergétiques du territoire

La Communauté de Commune des Sept Vallée détient une consommation énergétique globale de 957 GWhEF/an³, soit 2% pour la consommation énergétique du Pas-de-Calais. La consommation moyenne par habitants s'élève à 32 WhEF/hab.an.

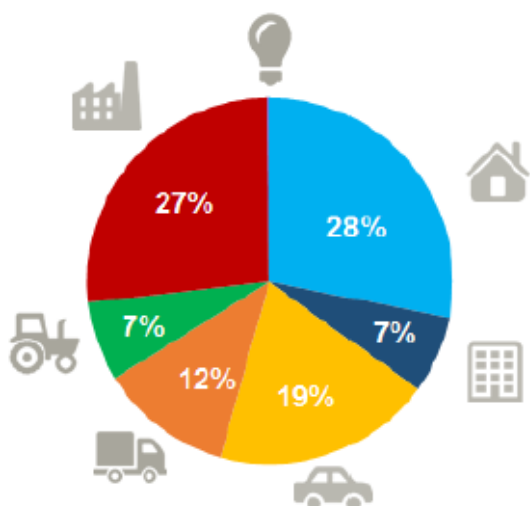


Mix énergétique tous secteurs confondus

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Concernant le mix énergétique, ce sont les énergies fossiles qui sont les plus importantes, suivi de l'électricité. Les produits pétroliers ont une part notable avec 49%, le gaz 18% et la consommation électrique est de 21%.

A l'échelle du territoire, l'étude du PCAET montre que la facture énergétique annuelle atteint 91 millions d'euros. La facture énergétique par ménage s'élève, quant à elle, en moyenne à 4 400 euros par an.



Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

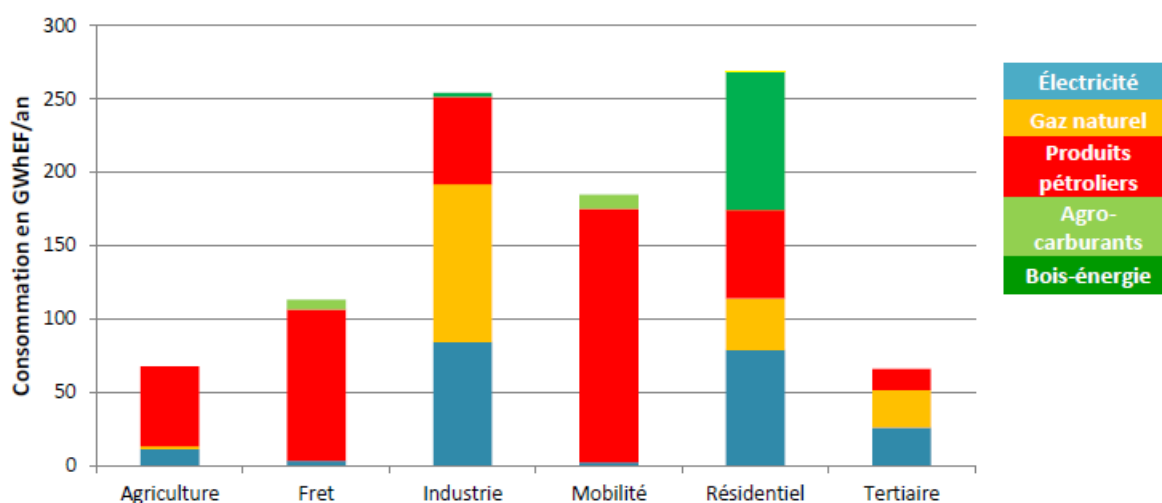
	7 Vallées		Pas-de-Calais
	GWhEF/an	MWhEF/hab.an	MWhEF/hab.an
Résidentiel	269	9,0	7,6
Mobilité	185	6,2	6,5
Industrie	254	8,5	12,5
Tertiaire	66	2,2	2,9
Fret	113	3,8	2,9
Agriculture	68	2,3	0,6
Autres	2	0,1	0,1
TOTAL	957	32	33

Consommation par secteur et correspondance par habitant

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Le secteur résidentiel et celui de l'industrie sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie, avec respectivement une consommation à 28% et 27%.

Au regard d'une comparaison de la consommation par secteur à l'échelle des Sept Vallées et du Département du Pas-de-Calais, le taux de consommation par habitant est sensiblement le même. Toutefois, selon certains secteurs, les Sept Vallées semblent consommer davantage que le reste du département. C'est notamment le cas pour le secteur résidentiel (9 MWhEF/hab.an pour les Sept Vallées et 7,6 MWhEF/hab.an pour le Département) et le fret (3,8 MWhEF/hab.an contre 2,9 MWhEF/hab.an). Même si sur le graphique précédent, l'industrie représentait une grande part des consommations énergétiques, elle ne consomme que 8,5 MWhEF/hab.an dans les Sept Vallées contre 12,5 MWhEF/hab.an pour le Département.



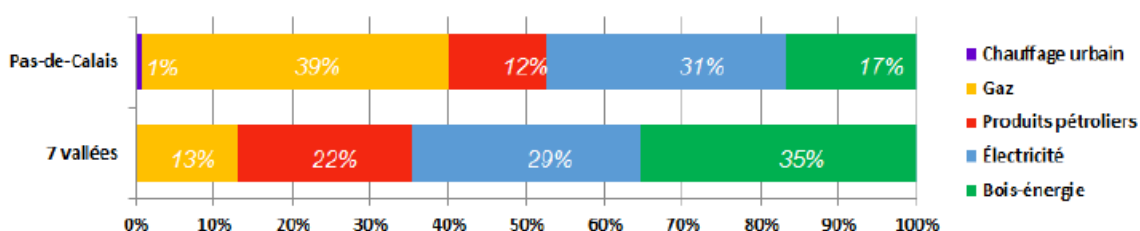
Consommation par secteur et par énergie

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Les énergies fossiles carbonées sont fortement représentées au sein de chaque secteur du territoire. Toutefois, l'électricité représente une part non négligeable de l'énergie consommée par les secteurs résidentiels et de l'industrie.

Secteur résidentiel

Le caractère rural du territoire favorise la consommation de bois-énergie. En effet, elle est l'énergie la plus utilisée avec un taux de 35% de la consommation des 7 Vallées contre 17% pour le Département du Pas-de-Calais. Contrairement au Département, le territoire semble beaucoup moins enclin à utiliser le gaz comme énergie du fait d'une desserte relativement restreinte du territoire par le réseau de gaz naturel. Elle représente 13% de la consommation énergétique du territoire contre 39% pour l'échelle départementale.

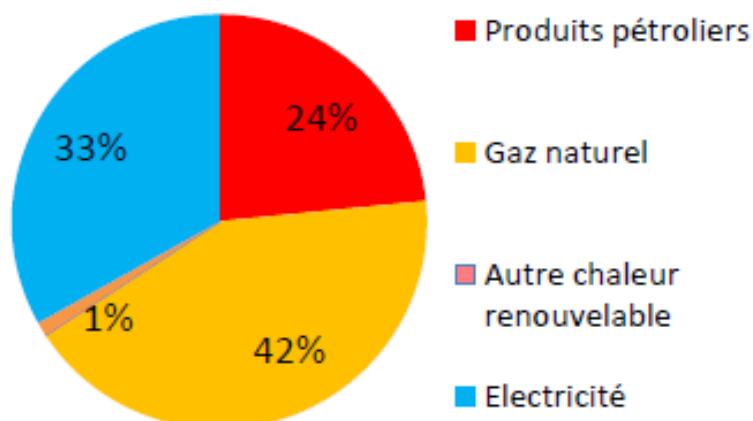


Consommation énergétique du secteur résidentiel

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Secteur industriel

L'étude du PCAET démontre que 42% des consommations énergétiques de l'industrie correspondent à l'usage de gaz naturel et que 33% des consommations énergétiques correspondent à l'usage de l'électricité. Les énergies fossiles restent prédominantes dans le mix énergétique de ce secteur.

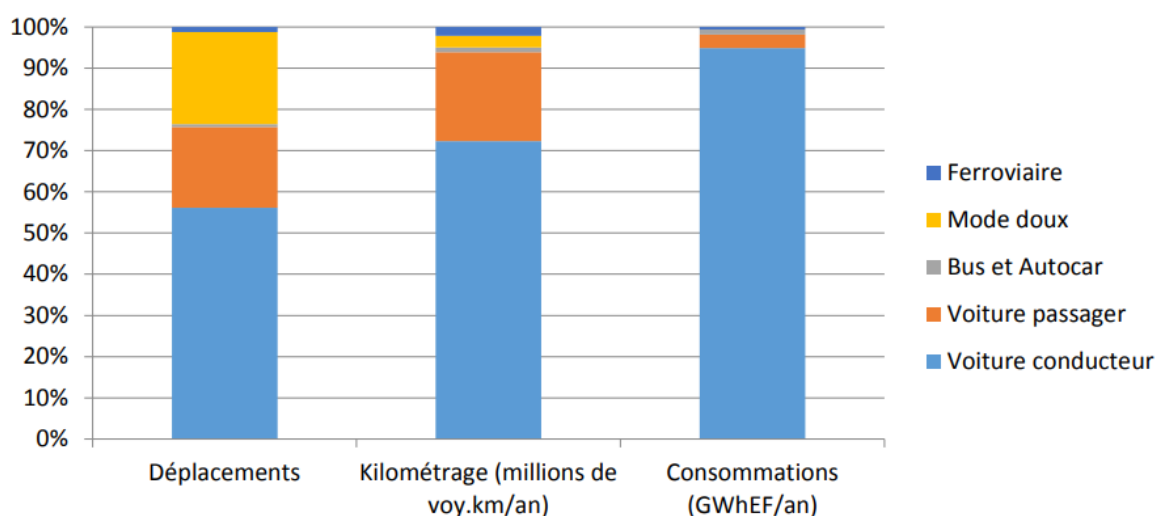


Consommation énergétique du secteur industriel

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Secteur de la mobilité

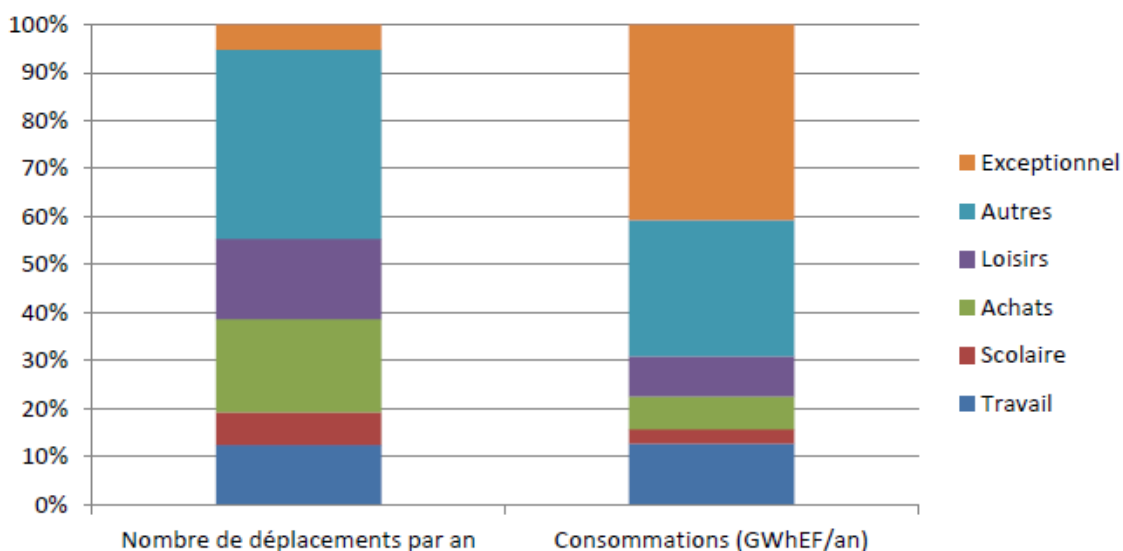
Les déplacements en voiture représentent près de 80% de la mobilité quotidienne pour les habitants des Sept Vallées. C'est ce mode de déplacement qui consomme le plus d'énergie. Ainsi alors que les déplacements en voiture conducteur (une seule personne par voiture) représentent approximativement 55% des déplacements et 70% des kilomètres parcourus, ils représentent plus de 90% de la consommation énergétique du secteur de la mobilité. L'usage de la voiture individuelle est très énergivore. La « voiture passager » c'est-à-dire la consommation énergétique affecté à un passager d'une voiture (plusieurs personnes dans une même voiture) représente une consommation énergétique beaucoup plus faible. En effet, la consommation d'énergie n'est plus affectée à une seule personne mais profite à l'ensemble des personnes présentes dans la voiture. C'est pourquoi le développement du covoiturage est une bonne mesure pour réduire la consommation énergétique du secteur routier.



Répartition des déplacements, kilométrage et consommations liés à la mobilité quotidienne par mode de déplacement

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Même si les trajets domicile-travail sont quotidiens et plus fréquents, ils ne représentent pas les motifs de déplacements les plus consommateurs d'énergie. En effet, ils représentent 10% du nombre de déplacements par an et représentent 10% de la consommation énergétique du secteur. A l'inverse, les déplacements exceptionnels sont très énergivores. S'ils représentent à peine 5% du nombre de déplacements par an, ils représentent plus de 40% de la consommation du secteur. Les déplacements exceptionnels sont moins récurrents mais généralement plus long ou utilisent des modes de déplacements plus énergivores (l'avion par exemple).

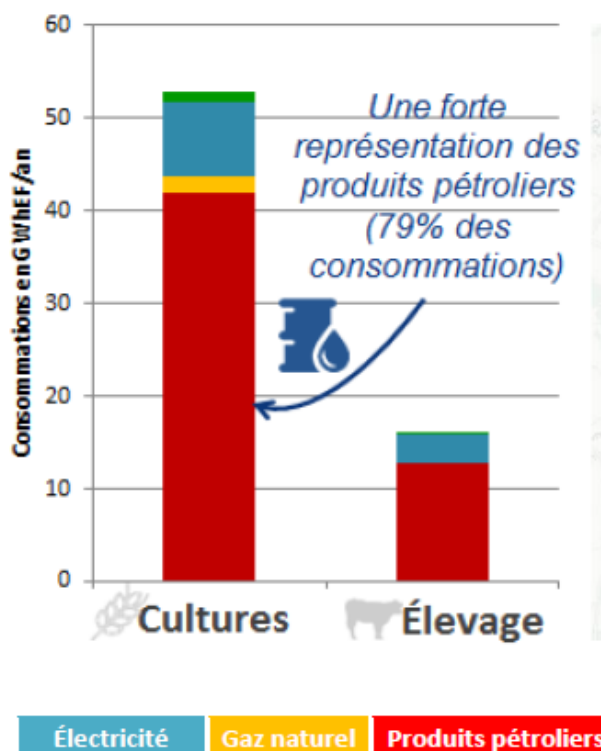


Répartition des déplacements et consommation par motif

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Secteur de l'agriculture

Au regard du graphique ci-dessous, 79% des consommations énergétiques de l'agriculture correspondent à l'usage de produits pétroliers que cela soit pour les cultures ou pour les activités d'élevage. L'électricité est la deuxième énergie la plus utilisée pour les deux types d'activité.



Consommation énergétique du secteur agricole par activité

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

La production d'énergie renouvelable sur le territoire

Au sein du territoire, plusieurs filières d'énergies renouvelables sont recensées :

- La production d'électricité :
 - Photovoltaïque
 - Eolien
- La production de chaleur :
 - Bois-énergie individuel et collectif
 - Géothermie
- La cogénération de chaleur et d'électricité :
 - Méthanisation à la ferme.

La production d'électricité renouvelable

La production d'électricité renouvelable sur le territoire est réalisée à travers quatre types de production électrique. Il s'agit de l'éolien, le photovoltaïque, l'hydroélectricité et la méthanisation. L'énergie renouvelable dominante est l'éolien qui à elle seule couvre plus de deux fois la consommation d'électricité du territoire.

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Parcs éoliens du territoire	190 749 (chiffres actualisés en 2022)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont rares sur le territoire, les installations les plus importantes sont implantées sur des toitures de bâtiments agricoles pour une puissance totale de 1,1 MW.	1 104
Hydroélectricité : 3 installations	389
Méthanisation : GAEC « le Manoir de Beaurepaire »	1 280
TOTAL	193 522

Synthèse de la production électrique renouvelable

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

La production thermique

La méthanisation est la première source de production thermique sur le territoire. Elle représente près de 120 000 MWh par an. La production de chaleur par le bois énergie est également importante. La production d'énergie est à ce jour négligeable et limité à des projets individuels.

Type de production thermique	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel	94 900
Chaudières bois-énergie	3 200
Géothermie	Non évalué
Méthanisation : GAEC « le Manoir de Beaurepaire »	98 100
BIO Energies 7VT à Eclimeux	27 400
TOTAL	223 600 MWh

Synthèse de la production thermique renouvelable

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

La production d'électricité et de chaleur

Au total, les installations présentent sur le territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées permettent une production d'électricité et de chaleur d'approximativement 417 000 MWh par an. En ce qui concerne, la production électricité une grande partie provient de la production des éoliennes. Pour la chaleur, les systèmes de méthanisation sont ceux qui présentent la plus grande production. La production de chaleur par le bois-énergie individuel est non négligeable sur le territoire.

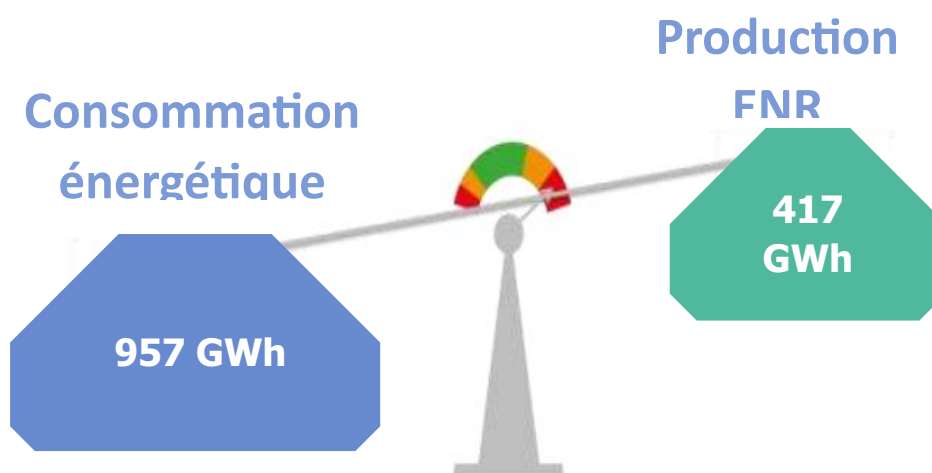
	Électricité	Chaleur
Éolien	190 749	
Photovoltaïque	1 104	
Hydroélectricité	389	
Méthanisation	1 280	135 500
Bois-énergie individuel		94 900
Chaudières bois-énergie		3 200
Géothermie		Non évalué
TOTAL		417 122

Tableau 8 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire

Synthèse de la production d'énergie renouvelable

Source : Etude de programmation énergétique territoriale (mise à jour des données en 2022)

La balance consommation et production annuelle



Actuellement, la production d'énergies renouvelables ne permet pas au territoire de répondre à la totalité de ses besoins. Elle permet tout de même de répondre à un tiers de sa consommation. Il faut néanmoins nuancer ce constat. Les installations de production d'énergie renouvelable ne permettent pas de fournir directement le territoire sur lequel elles sont implantées. En effet, la production d'électricité est injectée dans le réseau national et peut profiter à d'autres. Par ailleurs, certains secteurs ne peuvent directement utiliser l'énergie produite localement. Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, certains secteurs de consommation, comme l'agriculture ou l'industrie sont très dépendants des énergies fossiles. La production d'électricité renouvelable locale ne leur est donc pas directement profitable.

Le potentiel de production d'énergies renouvelables

Le territoire présente des potentiels d'énergie renouvelable non négligeables, notamment par la méthanisation et l'éolien. L'étude de programmation énergétique territoriale réalisée à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des Sept Vallées, estime que 5 à 10 méthaniseurs pourraient être alimentés en intrants agricoles et produire 96 000 MWh par an d'ici 2030. Le potentiel éolien quant à lui pourrait s'élever à 100 000 MWh par an avec l'implantation de 35 nouvelles éoliennes en plus de celles en constructions. Les autres énergies présentent des potentiels intéressants mais inférieur à la production des deux premiers secteurs. Les systèmes photovoltaïques pourraient ainsi produire 42 000 MWh par an si des panneaux étaient posés sur 10% des toitures de maison et sur 30% des toitures bâtiments commerciaux, agricoles et industriels.

Méthanisation	
Photovoltaïque	
Éolien	
Géothermie	
Solaire thermique	
Bois-énergie	
Hydroélectricité	
TOTAL	

Potentiel supplémentaire (2030)	Nombre de projets
96 000	5 à 10 méthaniseurs (potentiel de développement à 2030)
42 000	- 10 % des toitures de maison - 30 % des toitures de bâtiments commerciaux, agricoles, industriels
200 000	100 MW (35 éoliennes) de plus que ce qui est en construction/instruction
10 000	100 installations collectives
1 942	- 4 EHPAD équipés - hôpital équipé - centre aquatique équipé - 5 immeubles collectifs HLM équipés - 100 logements individuels équipés
56 940	Ressource libérée par l'amélioration des rendements énergétiques des installations individuelles
400	Aménagement des sites intéressants
407 282	747 035 (actuel et potentiels)

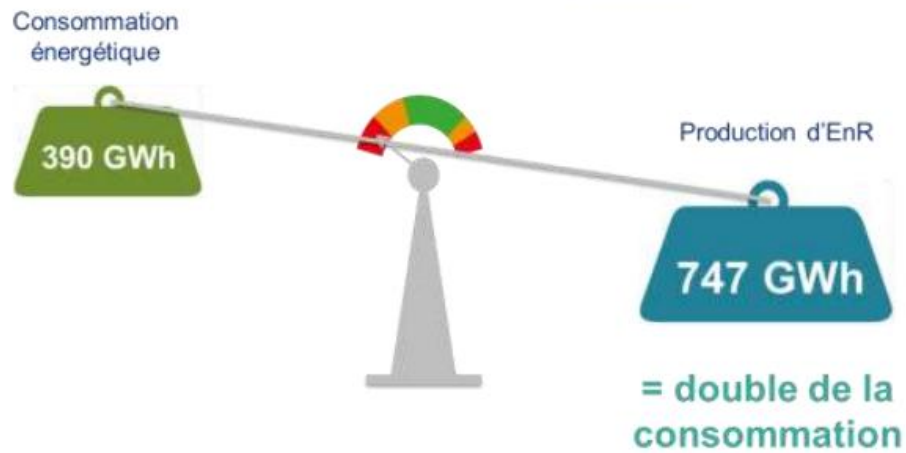
Synthèse du potentiel de développement des énergies renouvelables

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

L'étude de programmation énergétique territoriale estime qu'à terme le territoire des Sept Vallées pourrait devenir exportateur net d'énergie, si seulement deux conditions sont respectées : que l'ensemble du potentiel de production d'énergie renouvelable soit réalisé et que le territoire diminue drastiquement sa consommation énergétique de plus de la moitié (objectifs supérieurs à ceux fixés par la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

Si ces conditions sont remplies, la production devrait doubler et atteindre les 747 GWh en 2050 et la consommation du territoire pourrait quant à elle avoisiner les 390 GWh. Dans ce cas de figure près de 50% de la production d'énergies renouvelables pourrait être exportée.

**Balance énergétique en 2050 avec
consommation réduite au maximum et
production maximal**



Balance énergétique en 2050 avec une consommation réduite au maximum et une production maximal

Source : Etude de programmation énergétique territoriale

Éléments à retenir sur les consommations et productions d'énergies l'échelle des Sept Vallées

Les secteurs résidentiel, industriel et de l'agriculture sont les secteurs les plus consommateurs en énergies, notamment en énergies carbonées.

Le territoire des Sept Vallées est engagé vers une transition énergétique en intégrant une production d'énergies renouvelables principalement autour des énergies éoliennes et de la méthanisation.

Si le territoire permet la réalisation de l'ensemble de son potentiel énergétique et que dans le même temps la consommation énergétique baisse de plus de la moitié, le territoire pourrait à terme devenir exportateur net d'énergie.

Analyse AFOM

Mobilité

FORCES	FAIBLESSES
- Un territoire bien desservi par les infrastructures routières - Une ligne TER qui permet la desserte de polarités extérieures au territoire (Saint-Pol-sur-Ternoise, Montreuil, Etaples) - 7 gares présentes sur le territoire	- Peu d'infrastructures cyclables clairement identifiées (pistes et bandes cyclables) - Des réseaux de transports en commun peu adaptés aux besoins du territoire et plutôt orientés vers le public scolaire - Un territoire très dépendant de la voiture individuelle - Un manque de communication sur l'offre de mobilité existante
OPPORTUNITES	MENACES
- Un territoire avec un potentiel cyclable intéressant (85% de la population à moins de 8km d'une polarité) - Le développement d'alternatives à la voiture individuelle ou moins polluante (RézoPouce, borne électrique, covoiturage...) - Le développement d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma des Modes Doux et Actifs (SMDA) - La CC7V est autorité organisatrice de la mobilité - Les réflexions menées autour du pôle gare d'Hesdin	- L'augmentation du prix de l'énergie pourrait contraindre certains ménages dans leurs déplacements - Le caractère résidentiel du territoire pourrait conduire à une multiplication des trajets domicile-travail

Transition énergétique

FORCES	FAIBLESSES
- Une production d'énergie renouvelable importante notamment grâce aux éoliennes - Un territoire émettant moins de gaz à effet de serre (par rapport aux autres territoires et au niveau régional)	- Un territoire dépendant des énergies carbonées (pétrole et gaz) notamment les entreprises et le secteur agricole - Des secteurs relativement émetteurs de gaz à effet de serre (résidentiel, transport, agriculture)
OPPORTUNITES	MENACES
- Un potentiel de production d'énergie renouvelable (électricité et chaleur) conséquent pouvant permettre d'atteindre l'autonomie énergétique	- Les impacts du changement climatique qui vont bouleverser les équilibres existants (baisse des rendements agricoles, augmentation des événements météo extrêmes, risques sanitaires...) - Une précarité énergétique qui pourrait s'aggraver pour les ménages les plus fragiles